No. [redacted]
The Public Library of the City of Boston

From the Beckford
Collection

H.5276

DC36
.8
.B7B37
1665

REMARQVES
DE MONSIEVR
LE MARESCHAL
DE BASSOMPIERRE.

Sur les Vies des Roys Henry IV. & Louys XIII.

DE DVPLEIX.

A PARIS,
Chez CARDIN BESONGNE, au Palais, en la Galerie des Prisonniers, aux Roses vermeilles.

M. DC. LXV.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Charles A. and Nathaniel T. Kidder
In the name of the Father

Henry T. Kidder
Trustee 1923

AV LECTEVR.

I'AY crû deuoir adjoûter aux Obſeruations ſur l'Hiſtoire des Guerres ciuiles de Dauila, celles qu'a faites Monſieur le Mareſchal de Baſſompierre ſur Dupleix, afin que vous en euſſiez vn Recueil raiſonnable. Le nom & le merite de cét Autheur

vous eſtant aſſez connus, il n'eſt pas neceſſaire de vous rien dire en ſa faueur, ny de vous recommander ſon Ouuragé. Ie me contenteray ſeulement de vous dire, qu'il viuoit au temps que s'eſt paſſé ce qu'il remarque, & qu'il eſtoit tres-bien informé des affaires de ſon temps. Ses Remarques nous apprenant la verité des choſes, j'eſpere que vous approuuerez le deſſein que j'ay eu de les donner au Public; & qu'à ſon exemple pluſieurs perſonnes intelligen-

tes & bien informées, trauailleront ſur noſtre Hiſtoire, & nous en feront voir les defauts. Si cét Ouurage vous agrée, ie vous en donneray bien-toſt d'autres de ſemblable.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy donné à Paris le troiſieſme iour d'Octobre 1665. ſigné par le Roy en ſon Conſeil LE MARESCHAL, & ſcellé : Il eſt permis à PIERRE BIENFAIT, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer vn Liure intitulé, *Obſeruations des fautes remarquées en l'Hiſtoire de Dupleix, ſous les Regnes de Henry IV. & de Louys XIII.* & ce pour le temps de ſept ans, à compter du iour qu'il ſera acheué d'imprimer pour la premiere fois; faiſant deffenſes à toutes perſonnes d'imprimer, vendre, ny debiter ledit Liure, ny extraire aucune choſe d'iceluy, ſous peine de tous deſpens, dommages & intereſts, & de quinze cent liures d'amende, ainſi qu'il eſt contenu plus au long, & aux charges portées par leſdites Lettres.

Et ledit BIENFAIT a aſſocié audit Priuilege CARDIN BESONGNE, auſſi Marchand Libraire, pour en joüyr conjointement auec luy.

Regiſtré ſur le Liure de la Communauté, le 7. May 1665. Signé MARTIN.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois, le 23. Iuin 1665.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS DES FAVTES REMARQVE'ES EN L'HISTOIRE DE DVPLEIX. Sous le Regne de Henry IV.

Page 2. article 4.

DVPLEIX dit: Ayant fait plus de combats qu'il n'auoit veſcu de iours.

BASSOMPIERRE. Ces extrauagantes hyperboles ſe ſouffrent aux Poëtes; mais à vn Hiſtorien, elles ne ſont pas ſeulement malſeantes.

Pag. 2. art. 5.

D. Sa rauiſſante moderation, ſa genereuſe clemence.

B. Ces épithetes & attributs ne ſe donnent ny à la moderation, ny à la clemence.

Pag. 3. art. 6. p. 2. art. 6.

D. Et de dix, meſmes aucuns en comptent malicieuſement onze, de la ſouche de tous les deux.

B. Aux deſcendans on ne ſe ſçauroit méconter, puis que l'on va de pere en fils, qui aux grands Princes ſont trop connus & auerez pour en eſtre en doute.

Page 4. art. 11. p. 3. art. 10.

D. Aucuns par erreur luy donnent vn quatrieſme fils, qui eſtoit pourtant vne fille.

B. Vn fils qui eſtoit vne fille, quelle façon de parler eſt-ce-là?

Pag. 6. l. pag. 4. nombre 14.

D. Henry le Grand, Pere de Louys le Iuſte, à preſent regnant; de Gaſton Iean Baptiſte, & de trois filles.

B. Il a oublié feu Monſieur le Duc d'Orleans, qui a ſurueſcu le Roy Henry le Grand ſon pere, d'vn an & demy.

Pag. meſme.

D. Le Prince de Condé fut marié deux fois auec Eleonore de Roye, de laquelle il eut quatre fils & trois filles; les fils furent Henry Prince de Condé; Charles François, Prince de Conty; Charles Cardinal, & Louys, gemeaux; ces quatre derniers ſans enfans.

B. Quelle contrarieté, de dire qu'il n'a eu que quatre fils, & il en nomme cinq? & puis il dit que les quatre derniers ſont morts ſans enfans.

Pag. 9. art. 1. p. 6. nom. 1.

D. Apres auoir consulté secrettement auec Guitry, Sancy, & aucuns autres Seigneurs Religionnaires.

B. Sancy estoit lors Catholique, & ne se fit Huguenot que plus d'vn an apres.

Pag. mesme, art. 2. p. 6. nom. 2.

D. Il prit le deüil violet selon la coustume des Roys Tres-Chrestiens.

B. A quel propos vn Historien qui recherche d'épitomer, affecte-il cette particularité sçeuë de tout le monde, & qui est inutile à dire?

Pag. 9. art. 2. p. 6. n. 2.

D. Employa auec grande commodité la tapisserie & autres garnitures.

B. Qu'il sied mal à vn Historien de dire ces fadaises!

Pag. 12. art. 10. p. 8. nom. 10.

D. Quoy qu'ils s'obligent fort rarement à deffendre Places assiegées, ny à donner assauts aux bresches.

B. Aussi ne font les autres soldats, mais les vns & les autres ne laissent pas de le faire. Pourquoy les met on donc en garnison? est-ce pour sortir des Places quand on les attaque? c'est vne vieille erreur, & ces articles ne sont dans leurs capitulations.

Pag. 13. art. 16. p. 9. n. 16.

D. Et entr'autres le Duc d'Espernon, quelque instance que luy en fist le Roy, qui fut contraint de luy octroyer son congé.

B. Cela est faux, Monsieur d'Espernon le reconnut pour son Roy, luy presta le serment, & luy demanda congé d'aller donner ordre à ses Gouuernemens.

Pag. 19. art. 17. pag. 9. n. 17.

D. Que iamais il ne le reconnoiſtroit pour Roy de France, tandis qu'il ſeroit d'autre Religion que de celle de ſes Anceſtres.

B. Ie demanderois volontiers à cét Hiſtorien, ſous qui Monſieur d'Eſpernon gouuerna la Xaintonge & l'Angoulmois, de quel party eſtoient lors ces Prouinces. Cela eſt abſurde.

Pag. 14. art. 18. pag. 9. n. 18.

D. Il eſtoit auſſi à preſent de leur haine, & particulierement du Mareſchal d'Aumont.

B. Monſieur d'Eſpernon n'eut aucune broüillerie auec le Mareſchal d'Aumont, mais vne ſimple conteſtation ſur les frais de la conduite du corps de Henry III. à Compiegne.

Pag. meſme, art. meſme. ibid.

D. A cauſe que ſouuent il l'auoit

contre-quarré depuis ſon arriuée en l'Armée Royale.

B. Cela n'eſt point, Monſieur d'Eſpernon a eſté tres-étroit ſeruiteur du Roy de Nauarre, & meſme ſes ennemis luy tournoient à crime l'étroite intelligence qu'il auoit auec luy, & meſme depuis que ledit Roy fut venu trouuer le Roy Henry III.

Pag. 14. art. 20. p 10. n. 20.

D. Prit ſon chemin droit à Tours, & de là à Loches.

B. Il épitome ce qu'il deuroit étendre, & où il n'en eſt beſoin, il compte les giſtes des particuliers.

Là meſme en ſuite. ibidem.

D. Pour ſe retirer de ſon Gouuernement d'Angoulmois, Xaintonge, pays d'Aulnis & de Limoſin.

B. Ie ne me ſçaurois aſſez étonner, qu'vn homme qui ſe veut

méler de faire Hiſtoire, ſoit ſi ignorant des affaires, que d'ignorer que Monſieur d'Eſpernon n'eut le Gouuernement de Limoſin joint à ſes autres, qu'apres qu'il fut reuenu de Prouence, & que le Roy le retira lors des mains de Madame d'Angouleſme, qui le poſſedoit, pour le luy donner.

Pag. 20. chap. 7. p. 14. n. 7.

D. Le plus ſignalé exploit qui ſe fit depuis la mort de Henry III. fut ce fameux duel d'entre les Sieurs de Marolles & l'Iſle Mariuaut, &c. Le défy fut accepté par Mariuaut de tirer, &c. puis en ſuitte Mariuaut eſtant terraſſé roidement de ce coup, Marolles retourna aux ſiens, ramenant le cheual de ſon aduerſaire.

B. Autant de mots, autant de fautes; il qualifie vn ſignalé exploit, & le plus ſignalé qui ſe ſoit

fait depuis la mort du Roy ; rompre vne lance, il appelle cela vn fameux duel. Il dit que l'Isle accepta le défy, & ce fut luy qui de déplaisir de la mort de son Maistre, enuoya semondre vn des Ligueurs de donner vn coup de lance (qu'il dit tirer vn coup de lance, comme s'il parloit d'vn pistolet ;) & finalement impose que l'Isle fut terrassé, & que Marolles emmena son cheual ; & est tres-vray que le cheual de Mariuaut rapporta son Maistre dans la troupe des siens, & ne tomba que parmy eux.

Pag. 21. chap. 11. p. 14. nom. 11.

D. Le Duc de Mayenne ayant eu aduis que le Roy auoit diuisé ses forces, & qu'il menaçoit Roüen.

B. Il ne les diuisa pas, si elles le quitterent contre son gré, & est

impertinent de dire, que le Roy menaçoit la grãde Ville de Roüen auec vne poignée de gens.

Pag.22.chap.15.p.15.n.15.

D. Les retranchemens eſtoient de ſept à huit pieds de hauteur, & de ſix pieds à la gueule.

B. Qui a iamais oüy parler de la ſorte, des retranchemens ſix pieds de gueule?

Pag.meſme.pag.15.nom.15.

D. Et la terre iettée deuers luy, rehauſſoit le bord du foſſé.

B. Il nous dit vne choſe bien eſtrange, & nouuelle.

Pag.26.chap.3.pag.18.n.30.

D. Entre leſquels eſtoit le Comte de Sault.

B. Le bon homme ignore que le Comte de Sault eſtoit mort quatre ans auparauant, lors que Monſieur d'Eſpernon alla la premiere fois en Prouence. Celuy de qui il

veut parler, estoit le Baron de sainct André, frere dudit Comte de Sault.

Pag.33.chap.2.p.22.nom.2.

D. Entr'autres Iacques Corbinelly y contribuoit toutes sortes de diligences & d'artifices ; il portoit tousiours en sa main les aduis, comme les pieces d'vn procez, pressant sa Majesté sur l'execution de son dessein ; il ne luy escriuoit que ces trois mots ; *venez, venez, venez, &c.*

B. Il n'y a rien de plus froid & de plus impertinent, que tout ce Chapitre ; Il n'y auoit point d'autres bons François à nommer, sans alleguer ce banny de Florence pour trahison, la belle inuention de porter ses aduis dans sa main, qui estoient fort importans ; puisque celuy qu'il décrit par excellence estoit son *venez, venez, venez,*

le Roy euſt eſté bien fin de s'embarquer ſur cét aduis. L'Hiſtoire de France a bien affaire d'eſtre remplie de l'extraction de ce Corbinelly, & ce deuroit eſtre quelque homme de bien, d'eſtre de la conſpiration de tuer ſon Prince auec le Chef Pandolto Puccio, qui fut pendu en vn croc pour ſon forfait, & ce aux feneſtres du Palais.

Pag. 33. chap. 11. pag. 24. nomb. 11.

D. Il agençea luy-meſme ſes calçons, afin qu'en la ſeparation des quatre membres, les parties que la nature enſeigne de cacher ne fuſſent point découuertes.

B. Belle remarque certes, & digne d'eſtre inſerée dans l'Hiſtoire de Henry le Grand, dans laquelle il obmet mille bonnes choſes qui y conuiendroient mieux.

Pag. 47. chap. 2. pag. 32. n. 2.

D. Depuis que le Sieur Deffiat

fut arriué en Auuergne, auec Commiſſion du Roy Henry III. pour y commander auec pouuoir de Lieutenant de ſa Majeſté, &c. il remit pluſieurs Places en l'obeïſſance du Roy.

B. Ie l'excuſe de tout ce qu'il dit en ce Chapitre de Monſieur Deffiat; car il vouloit eſtre payé de quelque Ordonnance par ſon fils. Il ne fut iamais Lieutenant de Roy en Auuergne, & ne remit aucunes Places en l'obeïſſance du Roy; & en cette forme de parler (il remit) on ne ſçait comprendre ſi c'eſt luy qui les rendit au Roy, ou s'il les reconquit; & il ne défit point Randan, comme l'Autheur dit en ſuitte.

Pag. 55. chap. 12. pag. 38. n. 12.

D. Vne vache ſe vendoit quatre-vingts eſcus, &c.

B. Belle ſupputation, & digne d'vne telle Hiſtoire.

Pag. meſme. chap. meſme. ibidem.

D. Le Roy meſme permettoit aux Princes de faire entrer ce qui eſtoit neceſſaire pour leurs bouches.

B. Tant s'en faut qu'il reprit aigrement Giury, qui en cachette leur auoit enuoyé quelque gibier.

Page 57. chap. 20. pag. 39. nomb. 26.

D. Adjoûtant que la perte de cette Ville luy eſtoit plus importante que tous les progrez que les Armées des Hollandois ſçauroient faire durant ſon abſence; Ainſi parloit-il de la Ville de Paris, comme ſi elle euſt eſté ſienne; car ſi elle n'eſtoit pas à luy, il ne la pouuoit pas perdre.

B. Quel ſyllogiſme pour prouuer que le Roy d'Eſpagne voyoit que Paris fuſt ſien; parce qu'il eſ-

criuoit, dit il, que la perte de Paris luy eſtoit importante, comme ſi le Roy diſoit que la perte de Ratisbonne luy eſt importante, ſi pour cela il croiroit que Ratisbonne fuſt à luy.

Pag. 6. chap. 1.

D. Se repentit trop tard de ne l'auoir pas aſſaillie de viue force, lors qu'il luy eſtoit aiſé de la forcer.

B. Ce bon homme ne ſçait gueres ce qu'il dit ſur ce ſujet; le Roy euſt bien entrepris de forcer Paris, où il y auoit ſix mil hommes de guerre, & cinq mil Habitans portans armes, & ce auec quinze cens hommes de pied, & n'eut iamais pour tirer cinq cens volées de canon.

Pag. 64. chap. 17.

D. Il fut arreſté par la valeureuſe reſiſtance de la Grange-le-

Roy, Gouuerneur de la Place, &c. le Gouuerneur fut fait prisonnier.

B. Iamais la Grange-le-Roy ne fut Gouuerneur de la Ville de Corbeil, ny ne la deffendit contre le Duc de Parme, ny ne fut fait prisonnier. Il estoit Gouuerneur de Melun.

Pag. 65. chap. 22.

D. Et sans descendre de cheual, il prit du vin de la main de sa Maîtresse.

B. Y a-t'il rien de si impertinent?

Pag. 71. chap. 4.

D. Estoit composée de cinq mil Italiens, trois mil Suisses, mil cheuaux legers, & cent hommes d'armes.

B. Il n'y auoit pas la moitié de ce nombre, qu'il fait à plaisir, & mesme n'y auoit aucun Suisse.

La meſme.

D. Sous le commandement d'Hercules Sfondrat, Comte de Monté-Marcianio, ſon neueu.

B. Il eſtoit Duc, & non Comte.

Pag. 73. chap. 14.

D. Luy fit porter à Mantes vne tres-hardie parole par Charles Duret, ſon Secretaire.

B. C'eſt vn conte fait à plaiſir, car il ne luy porta aucune parole.

Pag. 78. chap. 6.

D. De Catherine de Balſac, Comteſſe de Lenox.

B. Elle n'a iamais eſté nommée que Comteſſe.

Pag. 82. chap. 19.

D. Cependant le Duc attaqua le Chaſteau de Blany.

B. Il veut dire le Chaſteau de Belain.

Page 83. chap. 25.

D. Que le Duc d'Eſpernon

auoit intelligence auec l'Eſpagnol.

B. Tout ce chapitre eſt faux, car leur debat vint ſur ce que Monſieur de Longueville vouloit auoir certains priſonniers que Monſieur d'Eſpernon emmenoit, & refuſoit de luy donner ; à quoy il le força.

Page 94. chap. 33.

D. Le Sieur de Crequy ſon fils la ſuiuant, fut pris par les Royaux, & amené à la Vallette, qui le traita doucement, & relaſcha ſans rançon.

B. Tout cela eſt faux, il ne fut iamais priſonnier de Monſieur de la Vallette.

Pag. 87. chap. 6.

D. Et au Sieur de Leſdiguieres, Gouuerneur de Dauphiné.

B. Il s'appelloit Deſdiguieres, & n'eſtoit pas lors Lieutenant de Roy en Dauphiné, & ne l'a eſté

qu'à la Paix, lors qu'Alfonſe Sforce en quitta la Lieutenance, pour prendre celle de Guyenne.

Pag. 97. chap. 45.

D. Il enuoya la prouiſion au meſme Duc, qui luy en auoit auſſi fait requeſte.

B. Cela eſt faux auſſi, le Roy ne leur en enuoya point; & luy pretendoit que le feu Roy Henry III. luy auoit donné ce Gouuernement.

Page 107. chap. 2.

D. Sous la conduite de Robert d'Yorck, Comte d'Eſſex.

B. Il s'appelloit Robert d'Eureux, & non pas Robert d'York.

Page 108. chap. 7.

D. Au grand mécontentement des Ducs de Lorraine & de Neuers, qui deſiroient cette heritiere pour leurs fils aiſnez.

B. L'vn ny l'autre n'y auoient

aucunement pretention ny deſſein, à cauſe de ſa Religion, où elle eſtoit opiniaſtrée.

En ſuitte.

D. Il y auoit vingt-cinq mil hommes de pied, & quatorze mil cheuaux.

B. Iamais le Roy ne s'eſt veu ſix mil cheuaux à la fois, dans aucune de ſes Armées.

Là meſme, art. 10.

D. Vignolles, Bel.....Pilles & Breſſe, auoient le principal commandement.

B. Ils n'ont iamais eu commandement aucun aux Armées de ce Roy, que de ſimples Meſtres de Camp.

Pag. 109. art. 13.

D. Et entr'autres Edoüard d'York, venu du Comte d'Eſſex.

B. Il n'y a aucun en Angleterre qui porte le ſurnom d'Yorck.

Pag. 110. art. 17.

D. Suiuy seulement d'vn Gendarme de Daubigné.

B. C'est vn conte fait à plaisir par Daubigné, dont le feu Roy se mocquoit.

Pag. III. art. 21.

D. Et trois mil Reistres choisis par le Prince d'Anhalt.

B. Comment eust pû le Prince d'Anhalt choisir trois mil Reistres parmy les siens, puis qu'en tout il n'en auoit que mil, qui lors n'estoient pas complets?

Là mesme, art. 22.

D. Bassompierre, les Suisses, & la Motte l'Artillerie.

B. Il s'est imaginé parce que le Mareschal de Bassompierre est Colonel general des Suisses, que son pere le deuoit aussi estre, & luy n'en commanda iamais; si bien des Reistres; & de plus, depuis la

bataille d'Ivry, la Ligue n'a eu aucuns Suisses.

Là mesme.

D. Luy desarmé les pantoufles aux pieds.

B. Belle remarque!

Pag. 112. art. 25.

D. Edmond Ambassadeur d'Angleterre.

B. Il estoit lors simple Secretaire du Mareschal de Boüillon.

Là mesme, art. 26.

D. Que nul autre Historien n'a remarquées.

B. Aussi n'ont-elles point esté.

Pag. 113. art. 29.

D. Le Duc de Parme mesme l'y exhortant & l'y obligeant par les offres de telle condition qu'il voudroit.

B. Au contraire, le Duc de Parme le vouloit perdre, pour auoir osé tenir dans cette Bicocque; mais

enfin il acquieſça aux inſtantes prieres de Monſieur de la Chaſtre, beau-pere de Giury.

Pag. 114. art. 30.

D. Le Duc de Parme en remit la déciſion au Roy meſme.

B. Cela eſt vn conte fait à plaiſir.

Là meſme, art. 31.

D. Le quartier du Duc de Guiſe, luy abſent.

B. Il y eſtoit preſent, mais il n'y demeura gueres.

Page 115. art. 36.

D. Le Duc de Mayenne qui auoit vn bon nez.

B. Belle forme de parler d'vn General d'Armée.

Pag. 119. art. 1.

D. Incommodé d'vne carnoſité à la verge.

B. Belle choſe à mettre dans vne grande Hiſtoire!

Là meſme.

D. Et euſt executé ſa reſolution.

B. Elle eſtoit lors mariée au Sieur de Liancourt de Picardie.

Pag. 127. art. 10.

D. Reſniés Seigneur de la meſme Place.

B. L'Hiſtorien qui eſt Gaſcon, deuroit au moins ſçauoir que Villemur appartenoit au Roy de Nauarre, & non à Reſniés.

Pag. 128. art. 16.

D. Meſſillac Gouuerneur d'Auuergne.

B. Pouuoit-il ignorer que lors & à plus de vingt ans apres, Monſieur d'Angouleſme ne fut Gouuerneur d'Auuergne, & que Meſſillac n'en eſtoit pas meſme Lieutenant de Roy?

Page 132. art. 30.

D. Affricain d'Anglurre, Sieur d'Ambliſe,

d'Ambliſe, grand Mareſchal de Lorraine.

B. Il ne le fut iamais ; c'eſtoit le Comte de Saline qui l'eſtoit lors, & plus de dix ans apres.

Pag. 134. art. 3.

D. Bernard de la Vallette Admiral de France, Gouuerneur de Dauphiné & Prouence.

B. Il ne le fut iamais du Dauphiné.

Pag. 135. art. 14.

D. Aucuns ont tenu que Philippes II. luy fit auancer ſes iours par poiſon, l'ayant touſiours hay depuis qu'il eut opinion qu'il n'auoit pas fait ſon deuoir à ſecourir ſon Armée nauale, qui fut diſſipée l'an 1578.

B. Ceux qui ont eu cette opinion, ne la fondoient pas ſur ce ſujet (car il ne ſe pouuoit prendre de cette occupation qu'aux vents,

mais bien à cauſe du Royaume de Portugal, que le Roy Philippe auoit occupé, ſur lequel le droict du Duc de Parme eſtoit plus apparent que le ſien.

Pag. 142. art. 5.

D. Que le Duc de Guiſe ſeroit preferé à ſon fils le Duc d'Aiguillon.

B. Il n'a iamais eſté parlé du Duc d'Aiguillon pour le mariage de l'Infante, & il ne le deuoit nommer de ce nom, qu'il ne prit que quatre ans apres.

Page 158. art. 13.

D. Fit trois Mareſchaux de France, la Chaſtre, Roſne, & Bois-Dauphin.

B. Il en fit quatre, & le quatrieſme fut ſainct Paul.

Page 169 chap. 4.

D. Monſieur Molé luy dit particulierement ces mots.

B. Ces mots ſont bien neceſſaires en l'Hiſtoire, leſquels il y a mis ſeulement pour penſer obliger Monſieur le Procureur General ſon fils.

Pag. 170. art. 7.

D. Guillaume du Vair & Michel de Marillac, firent plus d'inſtance que nuls autres.

B. Impudente flatterie à Monſieur le Garde des Sceaux de Marillac, que chacun ſçait auoir eſté des principaux & plus zelez Ligueurs.

Pag. 17. chap. 1.

D. Auec Iacques Daui, Sieur du Perron, nommé à l'Eueſché d'Evreux.

B. Il ſe trompe, car il n'y fut nommé que plus de deux ans apres.

Pag. 133. art. 8.

D. Le ſeul Cardinal de Bour-

bon fut exclus de cette Conference, par le commandement de sa Majesté, à qui il estoit suspect.

B. C'est vne insigne menterie, le Roy eust exclus d'vne Conference pour la Foy, vn Cardinal son cousin germain, Chef de son Conseil, & qui pour le reduire à la Religion Catholique, auoit mesme suscité le tiers party.

Page 174. art. 11.

D. Le Roy couuert d'vn voile blanc se presenta à eux.

B. Cela est encores faux, & ceux qui ont veu faire des conuersions à la Foy, sçauent bien que l'on n'en vse pas ainsi.

Pag. 182. art. 3.

D. Ayant bloqué Poictiers, &c. mais le Comte de Brissac s'estant ietté dedans, & fit de si frequentes sorties, &c. C'est chose remarquable, &c.

B. Poictiers ne fut point bloqué, le Comte de Briſſac en eſtoit Gouuerneur pour la Ligue, lequel allant vn iour à la guerre auec plus de cent vingt cheuaux, ne ſe doutant de trouuer aucun ennemy ſi fort que luy, eſtant à la teſte de ſa troupe, & deſarmé ſur le Pont de Sauce Eſpaunes, auec dix cheuaux, ſe trouua ſur ledit Pont ſi preſſé, qu'il chargea le Comte, luy rompit la main d'vn coup de piſtolet, & du choc porta ſon cheual par terre eſpaulé; mais Eſpaunes y fut tué, & la pluſpart des ſiens. Sainte Gemine, ieune Gentil-homme releua le Comte de Briſſac, & luy donna ſon cheual pour le reporter à Poictiers.

Pag. 187. art. 21.

D. Ce fut le ſixieſme Conneſtable de cette illuſtre Maiſon.

B. La Maiſon de Montmorency

ſe vante ſeulement d'en auoir eu quatre, & aucune Hiſtoire n'en compte dauantage ; ſçauoir Matthieu & Matthieu ſecond, Anne & Henry.

Pag. 188. art. 21.

B. Il n'entend pas l'Hiſtoire ; la dignité eſtoit touſiours ſur les armes, mais elle fut auparauant donnée à celuy qui auoit la Charge de Grand Eſcuyer, dont elle retient le nom.

Pag. meſme. art. 22.

D. Traita auec René de Clermont d'Amboiſe.

B. C'eſt René d'Amboiſe, & non de Clermont d'Amboiſe.

Pag. 198. art. 9.

D. Bellegarde ſeul deuant, armé de toutes pieces, vn jauelot à la main, & le Lieutenant de ſes Gardes deuant luy, qui portoit la pertuiſane dudit Seigneur.

B. Il y entend bien ; on ne porte pas vn jauelot à la main, quand on eſt armé de toutes pieces, & entrant dans vne Ville ennemie ; & Monſieur le Grand, ainſi ſe nommoit alors, n'auoit point de Gardes, & par conſequent point de Lieutenant de ſes Gardes.

Pag. meſme. art. 12.

D. Le canon y fut mené, & ayant fait breſche.

B. On n'y mena iamais de canon, & on peut voir s'il y eut iamais breſche faite.

Pag. 204. art. 3.

D. Et traitant en ſon particulier, ſe conſerua le Gouuernement de Poictou.

B. Quelle menterie ; qui a iamais oüy dire que Monſieur d'Elbœuf ait eſté Gouuerneur de Poictou ?

Pag. 205. art. 6.

D. Et meſme de ce qu'il auoit fortifié la garniſon, &c. Les Gouuerneurs de Prouinces n'ont aucune authorité ſur les Mareſchaux, &c. Luy trauerſa le corps de part en part auant que l'autre euſt tiré la ſienne, &c. Le peuple accourut au ſecours du Duc, les autres gagnerent la Citadelle, ou furent areſtez priſonniers.

B. Quel terme, fortifier la garniſon? Les Mareſchaux de France reconnoiſſent s'ils en ſont Lieutenans de Roy. Saint Paul auoit auſſi l'eſpée à la main, le peuple n'y accourut point au ſecours; mais le Capitaine qui eſtoit en garde auec ſa Compagnie, nõmé Montbron, nourry Page de feu Monſieur de Guiſe, ne bougea; Monſieur du Maine y eſtoit auec ſes Gardes, & force Nobleſſe. Fina-

lement, il n'y auoit point de Citadelle à Rheims, & nul ne fut arresté prisonnier. Le debat fut sur ce que saint Paul vouloit faire entrer huit cens Espagnols dans la Ville, & non pour y en auoir fait entrer.

Pag. 221. art. 18.

D. A cause du credit qu'auoit auprés du Roy Bellegarde, grand Escuyer de France, qui auoit espousé Anne, fille vnique & heritiere de Fontaines.

B. Il ne l'épousa pas que plus d'vn an apres leur capitulation.

Au mesme lieu.

D. Sans leur donner aucun Gouuerneur particulier.

B. Au contraire, le Roy leur donna pour Gouuerneur le Marquis de Coasquin, qu'eux-mesmes demanderent.

Pag. 229. art. 4.

D. Soit meſme que dés lors il euſt projetté la conjuration qui eſclatera cy-apres.

B. Il y a bien de l'apparence qu'il euſt couué huit ans durant vne entrepriſe dans ſon cœur, ſans la découurir.

Page 234. art. 15.

D. Le Baron d'Auſonville, & les Sieurs de Tremblecourt & de ſainct Georges.

B. Le Baron d'Auſonville dont il parle, s'appelloit lors ſaint Georges; & noſtre Hiſtorien bien informé, d'vn homme en fait deux.

Pag. 235. art. 2.

D. Il ſe fourra dans la foule à ſon entrée dans le Louure, entra en ſa chambre.

B. En vne choſe ſi importante, vn Hiſtorien d'vne telle Hiſtoire eſtre ſi mal informé, que de ne

ſçauoir pas que ce coup fut donné dans l'Hoſtel du Bouchage, où le Roy eſtoit venu loger auec Madame de Liancourt, depuis Ducheſſe de Beaufort.

Pag. 236. art. 3.

D. Le Comte de Soiſſons ſe trouuant prés de luy le retint, luy diſant.

B. Ce fut Montigny qui le retint, & luy dit cela.

Pag. meſme. art. 5.

D. Et meſme qu'il auoit attenté ſur la pudicité de ſa ſœur puiſnée.

B. Il ne parla point de cela.

Page 246. art. 17.

D. La Compagnie du Duc de Vendoſme.

B. On le nommoit lors Ceſar Monſieur.

Pag. 249. art. 26.

D. Le pria de prendre com-

mandement de tout ce qui eſtoit ſous ſa charge.

B. S'il auoit connu le Mareſchal de Biron, il ne diroit pas qu'il offrit le commandement à vn autre; car il eſtoit trop accoûtumé de commander aux Princes; & puis il n'euſt pas pû le faire quand il euſt voulu.

P*ag. meſme. art. 17.*

D. Et le Roy auſſi bien que le Duc de Guiſe, en teſmoignoit auoir grand regret.

B. Le conte eſt fait à plaiſir; & ce pour obliger celuy de qui il parle.

P*age 252. art. 1.*

D. C'eſtoit Pierre de Guſman, Comte de Fuentes.

B. C'eſt bien rencontré, il ſe nommoit *Pedro Henriques de Toledo.*

Page 252. art. 1.

D. C'eſt à dire de Fontaines.

B. Iudicieuſe annotation!

Page meſme. art. 2.

D. Il tira ſa ſalade, & en arma le Mareſchal.

B. Tout cela eſt faux.

Page 153. art. 3.

D. Il fut condamné à eſtre tiré à quatre cheuaux.

B. Il ſe trompe, ſa condamnation porte la teſte tranchée, & les membres mis par quartiers aux principales aduenuës de Paris.

Pag. 254. art. 7.

D. Furent contraints de ſe mettre ſur la retraite gaillarde.

B. Il veut dire à vne entiere déroute.

Pag. meſme. art. 8.

D. Il donna l'ordre de la retraite à l'Admiral de Villars.

B. Au contraire, il auoit l'a-

uant-garde à conduire, en laquelle combattant vaillamment il y fut tué.

Pag. 256. art. 18.

D. Rhouſſey frere du Sieur d'Haraucourt.

B. Quelle ignorance, prendre Rouſſay pour frere d'Haraucourt! il eſtoit cadet de Piennes.

Pag. 287. art. 15.

D. Auec la perte de deux Princes de marque.

B. Il ſe connoiſt bien en Princes de qualité, tels que les Comtes Philippes de Naſſau & de Soluis.

Pag. 259. art. 23.

D. Et rétablir leur Archeueſque en la ſeigneurie de la Ville.

B. Quel autre que luy peut ignorer que Cambray eſt vn Eueſché, & non Archeueſché? Il continuë la meſme faute és articles 26. & 34.

Pag. 265. art. 6.

D. S'en alla assieger & camper.

B. C'est comper, il ne sçait pas eppeller.

Pag. mesme. art. 8.

D. Vignolles qui ne chancela iamais au seruice du Roy.

B. Que diroit il d'vn grand Prince, ou Officier, souuent pratiqué, tousiours constant & fidel, puis qu'il parle ainsi d'vn ieune Mestre de Camp depuis sept ans seulement en employ & hors de page?

Page 267. art. 13.

D. Disans que ce n'est pas leur ordre d'assaillir des Places.

B. Pourquoy donc sont-ils bons, s'ils ne deffendent, n'y attaquent les Places, ne vont aux assauts, aux tranchées, aux escarmouches, ny sur la mer, au dire de cét Historien?

Pag. 270. art. 27.

D. Luſon aagé de dix-huit ans, Enſeigne pour le Duc d'Eſpernon, leur donna beaucoup de peine par ſa reſiſtance.

B. Il veut donner de la reputation à ce ſien amy, qui n'y penſoit pas ; car vn garçon de cét aage peut bien reſiſter à vne garniſon entiere.

Page 271. art. 28.

D. Le Duc ſe trouua aſſis dans ſa Chaire, ſans eſtre bleſſé.

B. L'affaire ſe paſſa tout autrement qu'il ne dit ; le Duc ſauta plus haut que la maiſon, emporté dans ſa chaire par la poudre; tomba en bas, fut bleſſé au viſage & au bras, & vint empeſcher ſes gens de tuer ſon hoſte, qu'ils penſoient autheur du fait.

Pag. meſme. art. 30.

D. Vn des plus ſoupçonnez eſtoit Meſplais.

B. Il fait ſoupçonner vn homme qui eſtoit deſia ouuertement declaré deux mois auparauant.

Page 274. art. 3.

D. Et ſous le nom d'obedience rendre les ſubmiſſions accouſtumées par les Roys Tres-Chreſtiens.

B. Quelle ignorance en toutes ſortes de choſes ? Le pardon fut demandé & obtenuë l'abſolution, & ſix ans apres Monſieur de Luxembourg fut rendre l'obedience.

Pag. 276. art. II.

D. Et entr'autres le Pere Commelet.

B. Il eſtoit lors refugié en Lorraine, zelé Ligueur s'il en fut iamais.

Pag. 281. art. 22.

D. Cela eſt bon à vous, qui ne vous en approchez que de cent lieuës.

B. Ceux qui auront connu le feu Roy, ne croiront iamais ces paroles eſtre iſſuës de ſa modeſtie, & dites à vn Prince qu'il honoroit, qui l'auoit bien ſeruy, qui lors conduiſoit ſon Armée.

Pag. 291. *art.* 4.

D. Si on luy euſt fourny aſſez à temps vingt mil eſcus qui luy auoient eſté accordez pour ſe dégager à Bruxelles.

B. Comme ſi vn homme qui trompe vn party, auoit ſoin de payer ſes debtes en le quittant : il ne tint qu'au Roy de l'auoir ; mais le iugeant incompatible auec le Mareſchal de Biron, il aima mieux garder ce dernier qui l'auoit bien ſeruy, & auquel il eſtoit accoûtumé.

Pag. 291. *art.* 5.

D. Lequel depuis le deceds de ſon frere eſtoit qualifié Archiduc.

B. Qu'il s'entend mal aux qualitez ! Quel empeſchement luy faiſoit ſon frere de s'y qualifier auparauant, ou quelle permiſſion plus grande en auoit-il lors, luy reſtant encores outre l'Empereur, deux freres aiſnez ?

Pag. 295. *art.* 14.

D. Ce qui fauoriſa le ſuccez de ce ſiege, fut l'inuention de Berriguen, qui fit refluer la riuiere d'Oiſe, en arreſtant le cours au deſſous.

B. Si l'on n'euſt fait promptement ceſſer cette belle inuention, la Ville n'euſt pas eſté tant inondée que les tranchées & l'Armée du Roy.

Pag. 296. *art.* 20.

D. Il ſe deffendit ſi bien, qu'apres ſon audition la procedure ceſſa.

B. Tout ce qu'il fit de mieux

pour ſa deffenſe, fut de demander qu'on enuoyaſt ſçauoir de Rhoſne s'il n'y auoit pas des manquemẽs dans Ardres qui l'auoient obligé de rendre la Place; & par ce relaſchemeut l'ardeur ſe rallentit, & la faueur de Monſieur de Biron le ſauua.

Pag. 298. *art.* 2.

D. Particulierement auec Guillaume Cicile, Sur-Intendant des Finances d'Angleterre.

B. Ce Guillaume eſtoit Secretaire, & ſon pere qui eſtoit mort grand Treſorier, s'appelloit Robert.

Pag. 300. *art.* 9.

D. Les Anglois ne vouloient pas que ce mot de (*Eſtats*) y fut couché.

B. La Reyne d'Angleterre n'a iamais empeſché les Hollandois de faire des alliances auec quel-

que Prince que ce fuſt.

Pag. 307. *art.* 9.

D. Aſſemble les Eſtats des Notables à Roüen.

B. Ce pauure homme ne ſçait pas quelle difference il y a entre vne aſſemblée & vne conuocation d'Eſtats generaux.

Pag. meſme. art. meſme.

D. Car de tout temps l'Aſſemblée s'en faiſoit dans le reſſort du Parlement de Paris.

B. Il le dit comme il l'entend; car il n'a iamais veu aucune Ordonnance ny Loy qui y obligeaſt.

Pag. 308. *art.* 13.

D. Marc Rie Marquis, qui en eſtoit Gouuerneur.

B. Il ne ſçait ce qu'il veut dire; le Marquis de Vallambou eſtoit de la maiſon de Rie, & il embroüille comme cela ſon nom.

Pag. 309. *art.* 16.

D. Où fut tué Rhosne, obstiné dans sa felonie.

B. Quelle felonie peut auoir commis vn homme qui n'estoit point subjet du Roy, ny ne luy auoit point fait aucun serment?

Pag. 316. *art.* 13.

D. Iniurieusement remonstré que c'estoit chose messeante à sa Majesté.

B. Il ne luy en parla iamais.

pag. 319. *art.* 23.

D. François d'Espinoy, Seigneur de sainct Luc.

B. Il se nommoit d'Espinay, & non d'Espinoy.

Pag. mesme, *art.* 24.

D. En laquelle furent comptez dix-huit cens hommes de pied, quinze cens hommes d'armes, quinze cens cheuaux legers, & douze pieces de canon.

B. Il y auoit quatre gros bataillons de quatre mil hommes chacun, deux mil cheuaux, & seize pieces de canon.

Pag. 320. *art.* 25.

D. Et rencontra Contreca auec sa troupe.

B. C'estoit Dom Gaston Spinola le Borgne, qui auec cinq cens cheuaux estoit venu reconnoistre les passages pour venir à Amiens.

Pag. 321. *art.* 27.

D. Ha! mon Dieu; c'est aujourd'huy que tu me veux punir.

B. Le Roy ne fit alors aucune action de crainte ny d'apprehension.

Plus bas, art. 28.

D. Le Roy s'en alla prendre sa recreation à la chasse.

B. Cela n'est point, & ceux qui auront connu combien le Roy

eſtoit alerte, ne croiront pas qu'il s'amuſaſt à la chaſſe, quand il auoit les ennemis ſur les bras.

Plus bas. art. 29.

D. Où de Born, Maiſtre de l'Artillerie fit bien ſon deuoir.

B. Eſt-il poſſible que cét Hiſtorien ignore qu'il n'y a aucun Maiſtre de l'Artillerie que le grand Maiſtre, & que les autres s'appellent Lieutenans.

Pag. 322. art. 30.

D. Et fit trauailler toute la nuit en diligence.

B. Ce fut bien Monſieur de Mayenne qui fut d'auis de fortifier Longpré dés le commencement du ſiege; & qui perſiſta en cette opinion ce fut Monſieur de Biron, qui y alla loger auec trois mil hommes la veille de l'arriuée du Cardinal, & qui le fortifia.

Pag.

Pag. meſme. art. 31.

D. Qu'il y auoit plus de huit mil cheuaux.

B. Nous n'en euſmes iamais quatre mil.

Pag. 327. art. 4.

D. Et ramenerent priſonnier Sanche, Comte de Saline.

B. C'eſtoit Sancho Salinas, qui ne fut iamais Comte.

Plus bas.

D. Il dépeſcha Crequy auec deux cens Maiſtres, la pluſpart Gentils-hommes, pour reconnoître l'eſtat de la Place.

B. Il en parle en homme qui n'y entend rien, reconnoiſtre Charbonnieres auec deux cens hommes dans les Alpes; il mena deux Regimens, le ſien & celuy de Pagnier.

Page meſme.

D. Car ce ieune Seigneur s'é-

tant auancé à la faueur de la fumée, fut soudain enueloppé de toutes parts.

B. Comment l'entend-il à la faueur de la fumée, auec deux cens cheuaux qu'il dit qu'il auoit aussi? Fust-ce à la retraite, & le lendemain seulement qu'il fut pris dans la neige?

Page mesme.

D. Il fut mis en liberté peu de iours apres, par eschange auec quelques prisonniers qui estoient Gentils-hommes de marque.

B. Ce peu de iours apres s'étendirent à huit mois; & apres que la Paix eust esté publiée il eut sa liberté, & non par échange.

Page 328. art. 6.

D. Et le Fort razé rez pied rez terre.

B. Monsieur Desdiguieres se garda bien de le faire razer, com-

me il paroiſt encore maintenant.

Plus bas. art. 7.

D. Il s'en retourna à ſon premier Gouuernement de Limoſin.

B. Il deuoit dire en ſon dernier Gouuernement de Limoſin ; car ſeulement alors il en fut pourueu.

Pag. 363. art. 9.

D. En recompenſe de ſes merites luy donna encore dequoy recompenſer le Sieur de la Guiche, pour la démiſſion qu'il luy fit en ſa faueur de l'Office de grand Maiſtre de l'Artillerie.

B. Ie ne m'eſtonne pas ſi cét homme écrit l'Hiſtoire, en ſçachant ſi bien les particularitez ; l'Artillerie auoit paſſé en deux mains depuis celles de la Guiche ; ſçauoir celles de ſainct Luc & de Monſieur d'Eſtrée, de qui Monſieur de Rhoſny la recompenſa pour quarante mil eſcus.

Pag. 365. art. 6.

D. Où le Roy enuoya le Preſident de Sillery pour en conferer auec eux.

B. Sillery n'eſtoit qu'adjoint à Belliévre, qui eſtoit Chef de la deputation.

Page 365.

D. Car premierement il le fit mettre en deliberation en ſon Conſeil d'Eſtat, &c. en ſuitte il fit propoſer le meſme article à ſon Conſeil de conſcience.

B. Il y a apparence qu'il ne reſolut pas vne telle Paix ſans en conſulter ſon Conſeil d'Eſtat; mais il ſe figure qu'il y a vn Conſeil de conſcience; ce qui n'eſt point, & n'eſtoit point vne affaire à y conſulter, s'il y en euſt eu vn. Tout cét article n'eſt que chanſon.

Page 366. art. 11.

D. Iean Baptiſte de Taxis, Che-

ualier de l'Ordre de sainct Iacques, & Conseiller d'Estat en Espagne.

B. Iamais Iean Baptiste Taxis ne fut Conseiller d'Estat en Espagne, ny mesme n'y aspira pas seulement.

Page 367. art. 13.

D. Ils demanderent la préseance sur les François.

B. Que cét hõme est mal informé de toutes choses ! les Espagnols ny au Concile de Trente, ny là, ny ailleurs, n'ont iamais demandé ny pretendu aucune préseance sur les François, mais seulement égalité.

Page 370. art. 16.

D. Le Connestable matchant seul deuant ; & le grand Escuyer apres, aussi seul.

B. Il a oüy dire qu'aux Entrées le Connestable marche deuant le Roy l'espée nuë, & le grand Escuyer vn peu deuant luy, portant

en eſcharpe l'eſtoc du Roy ; mais lors il ne s'y obſerua rien de pareil.

Page meſme. art. 17.

D. Le Comte de Lore ſon Lieutenant General.

B. Il eſtoit grand Eſcuyer de l'Archiduc, & non autre choſe.

Pag. 321. art. 21.

D. Eſtant allé viſiter le Cardinal d'Oſſat.

B. Qui ne fut Cardinal de trois ans apres, & n'eſtoit pas lors ſeulement Eueſque ſacré.

Page 373.

D. Il ne ſe pût contenir de faire mention de la parfaite amitié qu'il portoit à Gabrielle d'Eſtrée.

B. Il luy en parloit ſouuent, & à d'autres auſſi ; mais il ne parloit pas encore de mariage.

Pag. 374. art. 6.

D. Qu'on auoit entierement deſeſperé de ſa vie.

B. Il fut quelque peu malade à Monceaux, mais non pas au poinct que cét hõme veut le faire croire.

Page meſme. art. 7.

D. Ils apperceurent vn grand homme noir parfaitemet hideux.

B. C'eſt vn conte pour faire peur aux petits enfans. Ce fut vn reſonnement de la Foreſt, qui fit retentir le bruit des chiens qui eſtoient de l'autre coſté de la montagne ; & rien plus.

Pag. 375. art. 8. 9. 10.

D. A ſes premieres infirmitez &c. vne ſi grande quantité d'apoſtumes, &c. les plus ſouuerains deſquels.

B. Il employe impertinemment trois articles à exagerer vne maladie pediculaire, qui porta Philippes II. au tombeau, comme il arriue à beaucoup d'autres.

Pag. 376. art. 12.

D. Ayant inſtitué Regent d'Eſpagne le meſme Archiduc Albert ſon gendre, durant la minorité de ſon fils.

B. Il n'en eut pas ſeulement la penſée ; & ſon fils auoit dix-huit ans quand il mourut.

Plus bas. art. 13.

D. Il ordonna que ſon fils fiſt conſulter par les Theologiens & Iuriſconſultes, du droict qu'il auoit ſur la Nauarre.

B. Non plus que de cette conſulte pour le Royaume de Nauarre, duquel ils n'ont aucun ſcrupule.

Plus bas. art. 15.

D. Il auoit dépenſé & employé 5594. millions d'or en des entrepriſes quaſi toutes inutiles.

B. Voila débuter comme il faut. Y a-il Roman qui oſaſt dire

vne si haute menterie que celle que cét ignorant fourre dans son Histoire ? Quel iugement feront les Estrangers des Historiens François, en lisant cette Histoire de France? Combien auroit dépensé le Roy d'Espagne aux entreprises vtiles, puis qu'aux entreprises inutiles il a employé vne telle somme?

Pag. 377. art. 16.

D. Si nous en eussions vsé ainsi du commencement.

B. Grande discretion d'Autheur, & bon conseil à donner en vn Royaume où la diuersité des Religions est tolerée.

Pag. 378. art. 2.

D. Luy donna son absolution en secret, & luy permit de viure auec Catherine, comme auec son Espouse legitime.

B. Il paroist qu'il n'a pas consulté les Lettres du Cardinal d'Ossat.

Pag. meſme. art. 3.

D. Que ſa ſœur fuſt qualifiée Catherine de France.

B. Et comment euſt-il voulu qu'on l'euſt nommée, eſtant ſa ſœur germaine, & luy ne ſe nommant plus Henry de Bourbon ?

Pag. 380. art. 9.

D. Leſquels il pretendoit faire legitimer par ſon mariage auec leur mere.

B. Quand bien il auroit eſté parlé de cela, n'en ayant eſté rien reſolu, qu'a affaire la poſterité de le ſçauoir ; & qu'en peut ſçauoir cét Hiſtorien de certain? Quelles preuues en a-t'il eu, outre le bruit de quelques gens, que ſa diſcretion deuoit plûtoſt eſtouffer que publier ?

Page 381. art. 13.

D. Le Cardinal d'Oſſat & luy en parlerent enfin à ſa Sainteté.

B. Monsieur d'Ossat, qu'il nomme Cardinal, ne l'estoit point alors.

Et en suitte.

D. Il y pouruoiroit par autre voye, & passeroit outre.

B. Iamais ces paroles ne furent dites, & l'Historien impose faussement cette calomnie au feu Roy.

Mesme page. art. 13.

D. Pour venir à Paris le Lundy de la Semaine Sainte.

B. Tout ce calcul est faux; elle ne prit point congé du Roy à Fontainebleau le Lundy, mais le Mercredy matin à Melun, & vint à Paris le mesme iour.

Et peu apres.

D. Le Ieudy ensuiuant elle fut atteinte d'vne apoplexie dans le iardin de Zammet.

B. Et ce mesme iour Mercredy, elle fut atteinte de cette apoplexie

qu'il dit ; non au iardin de Zammet, où elle n'entra pas, mais dans le Doyenné de ſainct Germain, où elle mourut.

Et peu apres.

D. De là elle fut portée chez ſa tante en l'Hoſtel de Sourdis.

B. C'eſt vne menterie, car elle ne bougea du Doyenné, où elle languit tout le lendemain Ieudy, qu'elle accoucha d'vn enfant mort, & mourut le Vendredy Saint au matin.

Page 382. art. 5.

D. François d'Entragues, Gouuerneur d'Orleans.

B. Il ne ſe ſurnomme d'Entragues, mais de Balſac, & n'eſtoit plus Gouuerneur d'Orleans ; c'eſtoit le Mareſchal de la Chaſtre.

Page 384. art. 23.

D. La ſixieſme nullité eſtoit fondée ſur les mœurs de la Reyne

Marguerite, lesquelles estoient aussi insuportables que manifestes à tout le monde. Toutefois il n'allegua pas celle-là.

B. Puisque la modestie du Roy ne la vouloit pas alleguer, qu'auoit affaire cét iniurieux Escriuain d'en tacher son papier ?

Et plus bas. art. 24.

D. Ha la mal-heureuse ! elle sçait bien que ie l'ay tousiours aimée.

B. Qu'auoit-il aussi affaire de mettre ces mots, qui ne seruent de rien à son Histoire, & peut-estre sont faux ?

Page 386. art. 27.

D. Et peu apres luy Iean de Schomberg son cousin, Archeuesque de Treves.

B. Celuy qu'il dit son cousin ne luy estoit rien, & n'estoiēt de mesme maison ; il s'appelloit Schomberg.

Page 394. art. 7.

D. Le refus de Crequy ne procedoit pas d'inciuilité, mais de ce que Philippin s'eſtoit montré luy-meſme inciuil & diſcourtois en ſon endroit, durant qu'il fut priſonnier entre les mains du Duc de Sauoye.

B. Cét Eſcriuain ne ſçait pas que le refus de cette écharpe preceda la priſon de Crequy de quelques mois, que Philippin luy fit toutes ſortes de complimens durant ſa priſon, & que ce fut galanterie plûtoſt qu'animoſité, qui cauſa cette querelle.

Et au meſme art. vn peu deuant.

D. Par la mort de Philippin ſon fils naturel.

B. Philippin auoit lors vingt-ſix ans, & le Duc trente-ſept. Quelle apparence qu'il euſt eſté ſon fils naturel? Il eſtoit ſon frere

baſtard, & l'Hiſtorien vn ignorant.

Pag. 395. art. 11.

D. Iuſqu'au nombre de douze cens cheuaux.

B. Il n'en auoit que trois cens.

Pag. 396. art. 13.

D. Ou plûtoſt vne profuſion à l'endroit de pluſieurs.

B. Cette profuſion ne fut pas (horſmis le preſent qu'il fit au Roy de Vaſes de criſtal, & quelques cheuaux qu'il donna) de la valeur de ſix mil eſcus.

Pag. 397.

D. L'on faiſoit eſtat qu'il dépenſa en preſents & autres vanitez, plus de quatre cens mil eſcus.

B. Ce ne furent point d'habiles gens qui firent cét eſtat.

Et peu apres.

D. Sur cinquante-cinq il fit ſon reſte, qui eſtoit de quatre mil piſtoles.

B. C'eſt vn conte fait à plaiſi & qui meſme n'a eſté fait iuſqu cette fois ; car il eſt tres-faux.

Meſme page. art. 16.

D. A moderer la fierté de deu Mareſchaux.

B. Le Roy ne luy en parla ia mais.

Au chapitre ſuiuant.

D. Il l'eût couuert de ſang ſan rien excepter.

B. Il ne redit iamais cela.

Page 400. art. 24.

D. Ou de luy remettre en main le Comté de Breſſe, Pignerol, & les Vallées, au choix de ſon Alteſſe.

B. Il ne fut point arreſté de Pignerol & les Vallées, auec le Comté de Breſſe, & ne le fut pas meſme propoſé.

Pag. 411. art. 12.

D. Conflans place aſſize ſur vne

Roche effroyable, & Miolans qui eſt de pareille aſſiette.

B. Quiconque aura veu Conflans, iugera de l'impertinence de l'Hiſtorien, & Miolans auſſi.

Et plus bas.

D. Charbonnieres encore aſſize ſur vne Roche encores plus affreuſe que celle de Conflans.

B. Mais luy eſt vn affreux Eſcriuain, de mettre tant de ſottiſes enſemble.

Meſme page. art. 14.

D. Le Sieur de la Guiche mena à ſa Majeſté de belles troupes.

B. C'eſt vne menterie, car Monſieur de la Guiche ne bougea de Lyon.

Page 412. art. 15.

D. Iamais le Roy ne rendit vne plus ſignalée preuue de ſon bon iugement, de ſa prudence & de

ſa generoſité tout enſemble, qu'en cette occaſion.

B. Où cét homme loge l'excez des belles actions du Roy, de n'adjoûter point de foy à vingt billets mal eſcrits & mal conceus que l'on ietta dans ſon logis, & que nous ramaſſaſmes, qui eſtoient ſans ſeing & ſans adueu ?

Art. 16.

D. Cette Place eſt flanquée de cinq gros baſtions, reueſtus & liez par des tenailles de bonnes étoffes, auec des foſſez taillez dans la Roche.

B. Ceux qui n'auront point veu Montmelian, diront que cét Autheur ne parle pas bien de cette fortification ; & ceux qui l'auront veuë, qu'il ne dit pas vray.

Pag. 413. art. 22.

D. Par leſquelles il pouuoit en-

tendre que ſa Majeſté eſtoit aſſez aduertie.

B. Aſſeurément le Roy n'en ſçauoit rien, & ne s'en doutoit pas ſeulement alors ; & il luy dit à Lyon, en luy faiſant ſes plaintes, qu'il auoit eſcouté & eſcrit, mais que ſon cœur eſtoit touſiours demeuré fidelle, & meſme luy en demanda pardon.

Pag. 414. art. 23.

D. Car on a voulu dire depuis qu'il luy auoit dreſſé cette partie.

B. Le conte eſt faux, & on ne l'a iamais dit qu'en ce Liure.

Et plus bas.

D. Ioint que le Roy n'auoit garde d'aller expoſer ſa perſonne à la portée d'vn mouſquet.

B. Ce bon Autheur ne connoiſſoit gueres le Roy ; S'il l'euſt veu aux occaſions, il ne mettroit pas cette apoſtille dans ſon Hiſtoire.

Et plas bas.

D. En faisant le Comte de Soissons General de la mesme Armée, Biron en demeuroit encore plus outré.

B. Pourquoy en eust-il esté plus outré, puis qu'il n'auoit la Lieutenance de cette Armée, ains Lesdiguieres ; & quand il l'eust euë, faisoit-il difficulté d'obeïr aux Princes du Sang, Generaux d'Armées.

Pag. 417. art. 32.

D. Deux hommes agitoient quelque question de Philosophie durant son repas.

B. Qu'ont affaire ces questions de Philosophie auec l'Histoire de Henry le Grand?

Pag. 418. art. 36.

D. Mais le Roy qui l'auoit desia pour suspect, s'y en alla en personne.

B. Quel menteur est-ce-là, de

dire que le Roy ayt iamais eſté à Bourg en Breſſe, ou qu'il en ait ſeulement approché de vingt lieuës ?

Page 419. art. 14.

D. Il luy repartit bruſquement, & d'vn accent graue, &c.

B. Cela ne fut point ; il inuente les choſes, & y fait les reſponſes.

Pag. 425. art. 9.

D. Auec les Villes & Chaſteaux de Centalmons, Roque & Eſpalmier furent adjoûtez à la Breſſe.

B. Ce pauure homme ne ſçait pas que ces Places ſont de tout temps de la France, que ce Duc de Sauoye auoit conqueſtées durant la guerre de la Ligue, leſquelles il reſtitua lors au Roy.

Page 427. art. 2.

D. Et au nom de ſa Majeſté eſpouſer la Princeſſe Florentine.

B. Cét homme reſue, de dire

que Monſieur le Grand alla épouſer la Reyne au nom du Roy ; ce fut le grand Duc qui en eut la Commiſſion, & luy la luy porta.

Au meſme lieu.

D. Alla ſurgir heureuſement à Florence, s'eſtant embarqué à Marſeille.

B. Il croit que Florence eſt vn Port de mer.

Et plus bas.

D. Le grand Duc l'enuoya receuoir au Port par Iean & Antoine ſes fils naturels.

B. Il continuë heureuſement de faire vn Port à Florence ; il fait Dom Ioüan & Dom Antoine qu'il nomme Ian, & Antoine fils naturels du grand Duc ; & n'y a ſi ignoraut qui ne ſçache que le premier eſt ſon frere baſtard, & l'autre ſon neueu, fils de ſon frere aiſné.

Pag. meſme. art. 4.

D. Vincent Duc de Mantouë, & Eleonore Ducheſſe ſon épouſe, ſœur de Marie, aborderent à Florence.

B. Il croit qu'ils vinrent par terre de Mantouë à Florence.

Et au meſme lieu.

D. Luy-meſme eut l'honneur de celebrer le mariage d'elle auec le Roy, repreſenté par Bellegarde.

B. Il perſiſte de croire que Monſieur le Grand épouſa la Reyne au nom du Roy.

Pag. 428. art. 6.

D. Enrichie au dedans & au dehors de perles, lapis, pierreries.

B. Cét homme ne dit aucune choſe à propos ; il fait vne merueille d'vne Galere de vingt-ſept bancs, qui ſont les moindres de la Mer ; celle-là eſtoit de trente, & la poupe ſeulement eſtoit fort riche

par le dedans, mais noire en la forme qu'il la décrit.

Et plus bas.

D. Et celles du grand Duc en cinq rubis ; Il y auoit auſſi vne Croix de diamans, & vne autre de rubis.

B. Pour faire les armes du grand Duc conformes à la poupe, il euſt fallu cinq terribles rubis; & à quoy ces deux Croix ? Il ne ſçait ce qu'il dit.

Art. 7.

D. De la Seigneurie de Gennes enuoya ſalüer ſa Majeſté à l'Eſperie.

B. A Eſperie beſte ; il eſtropie tous les mots.

Au meſme lieu.

D. Et la fit accompagner iuſqu'au Port de Final.

B. Ce fut iuſqu'au Ponto Fin.

Et en

Et en ſuitte.

D. Elle paſſa auſſi aux Ports de Sauonne, d'Antibe, de ſaint Marc de Treſport, ſans vouloir deſcendre en nulle terre que ce ne fuſt en France.

B. Cét animal croit que les Ports ſont portes, quand il dit qu'elle paſſa aux Ports de Sauonne, dont elle n'approcha de trois lieuës. Il croit qu'Antibe ſoit Barbarie, & non France, & nomme Treſport, qui ne ſe trouue ny ſur terre, ny ſur carte aucune, ſi ce n'eſt en Normandie.

Pag. 429. art. 10.

D. Elle fut conduite au Palais, dans la grand' Salle, duquel Meſſire Guillaume du Vair, premier Preſident de Prouence, &c.

B. Il croit que le Parlement de Prouence ſe tienne à Marſeille, il n'y a point de Palais; elle vint deſ-

gendre de ſa Galere dans le logis où logeoit Monſieur de Guiſe, qui eſt tout auprés du Port, & à la deſcente.

Art. 12.

D. La Reyne accompagnée de deux mil cheuaux.

B. Elle n'eſtoit ſuiuie d'aucune Gendarmerie.

P*age 330. art. 24.*

D. La Reyne, dit-il, eſtoit veſtuë à l'Italienne.

B. A la lecture de cette deſcription, on peut voir comme il farcit ſon Hiſtoire de meſmes pieces que celles qu'il inuente.

Art. 15.

D. Madame, les bien-heureuſes influences.

B. Cette Harangue eſt digne d'eſtre miſe de mot à mot dans vne telle Hiſtoire.

Art. 17.

D. Les Ambaſſadeurs & Deputez des Villes Imperiales, des Suiſſes & des Griſons, s'eſtans preſentez pour luy faire la reuerence, & luy parler debout, le Chancelier l'empeſcha premierement, ſoûtenant qu'ils deuoient eſtre à genoux.

B. Il n'y auoit lors, ny plus d'vn an apres, aucuns Ambaſſadeurs ou Deputez Allemans, Suiſſes ou Griſons à Lyon, ny en France; le Chancelier eſtoit trop habile homme pour les vouloir faire parler à genoux; mais à l'Entrée de la Reyne, les Marchands de Lyon (ſelon leur couſtume) vinrent ſeparez par Nations faire leurs dierſes Harangues, & les Marhands Allemans & Suiſſes prendirent faire la leur debout, leſquels cét Hiſtorien de Village

nomme Ambaſſadeurs & Deputez.

Pag. 431. art. 19.

D. Depuis qu'elle euſt entendu que le Roy eſtoit ſi prés, elle ne mangea plus, l'ardent deſir de le voir luy ſerrant l'appetit.

B. La Reyne acheuoit ſon ſouper, quand elle ſceut que le Roy venoit; & le repas qu'elle venoit de faire luy ſerrant l'appetit.

Art. 22.

D. Sur les onze heures, iour conſacré à ſainct Coſme & ſainct Damian, & en cela meſme de bon augure, qu'aucuns des Anceſtres de la Reyne ont porté le nom de Coſme.

B. Où trouue-t'il de bon augure, de ce que le grand-pere de la Reyne s'appelloit Coſme, que Monſieur le Dauphin ſoit né au iour de ſainct Coſme.

Pag. 433. art. 2.

D. L'autre de braſſer vne trahiſon ſur Marſeille.

B. Il ne la braſſa pas, ce fut Merarques qui la vint propoſer à Balthazar de Sinuga ; lequel Merarques ne l'euſt ſçeu executer.

Art. 3.

D. Et meſme le Duc de Guiſe luy auoit dreſſé vne telle partie à Marſeille, que ſi le Roy l'euſt approuuée, il y euſt couru fortune.

B Quelle apparence à cela, veu que Merarques ne propoſoit ſon entrepriſe que pour l'executer dans ſeize mois, qu'il deuoit eſtre Viguier de Marſeille.

Pag. 434. *art.* 4.

D. Vn ſien neueu ſe baignant vn ſoir auec quelques Gentilshommes François, &c. les François irritez, &c. le peuple s'eſtant irrité, &c. qui ſe fut ſaiſi, &c.

violant le droict inuiolable, &c.

B. Le fait eſt, que Buſſy-Lamet, neueu de l'Ambaſſadeur, ſe baignant, fut appellé gauache, comme le peuple a accouſtumé de crier apres ceux qui ne ſont habillez à leur mode; & luy s'en retournant, tua vn Preſtre & en bleſſa vn autre. La Iuſtice le pourſuiuit, il ſe ſauua au logis de l'Ambaſſadeur, où il eut ordre d'eſtre pris, ayant premierement eſté demandé, dont on ſe plaignit fort. Le Nonce accommoda cette affaire, & la Rochepot fut rappellé d'Eſpagne.

Plus bas.

D. L'Alcade, qui eſt le Magiſtrat de la Iuſtice.

B. C'eſt le Preuoſt de la Cour, & il y en a quatre.

Pag. 435. *art.* 8.

D. Ils luy apporterent vn buffet

d'or & d'argent, lequel fut employé au seruice de la Reyne.

Plus bas. art. 9.

D. Qui estoit autant enuiée & muguettée.

B. L'Archiduc estoit lors trop empesché au siege d'Ostende, pour muguetter les Places du Roy.

Au mesme art.

D. Et de n'étendre point sur luy l'indignation de ce qui s'estoit passé en Espagne.

B. L'affaire de la Rochepot estoit desia accommodée, & l'Archiduc enuoya seulement le visiter, & le Roy luy, par Monsieur du Maine.

Plus bas.

D. Pour luy asseurer qu'il n'estoit pas si iniuste.

B. Il ne fit point de réponse à vne chose que l'on ne luy auoit pas dite.

Meſme pag. art. 11.

D. Il arriua d'auãture que la Reyne d'Angleterre eſtoit à Douures.

B. Quelle menterie ! la Reyne eſtoit lors en progrez à cent lieuës de là.

Et plus bas.

D. Qu'elle feroit la moitié du trajet, qui n'eſt que ſept lieuës d'vne coſte à l'autre.

B. La belle propoſition ! que le Roy qui n'auoit nuls Vaiſſeaux, s'allaſt mettre ſur des batteaux de peſcheurs, au milieu du détroit, pour y rencontrer la Reyne d'Angleterre, qui eſtoit lors bien en aage pour ſe mettre ſur Mer. A ce deſſein, le Roy fit partir Monſieur de Biron, auant qu'elle euſt nouuelles qu'il fut arriué à Calais.

Page 436. art. 12.

D. De deux cens Gentils-hommes de marque.

B. Nous pouuions estre soixante Gentils-hommes en tout, tant suiuans, qu'autres.

Et plus bas.

D. L'on a veu ce qui s'est passé depuis que le Roy fit choix du Duc de Biron, plûtost que d'vn autre.

B. C'est bien rencontré; le Roy n'auoit lors aucune défiance de Monsieur de Biron, qui luy demanda cét employ, & Monsieur du Maine celuy d'aller à Ostende vers les Archiducs; & ainsi par leurs desirs ils y allerent tous deux.

Art. 13.

D. Luy fit grace en luy faisant trancher la teste.

B. Il ne fut pas condamné à autre chose, & le supplice des Milords ne s'étend pas plus auant.

Art. 14.

D. La Reyne estoit à Vignes, à

quarante lieuës de Londres, &c. mais ſa Majeſté y auoit laiſſé ſes Officiers pour le défrayer auec toute ſa Compagnie.

B. Elle n'eſtoit donc pas à Doures, & c'eſt à vn Chaſteau qui s'appelle Baſing, où elle eſtoit, & ne fut défrayé que tant qu'il fut à vne maiſon proche de Baſing, nommée Lauing.

Art. 15.

D. Sans diſſimuler pourtant qu'elle n'euſt eſperé, &c.

B. Elle ne luy fit iamais aucune plainte, mais des complimens tres exquis.

Peu apres.

D. A quoy le Duc de Biron repartit, &c.

B. Il fait faire de ſon inuention cette longue repartie au Duc de Biron; à quoy il ne penſa iamais.

Pag. 437. art.

D. Mais il eſt bien vray qu'elle luy montra ſon portrait.

B. Ny ce qu'il dit precedemment, qu'aucuns ont eſcrit, n'eſt veritable, ny ce qu'il debite pour veritable en ſuitte.

Art. 18.

D. Elle fit vn feſtin Royal à nos François, joüa de l'épinette en leur preſence, & maria ſa voix auec l'inſtrument.

B. Elle ne fit aucun feſtin Royal aux François, horſmis qu'elle défraya Monſieur de Biron & ſa troupe, tant qu'il fut à Laning; & vn iour que Monſieur de Biron eſtoit à Baſing, le Milord Corbain le fit entrer auec quatre ou cinq de nous, par vne porte dérobée dans ſa chambre, pour la ſurprendre lors qu'elle chantoit.

Et en ſuitte.

D. Encore qu'elle demeuraſt mal ſatisfaite de leur Maiſtre.

B. Cela eſt bien faux ; car elle en eſtoit lors extremément ſatisfaite.

Art. 20.

D. Qui fut vne chaſſe que ſa Majeſté marqua particulierement.

B. Comme il n'auoit lors nul ſoupçon de Monſieur de Biron, auſſi n'y fit il pas reflexion.

Page 438. art. 21.

D. Sur l'aduis que malicieuſement on leur donna, que le Roy eſtoit en bonne intelligence auec le Turc ; & crût-on que cét aduis fut donné en Eſpagne.

B. Comme ſi le Perſan ignoroit que la France fuſt en Paix auec le Turc ; s'il eſtoit vtile à l'Eſpagnol de donner cét aduis ; s'il importoit de celer cette Paix aux Per-

ſans, cét Ambaſſadeur de Perſe dit au noſtre à Rome, qu'il viendroit en France. Mais comme il voulut auparauant aller en Eſpagne, le Roy luy fit dire qu'il ne le vouloit voir, s'il ne le venoit trouuer le premier.

Art. 22.

D. Pour prier le Roy de trois choſes; L'vne, de n'entrer en aucune confederation contre luy; de moyenner par ſon interceſſion vne Paix ou vne Tréve auec l'Empereur d'Allemagne; & de rappeller Monſieur de Mercœur, vaſſal de France, qui luy faiſoit la guerre.

B. Ie n'ay pas veu homme ſi inſtruit des affaires que cét Eſcriuain; ce Medecin Marſeillois renegat, eut deſir de reuoir ſon païs, & pour ſa ſeureté ſe chargea d'vne Lettre & d'vn Compliment au Roy par le Turc; qui ne voyant

aucune Ligue ſe preparer contre luy, n'auoit garde d'en aduertir le Roy ſon amy, & qui auoit vn Ambaſſadeur à ſa porte, ny moins le faire interceſſeur d'vne Paix qu'il auoit en ſes mains, s'il euſt voulu, & dont on le requeroit; & ne ſçauoit qui eſtoit le Duc de Mercœur, ne s'en ſoucioit, ny ne le craignoit pas.

Art. 24.

D. Alleguant que le Duc de Mercœur eſtoit auſſi bien vaſſal de l'Empire, que de la France.

B. Comme il auoit controuué la demande, il a eſté neceſſité de faire auſſi la réponſe.

P*ag.* 439. *art.* 25.

D. Auec le meſme exemple d'iniuſtice que nous auons veu ſous Henry III. en 1583. & depuis ſous Louys XIII.

B. Ce galant homme oſe im-

punément accuſer d'iniuſtice trois Roys (& tres-bons Roys) tout à la fois; & il a eu meſme permiſſion de faire imprimer cette calomnie.

Art. 28.

D. Les eſtranges & épouuentables impreſſions en l'air.

B. Qu'a cette fable ou cette viſion de commun auec l'Hiſtorien de Henry le Grand ; & pourquoy mettre ces niaizeries, & ſupprimer tant d'autres bonnes choſes ?

Pag. 440. art. 1.

D. Et de là auec des Lettres de recommandation du Duc ſon couſin, s'achemina en Auſtriche, afin de receuoir l'ordre de l'Empereur Rodolphe deuxieſme, pour eſtre receu en ſon Armée de Hongrie.

B. Comme ſi l'on ne l'euſt pas receu en l'Armée des Chreſtiens ſans Lettres de recommandation

& ordre particulier de l'Empereur, vne perſonne de cette qualité y allant volontaire.

Pag. 441. art. 2.

D. Sa valeur, experience & iugement i parut principalement à pouruoir à la deffenſe de Strigonia.

B. La valeur ne paroiſt point à pouruoir, fortifier & munitionner vne Ville, & le Duc de Mercœur ne pourueut point auſſi ; car ce n'eſtoit point à luy volontaire à y pouruoir.

Art. 3.

D. Vacante par le deceds du Comte de Mansfeld.

B. A ſon compte, l'Armée Imperiale auroit eſté quatre années ſans Lieutenant Gencral.

Art. 5.

D. Manda par mocquerie au Duc de Mercœur, &c. & qu'ayant

ſoin de ſa reputation & de ſon ſalut à cauſe du nom François.

B. Il ne va point de Trompette d'vn Camp à l'autre, comme parmy les Chreſtiens, & ce Baſcha ne ſçauoit pas ſeulement le nom du Duc de Mercœur, ny de quel païs il eſtoit.

Et peu apres.

D. Le Duc fit réponſe à cette rodomontade.

B. L'enuoy eſtant fait, la réponſe l'eſt auſſi.

Pag. 442. art. 8.

D. Car tout d'vn coup le Ciel ſe couurit de nuées épaiſſes.

B. Il debite vne ſimple pluye pour vn miracle, qu'il exagere tant qu'il peut pour le faire paroiſtre tel.

Pag. 444. art. 15.

D. Et encore plus parmy les Turcs, leſquels ne redoutent rien

tant que les armes des François.

B. Ils s'enqueſtoient bien ſi Monſieur de Mercœur eſtoit François ou Alleman, n'ayant auec luy aucunes troupes Françoiſes, & ne la connoiſſant point, pour ne l'auoir point veu; ne les redoutoient pas auſſi.

Pag. 445. art. 20.

D. Ce Prince portant vn cœur de Roy ſous le tiltre de Duc, fera cy-apres de hautes entrepriſes.

B. Dieu veüille qu'il ſoit meilleur Prophete que l'Hiſtorien.

Pag. 448. art. 7.

D. Meſme aucuns ont voulu dire qu'elle auoit commencé auparauant, & que ſans cela le Sauoyard ne ſe fut iamais engagé en ce voyage.

B. Quels aucuns l'ont voulu dire, puiſque les accuſateurs du Duc, ſes Lettres, ſes dépoſitions,

& toutes les autres preuues de ſon procez, témoignent que le deſeſpoir de n'auoir point le Gouuernement de Bourg, le tranſporta outre ſon deuoir ; qu'auparauant il n'en auoit pas eu ſeulement la penſée, ny le Roy le ſoupçon.

Peu apres.

D Et ſur le diſcours que ſa Majeſté luy tint touchant la preſomption & fierté du Mareſchal de Biron.

B. Le Roy ne luy en parla iamais, & eſtoit trop habile pour découurir à ce Prince eſtranger, & qu'il ſoupçõnoit, les imperfections do ſes ſeruiteurs.

Et en ſuitte.

D. Sans en exempter ſa Majeſté, contre laquelle il ſembloit principalement parler.

B. Comme la Reyne ne dit iamais ce que deſſus, le Mareſchal

ne fit auſſi iamais cette réponſe.

Art. 8.

D. Sur tous Rhoſny, qui n'aimoit pas le Mareſchal, marquoit toutes ces choſes.

B. Il l'aimoit & le portoit autant qu'il pouuoit ; car il eſtoit oncle de la femme de ſon frere ſainct Blancard.

Art. 9.

D. A Suze & à Yurée, & à Somme ſur le Pau, où il trouua toûjours l'Ambaſſadeur du Roy.

B. Que cét homme eſt ignorant des affaires, qui ne ſçait pas que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne prés de Monſieur de Sauoye, demeure toûjours à Thurin, quand le Duc s'en va à Suze & à Yurée ; Que le Duc n'alloit pas exprés en ces lieux-là pour parler à la Fin, qui le fut bien venu trouuer à Thurin, & que le Comte de Fuentes, Gou-

uerneur de Milan, ne sortoit point du Milanois.

Et en suitte.

D. Les Huguenots y estoient meslez, pour faire diuersion des armes du Roy.

B. Ils n'auoient aucune communication auec Espagne, ny Sauoye.

En suitte.

D. On proposoit au Mareschal de Biron qu'il auroit en souueraineté le Duché de Bourgongne, la Franche-Comté & la Bresse, & qu'il épouseroit la troisiesme fille du Duc de Sauoye, auec cinq cens mil escus de constitution dotale, le Sauoyard, le Dauphiné & la Prouence, l'Espagnol, le Royaume, qu'il vouloit faire regir par ses Pairs & Gouuerneurs, desquels le Duc de Boüillon deuoit estre vn des plus puissans, & commander

à toutes celles de de là le Loire, iuſqu'au Rhoſne, & aux Monts Pyrenées.

B. Qui a iamais oüy parler de cela? le procez du Duc de Biron en parle-t'il? A-t'on veu quelques Lettres, quelque Traité, quelque témoin ou dépoſition qui en parle? Y a-t'il apparence que l'on euſt achepté ce Duc à tel prix. La Franche-Comté vn bon heritage d'Eſpagne, luy euſt eſté donnée? vne Infante de Sauoye luy euſt eſté donnée, & cinq cens mil eſcus; luy qui auoit fait ſeulement propoſer le mariage de Donna Mathilde, ſœur baſtarde du Duc, auec luy. N'y a-t'il qu'à dire, pour prendre le Dauphiné & la Prouence? Leſdiguieres & le Duc de Guiſe luy euſſent-ils abandonnez ſi aiſément? Donner le Gouuernemẽt de de là la Loire au Duc de Boüillon,

ne le falloit-il pas prendre auparauant ? & l'Eſpagnol occupé à Oſtende, défait à Nieuport, fuſſent-ils ſi aiſément venus à bout du Roy, braue & experimenté, puiſſant & riche en terre, en argent & en amis, & au Duc de Boüillon Huguenot, & beau-frere du Comte Maurice de Naſſau. Cét Eſcriuain deuroit-il pas rougir, de mettre en vne Hiſtoire de telles ſottiſes?

Art. 10.

D. Que le Duc de Sauoye ayant eu connoiſſance de ſon meſcontentement, luy auoit fait offrir vne de ſes filles en mariage, auec conditions aduantageuſes.

B. Il aduoüa au Roy auoir parlé, eſcouté & eſcrit, & luy en demanda pardon; mais il continua encores d'écouter, comme il apparut par ſes propres Lettres & dépoſitions.

Pag. 451. art. 17.

D. Beliévre Chancelier, Villeroy, Rhosny & Sillery, consigna és mains du Chancelier vingt-sept pieces, la plus importante desquelles estoit le susdit Estat escrit en trois feüilles de papier, de la main propre du Mareschal.

B. Sillery n'en sçeut rien, mais bien la Reyne & le Comte de Soissons, outre ces trois sus-nommez; il n'y eut lors que cinq Lettres données par la Fin au Roy, auec non vn Estat, mais vne instruction à la fin escrite en trois feüilles de petit papier; toutes lesquelles Lomenie garda bien, & non le Chancelier. Le Roy les fit lire deuant nous en son cabinet la nuit de sa prise.

Art. 18.

D. Et en dit autant au Baron de Luz, que Biron auoit enuoyé en

en Cour pour eſtre aux eſcoutes. Le Roy meſmes dit au Baron de Luz, qu'il eſtoit bien aiſe d'auoir appris de la Fin que les bruits qui couroient des intelligences du Mareſchal de Biron auec le Duc de Sauoye, n'eſtoient que des impoſtures & calomnies.

B. Le Baron de Luz ne vint point à la Cour de toute cette année-là, qu'apres la mort du Duc de Biron; Partant ny la Fin, ny le Roy, ne luy dirent point ce que l'Autheur impoſe, & la Fin vint déguiſé à Fontainebleau en Careſme, l'année 1602. fit dire au Roy qu'il auoit grandes choſes à luy dire. Le Roy luy parla en tres-grand ſecret par deux fois à la Miroye, auquel il luy montra & donna les papiers ſuſdits; puis le Roy le renuoya.

Art. 20.

D. Luy enuoya Deſcures, Mareſchal des Logis de la Cour, &c. de mettre ſus vne puiſſante Armée ſous ſa conduite.

B. L'Autheur eſt ſi ignorant, qu'il croit que Deſcures eſtoit Mareſchal des Logis de la Cour, luy qui eſtoit General des Armées du Roy. Sa Majeſté ne luy fit pas accroire qu'il luy vouluſt donner la conduite de ſon Armée, ains luy manda que l'on luy donnoit quelques ſoupçons de ſa fidelité, qu'il vouloit éclaircir auec luy.

Page 452. art. 24.

D. Pluſieurs Courtiſans qui auoient fait gageure qu'il ne viendroit point, perdirent leur argent.

B. Choſe fort importante à mettre dans vne Hiſtoire.

Art. 23.

D. Le Duc d'Eſpernon luy enuoya au deuant Du-Pleſſis.

B. Il eſtoit trop habile homme pour le faire ; auſſi s'en garda-t'il bien.

Art. 24.

D. Il fut receu de ſa Majeſté auec aſſez de froideur.

B. Au contraire, le Roy luy fit fort bon accueil, & ſe promena auec luy au iardin depuis prés d'vne heure, ſeul à ſeul.

Art. 25.

D. Autrement qu'il ſe la feroit luy-meſme.

B. On ne parloit pas ainſi au feu Roy; l'Hiſtorien ne le connoiſſoit pas.

Pag. 453. art. 27.

D. Lia vne partie auec Monſieur d'Eſpernon, contre le Roy & le Comte de Soiſſons. Aucuns

ont escrit que sur cela le Duc d'Espernon luy dit, &c. mais i'ay souuent oüy dire au Duc d'Espernon, &c.

B. Le Roy ne joüa pas cette partie que nôtre Autheur suppose, & le Duc d'Espernon dit au Duc de Biron ce que l'Autheur dit auoir oüy dire à Monsieur d'Espernon, qu'il n'auoit pas dit.

Art. 28.

D. Biron alla souper auec le Comte de Soissons.

B. Cét homme ment aux petites choses comme aux grandes; il fut souper chez Montglot, & non chez le Comte de Soissons.

Art. 31.

D. Ce soir-là Biron soupa chez Montigny.

B. Montigny n'estoit pas à Fontainebleau, par consequent tout cét article est faux; le Duc de

Biron ſoupa encore chez Montglad.

Art. 33.

D. Celuy-cy au premier commandement donna ſon eſpée à Praſlin ſans aucune indecence, ne reſiſtance.

B. Praſlin ne l'arreſta point, mais le Roy, qui ayant dit au Duc de Biron : *Hé bien! puis que vous ne me voulez rien dire, ie taſcheray d'en apprendre dauantage de mon neueu le Comte d'Auuergne, qu'il retint.* Et comme il oüit le bruit de Monſieur de Biron, s'eſtant émeu, le Roy luy dit ; *C'eſt Monſieur de Biron que i'ay fait arreſter pour des choſes que ie ſuis aſſeuré qu'il a faites, ie n'en ay que le ſoupçon de vous, que ie taſcheray d'éclaircir*; & ſur ce, l'enuoya tenir en ce petit cabinet de Lomenie, qui eſt entre la chambre de la Reyne &

le petit cabinet du Roy ; & commanda à Monſieur le Grand, au Comte de Lude, & à quelques autres, de ſe tenir prés de luy.

Art. 34.

D. Vitry attendit Biron à la porte de la chambre de la Reyne, auec laquelle il ioüoit à la prime; & comme il ſortoit, luy fit commandement de la part du Roy de luy donner ſon eſpée.

B. L'Eſcriuain ne ſe ſouuient pas qu'il a dit plus haut qu'en ſe retirant, le Roy luy dit : *Et bien, puis que ie n'en puis apprendre la verité de vous, ie l'apprendray d'ailleurs*; car il eſt vray qu'il ioüa à la prime auec la Reyne, à qui le Roy donna à joüer ſon ieu tandis qu'il donnoit l'ordre de prendre Monſieur de Biron. Ils ioüoient dans le cabinet du Roy, & le ieu finy, la Reyne ſe retira, & le Roy entretint Mon-

ſieur de Biron long-temps ; puis ſe mettant ſur ſa chaire percée, luy dit le cas deſſus.

Meſme article.

D. Biron à ce commandement mit la main à ſon eſpée, & auec des poſtures eſtranges, & auec des agitations & exclamations eſclatantes, &c. là deſſus mille blaſphemes, mille imprecations execrables ; & la moindre parole offençoit la Maieſté diuine & humaine.

B. I'en puis parler ; car Monſieur de Montbaſon, la Gueſle & moy, le viſmes prendre en ſortant du cabinet du Roy ; & entrant dans la chambre ſainct Louys, deux Exempts qui eſtoient proches ſe ſerrerent contre luy, & l'empeſcherent de mettre la main à l'eſpée, & de faire autre action, lors que Vitry luy vint dire, que

le Roy luy auoit commandé de l'arreſter & de luy demander ſon eſpée. Il iura deux ou trois fois, dit que l'on luy laiſſaſt prendre vn cheneſt ou vn chandelier, & qu'il empeſcheroit bien que l'on ne le priſt. Surquoy nous eſtans approchez, il dit à Monſieur de Montbaſon : *Monſieur, vous auez eſté mon amy, obligez-moy d'aller ſupplier le Roy qu'il me laiſſe mon eſpée, laquelle l'a ſi bien ſeruy* ; & y alla.

Et plus bas.

D. Le Roy aduerty de ſes ſaillies, manda à Vitry qu'il fiſt ſon deuoir ſans plus délayer ; & adonc apres toutes ces conteſtations, il fallut que Biron flechiſt à la force.

B. Monſieur de Montbaſon luy vint dire pour réponſe de la part du Roy, qu'il obeïſt ; & lors il ne donna pas ſon eſpée, mais il ſe la laiſſa oſter inſenſiblement.

En ſuitte.

D. Il fut conduit en la plus haute chambre du pauillon, proche de l'Horloge ; & paſſant entre les Gardes, eut apprehenſion d'eſtre tué.

B. Il fut mené en la chambre en oualle, où il demeura iuſqu'au iour, & y vid en y entrant ſix Archers de la Garde, qui eſtoient du coſté de la feneſtre. Alors il dit, Craint-on que ie ne me iette par les feneſtres? puis ſe promena toûjours à grands pas iuſqu'à ce que l'on l'emmena en la chambre au deſſus de celle de Monſieur le Grand, & Monſieur le Comte d'Auuergne à vne autre aſſez proche, regardant ſur la Cour de la Fontaine.

Art. 36.

D. C'eſt choſe notable, que peu d'heures auant que Biron fut ar-

reſté, le Pleſſis ſurnommé, &c. l'vn des quatre, comme ennemy du Duc d'Eſpernon, conclut de le faire arreſter, luy faire, &c.

B. C'eſt choſe aſſeurée que tout ce diſcours eſt faux; Monſieur d'Eſpernon eſtoit party le matin pour aller à Paris, ne luy enuoya point le Pleſſis, & ce conſeil ne ſe tint point, dont cét Eſcriuain n'euſt pas ſçeu le ſecret, puis qu'il ignore les choſes les plus communes.

Page 456. art. 1.

D. Mais bien ne voulut manger là, ny dans la Baſtille, craignant qu'on l'empoiſonnaſt.

B. Il n'en eut ny n'en témoigna iamais de crainte; mais i'oſerois aſſeurer qu'il en eut le deſir.

Art. 2.

D. Et on enuoya Commiſſion particuliere à Meſſire Achilles de Harlay, &c.

B. Il eſt auſſi mal inſtruit des procedures du Parlement, que de toutes les autres choſes, de ne ſçauoir pas que quand on enuoye à la Cour de Parlement vn procez criminel, c'eſt elle-meſme qui ordonne les Commiſſaires.

Art. 3.

D. Et s'eſtant enquis de quel païs eſtoit le maiſtre bourreau de Paris, il apprit qu'il eſtoit natif de Bourgogne.

B. Iuge Lecteur, s'il y a apparence que le Duc de Biron euſt fait cette enqueſte durant ſa priſon, & ſi Baranton, Capitaine des Gardes du Corps (qui ſeul luy parloit eſtant enfermé auec luy) ou ſes Commiſſaires, eſtoient ſçauans de quel païs eſtoit le bourreau de la Ville.

Pag. 457. art. 5.

D. Sire, nous voicy proſter-

nez aux pieds de voſtre Majeſté.

B. Qui lira cette Harangue, la iugera ſortie de la bouche de noſtre Hiſtorien; auſſi ne fut-elle iamais dite par les parens de Monſieur de Biron, ny la réponſe proferée par le Roy, qui parloit bien mieux que cela.

Pag. 459. art. 7.

D. Le Roy ayant prononcé cette parole auec vn accent aſſez aigre.

B. Au contraire, la réponſe du Roy fut fort douce, conſolant ſes parens, & leur témoignant qu'il participoit à leur déplaiſir. Ce fut à ſainct Maur, & ie l'oüis.

Pag. 467. art. 27.

D. Le peuple qui s'aſſembloit deſia en Greve, voyant rompre l'échaffaut, accourut vers la Porte ſainct Antoine en ſi grande foule, que Biron l'apperceuant du haut

de la Baſtille, iugea par là qu'il deuoit bien toſt ſeruir d'vn funeſte ſpectacle.

B. Bon Dieu ! quel impudent menteur ? Il n'y eut iamais d'échaffaut dreſſé en Greve, & le Duc de Biron ne ſortit iamais de la chambre où il eſtoit enfermé, qui n'a veuë aucune vers la Porte ſainct Antoine, que pour venir à la Chapelle, qui eſt tout contre, lors que l'on luy prononça ſa ſentence de mort.

Page 468. art 3.

D. Le Chancelier luy demanda en ſuitte le baſton de Mareſchal de France, & la Couronne Ducale.

B. Comme on ne donne point de Couronne Ducale quand on fait vn Duc, on ne luy la redemande point auſſi.

Pag. 470.

D. Il les enuoya prier par le

Cheualier du Guet, que ſon corps fuſt porté à Biron auec ſes Anceſtres ; ce qu'ils luy accorderent.

B. Il ne fut point dit lors cette particularité, qu'il ait fait demander par cette perſonne cette licence à des gens qui n'auoient pas puiſſance de l'accorder ; Auſſi fut-il enterré le meſme iour dans l'Egliſe ſainct Paul.

Page 474. art. 6.

D. Que les choſes de toutes ſes conſpirations auoient de hauts & importans deſſeins, &c. Ils faiſoient entendre qu'ils n'en vouloient qu'à Rhoſny.

B. Cét homme rẽplit la moitié de l'Hiſtoire du Roy, depuis la Paix, de diuerſes coniurations, & il n'y eut iamais ſiecle ſi paiſible, & aſſeuré. Biron eut des boutades, eſcriuit, mais ne fit point de mal. Merarques eſtoit vn fort neceſſi-

teux, qui pour tirer quelque argent des Eſpagnols, leur promettoit ce qu'il ne pouuoit tenir. La Trimoüille & Boüillon eſtoient broüillons, mais n'auoient pas d'étoffe ; ce dernier, ſage par la mort de Biron, aima mieux faire ſa Paix de loin, que de venir mettre ſa teſte en compromis. Mais de tout cela, il n'y eut pas vn homme ſur pied, pas vne bicoque priſe par vne declaration faite ; & cét Eſcriuain meſme qui fait le loup ſi grand, eſt contraint d'auoüer qu'ils n'en vouloient qu'à Rhoſny. Et moy ie dis, que meſmes ils ne luy en vouloient pas, & que tout cela n'eſtoit que ſimples & mauuaiſes volontez que le Roy chaſtioit, pardonnoit, diſpoſoit & aneantiſſoit en ſe ioüant.

Pag. 475. art. 7.

D. Meſmes vn iour à l'en-

droit du Comte de Soiſſons.

B. Cét homme manque bien de matiere, bien qu'il ſoit dans vn ſi beau champ, quand il vient farcir ſon Hiſtoire de choſes de neant.

Art. 8.

D. Ces vſurpations tyranniques tendoient à brider les Genois, en ſorte que s'ils ne dépendoient entierement de l'Eſpagnol, il pouuoit rompre leur commerce, en le transferant à Final & à Sauonne.

B. C'eſt toy meſme cheual de bas, que l'on deuroit brider, qui ignores que les Genois ne dépendent entierement de l'Eſpagne, qui tient le Duché de Milan, qui les a ſous ſa protection, & qui les tient en bride d'vne bien meilleure & plus ingenieuſe façon, en tenant ſous ſa main cinquante millions d'or du bien des Genois, tant en ce qu'il leur doit, qu'aux.....qu'il

leur a engagez, qu'aux terres qu'ils poſſedent dans les païs de ſon obeïſſance ; & nul autre que toy (s'il n'eſtoit auſſi ſot que toy) ne diroit pas que l'on pourroit transferer le commerce de Gennes à Final, qui n'eſt qu'vn poüiller, & où il n'y a nuls Marchands, ou à Sauonne, que les Genois tiennent ſous leur obeïſſance.

Pag. 476. art. 12.

D. La Cour de Parlement ſur les plaintes qui luy furent faites.

B. Cét Hiſtorien qui affecte d'épitomer, employe cinq articles de ſon Hiſtoire ſur vn ſçauoir ; mais ſi les Aduocats mettoient au pied de leurs eſcritures le ſalaire receu pour icelles, ou non.

Page 478. art. 1.

D. Ces huit plus grands, qui ſont Lutheriens, ou Caluiniſtes,

auoient receu de meſchantes Impreſſions de nos Huguenots, & les cinq des petits Cantons auoient eſté quaſi gagnez par le Roy d'Eſpagne & le Duc de Sauoye.

B. Combien cét homme eſt priué de la connoiſſance des choſes dont il veut parler? Iamais les Suiſſes n'auoient ſi puiſſamment aſſiſté Roy de France, qu'ils firent le feu Roy pendant les guerres de la Ligue, ny ne confirmerent vnanimement vne alliance auec luy; & cét ignorant dit qu'ils ſont Lutheriens, n'y en ayant pas vn (ny pas vn Canton) mais Suiſſe qui le ſoit; qui dit que des treize Cantons, les huit ſont Religionnaires, & les cinq petits ſeulement Catholiques, nous perſuaderoit volontiers que Fribourg fuſt Huguenot, que Soleurre le fuſt auſſi, que dans Glaris & Apenſelher, il n'y euſt pas

la moitié de Catholiques, & se veut mesler d'écrire vne Histoire & vne telle figure.

Art. 3.

D. Et il s'efforça si bien de boire à leur mode.

B. Cét Escriuain pense que l'on va au cabaret, & qu'vn Ambassadeur du Roy, & de telle qualité, n'estoit pas traité auec tant de respect, que personne n'eust osé boire à luy.

Pag. 474. art. 5.

D. Les noms des treize des Cantons des Suisses sont, &c.

B. C'est bien à propos de s'amuser à nous apprendre ces mots, qu'il estropie en plusieurs endroits de telle sorte, que l'on doit deuiner ce qu'il veut dire, comme nul. Kusb, pour Mulhausen.

Art. 6.

D. A l'entrée du Louure, le

Duc de Montpellier accompagné, &c.

B. Tout cét accompagnement eſt tres-faux, & inuenté par cét ignorant.

Art. 7.

D. Ils ne s'humilierent pas auſſi pour luy baiſer la robbe.

B. Ils ne baiſerent point la robbe de la Reyne, parce que ce n'eſt point leur mode de ſalüer, & non pour autre raiſon.

Paz. 480 art. 9.

D. A la main droite du grand Autel eſtoient les Cardinaux de Ioyeuſe & de Gondy, derriere eux le Chancelier, l'Admiral, & aucuns Seigneurs du Conſeil.

B. Il n'y a perſonne ſi dépourueu de ſens, qui vouluſt dire que des rangs fuſſent derriere perſonne; le Chancelier a le ſien au deſſous des Cardinaux, non derriere,

& à la teſte des Conſeillers de robe, auec leſquels l'Admiral ne ſe met point.

Et plus bas.

D. Le creuecœur de voir ce qu'il deſiroit le moins, empeſcha celuy d'Eſpagne de s'y trouuer.

B. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne s'y trouua non plus que le Nonce, & celuy de Veniſe que cét Eſcriuain fait fauſſement mettre en rang.

Et plus bas.

D. Ce fut choſe remarquable, que le Roy parla debout, neantmoins couuert, les aſſiſtans eſtans découuerts, tandis que ſa Majeſté parla.

B Il y a grande remarque à faire, que dans vne Egliſe & en la preſence du Roy, les aſſiſtans ſont découuerts.

Pag. 481.

D. Les vins les plus excellens de la terre leur eſtans ſeruis, cauſoient vn ſi grand trouble par ces fumées de leur cerueau, qu'on le pouuoit aſſez iuger par leurs bourdonnemens & poſtures.

B. Belle remarque ! belle conſtruction de paroles, qui ſeruent grandement à l'Hiſtoire.

Art. 11.

D. Sur la fin du diſner, le Roy entre en la Salle auec les Cardinaux de Ioyeuſe & de Gondy.

B. Il n'y a rien de plus faux ; le Roy n'y fut pas, & n'euſt pas donné ce ſcandale aux Deputez Proteſtans, d'amener ces deux vieux Cardinaux yurogner auec eux. Les deux articles ſuiuans ſont auſſi inutilement couchez que celuy-là.

Page 486. art. 2.

D. Il fit établir pour y comman-

der en qualité de Lieutenant de Roy, le Sieur de Montcaſſin ſon couſin germain ; & pour ſon Lieutenant dans la Citadelle de Metz, mit le Sieur de Samboles.

B. Il ſe trompe ? Teualles eſtoit Lieutenant de Roy au païs Meſſin, & Montcaſſin Lieutenant en la Ville & Citadelle ; & ledit Montcaſſin auec le Hoüille & Tajan ſes freres, s'eſtans faits de la Ligue, Monſieur d'Eſpernon qui en eut le vent, fit vn voyage à Metz, tira Montcaſſin de la Citadelle, & y mit Sambole en ſa place, ſix ans apres que Montcaſſin y auoit eſté mis.

Art. 3.

D. Et obtint d'elle la Lieutenance, de laquelle il eſtoit deſia en poſſeſſion ſous le Duc d'Eſpernon.

B. Ce ne fut pas la Lieutenãce de

Roy du pays Meſſin, qu'il obtint par la mort de Teuales ; ce fut, &c.

Et plus bas.

D. Il commença à prendre le titre & la qualité de Gouuerneur de Metz, en 1601.

B. Il ne prit iamais ce titre ny cette qualité, & eſtoit tres-bien, & comme il deuoit, auec Monſieur d'Eſpernon, qui n'en eut iamais ombrage, iuſques à ce qu'il euſt empriſonné les principaux Habitans de Metz en 1601.

Pag. 487. art. 4.

D. Vn ſien cadet, dit le boiteux.

B. Il ne l'eſtoit pas nommé, mais il eſtoit boiteux.

Page 488. art. 9.

D. Allant aux eaux de Spa, paſſa à Mets.

B. Il y alla exprés pour appaiſer ce deſordre, & viſiter le Gouuernement

nement qu'il n'auoit veu depuis huit années.

Plus bas.

D. Luy presenta les clefs par honneur, mais il n'en fit pas sortir la garnison, suiuant la coustume.

B. Monsieur d'Espernon ne le demanda pas ; & puis on ne fait pas sortir la garnison d'vne Citadelle, lors que celuy qui en est Capitaine particulier y entre.

Et en suitte. pag. 488.

D. Mais cela se deuoit faire, & non pas demander.

B. Au contraire, cela ne se deuoit point faire, & n'eust pas mal fait quand il ne l'eust pas demandé, veu que c'estoit à Monsieur d'Espernon son Capitaine, à commander ce qu'il vouloit, & à luy d'obeïr.

Puis en fin.

D. Et entrant dans la Citadelle,

trouua toute la garniſon en armes; ce qui eſtoit encore contre la décence.

B. Vous eſtes vn animal, Monſieur l'Hiſtorien; ç'euſt eſté contre le deuoir & la décence, ſi la garniſon n'euſt eſté en armes à l'entrée de Monſieur d'Eſpernon.

Art. 11.

D. Cette parole ainſi laſchée en preſence de Boiſiſe, fut releuée & rapportée au Roy, qui en blaſma grandement Sambole.

B. L'Hiſtorien controuue cela de luy-meſme.

Pag. 489.

D. Prenant en cette ſaillie pour indifferent, le commandement du Duc d'Eſpernon, ou ſa tolerance.

B. Bon Dieu! que cét homme dit d'impertinences! Le peuple de Metz en la preſence de Monſieur

d'Eſpernon ſon Gouuerneur, qui auoit le Regiment de Metz dans la Ville, & ſix Compagnies des vieux Regimens, outre vne bonne Citadelle, ſans conſiderer ſon Gouuerneur & ſa qualité, ira ſe retrancher contre la Citadelle, outre ſon exprés commandement.

Art. 14.

D. Ayant meſme deſia remis la Citadelle entre les mains de celuy qui cõmandoit ſous luy en ſon abſence, puiſque luy & ſon frere en ſortoiẽt pour aller trouuer le Roy, qui les y laiſſa rentrer, & n'en ſortirent que cinq iours apres, pour n'y plus commander.

Art. 15.

D. Reçoit la démiſſion de la Lieutenance, faite entre ſes mains par Sambole l'aiſné ; pouruoit le Sieur de Montigny de la meſme Charge ſous le Duc d'Eſpernon,

en la Ville & pays Meſſin ; & le Sieur d'Argenſon ſon frere, dans la Citadelle.

B. Quelle ignorance en toutes choſes ! Le Roy ne receut point la démiſſion de la Lieutenance de Roy, parce qu'il ne luy en auoit pas donné la prouiſion ; car Monſieur de Liancourt l'auoit quelques années auparauant, qui l'échangea lors auec Monſieur de Montigny pour le Gouuernement de Paris, dont ledit de Mõtigny eſtoit pourueu dés long-temps, & Arguien ne fut pas pourueu par le Roy de la Lieutenance de la Citadelle de Metz, ce fut Monſieur d'Eſpernon, qui dit au Roy (qui l'auoit obligé contre Sambole) qu'il n'y mettroit que perſonnes telles qu'il plairoit à ſa Majeſté de choiſir. Le Roy luy dit qu'il luy en nommaſt quelques-vns, parmy leſ-

quels Arguien fut compris, qui y fut agreable au Roy.

Page 190.

D. Mais il obligea particulierement le Cardinal de Lorraine, & Iean Georges de Brandebourg, en terminant par accord le differend qu'ils auoient enſemble, touchant l'Eueſché de Strasbourg.

B. Ce differend eſtoit aſſoupy quatre ans auparauant, & en toute autre façon que l'Autheur ne l'eſcrit.

Page 496. art. 3.

D. Les autres ſe mocquans de cela, ont tenu que ſes mœurs laſcives.

B. A quel propos diffamer cette Reyne morte, dans vne Hiſtoire qui ne la touche point, & où l'on n'eſt point forcé?

Et plus bas.

D. Pour le mariage, elle n'y eut

pas tant d'auerſion qu'elle ne le contractaſt (comme nous auons veu) auec le Duc d'Alençon, & l'euſt épouſé.

B. Il en eſt bien mal informé, car elle ne le voulut iamais contracter, & luy donna ſon refus ouuertement, en acceptant neantmoins & recherchant toûjours ſon amitié.

Art. 5.

D. Et Bouuieres Maiſtre de la Muſique de la Chambre du Roy, la contrefaiſoit plaiſamment en ſes tirades, que le phlegme entrecoupoit en garguillant, auec vne poſture de vieille qui raſle.

B. Y a-t'il rien de plus ſot que tout cela ? Si Bouuieres l'euſt contrefaite plaiſamment, il ſe fut contrefait, car c'eſtoit vn mal plaiſant bouffon.

Pag. 499. art. 12.

D. Mais eſtant deſcendu en l'Iſle, il en fit plainte à l'Admiral, qui luy en fit faire telle ſatisfaction qu'il deſira.

B. Il croit que l'Admiral ſe troue aux deſcentes des Ambaſſadeurs. Premierement, l'Admiral n'eſtoit point à Douures ; ſecondement, il ne luy en fut faite aucune ſatisfaction, ains luy dirent auec quelque raiſon, qu'vn ſeul Vaiſſeau ne peut aborder le Pauillon aux grands maſts, & au prejudice de la Flotte d'Angleterre, qui portoit l'Ambaſſadeur de France.

Art. 13.

D. Leſquels luy firent des excuſes de la part de leur Maiſtre, de ce qu'il ne le faiſoit point défrayer, &c. Rhoſny leur reſpondit, que le Roy ſon Maiſtre luy auoit four-

ny dequoy défrayer tout ſon train pour ſix mois.

B. On ne luy fit point ces excuſes ; car on ſçait bien (ſi l'on n'eſt auſſi ignorant que cét Hiſtorien) que l'on ne défraye point les Ambaſſadeurs que lors qu'ils ſont arriuez prés des Princes où ils ſont enuoyez. Rhoſny auſſi ne fit point cette maigre & impertinente réponſe.

Art. 15.

D. Que celuy des deux Roys qui ſuruiuroit l'autre, prendroit le ſoin & la deffenſe du Royaume, des enfans, & de la vefve du deffunt.

B. Cela ne fut iamais ſtipulé; mais il fut dit depuis par les deux Roys en compliment, & ce galant homme l'a inſeré comme vn article.

Pag. 500. art. 16.

D. Sa Majesté le receut seant dans vne chaire.

B. Le Roy fit trois pas, allant à luy pour le salüer; & le Connestable mit aussi le genoüil en terre.

Et plus bas.

D. Monsieur le Dauphin aagé de deux ans, oyant parler qu'il y auoit là des Espagnols, ne comprenãt pas le sujet de leur arriuée: Comment (dit il) des Espagnols, çà que l'on me baille mon espée.

B. Que se peut-il apres cela? vn enfant de deux ans ne sçait pas parler, ny moins ratiociner; & neantmoins il fait parler Monsieur le Dauphin comme vn homme meur.

Et en suitte.

D. Par les frequents discours qu'il oyoit faire ordinairement de

leurs entrepriſes contre la perſonne du Roy.

B. Monſieur le Dauphin à deux ans ne pouuoit pas ſçauoir que le Roy fuſt ſon pere, ny que les Eſpagnols entrepriſſent contre ſa perſonne. Dequoy en ce temps-là on ne parloit nullement.

Pag. 501. art. 21.

D. Ils ſe perſuadoient que les Eſcoſſois eſtant Puritains, leur Roy d'ailleurs, Prince bien verſé aux Lettres, rameneroit les Anglois, (qui ſont la pluſpart Lutheriens) à la doctrine Eſcoſſoiſe.

B. Les belles coniectures & apparences, que le Roy d'Angleterre, ennemy des Caluiniſtes, rameneroit les Anglois à vne Religion qu'il abhorroit. Il dit auſſi que les Anglois ſont Lutheriens; Ce qui eſt faux.

Pag. 502. art. 22.

D. Le Sieur de Vulman de Nismes, a deuers luy les actes.

B. Voila vn beau renuoy, & dont l'on peut bien profiter.

Page 505. art. 7.

D. Le Roy leuant les yeux, & inuoquant la grace diuine en son cœur.

B. Le Roy ne faisoit point ces preludes, que nostre Autheur décrit.

Pag. 509.

D. Apres auoir enuisagé le Pere, il luy donna vn coup d'espée.

B. Il a esté aueré que c'estoient des lacquais qui se battoient, dont l'vn donna ce coup derriere le carosse, qui perça & blessa le Pere Cotton.

En suitte.

D. La Reyne promit deux mil escus à celuy qui le découuriroit.

B. Elle n'en parla iamais.

Pag. ſ11. art. 1.

D. Fut trauaillé de la goutte, que les Medecins nomment podagre.

B. Auſſi font les Latins *podagra.*

Et en ſuitte.

D. Ceux qui ont quantité d'eſcus ſont ſujets à la goutte, parce qu'ils s'amuſent trop à les compter.

B. Voila pas des beaux contes pour vn graue Hiſtorien, qui traite d'vn ſi noble ſujet que de la vie de ce grand Roy?

Page ſ12. art. 2.

D. Ils s'entr'aimerent ſi parfaitement & cordialement.

B. Tu l'entens bien.

Art. 3.

D. Il y auoit vn ſien neueu, fils de ſon couſin germain.

B. Combien il met de papier à faire des narrations baſſes & inutiles!

Et plus bas.

D. Et eſt à preſent Curé du Meſnil-Aubry prés Eſcoüen, entre Paris & Senlis.

B. Il nous importe bien de ſçauoir que cét homme ſoit Curé, & du Meſnil-Aubry, & que ce Village ſoit prés d'Eſcoüen, & entre Paris & Senlis.

Page 519. art. 15.

D. Et c'eſtoit ce qui l'auoit fléchie aux volontez du Roy.

B. A moins que d'eſtre Reyne, elle ne voulut commettre cette faute.

En ſuitte.

D. Faiſoit de grands regrets & plaintes contre le Roy.

B. Témoins deux enfans qu'il luy fit en ſuitte.

Pag. 520. art. 17.

D. De luy permettre de ſortir du Royaume auec ſa fille, & les

enfans qu'elle auoit de ſa Majeſté.

B. Il fait ce bon homme grand zelateur de l'honneur de ſa chaſte famille.

Et en ſuitte.

D. Le Roy voyant que leur deſſein eſtoit d'aller en Angleterre, &c. ne fit pas difficulté de leur permettre de ſortir hors de France.

B. Au contraire de leur permettre, il leur euſt eſtroitement deffendu, mais ils ne le luy demanderent pas auſſi.

Art. 18.

D. Pour ſe retirer deuers l'Eſpagnol, le deſſein duquel eſtoit d'auoir en ſon pouuoir la Marquiſe & ſes enfans.

B. Il eſt vray qu'ils s'adreſſerent à Dom Baltazar de Suniga, mais les Eſpagnols n'en firent point d'eſtat.

D. Vn instrument tres-dangereux, tant pour l'excellence de son esprit, que pour la hardiesse de son courage.

B. Le feu Roy connoissoit bien Monsieur le Comte d'Auuergne, & l'aimoit, mais il ne le craignoit gueres.

Art. 20.

D. Toutefois qu'il luy pardonnoit tout le passé, à la charge de s'absenter du Royaume durant trois ans, & de s'en aller pendant ce temps là à Constantinople ou en Turquie.

B. Quelle belle alternatiue de Constantinople, ou de Turquie! c'est la plus grande fausseté du monde; car le Roy ne pensa iamais à luy faire cette proposition.

Pag. 521. art. 21.

D. Le Roy la luy enuoya aussitost en la forme qu'il desiroit.

B. Comment euſt-il demandé vne abolition, luy qui ne confeſſoit pas d'auoir failly ? Et comment le Roy en euſt-il enuoyé vne à vn hõme qui ſe maintenoit innocent?

Art. 22.

D. Mais quand il ſe vid logé dans la chambre où le Mareſchal de Biron auoit eſté priſonnier.

B. Eſt-il poſſible que cét Autheur puiſſe ignorer que le Comte d'Auuergne n'a iamais logé en la chambre où le Mareſchal de Biron eſtoit, pendant onze ans qu'il a eſté en la Baſtille.

Art. 23.

D. Et la Marquiſe arreſtée en ſon logis, ſous la charge du Cheualier du Guet.

B. Dites ſous la garde, & ne dites point en ſon logis, mais en celuy de Sublet-Eudicourt, proche de ſainct Paul.

Art. 24.

D. Car il ne les vouloit pas perdre, mais plûtoſt pour contenter la Reyne.

B. A ſon dire, la Reyne eſtoit leur partie, qui intercedoit pour leur ſalut.

Art. 25.

D. Et pour la Marquiſe, qu'elle ſeroit conduite ſous bonne garde en l'Abbaye des Religieuſes de Beaumont lez Tours, pour y demeurer recluſe.

B. Il n'y eut aucune Sentence contre la Marquiſe de Verneüil.

Pag. 322. art. 6.

D. Il commuoit la peine de mort d'Entragues, en priſon perpetuelle.

B. Au contraire, Monſieur fut mis en pleine liberté, & ſe retira en ſa maiſon de Malherbes.

Pag. 524. art. 3.

D. Voire Prince ſouuerain de cette nouuelle Republique.

B. Qu'il eſt impertinent, de s'imaginer vne ſi grande extrauagance!

Art. 4.

D. Eſtant à Blois, il luy en donna quelque atteinte.

B. Et le Roy ne le vid qu'à Poictiers.

Art. 12.

D. Offrant à tous de l'argent.

B. Ils n'offrirent iamais vn liard; auſſi n'en auoient-ils point.

Plus bas.

D. L'argent, diſoient-ils, venoit d'Eſpagne.

B. Il y a bien de l'apparence que l'Eſpagnol occupé au ſiege d'Oſtende, donnaſt de l'argent à Monſieur de Boüillon Huguenot, & beau-frere du Comte Maurice.

Page 527. art. 12.

D. D'où il deuoit ramener vne Armée de quarante mil hommes, bien payée des Princes Allemans ſes confederez.

B. Ie crois que cét homme eſt yure, de dire que Monſieur de Boüillon euſt des Princes en Allemagne ſes confederez, contre le Roy.

Plus bas.

D. Que d'ailleurs il eſperoit vn grand appuy d'Angleterre.

B. S'il entend de la feuë Reyne, il ſe trompe; ſi du Roy Iacques il dément le Traité, dont il vient de parler.

Plus bas.

D. De ſe ſaiſir de Bordeaux par le Chaſteau du Ha; mais le Roy en ayant eu le vent, manda au Mareſchal d'Ornano de s'en emparer.

B. Cette affaire n'a rien de commun auec celle de Monſieur de Boüillon, le Roy ne manda point au Mareſchal d'Ornano de ſe ſaiſir du Chaſteau du Ha, mais l'approuua.

Art. 3.

D. Ceux qui ſçauoient plus auant les affaires, & reconnoiſſoient l'eſprit de ce courage, & l'ambition du Duc de Boüillon, iugeoient qu'il deſſeignoit d'occuper les Prouinces d'outre Loire, iuſques aux Pyrenées.

B. Il falloit auoir l'eſprit auſſi ſot que celuy de l'Autheur, pour faire ce iugement.

Pag. 529. art. 1.

D. Qu'vne tres-dangereuſe trahiſon ſe braſſoit en Prouence pour mettre la Ville de Marſeille entre les mains de l'Eſpagnol.

B. Cette beſte fait d'vne mou-

che vn élephant ; Merarques pour auoir quelque argent d'Eſpagne propoſa (non en Prouence) mais à Paris, à Dom Baltazar de Simiga, vne choſe qu'il ne pouuoit executer , qui eſtoit de liurer Marſeille quand il en ſeroit Viguier; ce qui ne deuoit eſtre que deux ans apres.

Page 529.

D. Il fut ſi impudent de communiquer ſon deſſein à vn forçat, qui en donna aduis au Duc de Guiſe , & le Duc au Roy.

B. Il n'auoit garde de dire cette pratique à vn forçat, puis qu'il la commença à Paris , & fut découuerte par l'aduis que l'on en eut, que le Secretaire d'Eſpagne alloit chez luy.

Page 531. art. 5.

D. Et qu'ils ſeront volontiers les bourreaux , s'il ne s'en trouue point d'autre, pour s'en défaire.

B. Belle discretion d'Historien ! qui fait dire en termes honorables les sentimens d'vn Prince du Sang & d'vn Cardinal.

Pag. 532. art. 8.

D. Par ainsi, la pluspart concluoit à ce que Bruneau fust puny de mesme supplice que Merarques.

B. De qui entend-il parler par la plusspart ? Cette affaire fut-elle mise aux voix de quelque Iustice?

Pag. 533. art. 11.

D. Se lançant sur luy vne dague à la main, ainsi qu'il passoit sur le Pont-Neuf, reuenant de la chasse.

B. Voila vn grand menteur ; ce fol n'auoit aucunes armes sur luy, s'il en eust eu il eust pery. Il le tira par le manteau, ne le voulant quitter, luy criant : *Rends-moy mon Royaume.* Nous y accourusmes, & les Valets de pied saisirent le fol,

qui par forme fut retenu quelques iours dans la Bastille.

Art. 14.

D. Et des plaintes passerent à vn murmure, qui tendoit à vne sedition dangereuse.

B. Il est malin, d'accuser le peuple de Paris de s'estre voulu emporter à vne sedition du temps de ce Roy, qu'ils adoroient, & qui le traitoit si doucement.

Et plus bas.

D. Tellement que le Roy qui voyoit d'ailleurs son Estat troublé par tant de coniurations.

B. Il n'y auoit dans tout l'Estat que ta ceruelle qui fust troublée; il ne fut iamais plus pacifique, quoy qu'en die ce sot, qui farcit son Liure de trois ou quatre mauuaises volontez, mais impuissantes, d'esprits broüillons ou malicieux.

Pag. 534. art. 19.

D. En ce meſme temps, ſuruint encores vn accident deſagreable au Roy, qui fut l'inopinée arriuée de la Reyne Marguerite.

B. Tu és vn impudent menteur; car non ſeulement ſa venuë luy fut agreable, mais il l'en preſſa par pluſieurs fois auant qu'elle y vouluſt conſentir.

Pag. 535. meſme. art.

D. Le Roy enuoya au deuant d'elle le Sieur de Chanuallon, lequel elle auoit autrefois plus aimé qu'elle ne deuoit; de ſorte qu'on eſtimoit cét accueil honteux à vne Princeſſe.

B. Tu mens fauſſement; car Chanualon qui auoit ſoin des affaires du Duc de Lorraine en France, eut charge de luy, d'aller faire compliment à la Reyne Marguerite, de qui il eſtoit beau-frere; au contraire,

contraire, le Roy l'enuoya receuoir à Madrid par Monſieur de Vendoſme, accompagné de Monſieur de Montbaſon, auec les principaux de la Nobleſſe ; & quand elle vint au Louure, le Roy la vint receuoir iuſqu'au milieu de la Cour, & la Reyne au pied du grand eſcalier.

Art. 20.

D. Elle l'obtint facilement, bien que du commencement ſa Majeſté euſt mieux aimé qu'elle euſt demeuré en quelqu'vne de ſes terres de Languedoc, ou de Guyenne.

B. S'il l'euſt mieux aimé, il euſt eſté, car elle le deſiroit ; & on eut peine à la perſuader de venir à la Cour.

Art. 21.

D. Elle manda le Sieur Marin, agé de plus de quatre-vingts ans, pere de celuy, &c. Elle me fit pa-

reillement l'honneur de m'escrire à mesmes fins.

B. Il y a bien de l'apparence de ne trouuer autre homme qu'vn de quatre-vingts ans, pour l'accompagner à la Cour ; & elle fit certes vn beau choix de cét Autheur.

Plus bas.

D. Ie la fus trouuer à Madrid, qu'elle faisoit nommer Boulogne, du nom d'vn Bourg prochain, la memoire de Madrid en Espagne, (où le Roy François son Ayeul auoit esté detenu prisonnier) luy estant odieuse.

B. Cette maison s'appelle aussi Boulogne, mais les Courtisans du temps du Roy François, qui se retiroit souuent en particulier pour témoigner que là on ne voyoit point le Roy, disoient qu'il estoit à Madrid.

Art. 22.

D. Elle voulut que i'euſſe l'honneur d'eſtre des ordinaires de ſa Maiſon, en qualité de Maiſtre des Requeſtes.

B. Iamais femme n'employa plus mal ſes bien-faits.

Pag. 536. meſme art.

D. Et moy, ie trouue plus eſtrange qu'il y ait homme de iugement qui n'ait pû iuger que c'eſt auec des conſiderations iuſtes & neceſſaires, ſans qu'il ſoit beſoin que ie les exprime.

B. Maraut que tu es, quand on t'auroit cõmandé de médire d'vne Princeſſe dont tu as mangé le pain, l'aurois tu dû faire ? Pour quelle raiſon iuſte & neceſſaire faut il que tu en parles, puiſque le feu Roy dans la neceſſité de ſon démariement n'y a pû eſtre porté ?

Et plus bas, en ladite page 536.

D. Ie remettray des éloges apres ſon trépas, où à la verité ie diray des choſes eſtranges & admirables.

B. Y a-t'il aſſez de roües & de gibets pour ce meſchant, qui meſme apres ſa mort luy garde des paſquils & libelles diffamatoires?

Art. 25.

D. Or en tant de conſpirations par leſquelles, &c. Le glorieux deſſein de Guy de Laual.

B. Cette beſte n'a que ſes conſpirations dans l'eſprit; ſon deſſein eſtoit bon, mais ſon éloge ne vaut rien.

Plus bas.

D. De ſorte qu'il rauiſſoit en admiration l'Armée Imperiale.

B. Comment la peut-il rauir d'admiration, puis qu'au premier combat il y fut tué?

Plus bas.

D. De ſorte qu'apres auoir pourſuiuy les ennemis encore durant vne heure.

B. Il mourut ſur la place, & les ennemis furent ſi peu pourſuiuis, que l'on eut bien de la peine de retirer ſon corps.

Pag. 537. art. 25.

D. Son effigie demeura emprainte en vn feſtu, ſur lequel eſtoit tombée vne goute de ſon ſang.

B. Et toy tu monſtre ta folie en vn feſtu.

Page 538. art. 2.

D. A ſçauoir Elizabeth Reyne d'Angleterre.

B. Il fait interceder pour Monſieur de Boüillon, vne perſonne morte trois ans auparauant.

Plus bas.

D. Berne, Baſle, Zurich, & Schaffrouze.

B. Qui n'en firent iamais aucune instance au Roy.

Art. 4.

D. Lequel prenant les affaires auec plus de poids, pria le Roy de luy enuoyer le Sieur de Vitry, offrant de luy enuoyer tel de ses Milords qu'il voudroit à la pareille.

B. Le Roy d'Escosse aimoit particulierement Vitry; & paruenu à la Couronne d'Angleterre, fut bien aise, comme chasseur, de voir cét autre chasseur qui eut souuent permission du Roy d'y aller en cette qualité; & enfin il y mourut.

Pag. 539. art. 5.

D. Et de Nerencourt, Gentilhomme Champenois.

B. C'est de Nestancourt; il ignore mesme les noms propres.

Art. 6.

D. Afin que Rhosny pût aller

du pair auec le Duc de Boüillon, il le fit Duc & Pair.

B. Et le Duc de Boüillon n'eſtoit point Duc & Pair ; il le fit en reconnoiſſance de ſes ſeruices, & pour la faueur qu'il auoit prés de luy.

Art. 7.

D. La Reyne donna aduis au Mareſchal de la bonne volonté du Roy en ſon endroit.

B. Iuge-le, Lecteur, s'il y a de l'apparence, veu que la Reyne ne l'aima iamais.

Art. 8.

D. Le Roy eſtant auancé iuſqu'à Donchery, il n'y euſt pas manqué d'entremetteurs.

B. L'accord du Mareſchal de Boüillon eſtoit fait trois iours auãt que le Roy arriuaſt à Donchery.

Et en ſuitte.

D. Tous leſquels firent vne ſi

puiſſante inſtance vers le Mareſchal, qu'il ſe diſpoſa à donner ſatisfaction au Roy.

B. C'eſtoit le Roy qu'il falloit diſpoſer, & non le Mareſchal, qui eſtoit perdu ſans reſſource.

Puis encor.

D. Qui auoit rebrouſſé chemin pour aller querir l'Artillerie.

B. Il n'auoit garde de rebrouſſer chemin, puis qu'il n'eſtoit point auancé auec le Roy.

Pag. 541.

D. L'auoir priué du Gouuernement d'Auuergne.

B. Il ne l'en priua iamais, & ledit Comte d'Auuergne s'en eſt défait huit ans apres, par recompenſe qu'il en a receuë.

Meſme art.

D. Et par ainſi, elle eſtoit manifeſtement ouuerte en faueur de la Reyne Marguerite.

B. Non tant en ſa faueur, que de ſes ſœurs aiſnées, Iſabelle Reyne d'Eſpagne, & Claude Ducheſſe de Lorraine.

Art. 17.

D. Le Roy qui eſtoit excellent nageur.

B. Il ne ſçeut de ſa vie nager, mille perſonnes qui le voyoient baigner à Paris, le peuuent témoigner.

Page 542. art. meſme.

D. De la Chaſtaigneraye ſauua auſſi le Duc de Vendoſme.

B. Au contraire, le Roy le ietta hors du caroſſe quand il vid qu'il panchoit & ſe ietta apres.

Art. 18.

D. Pluſieurs prirent cét accident pour des menaces du courroux diuin, prouoqué par les cris du peuple, qui gemiſſoit ſous l'oppreſſion de tant de nouueaux ſubſides.

B. Mal-heureux que tu és ! Le peuple fut-il iamais plus gay, plus à ſon aiſe, & moins foulé qu'il eſtoit alors ?

Pag. 556. art. 27.

D. Il a rompu les deſſeins du Roy d'Eſpagne, qui deſiroit la guerre en Italie.

B. Tu és iudicieux, homme d'Eſtat, de penſer que le Roy d'Eſpagne veüille la guerre en Italie. C'eſt la choſe du mõde qu'il craint le plus.

Art. meſme.

D. Il détruit les deſſeins du Turc.

B. Qui ne ſçauoit pas que le Pape & les Venitiens fuſſent en conteſtation.

Page 558.

D. L'Artillerie tira au grand dépit des Eſpagnols, qui ſe tinrent muſſez toute cette iournée.

B. De peur des coups de canon.

Page 260. art. 9.

D. L'Archiduc Leopold fut éleu en sa place Eueſque de Strasbourg, par le Chapitre.

B. Il y auoit neuf ans qu'il eſtoit conducteur du Cardinal de Lorraine en ladite Eueſché, d'accord auec le Chapitre.

Et plus bas.

D. Les met d'accord par vne Treve de quinze ans, durant laquelle ils partageroient le reuenu du Benefice.

B. Cét Hiſtorien dit toutes les choſes de trauers. L'affaire eſt, que par l'entremiſe du Duc de Vvirtemberg, de Monſieur de Sanſy, & de Monſieur de Baſſompierre, il y eut accord entre eux, par lequel vne Ville de delà le Rhein demeureroit pour quinze ans auec le reuenu, au Brandebourg.

Page 561. art. 13.

D. Le Roy accompagné du Prince de Ioinville & de Monteſpan, paſſa de l'Arſenal en l'Iſle de Louuiers, & vingt pas plus auant, ſur la glace.

B. C'eſt vn grand miracle, & digne de l'Hiſtoire; & met le Roy Iuy quatrieſme, qui eſtoit ſuiuy de plus de cent. Les carroſſes & les chariots paſſoient à toutes heures la riuiere ſur la glace.

Art. 17.

D. Du grand Maiſtre de l'Ordre de Noſtre-Dame de Carmel, & de ſainct Lazare.

B. Que cét homme dit de fadaiſes!

Pag. 562. art. 23.

D. Le Cardinal d'Orgheſſe le fut prendre à ſon logis, & le conduiſit au Vatican, où il fut receu en la Salle des Roys.

B. Cette beſte s'imagine que comme les Princes & Officiers de la Couronne viennent accompagner les Ambaſſadeurs extraordinaires, de meſme les Cardinaux les menent à l'Audiance du Pape.

Peu apres.

D. Sa Sainteté le fit manger à ſa table auec Monſieur de Breues.

B. Il ſe trompe, c'eſt vne table au deſſous de la ſienne, mais en la meſme Salle.

Peu apres.

D. Que le meſme Duc auoit receu.

B. Animal, c'eſtoit ſon feu pere.

Page 563. *art.* 25.

D. La Ligue offenſiue & deffenſiue entre le Roy & les Eſtats, laquelle produiſoit vne Tréve de douze ans entre le Roy d'Eſpagne & les meſmes Eſtats.

B. Comment le Roy euſt-il fait

vne Ligue offenſiue & deffenſiue auec les Eſtats ſujets alors du Roy d'Eſpagne ? Cela eſt faux ; & meſme depuis que ledit Roy les a reconnus Souuerains, nous n'auons iamais fait auec eux vne telle Ligue.

Page 565. art. 8.

D. En meſme temps le Cardinal André ayant pris congé de leurs Alteſſes, ſe retira en Allemagne.

B. Au contraire, il s'en alla droit en Eſpagne, & vid le feu Roy en ſon chemin, qui eſtoit lors au Hather.

Pag. 570. art. 32.

D. Ce fut vne des principales cauſes qui obligerent les Prouinces vnies à ſe vouloir donner au Roy, & ſe remettre ſous la ſouueraineté & protection des armes Françoiſes.

B. Qui a iamais oüy parler que les Eſtats ſe fuſſent voulu donner à la Couronne de France, en quelque temps que ce ſoit.

Et plus bas.

D. Se contenta de les prendre en ſa protection, contre tous & enuers tous.

B. Et cét habile homme penſe que le Roy ſans contreuenir à la Paix de Veruins, ait pû prendre la protection des Eſtats. Tout ce qu'il dit ſont pures fauſſetez.

Pag. 573. art. 4.

D. Dépeſcha en Eſpagne pour le rappeller, François Clauerie, vn des Gentils-hommes ordinaires de ſa Chambre.

B. Il fait vn bel honneur au Roy, d'appeller Clauerie Gentilhomme de ſa Chambre, & à l'Hiſtoire d'y mettre le nom de ce faquin.

Pag. 576. art. 12.

D. Le Roy enuoya Clauerie au Leuant, pour s'instruire de l'estat de ces regions-là, & mesmement de la Terre-Sainte & de la Syrie.

B. Il forge ce voyage à plaisir; le Roy ne le commanda iamais, Clauerie ne l'executa iamais.

Peu apres.

D. Et ayant des Lettres pour les Potentats Leuantins de sa Majesté, il fit heureusement son voyage, & en rapporta de bõnes instructions.

B. Qui sont ces Potentats Leuantins à qui le Roy escriuit pour les pratiquer, & quelles bonnes instructions en a pû rapporter ce Clauerie?

Et en suitte.

D. Ce qui fit croire à plusieurs (non sans grande apparence) que le Roy vouloit faire quelque grande expedition en Leuant, pour y

replanter la Religion Chreſtienne.

B. Mal-peſte de l'animal, qui fait croire à pluſieurs, non ſans grande apparence, que le Roy à ſoixante ans auec huit Galeres, euſt voulu pretendre de prendre le Turc à la barbe.

Page 578. art. 8.

D. Le Duc de Neuers pretendoit ſucceder au Duché de Cleues, comme ſeul portant le nom & les armes de Cleues.

B. Parce qu'il ſe nomme Charles de Gonzague, il pretend au Duché de Cleues. Si le Duché eſt feminin, il y a quelques cent heritiers plus proches que luy.

En ſuitte.

D. Le Comte de Mauleurier par meſme raiſon, auoit pareille pretention ſur le Comté de la Mark.

B. Ce n'eſt pas pareille preten-

tion, puis que l'vn eſt de la maiſon, & que l'autre n'en eſt que par femme; Mais il euſt mieux dit, que l'vn y auoit auſſi peu de droict que l'autre.

Puis encores.

D. L'Empereur donna l'inueſtiture de Cleues & de Iuliers à Leopold d'Auſtriche, Eueſque de Strasbourg.

B. Il l'entend bien; l'Empereur n'y penſa iamais; ſi bien de luy en ordonner le ſequeſtre.

Art. 9.

D. Qui ſeul vouloit tout pour luy, à l'excluſion des autres.

B. Il n'y pretendoit rien de ſon chef.

En ſuitte.

D. Et le Comte de Fuentes armoit puiſſamment dans le Duché de Milan, pour aller ſecourir Leopold.

B. L'éuenement a fait voir s'il armoit, n'ayant pas dequoy seulement deffendre l'Estat de Milan, lors que le Roy mourut.

Page 576. art. 12.

D. Et a-t'on creu qu'il n'y auoit homme en son Conseil qui en sceust toutes les circonstances.

B. Il croit le Conseil du Roy aussi ignorant que luy ; les circonstances n'estoient que trop diuulguées, & mesme à ceux qui n'estoient pas du Conseil.

Page 580. art. 13.

D. Qui auoient rendu l'Empire hereditaire à leur Maison, par vne vsurpation tyrannique.

B. Pas vn de nostre siecle n'est paruenu à l'Empire contre les Loix, mais par élection legitime & vsitée.

Art. 13.

D. Il ne sçauoit quelle asseu-

rance prendre du Sauoyard.

B. Il ſe trompe, il en auoit lors de tres-bonnes, & s'y fioit du tout.

Et plus bas.

D. Pourroit craindre qu'eſtant reüny à la Couronne de France, les François ne voudroient plus permettre qu'il en fuſt ſeparé.

B. Mais le Roy ne pretendoit en aucune façon de ſe faire Empereur, mais il y auoit vn Empereur viuant plus ieune que luy, qui eſtoit reconnu & reueré de tous les Princes de l'Empire.

Pag. 581. art. 14.

D. Iugea que pour s'aider de tous, il les falloit contenter tous, & encores d'autres.

B. Il oublie au bout de ſa plume de ſpecifier ce qu'il fit pour contenter tant de diuers eſprits.

Art. 15.

D. Et cettuy-cy en pourroit mieux parler que nul autre.

B. Quel depositaire du secret du Roy est allé choisir cét Escriuain !

Page 588. art. 5.

D. Le Roy & la Reyne arriuerent le Mardy à midy.

B. Ce fut le Mercredy.

Pag. 584. art. 6.

D. Dés les deux heures apres minuit, la Reyne fut conduite à l'Eglise.

B. Quel animal ! de faire la conduite de la Reyne à l'Eglise, qui se fit auec si grande ceremonie à deux heures apres minuit. Ce fut apres onze heures du matin, le Ieudy, qu'elle y fut conduite.

Pag. 583. art. pareil.

D. La Princesse de Conty & la Ducheſſe de Montpensier, por-

toient la queuë du manteau de la Reyne.

B. Il a oublié Madame la Princeſſe, mere de Monſieur le Prince, qui la portoit auſſi bien qu'elles, & premier qu'elles.

Art. 8.

D. A cette ſeule occaſion, elle poſa ſa Couronne en ſigne d'humilité.

B. Elle eſtoit trop bien attachée pour la pouuoir poſer ; auſſi ne l'oſta-t'elle point.

Pag. 587. art. 3.

D. De ce que Deſcures qui auoit eſté ſur les lieux, luy aſſeuroit que ces paſſages, &c.

B. Aſſeurément Deſcures ne fut point ſur ces lieux qu'il dit, & ne bougea d'auprés du Roy, & ce iour-là n'eſtoit point au diſner du Roy, car il auoit la goûte tres-forte aux pieds.

Art. 4.

D. Il alla en ſuitte trouuer la Reyne.

B. Il y a pluſieurs choſes fauſſes en cét article.

Page 590. art. 10.

D. Où l'Archeueſque d'Ambrun luy dit les recommandations de ſon ame.

B. Il n'y eut que feu Monſieur de Vic, depuis Garde des Sceaux, qui ſe mit ſur ſon lict, & luy parloit de Dieu; mais il eſtoit deſia expiré.

Pag. 591. art. 14.

D. Trois batailles d'importance, celle de Coutras, celle d'Arques, & celle d'Ivry.

B. Qui a iamais oüy parler ou appeller bataille, le combat d'Arques?

Pag. 583. art. 17.

D. Il a eſté blaſmé de lubricité,

ayant contracté si puissamment cette sensualité pendant le libertinage du Caluinisme.

B. Quelle façon de parler, contracter la sensualité, & la cause de ce contract, comme si les Huguenots ne la permettoient pas seulement, mais l'ordonnoient; & il est vray qu'ils la censurent plus asprement que les Catholiques.

En suitte.

D. Ses amours déreglez luy ont fait perdre de bonnes occasions pour l'auancement de ses affaires.

B. Ses plus cruels ennemis ne l'en ont pas accusé; & comme il estoit dans l'oisiueté adonné à ses plaisirs, il les sçauoit bien quitter quand il estoit question de penser à d'autres choses; & iamais ses plaisirs n'ont ruiné ou incommodé ses affaires.

Art. 18.

D. On a remarqué en luy pour mauuaiſe habitude, le ieu de hazard.

B. Il a pris ce diuertiſſement quand il n'a eu autre choſe à faire; & ſi le beau temps luy a permis, il eſt plûtoſt allé à la chaſſe, que de demeurer au logis à ioüer.

Art. 19.

D. Aucuns ont tenu qu'il eſtoit auare.

B. Les marques qu'il a laiſſées apres ſa mort, d'édifices, de fondations & de bien-faits aux particuliers, font voir qu'il eſtoit liberal aux choſes; car il le deuoit eſtre, & non prodigue, comme ſon predeceſſeur.

Art. 20.

D. D'auoir donné lieu à plusieurs duels.

B. Il les a empeſchez autant qu'il

a pû ; ſes ſeueres Edicts le témoignent.

Art. 21.

D. Iour fatal & funeſte, auquel recommencerent nos mal-heurs, leſquels ayans quaſi touſiours continué, durent encores.

B. C'eſt veritablement vn iour fatal & funeſte ; Mais quel recommencement de mal-heurs a-t'il veu depuis ? & quelle en eſt encores la durée ? La Regence de la Reyne Mere ne fut-elle pas heureuſe ? Le regne de ce Roy fortuné, & l'eſtat preſent des affaires du Royaume, glorieux & pacifique ?

Page 594. art. 22.

D. C'eſt que le quatorziéme iour de May, & de la mort de ce grand Roy, eſtoit celuy de la naiſſance de la Reyne Marguerite, laquelle le faiſoit celebrer annuellement auec toutes ſortes de réjoüiſſan-

ces. A la meſme heure que le Roy fut aſſaſſiné, ie l'entretenois à Iſſy lez Paris, ſur le nombre de quatorze.

B. Tu peux dire d'auoir fait vne obſeruation que nul autre n'a touchée; car perſonne n'a voulu mentir comme toy. Elle eſtoit née en Fevrier, & ie ne ſçay quel iour du mois. Elle faiſoit tenir ce Bal ce iour-là, & nous y conuioit. Et pour conuaincre ton impoſture, elle ne faiſoit point faire de réjoüiſſances, puis qu'elle eſtoit à parler à toy à Iſſy, qui eſtoit vn bien maigre entretien & paſſe-temps. Mais tu mens encores en cét article, car elle tint le lict ce iour-là, pour la peine qu'elle auoit euë le iour precedent à la ceremonie; & ce que tu as mis de remarque ſur le nombre quatorze, eſt vne recherche que depuis tu as faite à plaiſir.

Art. 23.

D. La mort d'vn ſi grand & ſi illuſtre Monarque.

B. Tout ce chapitre eſt plein de fadaiſes.

Peu apres. p. 595.

D. Le Capitaine Mollade de Montirabeau, à vne lieuë de Condon.

B. Il parle d'vn fol à marotte, qui n'eſtoit qu'vn viſionnaire; mais parce qu'il eſtoit d'vne lieuë de Condon, il eſt nommé dans l'Hiſtoire de Henry le Grand.

Art. 24.

D. La Reyne peu de iours auant ſon Couronnement.

B. La Reyne Mere a dit que ce conte eſtoit faux.

Chap. 25.

D. La Broſſe excellent Medecin & Mathematicien.

B. Il eſt faux que la Broſſe euſt

demandé à parler au Roy ; mais s'il l'euſt fait , la réponſe qu'il a inuentée euſt eſté vraye , qu'il euſt mépriſé de luy parler ; car il le tenoit pour vn fol.

Art. 27.

D. Mais elle depuis ſon éloignement du Roy eut deux fils ; l'vn du Sieur de Chanualon , & cettuy-cy vit encores, & eſt Preſtre Capucin, nommé Pere Ange; l'autre (qui eſt decedé) du Sieur d'Aubiac , & ie les ay connu tous deux.

B. Infame vipere , qui par ta calomnie déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie ! Ver qui mange la meſme chair qui t'a procreé ! Chien enragé qui mord ton propre maiſtre , qui te meut d'outrager apres ſa mort vne pauure Princeſſe , qui t'a nourrie pendant ſa vie , eſt-ce l'intereſt du feu Roy; lequel au preiudice du ſien , a

mieux aimé retarder ſon démariage d'auec elle, que de dire vne ſeule parole à ſon deſauantage, & qui ne la pouuant pour le bien de ſon Eſtat plus tenir pour ſa femme, l'a honorée comme Reyne, l'a aimée comme ſa ſœur, luy a donné de grandes penſions, & fait des dons immenſes, eſt la verité qui t'y oblige; toy qui as donné le titre d'Hiſtoire à ce Liure remply de fables, & farcy de calomnies & d'iniures. Quelle honte fais-tu à la France, de publier à tout le monde, & de laiſſer à la poſterité des choſes ſi infames d'vne des plus nobles Princeſſes du Sang Royal, qui peut-eſtre ſont fauſſes, ou au pis aller n'eſtoient connuës que de peu de perſõnes? Eſt-il permis à vn particulier, ſous le nom d'Hiſtorien, de publier les fautes d'autruy, de tacher & diffamer la

race Royale, & de soüiller la memoire des morts. Si l'on t'auoit voulu forcer de médire legerement de cette pauure Princesse (qui t'a empesché de mourir de faim) tu deuois plûtost souffrir le martyre que d'y consentir; & au contraire, sans y estre contraint, ny mesme conuié, tu cherche des occasions, tu les controuues mesme hors de propos & de raison, pour dire d'elle des choses execrables, qu'vn Chrestien ne peut proferer sans peché, ny écouter sans horreur. Non, non, il y a des roües & des bourreaux en ce monde, pour te rigoureusement punir, & vne Iustice Diuine en l'autre pour châtier par des tourmens eternels tes faures infinies.

Chap. 96. art. 28.

D. Mais il prit celuy de Duc d'Orleans apres la mort de son second frere.

B. Comme ſi perſonne ignoroit qu'il n'euſt conſerué celuy de Duc d'Anjou, iuſqu'à ce qu'il fut marié à Nantes, qu'il prit lors le titre de ſon appanage de Duc d'Orleans.

Qui voudroit éplucher par le menu toutes les choſes qui ſont à reprẽdre en cét Ecriuain, il faudroit remplir beaucoup plus de papier que ſon Liure n'en contient, bien qu'il en ait employé dauantage en marge qu'en écriture. I'y ay ſeulement noté en le liſant, les choſes plus fauſſes & abſurdes que i'y ay rencontrées, & dont i'ay eu connoiſſance, laiſſant le reſte à ceux qui en voudront faire vne plus exacte recherche, qui trouueront encores aſſez dequoy s'employer à reprendre cét homme ignorant des regles de l'Hiſtoire, & priué de toutes les qualitez requiſes & neceſſaires à vn Hiſtorien, cõme d'eſtre hom-

me de bien (des-intereſſé) ſans paſſion, plein de iuſtice, d'équité & de connoiſſance des choſes dont il traite, & ſur tout remply de grande diſcretion ; car l'Hiſtoire requiert vn parler net & intelligible, ſans fard ny artifice, vne narration naïfue, ſans affectation, ſans diſgreſſion, ſans hyperbole, vne égalité en la façon d'écrire, ſoit narratiue, ſoit inſtructiue, ſoit d'étenduë ou reſſerrée, & vne perſeuerance iuſqu'à la fin dans ſon meſme ſujet, ſans confuſion & ſans meſlange. Cét homme croit qu'il luy eſt également permis d'enfraindre ces preceptes ou de les ignorer. Il eſt aiſé de iuger par des inuectiues qu'il fait contre ſa bien-factrice, qu'il n'affecte pas la qualité d'homme de bien. On peut voir combien il eſt intereſſé de faire gagner le combat de Randan au pere

du Mareſchal d'Effiat, de faire parler le Preſident de Cheury ſi brauement au feu Roy de la part du Cardinal ſon Maiſtre ; & en l'éloge du pere de ſon Commis Corbinelly: ſa paſſion paroiſt contre le Mareſchal de Biron, & aux indignitez qu'il dit de la Reyne Marguerite, & ſon équité à ſes perpetuelles inuectiues contre les Princes nos voiſins, interpretant à mal toutes leurs actions & deſſeins. Il eſt tellement ignorant de toutes choſes, qu'il ne ſçait pas combien d'enfans a eu le feu Roy, ny ce qui s'eſt paſſé au Sacre de la Reyne : Il croit que le Fort de Barraut eſt razé, & que Florence eſt vn Port de Mer; il a ſi peu de diſcretion en toute la contexture de ſon Hiſtoire, qu'il cache ce qu'il deuroit étaller ; il diuulgue ce qu'il deuroit celer ; il épitome les choſes qu'il deuroit

étendre au long, & s'épanoüit aux ridicules que la bien-seance l'obligeoit à passer legerement pardessus ; il remplit son Liure de pieces, ou qui ne conuiennent pas, ou qui y sont tout à fait inutiles. Les articles du Concile de Trente, qui choquent les priuileges de l'Eglise Gallicane, l'ordre établi à saincte Foy par les Huguenots, l'Edict de Nantes, le discours d'vn démoniaque, le Traité du Roy auec le Duc de Sauoye, les actions du Duc de Mercœur en Hongrie, la harangue du Pere Ignace, le differend du Pape Paul auec les Venitiens, & l'estat des affaires de Flandres, occupent presque la quatriesme partie de son Histoire, qui en deuroient estre retranchées. Finalement, depuis la Paix iusqu'à la mort du Roy, ce n'est qu'vne continuelle complainte des conjura-

tions qui ſe font contre la France, du miſerable eſtat du peuple greué de ſubſides, & des menaces de l'ire du Ciel. Cependant, iamais il n'y eut Regne plus doux, plus heureux & plus floriſſant; & ſi à toutes ces choſes on veut encores adjoûter ſes diuers aduis mal raiſonnez, ſes impertinentes remontrances, ſes chetiues harangues, & ſes importunes deſcriptions, on trouuera qu'il n'y a aucun autre moyen de corriger cette Hiſtoire, qu'en en retranchant vne partie, & ſupprimant l'autre, ſi mieux on n'aime paſſer tout par le feu.

Fin de Henry IV.

OBSERVATIONS DES FAVTES REMARQVE'ES EN L'HISTOIRE DE DVPLEIX.

Sous le Regne de Louys XIII.

Page 13.

DVPLEIX. Le Sieur de Vitry s'en alla mettre des Gardes au logis des Ambaſſadeurs de Flandres & d'Eſpagne.

BASSOMPIERRE. Le Sieur de Vitry n'y fut point ; mais eux ayans enuoyé prier Monſieur de Guiſe de les aſſurer par quelques perſonnes

recõnuës qui demeuraſſent auprés d'eux, Courbouſons y alla, qui auec des Archers du Guet demeurerent iuſques au lendemain au ſoir prés d'eux.

Page meſme.

D. Le Duc de Suilly accompagné de quarante cheuaux, s'eſtoit deſia auancé iuſqu'à la Croix du Tiroir.

B. Il vint iuſqu'au bout de la ruë ſainct Antoine, à l'entrée du Cemetiere ſainct Iean, où il rencontra quelques cent cheuaux de Gentils-hommes raſſemblez, qui marchoient pour empeſcher les deſordres que ce funeſte accident pouuoit occaſionner. Le Duc les voulut haranguer, & leur faire preſter ſerment de fidelité au nouueau Roy; mais aucun d'eux, ou qu'ils ne l'aimoient pas, ou faſchez d'ailleurs, ou pour voir ſa grande

puiſſance deſormais abbatuë, luy dirent que c'eſtoit eux qui faiſoient preſter le ſerment aux autres, l'ayant deſia fait entre les mains du Roy & de la Reyne, où il le deuoit aller faire luy-meſme; ce qui l'étonna de ſorte, qu'il s'en retourna ſur ſes pas, non à l'Arſenal, mais dans la Baſtille, qu'il munit de viures au mieux qu'il pût; & enuoya ſupplier le ſoir Monſieur de Guiſe, qui eſtoit ſon amy, de le venir trouuer; ce qu'il fit auec Monſieur de Bethune ſon frere, & Monſieur de Praſlain, qui tous ne ſçeurent gagner qu'il vinſt au Louure, iuſqu'à ce que Monſieur de Guiſe ayant eu aſſeurance de la Reyne pour luy, l'y fit venir le lendemain matin. Auſſi-toſt qu'il entra à la Baſtille, il dépeſcha vn Gentil-homme à ſon gendre le Duc de Rohan, pour faire tourner

teſte à ſix mil Suiſſes dont il eſtoit Colonel general, droit à Paris ; ce qu'il fit, & partirent d'Atigny où ils eſtoient, & firent vne iournée en deçà. Ce qui luy fut depuis reproché, bien qu'il eſt croyable qu'il le fit à bonne intention.

Page 14.

D. I'eſtois ce iour auprés de la Reyne Marguerite, &c.

B. On a bien affaire de ſçauoir où ce galant homme eſtoit ce iour-là.

Plus bas.

D. Où nous celebrions le iour de ſa naiſſance, car elle eſtoit née ce meſme iour.

B. Cét iniurieux Eſcriuain pour calomnier & décrediter cette pauure Princeſſe, ſa bien-factrice & ſa Maiſtreſſe, & qui n'a iamais fait vne plus grande faute que d'auoir donné du pain à cét ingrat, veut

franchement qu'elle ſoit née le iour de la mort du Roy. Elle eſtoit née en Fevrier, elle n'eſtoit point ce iour-là à Iſſy, ains dans ſon lict, où elle ſe repoſoit, à cauſe de l'extréme peine qu'elle auoit euë le iour precedent, & vint à demy habillée au Louure quand elle ſceut ce funeſte accident. Cét impudent dit ; nous celebrions ſa natiuité, comme ſi elle euſt pris vn tel maraut à ſa feſte.

Plus bas encores.

D. Non pas de l'amour du Roy, car elle ne l'aimoit pas, & iamais ne l'auoit aimé.

B. Quelle meſchanceté ! de dire que cette bonne Princeſſe ne fuſt pas affligée de la funeſte mort de ce bon Roy, qui l'aimoit tendrement, qui luy faiſoit tous les biens & honneurs imaginables, à qui elle auoit donné ſon bien ſous le

nom de Monſieur le Dauphin, à l'excluſion de ſes deux ſœurs germaines & de leurs enfans : Mais ce n'eſt pas en cét endroit ſeulement, mais en tous les lieux où il a pû trouuer ſujet de parler de la Reyne Marguerite, qu'il l'a déchirée & diffamée vilainement, dont elle eſt la premiere cauſe, d'auoir par ſon pain conſerué la vie du plus infame des hommes.

Et peu apres.

D. Car la Reyne Marguerite n'auoit pas voulu conſentir à la diſſolution de ſon mariage, en faueur d'autre que d'elle.

B. Cela eſt faux ; car dés l'année 1598. elle auoit fait dire au Roy que non ſeulement elle y conſentiroit, mais y aideroit ; & en ce temps, le Roy n'auoit aucune penſée de ſe marier auec la Princeſſe Marie de Medicis.

Page 15.

D. Pour ſuſciter la guerre de France.

B. Monſieur le Prince ne dit pas cela.

Page 16.

D. Aſſiſta luy-meſme aux obſeques du deffunt, & à l'Oraiſon funebre.

B. Cela ne ſe trouuera veritable; car ce fut à l'Egliſe ſaint Louys & à ſainct Iean de Latran, & les Papes ne vont point à ces obſeques-là.

Plus bas.

D. Le Duc de Sauoye qui ſembloit n'eſtre pas affectionné à la France.

B. Cét homme eſt bien inſtruit aux affaires, de ne ſçauoir pas que le Duc s'eſtoit aueuglement ietté dans les intereſts de la France, & que cette mort penſa le ruiner.

Plus bas encore.

D. Ce qui fit iuger à ceux qui estoient exempts de passion, que ce dangereux voisin n'auoit pas trempé à l'assassinat du deffunct Roy.

B. Quoy donc ? il n'euſt enuoyé s'offrir au Roy ? il estoit conuaincu d'auoir fait assassiner le Roy son pere par vn meurtrier François apprehendé, questionné, iugé & executé, sans qu'il en fust appris autre chose.

Page 28.

D. En inuestit l'Archiduc Leopold son cousin germain.

B. L'Empereur n'y pensa iamais, ny n'en eut dessein ny enuie, inclinant de faire tomber ce fief au Marquis de Bourgar, s'il euſt pû, qui auoit épousé Sibille, derniere sœur du Duc dernier mort, ou bien au Duc de Saxe, qui estoit

on Partisan ; mais pour empes-
her que les Princes conscendans
e se saisissent de Iuliers, il s'en
endit maistre par le ministere de
Leopold, qu'il y enuoya.

Page 29.

D. Plusieurs Cõmissions odieu-
es octroyées par le feu Roy.

B. Il garde bien peu de respect
la memoire du feu Roy, mesme
n décriuant la vie du Roy son
ls.

Plus bas.

D. Mais le Duc de Suilly se re-
ra de la Cour, voyant que la
ur-Intendance des Finances estoit
onnée au Comte de Schomberg,
epuis Mareschal de France.

B. Y a-t'il homme en France
utre que luy, qui ne sçache que
a Sur-Intendance des Finances
ortant des mains de Monsieur de
uilly, tomba entre celle des trois

Directeurs de Chasteau neuf, & Presidẽt Ianin, & que ce dernier qui fut fait ainsi Controlleu general, l'attira enfin toute à luy que Schomberg ne fut Sur-Intendant des Finances que neuf ans apres; & que Barbins, & apres lu le Presidẽt Ianin pour la second fois, en eurent l'administration auant qu'elle paruinst à Schomberg; que Monsieur le Prince & Monsieur le Comte; le premie offensé Monsieur par de Suilly, de ce qu'il auoit conseillé au feu Roy de l'arrester prisonnier peu auant qu'il se retirast de la Cour & de la France; & l'autre de tout temps son ennemy mortel, eurent le pouuoir de le ruiner, tandis que la Reyne Mere qui ne l'aimoit pas, ne le voulut appuyer, & que le Chãcelier & Villeroy & luy eurent la puissance démesurée qu'il sou-

loit auoir du temps du feu Roy.

Page 30.

D. Leſquelles ie ne repeteray pas icy.

B. Cela luy eſtoit permis, mais non pas de faire la premiere ceremonie, & chapitre du ſainct Eſprit, faite par le Roy en la promotion de Monſieur le Prince audit Ordre.

Page 31.

D. N'y ayant perſonne au Royaume qui entrepriſt de rien attenter.

B. Cét Hiſtorien s'occupe à décrire par le menu comme Vatan eut la teſte tranchée, la permiſſion aux Ieſuites d'ouurir le College aux Theſes, Sentences d'vn Iacobin, & ſur la diſpute du Docteur Richer; en quoy il paſſe le reſte de l'année 1610. toute celle de 1611. & le commencement de 1612. au lieu qu'il cele, ou bien que pour les

ignorer, il ne parle du Gouuernement de Normandie, donné à Monsieur de Conte, de Suilly, de Bourgogne à Monsieur le Grand; des érections du Duché de Danville, & rétablissement d'iceluy; de la broüillerie du Marquis d'Ancre auec Monsieur le Grand, dont la Cour s'intereſſa; du mariage de Madame de Montpensier, & de Monsieur de Guise; auec les diuerses brigues pour la conclure ou la rompre; de la broüillerie de Monsieur le Prince de Conty & de Monsieur le Conte, qui causa celle de Monsieur le Conte & Monsieur de Guise; des suruiuances des Charges de Monsieur d'Espernon, données à ses enfans; de l'acheminement de Monsieur le Prince en Guyenne; & quant & quant de Monsieur d'Espernon pour le contracter; & de celuy de Monsieur

le

le Comte en Normandie ; & des obſtacles à ſon établiſſement, ſuſcitées par le Mareſchal de Foruaques ; de l'arriuée de la Ducheſſe de Lorraine à Fontainebleau ; de la mort de Monſieur le Duc d'Orleans, premier fils de France, heritier preſomptif de la Couronne, arriuée à ſainct Germain. Toutes leſquelles choſes qu'il ſupprime ou ignore, ſont bien plus dignes d'vne belle Hiſtoire, que celle de la Reyne, de pluſieurs fadaiſes dont il la remplit.

Page 34.

D. La dépenſe du Carouzel fut de quatre cens mil eſcus.

B. Il ne dit que ce peu de mots de cette feſte, qui a eſté la plus belle en ſon tout & en toutes ſes parties, qui ait eſté faite depuis cinq cens ans, & qui euſt eſté bien

exagerée & épanoüie par quelque bon Hiſtorien.

Page 35.

D. Deux cens quarante-cinq mulets, auec leurs panaches, canettes & billes d'argent.

B. Que veut dire cét homme, ou plûtoſt ce mulet luy-meſme? Quelle forme de parler, panaches d'argent? & quelle extrauagance en ce nombre? eſtant vray que Monſieur du Magne n'auoit que douze mulets, auec de tres-riches couuertures.

Au meſme lieu.

D. Et cinquante-deux Pages ayant vn Eſcuyer deuant eux.

B. Voila vne belle & grande liurée.!

Et plus bas.

D. Les Ducs d'Alne de *l'Infantado.*

B. Ce pauure homme ne ſçait pas que les Grands d'Eſpagne dont il fait vn troupeau, ne ſont pas beſtes de compagnie, & que le Duc d'Alne auec quelques ſiens parens & amis le vint receuoir.

Plus bas, encore.

D. Choſe notable, que la conſtitution dotale de l'vne & de l'autre Princeſſe ne fut que de ſix cens mil eſcus.

B. Cét homme trouue choſe notable, de ne donner que ſix cens mil eſcus de dot aux filles de France; elles n'en ont iamais eu plus de quatre cens mil.

Page 36.

D. On obſerua entr'autres defaux, que ſon équipage n'eſtoit pas neuf.

B. Il ne s'en faloit que ce qu'il auoit eſté porté; car tout ſon train vint en poſte veſtu d'écarlate &

de galons d'or, comme le Duc auſſi.

Page 37.

D. Le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons prenans peu de part à la réjoüiſſance, que le reſte de la Cour teſmoignoit pour ces mariages, ſe retirerent ſans congé en leurs maiſons.

B. Au contraire, l'vn & l'autre aſſiſterent à la reception du Duc de Paſtrona, à la ſignature des Contracts de mariage, & Meſdames les Princeſſes & Madame la Comteſſe, y aſſiſterent auſſi; & apres le partement dudit Duc, Monſieur le Comte qui faiſoit inſtance d'auoir le Gouuernement de Quillebeuf, vit arriuer le Mareſchal de Feruaques (qui en eſtoit Gouuerneur) à la Cour, auec grande quantité de Nobleſſe, à laquelle ſe ioignirent force des Grands de la Cour;

de sorte que le Mareschal luy tint teste, dont il pensa enrager ; & peu apres, estant allé à Blandy en Brie, il y tomba malade, dont il mourut.

D. Luy au contraire se plaignoit de cela mesme.

B. Cét Escriuain de Village saute vne année & demie sans faire aucune mention de ce qui se passa durant tout ce temps, bien qu'il y ait eu plus de cabales & brigues d'auancement & de reculement, qu'en aucune autre de toute la Regence, & desquelles vn bon Historien se pourroit bien seruir & s'y employer ; car il ne dit rien de cette accusation de sortilege, où l'on voulut embaraſſer Monsieur le Grand, en laquelle Monsieur de Guise & ses freres, Monsieur d'Espernon & quantité de Grands de la Cour s'interesserent de telle sor-

te, que cela les fit éloigner des bõnes graces de la Reyne. Il ignore la cabale que la mort de Monsieur le Comte fit éclorre par l'entremise du Baron du Lus, & les pratiques du Marquis de Cœuures, de Monsieur le Prince auec Messieurs de Neuers, du Maine, de Boüillon, & du Marquis d'Ancre, en laquelle la Reyne se ietta entierement, éloignãt d'elle le Chancelier, de Villeroy & le President Ianin; cõme aussi Messieurs de Guise, d'Espernon & de Bellegarde. Il ne parle de la querelle du Cheualier de Guise & du Baron du Lus, que comme d'vn simple duel; & ne sçait pas que le déplaisir que Monsieur de Guise conceut de se voir décredité, & ses amis aussi, & la creance que l'industrie du Baron de Lus auoit causé, leur auoit ostée, luy fit faire cette querelle d'Alle-

man par ſon frere. Il taiſt ce que cét accident produiſit, comme l'ordre au Parlement d'en connoiſtre, le commandement de la Reyne à la Nobleſſe, de ſe retirer de l'Hoſtel de Guiſe, & le banniſſement de la Rochefoucault pour auoir tardé d'y obeïr; les inſtances vaines du Duc de Guiſe pour le rappel de la Rochefoucault, qu'ils firent enfin ietter dans la cabale de Monſieur le Prince; lequel & ſes partiſans aſſeurez, & ne voyant plus d'obſtacles à leur auancement, vinrent demander hautement le Chaſteau Trompette à la Reyne, pour Monſieur le Prince; qui ſe trouuant ſurpriſe, rechercha Mr d'Eſpernon & de Guiſe; quels moyens elle pratiqua pour les r'auoir, & pour rappeller les vieux Miniſtres; comme cette grande cabale fut décreditée, en laquelle le Duc de Guiſe

ſe maintenoit ſous main ; ce que la Reyne découurit de Monſieur de Vendoſme , du Marquis de Cœuures, & dudit Duc : ce qui fit chaſſer le Marquis de la Cour ; les violences du Marquis d'Ancre pour l'y rétablir ; le Traité de Maignat & ſon execution ; r'acommodement dudit Marquis d'Ancre auec la Reyne & les Miniſtres ; le mariage de ſa fille auec le Marquis de Villeroy ; la maladie de Monſieur le Prince ; la Lieutenance generale de Poictou donnée à Rochefort , à l'inſtance du Marquis d'Ancre ; les broüilleries du Duc de Rohan en Poictou & Xaintonge, & la guerre de Cazal ; comme la Reyne à la mort du Comte de Soiſſons, retint pour elle le Gouuernement de Normandie, recompenſa celuy d'Auuergne, au Comte d'Auuergne priſonnier, qu'elle

donna au Prince de Conty, auec la ſuruiuance pour le Prince de Iainville, la Lieutenance generale de Prouence au Cheualier de Guiſe, & qu'elle fit traiter par Baſſompierre de la Charge de Colonel des Suiſſes, pour la tirer des mains du Duc de Rohan; de la mort du Conneſtable de Montmorency; du mariage de ſon fils auec vne niéce de la Reyne, & de la Lieutenance generale de Normandie donnée à Monſieur de Montbaſon, par la mort du Mareſchal de Faruaques, & des Mareſchaux de Souuré, de Roquelaure & d'Ancre, créez en ce temps-là.

Page 42.

D. Ce ſeroit impudence à moy.

B. Ce qui doit faire croire que cette Lettre eſt du ſtile de l'Hiſtorien, auec la façon de l'inſcription de Monſieur à vn premier Prince

du Sang, ce que ce vieux Courtisan n'auroit iamais fait, du tiltre impertinent d'Excellence, qui ne s'vſe point en France, & qui n'eſt pas celuy d'vn premier Prince du Sang, qui ſe traite d'Alteſſe. Finalement, tout le ſtile de la Lettre, cette offre de cent mil hommes, & l'habilité du Duc de Boüillon, repugnent à confier par vne Lettre ce qu'il ſçauoit bien mieux traiter en parole.

Page 44.

D. Le Cheualier ſon frere fut enuoyé à Malthe, ſous pretexte.

B. Ce pauure homme ne ſçait pas que le Cheualier de Vendoſme eſtoit party deux ans auparauant.

Meſme page.

D. A cét effet, le Colonel Galas fut enuoyé en ſon pays de Suiſſes, pour y leuer ſix mil hõmes.

B. Il ignore que ce ſoit le Colonel general qui fait la leuée, ou les Suiſſes en ſon abſence ; & qu'apres on diſtribuë les Compagnies leuées aux Colonels, qui n'ont rien à faire qu'à leuer leur particuliere Compagnie.

Plus bas.

D. Ils dépeſchent auſſi de leur part le Capitaine, qui commandoit pour l'Empereur.

B. Que cét homme eſt mal informé de toutes choſes ; ce Capitaine qui n'eſt pas Suiſſe, mais du Comté de Neufchaſtel, auoit vn grand credit pour empeſcher vne leuée d'vn Roy de France en Suiſſe, ny meſme les Princes reuoltez. Le faict eſt, que ce Capitaine qui eſtoit enuoyé pour épier en quel eſtat eſtoit la leuée, ayant eſté découuert par l'Ambaſſadeur de Caſtille, il fut arreſté priſonnier.

Page 48.

D. De Fronſac, Comte de ſainct Paul.

B. Il ſe trompe, le Comte de ſaint Paul n'eſtoit point de ce party, mais bien le Duc de Retz, qu'il obmet.

Page 51.

D. Mais deux accidens, comme deux coups de vents impetueux, furuinrent, leſquels troublerent derechef les affaires.

B. Cét homme exagere les deux affaires, & les étend, qui ne furent aucune choſe, horſmis qu'il fut battu à Poictiers par le peuple, où il n'eſtoit point enuoyé de la part de Mr le Prince, qui ne ſe plaignit autrement de ces deſordres, & en accuſa l'Eueſque & Monſieur de Vendoſme, dilaya par excuſes peu de temps ce blanc qu'il euſt bien voulu conſeruer.

Page 56.

D. Et le ſuruiuant portera deſormais ſon tiltre.

B. Au contraire, il eut couſtume de porter le tiltre d'Anjou, iuſqu'à ce que le Roy luy donna à Nantes en 1616. ſon appanage; & lors il prit le tiltre du Duché d'Orleans, qui luy eſtoit donné.

Page 57.

D. Fuſt receu par quatre Conſeillers de la Cour.

B. Cét homme qui a pû voir ſi ſouuent ce compliment, ignore meſme que deux Preſidens au Mortier, & quatre Conſeillers, ont accouſtumé de venir trouuer le Roy à la Sainte Chapelle.

Meſme page.

D. C'eſt choſe notable, que le Roy faiſant publier la Declaration de ſa Majorité, &c.

B. Cette choſe notable ne fut

point, qu'il exagere impertinemment; les Ordonnances precedentes y auoient desia pourueu.

Page 59.

D. A cét effet, le ieusne de trois iours leur fut indict.

B. Cela ne fut point indict.

Peu apres.

D. Les Enfans rouges, ceux du sainct Esprit, & de la Trinité.

B. Belle remarque, & fort necessaire à l'Historien!

Et plus bas.

D. Entre l'Euangile & le *Credo*, & Monsieur Frere du Roy presenta l'escu d'or à sa Majesté, pour l'offrande.

B. Cét entre l'Euangile & le *Credo* est encore bien importun, comme de dire que Monsieur donna l'escu; ce qui est d'ordinaire.

Page 60.

D. Le lendemain l'ouuerture des Eſtats fuſt faite.

B. Cette beſte qui épitome & taiſt les choſes qu'il deuroit étẽdre & exagerer, paraphraſe celles qui ſe pouuoient dire en trois mots, & employe naïuement dix feüilles de papier à rapporter l'ordre des Deputez, leurs differends pour leurs preſceances, leurs deuotions, de reglemens prouiſionels, & leurs diuerſes propoſitions ; toutes leſquelles choſes ſont bonnes à vn Mercure François, qui eſt vn recueil & rapſodie de tout ce qui eſt de particulier, mais qui deuroient eſtre paſſées legerement par vn Hiſtorien.

Page 72.

D. C'eſt choſe notable que pendant que les Eſtats ſe tenoient.

B. Ces trois Offices de Treſorier

des penſions, furent créez deux ans auparauant, & l'argent qui en prouint, mis à l'Eſpargne par les parties caſuelles.

Page 75.

D. Tandis que le Parlement ſe donnoit beaucoup de peine.

B. Qu'a affaire l'Hiſtoire du Roy d'eſtre broüillée de tout ce different de Monſieur d'Eſpernon? Cela eſt il eſſentiel? N'eſt-ce pas vne action particuliere? & cependant il cite les harangues & réponſes ſi exactement que rien plus.

Page 76.

D. Autrement qu'il l'y iroit remettre luy-meſme.

B. Il ne ſçait gueres comme les Roys parlent; & il fera croire aux Eſtrangers qui liront ſon Liure, que le noſtre n'eſt gueres abſolu, puis qu'apres auoir commandé quelque choſe à vn ſien Officier,

il reuoque en doute s'il y obeïra.

Page 70.

D. Le Duc d'Eſpernon perdit vne tres-bonne & tres-illuſtre amie, la Reyne Marguerite.

B. Quoy ! Si elle n'euſt eſté amie du Duc d'Eſpernon, tu n'euſſes point fait mention de ſa mort ? Eſtoit-elle de ſi petite condition, qu'il en faille faire mention de cette ſorte, meſme eſtant ta Maiſtreſſe, ingrat valet que tu és ? Il luy euſt eſté vtile de n'eſtre point amie du Duc d'Eſpernon, afin de n'eſtre point dans ton infame ſouuenir, ſi tu n'euſſes deſia vomy contre elle des choſes qui meriteroient de te faire mourir ſur vne rouë. Tu n'entends gueres en ſuitte les termes conuenables aux perſonnes, de dire ſimplement d'vne Reyne à l'égard de Monſieur d'Eſpernon, qu'il perdit vne bonne amie.

Plus bas.

D. A quoy? il deuoit le plus grand auancement de sa fortune.

B. Luy-mesme ne nie pas qu'il n'en ait eu le commencement, le progrez & le comble, par le feu Roy Henry III. qui l'a éleué.

Plus bas.

D. Elle estoit cherie & honorée de tous les Ordres du Royaume.

B. Horsmis de toy coquin, qui luy deuois la vie; aussi ne te dois-tu pas compter ny dans les Ordres du Royaume, ny dans le nombre des hommes.

Et plus bas.

D. Tout le monde la publiant pour Deesse, elle s'imaginoit aucunement de l'estre.

B. Que tu és sot, de ne sçauoir pas que les Poëtes & les Flateurs donnent ces tiltres aux rares beautez, mais qu'elles ne les croyent pas telles.

D. Et prit plaisir toute sa vie d'estre nommée Vranie.

B. Ce meschant pense encore la diffamer, en adjoûtant faussement le nom de Venus à celuy de Vranie, que les Poëtes & les Romains luy ont donné, comme à d'autres Dames celuy de Dorinde, Siluie, Amaranthe, & d'autres.

Et peu apres.

D. Car elle auoit vn autre ordre que celuy des autres femmes, affectant par tout qu'il fust plus pratiqué de l'esprit que du corps.

B. Tu démens bien les ordures que tu as dites en tes precedens Liures où tu controuues d'autres vilenies qui font horreur.

Et en suitte.

D. I'en pourrois faire vn Romant plus excellent & plus admirable que nul qui ait esté composé des siecles precedens, mais

i'ay des occupations plus ſerieuſes.

B. Tu deuois dire vn infame Paſquil, & non vn excellent Romant, car ta venimeuſe langue ne s'employe qu'à déchirer cette pauure Princeſſe ; & meſme par ces deux feüillets que tu employes à ſes éloges, que les reproches que l'on t'a fait de tes precedentes médiſances, te force maintenant de reparer, il ſe voit que tu ne l'as loüée que pour la blaſmer. Ne t'excuſe point ſur tes occupations ſerieuſes, ſi tu n'en as de meilleures que celle de tes Hiſtoires, qui demandent pour reparation le feu pour elle, & le gibet pour toy.

Meſme page.

D. Et auoit logé ſi auant dés ſa ieuneſſe toutes les affections de ſon cœur en ce Prince.

B. Il eſt vray que Monſieur de

Guise eut dessein de paruenir à l'épouser, & que peut-estre il luy en parla, & qu'elle l'agréa; mais dés que le Roy Charles & la Reyne Mere eurent fait connoistre que cette recherche ne leur plaisoit pas, il s'en retira, & se maria peu de iours apres auec la veufve du Prince.

Plus bas.

D. Qu'elle n'aima iamais le Roy de Nauarre.

B. Cette beste a redit cette mesme chose plusieurs fois; & neantmoins l'vn & l'autre ont tesmoigné qu'ils s'estoient autrefois fort entr'aimez, & ie leur ay oüy dire à tous deux l'vn deuant l'autre.

En suitte.

D. Et enfin épouser malgré elle, & contre les Loix Canoniques.

B. Il ne l'épousa point malgré elle, qui en fut tres-contente, ny

contre les Loix Canoniques, car ce fut auec permiſſion & diſpenſe du Pape, par l'ordre & conſentement de leurs parens, & en face d'Egliſe; mais cét impertinent Eſcriuain qui ignore les cauſes du démariement du feu Roy & d'elle, les penſe trouuer ſur les Loix Canoniques non obſeruées.

En ſuitte.

D. Car elle auoit oüy dire de luy tant de mal à la Reyne ſa Mere, aux Roys ſes freres, & à tous les Princes Catholiques.

B. Quel mal pouuoit-elle lors auoir oüy dire de ce ieune Prince, qui ſortoit de l'enfance, quand la Paix derniere fuſt faite auant ſon mariage?

Encore en ſuitte.

D. Horſmis Henry III. parce qu'il deſira enfin qu'elle demeuraſt au-

prés du Roy de Nauarre, qui en euſt eſté bien aiſe.

B. Elle eſtoit mal auec Henry III. dés auant qu'il fuſt Roy; & quand la derniere fois qu'il la vid, il la fit partir de la Cour pour aller trouuer ſon mary, ce qu'il fit pour pluſieurs autres choſes; & horſmis quand elle quitta à Nerac ſon mary, elle ne s'en eſtoit iamais éloignée que par ſon ordre, & lors qu'il enuoyoit traiter quelques affaires à la Cour.

Page 71.

D. L'apprehenſion qu'elle eut en ſuitte, que ſes fautes n'obligeaſſent ſon mary à attenter ſur ſa vie.

B. Il ne s'eſt pû paſſer de faire criminelle celle que par contrainte il vient de loüer.

Peu apres.

D. La rendirent hypocondria-

que, mais cette foibleſſe ne paroiſſoit qu'en certains objets connus à ſes domeſtiques.

B. Si cette ſienne maladie n'eſtoit connuë qu'à ſes domeſtiques, falloit-il, ingrat valet, que tu la miſſe en éuidence dans ton impertinente Hiſtoire ? & quel autre valet ou eſtranger a iuſqu'à maintenant veu ny oüy dire telles choſes, ny nommer haut des humeurs hypocondriaques, des fantaiſies particulieres qu'elle auoit contre les gens ?

D. Elle eſtant autant recherchée d'amour, qu'il en recherchoit d'autres femmes.

B. Tu fais en ce lieu vn bel éloge à cette Reyne, & vn grand honneur à ce Roy.

D. Elle en ayant voulu reietter toute l'ordure ſur ce grand Roy, par ſes Memoires qui ont veu le iour.

B. Qui

B. Qui a fait voir le iour à ſes Memoires, ſi ce n'eſt qu'vn âpre à ſçauoir, qui a quaſi auſſi mal fait que toy, de mettre en lumière ce qu'elle n'auoit iamais creu y deuoir eſtre ? Et quelle iniure euſt-elle fait à ce grand Roy qui eſtoit ſa protection, ſinon de dire qu'il auoit l'inclination amoureuſe ; ce qu'il montroit ouuertement, & en faiſoit vanité ? Mais c'eſt grande honte & outrage de le dire d'vne femme, & plus encore d'vne grande Reyne, & bien plus dans vne Hiſtoire, à la honte de la France & de la Maiſon de Valois.

Puis encore en ſuitte.

D. Mais ie n'eſcris pas icy des Panegyriques pour les Princes & Princeſſes, mais vne vraye Hiſtoire.

B Il y paroiſt vrayment, que u n'écris pas des Panegyriques,

mais il paroiſt encore mieux que tu n'écris pas vne vraye Hiſtoire.

Et puis apres.

D. Ioint qu'en ces amours il y auoit plus d'apparence que d'effet.

B. Si cela eſt, qui te meut à en parler ſi indignement?

Et puis.

D. Et de s'entretenir auec ſageſſe & diſcretion.

B. Elle ne te l'a pas laiſſée en Teſtament.

Et encore apres.

D. En la Cour telle n'eſt pas tenuë pour habile femme, qui ne ſçait pas donner quelques atteintes d'amour aux cœurs des hommes.

B. La Cour vous remercie, & ſes Dames auſſi, de l'honneur que vous leur faites.

Page 72.

D. Et entr'autres les Sieurs

de Chauny & de Tubeuf.

B. Voila deux grands Perſonnages à eſtre nommez dans vne Hiſtoire, & qui le méritent bien.

Plus bas.

D. Elle entretenoit outre cela ordinairement cent onze ; & la raiſon de ce nombre eſtoit, que les vſuriers les plus auides prennent dix pour cent, & vn pour dix; & que ce qu'ils faiſoient en mal, elle le faiſoit en bien.

B. Outre que ce narré & toute cette ſuitte eſt impertinente, elle eſt fauſſe auſſi.

Puis en ſuitte.

D. Et ne donnoit iamais moins de trois ou quatre mille couuertures.

B. Que cét homme dit de fadaiſes. !

Page 82.

D. Le Parlement deſia aſſez

outré de ce que le Roy luy auoit lié les mains par l'Arreſt touchant l'indépendance.

D. C'eſt vn beau pretexte, parce que le Roy ne veut pas qu'il ſe meſle d'vne affaire, d'entreprendre de ſe meſler de toutes, ce n'en étoit pas la cauſe, mais bien la puiſſante brigue de ceux qui vouloient lors troubler le repos de la France, qui fit faire ce bel Arreſt au Parlement, qui ne fut approuué des plus vieux, ny de la plus ſaine partie; mais le grand nombre des ieunes & mutinez, l'emporta.

Plus bas.

D. Lequel ayant receu deffenſe du Roy d'entrer aux Eſtats, s'eſtoit retiré à ſainct Maur des Foſſez.

B. C'eſt vne pure menterie; Monſieur le Prince n'eut iamais

intention d'entrer aux Estats, qu'à l'ouuerture & à la closture d'iceux, où il assista tousiours ; Il n'eut iamais deffense d'y entrer, & ne fut pas mesme parlé de l'affaire ; il ne se retira pas aussi à sainct Maur, ains demeura à Paris tant que les Estats se tinrent.

Puis peu apres.

D. Messire Achilles de Harlay, premier President, les porta à sa Majesté au Louure.

B. Comment est-ce que ce buffle pourroit faire l'Histoire, s'il ignore toutes choses, iusqu'à mettre que le President de Harlay presenta les Remontrances, luy qui auoit remis cette Charge de premier President és mains du President de Verdun dés Pasques de l'année 1611. plus de quatre ans auparauant, & qui lors n'estoit plus en vie ?

Page 83.

D. Et les mena en la Chambre du Conſeil, par vne montée dérobée. L'excuſe qu'il leur en fit, &c.

B. A quel propos toute cette narration, & ce qu'il exagere en ſuitte?

Page 85.

D. Le Roy commanda aux Deputez de paſſer dans le grand Cabinet.

B. Ie voudrois bien ſçauoir où eſt la Chambre du Conſeil dont il parle, & quel eſt ce grand Cabinet.

Plus bas.

D. La pluſpart des Seigneurs aſſiſtans ne trouuant pas beaucoup à dire ſur la matiere, blaſmerent la forme de cette procedure.

B. Ils trouuerent à redire ſur le tout, car le temps n'eſtoit point de faire des Remontrances, il n'y en auoit point de ſujet, & toutes

choſes eſtoient en bon eſtat, les affaires gouuernées par les meſmes Miniſtres que le feu Roy auoit choiſis ; & pour les Finances, ce n'eſtoit pas peu qu'en vne Regence de cinq ans on n'euſt dépenſé que trois millions. Celuy qui les adminiſtroit auoit les mains nettes, & la Regente n'en auoit emply ſes coffres, ny fait aucuns dons par comptant, & le Parlement auoit farcy ſes Remontrances de choſes fort communes & accouſtumées, trouuées dans les cahiers des Eſtats ; ce qui faiſoit voir la brigue & l'animoſité.

Plus bas.

D. Et notamment en ce qui regardoit l'auancement des Eſtrangers.

B. Que cét homme eſt meſchant ! car il n'y auoit d'Eſtranger qui fuſt auancé, que le ſeul Mareſ-

chal d'Ancre, qui n'auoit pas eu vn seul don verifié, ny aucun Contract ; il faisoit ses affaires dans celles de la Reyne, & par la faueur de sa femme, qui n'ont point esté accusées de cõcussion, ni de larcin. Il estoit lors Mareschal de France, Lieutenant de Roy en Picardie, & Gouuerneur de la Citadelle d'Amiens & de Peronne.

Plus bas.

D. Pour descharger son fiel, leur dit.

B. Belle discretion d'Historien !

Plus bas.

D. Ayant dit cela auec émotion.

B. Il paroist bien que cét Historien estoit auec les laquais lors de cette action ; car iamais rien ne fut plus rassis ny plus retenu que la Reyne en cette action.

Plus bas encore.

D. Aucuns disent que veu que le Roy.

B. Il employe force papier à dire des raisons pour & contre, qui ne font rien à l'Histoire.

Page 88.

D. Le Mareschal d'Ancre qui s'estoit promis de s'en inuestir par la démission du Prince.

B. C'est le Roy qui inuestit des Gouuernemens, les particulier & eux-mesmes; iamais le Mareschal d'Ancre n'eust visée sur ce Gouuernement, au contraire il persuada à la Reyne de proposer de Luynes au Roy, qui n'y songeoit plus, ny de Luynes aussi.

Plus bas.

D. Auquel il en auoit voulu donner recompense durant sa vie.

B. Le Marquis d'Ancre voulut recompenser la Lieutenance des

Cheuaux-Legers de la Reyne, apres la mort du feu Roy ; & cét animal dit que c'estoit de la Citadelle, à quoy il ne pensoit pas.

Plus bas.

D. Et possedoit Mondidier & Roye des payes de ses deniers, comme il disoit.

B Ie ne sçay s'il est plus sot ou ignorant, ou menteur, de mettre ces choses en auant. Roye & Mondidier sont de mesme Gouuernement que Peronne ; ce que l'on appelle les trois Preuostez. Il auoit eu les Gouuernemens du Sieur de Blerancour par recompense, & non point par engagement.

Et plus bas.

D. Et en suitte le Gouuernement de la Prouince.

B. On peut dire la mesme chose de tous les Lieutenans de Roy des Prouinces, qu'ils en voudroiēt

bien estre Gouuerneurs en chef, mais que le Mareschal d'Ancre y ayt eu dessein, qu'il en ayt fait parler à Monsieur de Longueville, ou pratiqué d'ailleurs, cela n'a point paru.

D. Estant donc sur le poinct d'aller prendre possession de la Citadelle d'Amiens, le Duc de Longueville Gouuerneur de Picardie, deliberoit au commencement de s'y opposer.

B. Pour quelle raison s'y opposer? n'en estoit-il pas legitimement pourueu? Vn Gouuerneur de Prouince peut-il empescher que le Roy ne donne les Gouuernemens particuliers à qui il luy plaist; mais cela est si faux en toutes choses, que le Mareschal d'Ancre estoit plus de quatre ans auparauant Gouuerneur d'Amiens, où il alloit & venoit diuerses fois; & que le

Duc de Longueville n'eſtoit pas Gouuerneur lors qu'il en vint prendre poſſeſſion, mais bien le Comte de ſainct Paul.

Plus bas.

D. Firent tant par leurs ſupplications & coniurations enuers le Duc, qu'il ſortit d'Amiens, afin de n'eſtre point ſpectateur des vanitez du Mareſchal.

B. Comme les Princes voulurent broüiller les cartes, Monſieur de Longueville alla faire des brigues en Picardie; le Roy y enuoya le Mareſchal d'Ancre, & Monſieur de Longueville le ſentant approcher d'Amiens où il eſtoit le plus fort, ſe retira à Corbie. Et quant à ces vanitez ſuppoſées dudit Mareſchal, elles ſe faiſoient donc dans la Citadelle, d'où il ſortoit fort rarement pour aller dans la ville d'Amiens.

En fuitte.

D. Il y laiſſa ſoudain des marques de ſa cruauté.

B. Ce fut veritablement vne cruelle & mauuaiſe action que le meurtre de Prouuille ; mais qui en a iamais accuſé ledit Mareſchal qu'il l'auoit fait, & qui ne luy auoit iamais voulu permettre de ſe défaire de ſa Charge entre les mains de qui il luy euſt pleu ? Monſieur de Champigny, beau-frere du mort, ſe plaignit bien de ce que l'on auoit fait éuader le meurtrier, & plus encores de ce que l'on auoit laiſſé éuader celuy qui s'en eſtoit chargé, mais iamais du Mareſchal.

Plus bas.

D. Le Prince eſtant comme diſpoſé de s'y en aller, le Sieur de Train y ſuruint auſſi auec vne Lettre du Roy.

B. Qui ne iugera par toute la lecture de cét article, l'affectation de l'Autheur ; & qui ne croira que ſi Monſieur le Prince euſt eſté diſpoſé d'aller au voyage, vne Lettre du Roy pour l'empeſcher l'y euſt encore porté dauantage ?

Page 90.

D. Leſquels il nomme, & le Mareſchal d'Ancre le premier.

B. Pourquoy les taiſez-vous, Monſieur l'Hiſtorien, puiſque luy les nomme ; ſi ce n'eſt parce que l'vn d'eux, qui eſt Bullion, gouuerne maintenant les Finances, & que vous en attendez quelque lippée, ou parce qu'vn Hiſtorien qui décrit la vie du Roy, & qui affecte particulierement d'en pouruoir ſa cauſe, & de iuſtifier celle de ceux qui ſe ſoûleuoient contre luy, euſt creu décrediter leur party, en nommant ces perſonnes de petite eſtoffe, ſur

lesquels ils fonderent le pretexte de leur reuolte.

Plus bas.

D. Et le voyage de Guyenne precipité.

B. Le voyage precipité auoit esté resolu & conclu, & mesme agreé par Monsieur le Prince plus de six mois auparauant, & le iour pris de part & d'autre entre la France & l'Espagne.

Plus bas.

D. Les insolens déportemens du Mareschal d'Ancre.

B. Qu'auoit il alors commis d'extraordinaire qui fust capable de mettre le Royaume en guerre?

En suitte.

D. La dissipation du Threſor de Henry le Grand.

B. Ces trois millions d'or dépensez auoient esté tirez de la Bastille par son aduis & adueu.

En ſuitte.

D. Le peu de ſoin que l'on auoit d'entretenir les anciennes alliances de la France, on en auoit rompu ou negligé aucunes, & on en adjoûtoit de nouuelles.

En ſuitte.

D. Et ne vanger l'execrable parricide commis en la perſonne du feu Roy.

B. A quoy y auoit-on manqué ?

Plus bas.

D. Il ſe plaignoit du mauuais traitement fait aux anciens Officiers & bons ſeruiteurs du Roy, de l'auancement des Eſtrangers aux Offices & Benefices, & de l'introduction des Iuifs, Sorciers & Magiciens dans Paris.

B. On n'auoit deſappointé aucun Officier, ny ſeruiteur du Roy, ny auancé aucun Eſtranger que le Marquis d'Ancre, qui n'auoit

qu'vne medioere fortune & vn seul Medecin Iuif, excellent en son art, lequel auoit esté appellé par la Reyne Mere à son seruice.

Page 91.

D. Le Marquis de Cœuures.

B. Ie crois que le Marquis de Cœuures auoit inclination à ce party, mais il ne se declara pas, ains enuoya asseurer le Mareschal de Bois-Dauphin de sa fidelité.

Plus bas.

D. Le Duc de Neuers estoit en Niuernois auec des troupes sur pied.

B. Il n'auoit aucunes troupes sur pied, & ne se declara point pour eux; & ce maraut fait ce qu'il peut en faueur des rebelles, escriuant contre son Roy.

Page 92.

D. Receu vne consolation singuliere, la Reyne luy ayant fait

l'honneur de le visiter, & de luy donner assurance qu'en bref il seroit remis en liberté.

B. Cela est faux ; car bien que la Reyne fut en la Bastille, elle ne le vid point.

Page 93.

D. Apres auoir oüy la Messe.

B. Voila vne clause bien necessaire à mettre, comme si le Roy manquoit d'oüir la Messe tous les iours.

Plus bas.

D. Il n'auoit pour toutes forces que douze cens cheuaux, auec les Regimens des Gardes Françoises & Suisses, faisant ensemble quatre mil hommes de pied.

B. Le Roy n'auoit que les Gardes ordinaires des Gens-d'armes & Cheuaux legers complettes ; mais on fit depuis marcher six Compagnies de Cheuaux legers, & n'a-

uoit que deux cens Suiiſſes.

Plus bas.

D. L'abjuration de la Religion Catholique, & proteſtation d'embraſſer le Caluiniſme que le Comte de Candale ſon fils aiſné fit à la Rochelle.

B. Ce ne fut point cela ; mais qui taſcha de ſe rendre Monſieur d'Angouleſme, & ſe ſaiſir de la Cour, s'il euſt pû ; car il ne ſe fit Huguenot que trois ans apres, & ce en Guyenne, & non à la Rochelle, où il ne fut point, comme le croit cét Hiſtorien.

Page 94.

D. Sous le Sieur de Gie leur Colonel general.

B. Cét ignorant ne ſçait pas que les Carabins ſont du Corps de la Caualerie legere, & que ce n'eſtoit que leur Meſtre de Camp.

Plus bas.

D. Meſtre de Camp & de Mareſchal des Logis.

B. Belle & neceſſaire narration!

En ſuitte.

D. De celle de grand Maiſtre de l'Artillerie.

B. Il eſtoit Lieutenant de l'Artillerie.

Plus bas.

D. C'eſt à ſçauoir de l'entrée au Parlement, afin qu'il pûſt veiller ſur cette Compagnie.

B. C'eſtoit vn beau ſurveillant en cette Compagnie, où il n'entroit pas deux fois par an.

Page 95.

D. Là où ſainct Quentin, la Fere, le Catelet.

B. Aucunes de ces Places ne s'eſtoient declarées.

Page 96.

D Fut tué sur la place, & toute sa Compagnie mise en déroute.

B. Il estoit allé battre l'estrade auec vingt-deux cheuaux, & rencontra quelques ennemis qu'il pousſa, mais fut tué d'vn seul coup.

En suitte.

D. Celuy-cy au dessus de Montargis.

B. Ils n'approcherent point de Montargis.

Plus bas.

D. Par le Marquis de Brandebourg, ingrat de tant de biens que luy & ses predeceſſeurs auoient receu de la France.

B. Où va trouuer cét homme le Marquis de Brandebourg, pour luy faire trauerſer l'Allemagne, au bout de laquelle eſt ſon pays, pour venir ſi promptement enuoyer du

ſecours à ces Princes, qu'il ne connoiſſoit point, ny à peine la France, de laquelle ny luy ny ſes predeceſſeurs n'ont iamais receu faueur ny aſſiſtance.

Page 97.

D. Et endommager grandement les bataillons qui ſe trouuerent à ſa viſée.

B. Elle ne leur fit pas grand mal, ny la noſtre à eux.

Plus bas.

D. Le Duc de Mayenne auec les ſiens eſtant encor ſur le bord de la riuiere.

B. Quelle impoſture! S'il y euſt eſté, qui l'euſt pû empeſcher d'eſtre défait à platte coûture?

Puis apres.

D. Fauoriſé du canon de ſon party, qui eſtoit pointé contre les Royaux, ſur l'autre bord de la Loire.

B. Comme la premiere choſe eſt fauſſe, auſſi ſont encores ces deux dernieres.

Et en ſuitte.

D. Qu'ayant tres-expreſſes deffenſes de ſa Majeſté de donner bataille.

B. Cela eſt encore faux, & on chercha tous les moyẽs de la donner meſme le iour auparauant.

Et encore plus bas.

D. Qu'il traiſnoit quantité d'artillerie.

B. Cette quantité conſiſtoit en deux canons, deux coulevrines, & deux baſtardes.

Et puis encore.

D. N'ayant iamais reconnu le gué où ils paſſerent la Loire.

B. C'eſt vn gué auſſi frequenté qu'autre qui ſoit ſur la Loire.

Et encore.

D. Moins deuoit-il expoſer de

nuit l'Armée du Roy aux efforts des gens quasi desesperez.

B. Ils n'estoient pas si mauuais qu'il dit, & n'auoit que faire d'employer la nuit, s'il eust voulu.

Finalement.

D. Veu mesme qu'il n'estoit pas fort asseuré de la fidelité de plusieurs de ses Capitaines.

B. C'est vn impudent menteur; iamais Armée ne fust plus fidelle ny plus disposée à bien faire, si on l'en vouluſt employer.

Page 98.

Et notamment du pays, & par la diligence du Vidame de Chartres.

B. Il n'estoit pas du pays, & n'y estoit pas lors, ny ne fut en l'Armée depuis, qu'au temps de la Conference.

Plus bas.

D. Les Villes de Gien & de Gerjeau.

B. Gien

B. Gien n'estoit point fortifié, Gerjeau estoit place de seureté, tenuë par les Huguenots.

En suitte.

D. Et le Cardinal de Gondy.

B. Ceux qui l'ont connû ne l'auroient iamais pris pour vn homme qui pûst mettre force troupes sur pied.

Page 99.

D. Et aucuns tant d'auersion au mariage du Roy.

B. Qui est celuy du Parlement qui a iamais trouué à redire au mariage du Roy? Tout ce qui est en suitte iusqu'à la fin du Chapitre, ne deuoit estre mis dans vne Histoire, où l'on supprime tant de choses qui y deuoient estre mises.

Page 105.

D. Car iusqu'alors il sembloit auoir voulu garder les gages.

B. Bien au contraire, car sous

la perſonne du Roy il commandoit aux gens de guerre, & en receuoit l'argent pour leur paye.

Et en ſuitte.

D. S'enhardirent auſſi de luy demander le rétabliſſement de leurs biens.

B. Il y auoit long-temps qu'ils auoient pris cette hardieſſe qu'il dit, à ſçauoir lors que le feu Roy donna à ceux de la Religion l'Edict de Nantes.

Page 106.

D. Pluſieurs ayant acquis de ces biens-là par l'alienation qui en fut faite de l'authorité de la meſme Reyne

B. Que cét homme eſt mal inſtruit de toutes choſes ! les biens des Eccleſiaſtiques de Bearn furent reünis au Domaine du Roy de Nauarre, & leſdits Eccleſiaſtiques les ont touſiours redemandez

au feu Roy depuis sa conuersion.

Plus bas.

D. Le 25. iour de Iuin 1625.

B. Quel mesconte il fait aux dattes & au sens commun ! Il dit que depuis l'année 1625. ils furent deux ans à solliciter l'Arrest qu'il datte de 1625. qui sont dix années depuis, & cinq ans apres que le Roy en son voyage de Bearn auoit rétably les Catholiques, & abaissé les Huguenots.

Page 107.

D. Car les Suisses des Cantons Protestans, qui s'estoient remis n'agueres au seruice du Roy en nombre de six mille, voyans que les Religionnaires auoient pris le party du Prince de Condé, se retirerent en leur Pays, sans vouloir plus estre à la solde du Roy ; de sorte qu'il ne resta plus en France qu'enuiron quinze cent Suisses.

B. Qui a iamais veu impudent menteur parler de toutes choſes qu'il ne ſçait point, plus effrontément que celuy-là? Au commencement de l'année 1614. le Roy fit vne leuée de ſix mille Suiſſes, dans leſquels il n'y auoit que quatre Compagnies Huguenotes ; Ils ne furent pas plus de deux mois en France, que le Roy en licentia la moitié, retenant l'autre ſous le Regiment de Galas ; & dans le Regiment licentié, il y en eut trois Compagnies Huguenotes de ces quatre ſuſdites. Ces trois mille Suiſſes retenus ſeruirent le Roy en Bretagne, & au retour furent mis en garniſon à Eſtampes, où la maladie les accueillit, de ſorte que l'on fut forcé de les reduire à ſeize cens hommes en dix Compagnies, la Compagnie à cent ſoixante hommes ; & parce que le Capi-

taine de la Compagnie Huguenote mourut, on r'enuoya ſa Compagnie.

Puis en ſuitte.

D. Hanfredolph Agent de Berne fut ſi fort tranſporté de malice, que meſme il paſſa en Angleterre pour ſuſciter ce Roy contre la France.

B. Cét Agent eſtoit qui s'en alla à Berne, & ne paſſa en Angleterre.

Page 108.

D. Prenant le chemin de la porte droit à Bordeaux.

B. On croiroit que le Roy y fut en poſte, de la façon qu'il parle du grand chemin de Bordeaux.

Plus bas.

D. Mais quoy qu'on en diſe.

B. Il n'y a que luy qui a dit qu'il eſtoit du party de Monſieur le Prince vn peu auparauant.

En ſuitte.

D. La ſeigneurie de Foucadois erigée en Duché, a eſté venduë à Charlot, & reuenduë au Cardinal de Richelieu.

B. Cela appartient fort à l'Hiſtorien.

Page 109.

D. Il eſtoit aſſis en vne chaire plus éleuée que celle du Roy.

B. Qui doute que celuy qui officie ne ſoit plus éleué que les aſſiſtans, puis qu'il eſt prés de l'Autel?

Page 110.

D Qu'il auoit eſté ainſi pratiqué au Sacre de la Reyne Mere.

B. Quel rapport à cela?

Peu apres.

D. Le Duc de Guiſe eſtoit veſtu d'vne cappe auec la toque à l'antique.

B. Belle forme de parler! veſtu

d'vne cappe auec la toque à l'antique.

Plus bas.

D. Et meſme aucuns aſſeuroient que le Comte de Gramont.

B. On ne ſoupçonna point le Comte de Gramont, & c'eſtoit luy qui donnoit l'ordre à l'appreſt du paſſage d'Iron.

Peu apres.

D. Il y auoit quatre mille Suiſſes.

B. Il dit auparauant qu'il y en auoit quinze cent, & que les Gardes Françoiſes & eux faiſoient quatre mille hommes.

Plus en fin.

D. Qu'on dit communément d'Aco.

B. Belle remarque!

Page 111.

D. Leſquels il vid paſſer à demy

lieuë de Condom, à ſon retour de Leſtoure.

B. Cela eſt fort important.

Peu apres.

D. Moyennant cinquante mille francs de recompenſe.

B. Il deuoit dire cinquante mille eſcus.

D. En quoy le Sieur Deſperés conſeilla au Siege, de les faire ſeruir fidellement & vtilement ſa Majeſté pour le diſpoſer à entendre.

B. Tu dis vray; Fonteraille fut bien aiſe d'en auoir l'argent, & toy bien ſot de mettre ce Bourgeois dans ton Hiſtoire.

Puis en fin.

D. Les Religionnaires ne laiſſerent pas d'en murmurer.

B. Au contraire, ce fut de leur approbation qu'il y fuſt mis.

Et apres.

D. Sur la riuiere de Bidaſſe ou d'Andaye, prés du Bourg d'Andaye.

B. Elle n'a ny l'vn ny l'autre de ces noms, mais bien celuy de Iron; & on dit communément la riuiere d'Iron, parce que le paſſage en eſt proche.

Page 112.

D. Qui paroiſſoit ſans comparaiſon plus magnifique que la leur, firent prier le Duc de Guiſe qu'elle fuſt reduite à vn petit nombre de chaque coſté.

B. Tout cela eſt faux ; car les Eſpagnols paroiſſoient bien plus en leur Nobleſſe que les François, car ils eſtoient fort parez, & les noſtres eſtoient habillez à la ſoldate ; mais ce qui parut fort, ce fut nos gens de guerre ; & ils ne firent

rien à imiter, comme dit cét imposteur.

Plus bas.

D. Vestuë d'vne robe de toile d'argent en broderie.

B. Cela est fort necessaire à mettre en ce Liure.

En suitte.

D Et de la Guiche.

B. Il veut dire la Comtesse de Guiche, mere du Comte de Gramont, qui estoit morte alors.

Plus bas.

D. Le Sieur de Puisieux, premier Secretaire des commandemens du Roy, dressa & retint l'acte de cét eschange.

B. Il n'auoit point qualité de premier Secretaire, & n'y eut point d'acte dressé, mais bien quelques papiers donnez de part & d'autre en passant.

Page 113.

D. De huit cent flambeaux de cire blanche.

B. Il n'y en auoit pas trente.

Peu apres.

D. Ambaſſade de laquelle vn Prince ſe fuſt tenu tres-honoré.

B. Tu l'entens bien, de nommer cela Ambaſſade, & la fais fort honorable de porter vne ſimple Lettre.

Et apres.

D. Elle fit leuer vn des plats de la table pour luy enuoyer, qui eſt vn des plus grands honneurs dont les Roys d'Eſpagne vſent.

B. Cela ne fut point, & les Roys d'Eſpagne ne font point de ces honneurs là.

Page 114.

D. Aſſis en vn Throſne ſous vn Dais, & ſon eſpée au coſté.

B. Toutes menteries & ſottiſes,

Plus bas.

D. Le Cardinal ayant fait voir depuis que son intention n'estoit pas d'offenser le Roy ny la Iustice, & que le Concierge auoit esté tué sans dessein.

B. Ie voudrois bien sçauoir comment vn particulier peut en pleine Paix dans vne Ville capitale, le Roy present, rompre ouuertement les prisons d'vn Parlement, tuer le Concierge & enleuer vn criminel condamné, auec main armée, sans offenser le Roy, la Iustice & les Loix d'vn Estat.

Page 115.

D. Depuis les neuf heures du soir iusqu'à vne heure apres minuit.

B. On a bien affaire de sçauoir cela : & tu és bien de loisir, ou tu as peu de choses à remplir, d'y fourer tousiours ces particularitez.

D. D'ailleurs le Roy estoit sans finance.

B. Que tu és beste, de penser que les Roys de France manquent de finance & d'argent, & moins celuy-là alors ; mais tu les deshonore dauantage de le publier quand ainsi seroit.

Plus bas.

D. Elle emprunta de tous ceux qui luy voulurent prester, & entr'autres des Sieurs de Hourgne & Daignes.

B. A l'oüir parler, le Roy estoit vn safranier, & eust fait banqueroute si ces deux hommes ne l'eussent secouru en cette necessité.

Page 117.

D. Pour la crainte des ennemis, lesquels estoient tousiours aux trousses de ceux qui arriuoient les derniers.

B. Il n'y eut iamais en ce retour

la moindre alarme d'ennemis, qui en eſtoient bien éloignez.

Plus bas.

D. Si bien qu'elle commença à ſe r'aſſeurer, & marcher auec moins d'apprehenſion.

B. Les freres de Monſieur d'Eſpernon groſſirent celle du Roy, qui n'auoit pas beſoin de l'eſtre, pour crainte des ennemis, qui auoient en teſte l'Armée de Monſieur de Guiſe, beaucoup plus forte que la leur.

Plus bas en ſuitte.

D. L'Armée du Mareſchal de Bois Dauphin s'eſtant jointe à celle du Roy.

B. Il ne la commandoit plus, mais bien Monſieur de Guiſe, qui ne ioignit point ſon Armée à celle du Roy, mais qui la mena ſeulement à Poictiers, & puis fut miſe en garniſon.

Et en fin.

D. Et la cherté des viures en fut plus grande.

B. Il ne ſçait ce qu'il dit, l'année fut ſi bonne que les viures ne coûtoient preſque rien en Poictou.

Page 118.

D. Et tout cela ne leua pas le ſoupçon que pluſieurs auoient qu'il euſt fauoriſé les Princes.

B. Cela eſt faux, il n'en fut iamais accuſé, & il n'y en eut iamais de ſoupçon.

Plus bas.

D. Coucher à Chaſtel-Larcher, & de là à Chaſtel le Seraut.

B. Cét animal ne ſe contente pas de déguiſer les choſes eſſentielles, il en veut faire de meſme des mots, & ne conſidere qu'il faut qu'vn Hiſtorien parle ſelon le ſtile du temps dont il eſcrit l'Hiſtoire, &

non ſelon le ſien, & hors d'vſage.

Page 119.

D. De la part du Pape l'eſpée Imperiale.

B C'eſt bien rencontré, il luy enuoya l'eſpée benite à Noël de ſa main tous les ans, auec la roſe qu'il a accouſtumé de donner à quelques Princes & Princeſſes.

Plus bas.

D. Et pour vne conſequence infaillible, il reprouuoit tacitement ce que ſa Maieſté auoit ordonné au contraire.

B. Cette beſte ne ſçait pas que les Roys ne traitent pas du pair auec leurs Subjets, quand ils font Paix auec eux, & qu'il vsẽt de deux formes differentes, ou de pardõner ou abolir le paſſé, ou s'ils veulent mieux traiter les rebelles qu'ils r'appellent à ſoy, ils deelarent le tout auoir eſté fait pour leur ſerui-

ce, comme le Roy en vſa en cette Paix. Ce qui fait tirer cette belle conſequence à noſtre iudicieux Autheur.

Page 120.

D. Le Roy érigeoit le Marquiſat de Chaſteau-Roux (appellé ainſi par corruption au lieu de Chaſteau-Roul) en Duché & Pairrie.

B. Si le Roy érigea cette terre en Duché, luy l'a erigée auparauant en Marquiſat, ayant touſiours auparauãt eſté nommée Comté; & cependãt il prend bien de la peine à nous faire ſçauoir qu'elle s'appelloit autrefois Chaſteau-Roul.

Page 121.

D. Apres auoir eſté éconduit de la demande de l'aiſnée.

B. Il ne la demanda iamais, car elle fut apres la mort du feu Roy promiſe en mariage au Prince

d'Eſpagne, & lors le Prince de Galles Henry viuoit.

En ſuitte.

D. Mais voyant le renouuellement des troubles de France, il retourna en Angleterre.

B. Il ne voyoit point le renouuellement des troubles, qui furent bien aſſoupis par la priſe du Chef.

Page 124.

D. Aux Iuifs & autres Nations infidelles.

B. Cét Autheur croit que les Iuifs ont des Païs particuliers à eux.

Page 125.

D. Les Comtes de Sauts, de Chaſteau Morant, &c.

B. Il fait vne longue ſuitte de particuliers, parmy leſquels il y a des gens de peu qui ne meritent pas d'eſtre mis dans l'Hiſtoire.

Peu apres.

D. Modenes parent de Luynes la fit remettre.

B. C'eſtoit vn bel homme à agir en cela ; & n'eſtoit, comme dit l'Autheur, parent de Luynes, mais fils aiſné d'vn valet, que la grand-mere de la Marquiſe de Mont auoit eſpouſé clandeſtinement apres la mort de ſon premier mary.

Page 127.

D. Aima mieux compoſer pour la décharge de celuy-là, à cinq cens eſcus, qu'il en receut comptant.

B. Cela eſt faux ; car meſme quand le Mareſchal vint voir Monſieur le Prince, long-temps apres ce Cordonnier taſcha d'émouuoir le peuple contre luy.

En ſuitte.

D. Que les Habitans de Peronne.

B. Tout ce chapitre eſt faux, car

les Habitans n'eſtoient foulez par Fanoles, mais Monſieur de Longueville pretendoit que par la Paix de Loudun, le Mareſchal deuoit ſortir de Picardie, & voyãt qu'il ne vouloit quitter Peronne, il fit vne entrepriſe deſſus, & s'en ſaiſit; le Mareſchal n'y accourut point auec force, comme ce menteur dit; il ne bougea de Normandie, où il étoit alors, il n'en fit point de plaintes au Roy, car il n'eſtoit pas preſent, mais le Roy y enuoya le Comte d'Auuergne, nouuellement ſorty de priſon, auec des troupes pour l'inueſtir. Monſieur de Bullion fut auſſi enuoyé pour accommoder le tout, lequel au lieu de Commiſſaire du Roy, ſeruit d'Ingenieur pour fortifier la Place.

Puis en ſuitte.

D. Sa Maieſté bien informée des déportemens & de la bonne inten-

tion du Duc, approuua tout ce qu'il auoit fait en cette occaſion.

B. Au contraire, le Roy le fit bloquer ; & peu de iours apres, Monſieur le Prince ayant eſté pris, & leur cabale diſſipée, il fut bienheureux de ſortir Peronne ; à quoy il fut receu, & Blerancour rendant l'argent au Mareſchal d'Ancre, qu'il luy auoit baillé, rentra dans ſon Gouuernement.

Et plus bas.

D. Le ſecond accident que i'ay remarqué.

B. Le bel ordre que cét Autheur obſerue en ſon Hiſtoire ! Cette cheute du plancher de iour arriua en Ianuier, & ce qu'il conte de Peronne, qu'il fait marcher deuant, fut en Septembre ; il laiſſe partir le Roy du iour qu'il arriua à Paris ; depuis s'auiſe de cét acci-

dent, & le conte tout au contraire de ce qui se passa.

Et finalement.

D. Le Sieur de Vignoles & le Marquis de Roüillac secoururent fort à propos la Reyne, qui se trouua en danger d'estre enseuelie dans les mines.

B. L'effronté menteur! premierement la Reyne ne tomba point, & par consequent ne fut point en danger; Puis apres si ces deux Gasons, qui sont des Heros de son Liure, tomberent, comment secoururent ils la Reyne, qui demeura en vie?

Page 128.

D. A Tours vne partie de la Salle où se faisoit le Bal, fondit sous l'Assemblée.

B. Qu'a affaire cela auec l'Histoire de Louys le Iuste, de qui il ne parle quasi point?

Page 129.

D. De ces deux fils de Miraunes & deux autres.

B. Vraiment Miraunes eſt vn vray homme à eſtre mis en ton Hiſtoire.

Puis en ſuitte.

D. Auſſi s'acquitta-il de ſa Commiſſion, au grand étonnement de toute la Cout.

B. Il y eut beaucoup de peril.

Et puis encore.

D. Et conduiſit le Prince par vne petite montée, en vne chambre haute au deſſus de la grande Salle, & de là à quelques iours apres à la Baſtille, & depuis encore au Bois de Vincennes.

B. Vous diriez que cét homme a pris à taſche de mentir iuſqu'aux moindres choſes; il conduiſit Monſieur le Prince en la chambre baſſe de la Reyne Mere, & n'eut garde

de le mener au Bois de Vincennes, où il ne fut mené que douze mois apres, & Themines n'y eſtoit pas.

Puis en fin.

D. Le Mareſchal d'Ancre ſe tenoit cependant à Amiens.

B. Tu ſçais bien cheual que tu és, que la Citadelle d'Amiens n'eſtoit point au Mareſchal d'Ancre, qui l'auoit quittée plus de cinq mois auparauant. Il eſtoit alors en la Lieutenance generale de Normandie.

Page 130.

D. Afin qu'il ne ſemblaſt pas auoir trempé en vne action ſi odieuſe.

B. Elle ne fut odieuſe qu'à ceux qui en receurent le mal; & ceux qui eſtoient lors à l'encontre en l'affaire meſme l'approuuerent, & tout ce que font nos Maiſtres, comme vn ſcelerat comme toy.

Page 131.

D. Qu'il auoit eſté aſſaſſiné au Louure par le Mareſchal d'Ancre.

B. Ce bruit ne courut iamais, car il y auoit pluſieurs iours que le Mareſchal n'eſtoit point à Paris.

Page 132.

D. Ainſi la fureur du peuple déja émeu.

B. Il n'y eut iamais moins d'émotion en ce logis, qui fut pillé, car il n'y auoit qu'vne ſeule femme dedans ; & quelques gens de l'Hoſtel de Condé qui eſtoient proche, en ayant enfoncé la porte, les Maçons qui trauailloient au logis de la Reyne Mere y accoururent au butin, & en ſuitte d'autres pendarts.

Puis apres.

D. Et meſme d'or, d'argent monnoyé & non monnoyé.

B. Il n'y en auoit point.

Plus bas.

D. Car il eſtoit bien aſſeuré qu'elle luy ſeroit reparée, comme elle le fut.

B. Il deuoit attendre cette grace de la bonté & liberalité de ſes Maiſtres, mais la mort en empeſcha l'execution.

Plus bas encore.

D. L'action du Duc de Mayenne en ce tumulte eſt digne de memoire.

B. Cét homme partial fait d'vne choſe inopinée vne grande action. On vint dire à Monſieur du Maine qui oyoit la Meſſe aux Ieſuites, qu'il y auoit rumeur au Louure; il y enuoya en diligence, & dés que l'on luy eut dit ce que c'eſtoit, il ſortit auſſi-toſt de l'Egliſe pour ſonger à ſa ſeureté.

Puis encore.

D. Et tous deux paſſans à Charenton, prirent le Mareſchal de Boüillon qui les attendoit.

B. Vn enfant parleroit plus raiſonnablement que cét Eſcriuain de Village, aller paſſer à Charenton pour s'acheminer à Soiſſons, par où euſſent-ils repaſſé la Marne? Il ne ſçauroit dire vn mot de verité aux choſes meſme les plus connuës & communes. Monſieur du Maine ſortit par la Porte du Temple, & attendit Monſieur de Boüillon qui le vint trouuer reuenant de Charenton, paſſant ſur les foſſez de la Ville de Paris.

Puis en fin.

D. Le Duc de Vendoſme fut inueſty à Paris dans ſon logis.

B. Il n'auoit garde d'eſtre inueſty, il s'en eſtoit retiré de bonne heure.

Page 133.

D. Tous les Grands de la Cour demeurans eſtonnez de la perſecution de ceux-là.

B. Ils auoient de long temps preueu ce qui leur deuoit arriuer.

Puis apres.

D. Veu meſme que ces deux-cy n'auoient pas eſté de la Ligue precedente.

B. Ils n'en eſtoient pas; mais depuis peu ſur pluſieurs mécontentemens, ils s'eſtoient joints à Monſieur le Prince, & ſa priſe leur donna ſujet de s'abſenter.

En ſuitte.

D. Et le Duc de Neuers arriua peu apres à Soiſſons.

B. Le Duc de Neuers n'y fut point du tout.

En ſuitte.

D. De ſorte que cette illuſtre Compagnie.

B. Iuge le Lecteur comme cét homme, &c.

Puis encore.

D. Et de Zammet.

B. Zammet ne fut iamais auec eux, non pas meſme de la penſée.

Page 134.

D. Ils le firent premierement Controlleur general de la Maiſon de la Reyne.

B. Cét homme ignore tout, ce fut Intendant de la Maiſon de la Reyne.

Plus bas.

D. Auoit eſté nommé Ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne.

B. Il peut bien eſtre; Peut bien eſtre auſſi que Monſieur le Cardinal ne l'auoüera pas, & que cét homme luy donne Commiſſion à plaiſir.

Page 136.

D. Par les charmantes impref-

ſions de Galigay ſa femme.

B. Sa femme ſe deuoit appeller la Mareſchale d'Ancre, puis que tu appelle ainſi le mary.

Page 135.

D. Le Comte d'Auuergne eſtant touſiours priſonnier dans la Baſtille, depuis l'an 1605. qu'il retira bien-toſt pour, &c.

B. Que ſe peut-il dire apres cela? Il deuoit au moins ſçauoir que le Comte d'Auuergne eſtoit ſorty auant que Monſieur le Prince entraſt en la Baſtille, puis qu'il fut mis en ſa chambre; il deuoit ſçauoir auſſi qu'il eſtoit allé inueſtir Peronne. Ie crois qu'il le fait exprés pour ſe mocquer de ceux qui prendront la peine de lire ſon Liure.

Et en ſuitte.

D. Le Conneſtable recreu d'années ſe repoſoit en Languedoc, &

commençoit d'examiner sa conscience auec les Capucins.

B. Ne faudroit-il pas berner cette beste, qui croit le Connestable encore en vie, qui estoit mort quatre ans auparauant?

Page 136.

D. Le Duc d'Espernon auec vne gaillarde Armée.

B. Cette gaillarde Armée estoit composée de trois cens cheuaux, & de deux mille hommes de pied.

En suitte.

D. De ce qu'ils auoient contribué à la débauche du Comte de Candale.

B. Qui n'auoit iamais esté dans leur Ville.

Plus bas.

D. Le peuple en continuelle apprehension des cruautez du Mareschal d'Ancre.

B. Quelles cruautez auoit-il

exercées ? quelle puissance extraordinaire auoit-il de faire mourir les hommes ?

Et en suite.

D. A cét effet aussi il établit vne espece d'Inquisiteurs pour en informer.

B. Quel Tribunal, quelle Iustice extraordinaire, quels Commissaires ordonna-t'il ?

Encores plus bas.

D. Vn des plus beaux & robustes hommes de ce siecle.

B. On deffendit sur peine de la vie, que personne ne leuast sans Commission, vn Escossois nommé Stuart faisoit des leuées, la Iustice ordinaire luy fit trancher la teste; qu'a affaire le Mareschal d'Ancre auec cela ?

Et en fin.

D. Lequel pour quelque des-

obeïſſance renduë au Mareſchal d'Ancre.

B. Si vn Gentil-homme ſe rebelle contre vn Gouuerneur de Prouince, ou s'il fait des choſes pour leſquelles (ce Parlement de Paris que peu auparauant tu diſois eſtre ſi zelé à la Iuſtice) le condamne à la mort; qu'y a-t'il à redire?

Page 139.

D. Voila le déplorable eſtat de la France diuiſée en deux partis.

B. Quels partis y auoit-il lors en France, & quels Chefs eſtoient de ces partis?

Et en ſuitte.

D. L'vn du Mareſchal d'Ancre, & l'autre des Princes.

D. Scelerat que tu és, qu'eſtoit donc le Roy alors? duquel eſtoient les Officiers de la Couronne, le Sceau, les Cours Souueraines, les Villes, la Nobleſſe, les gens de

guerre, & le peuple? A l'oüir parler, le Roy eſtoit vn *O* en chiffre, tout eſtoit perdu, tous les François auoient aboly le nom du Roy, & cependant la France ne fut iamais plus paiſible, plus gaye, ny le Roy plus abſolu; Monſieur du Maine & Monſieur de Neuers ne trouuoient pas leur conte, & à cauſe de cela il déplore l'eſtat du Royaume.

Plus bas.

D. Ceux des Proteſtans ayans refuſé ſecours au Roy.

B. C'eſt vne pure impoſture.

Plus bas.

D. Si les Princes auoient faute de finances, le Mareſchal d'Ancre auoit faute de Capitaines.

B. Qu'eſtoient-ils deuenus, puis que c'eſtoit le party du Roy, quoy que tu le veüille déguiſer? car nous ne marchions pas ſous les Patentes du Mareſchal.

Plus bas encores.

D. En haine dequoy il fut accusé d'auoir dit qu'il estoit de meilleure maison que la Reyne.

B. Il estoit trop sage & trop retenu pour faire ce discours.

Et encore.

D. Et qu'il luy seroit plus aisé d'attirer le Duc de Longueville, qui se tenoit comme neutre.

B. Tout cela est faux, on ne parloit point lors de Mademoiselle de Soissons.

Puis enfin.

D. D'auoir de luy le Gouuernement de Picardie, en contr'eschange de celuy de Normandie.

B. Que cét homme sçait mal ce qu'il deuroit sçauoir ! le Mareschal d'Ancre n'estoit que Lieutenant de Roy en Normandie, où il songeoit de se bien établir, & n'auoit plus aucune visée sur la Picardie.

Page 140.

D. Le Mareſchal d'Ancre s'en alla prendre poſſeſſion.

B. Plus de huit mois auparauant.

Plus bas.

D. Il ſe ſaiſit du Pont de l'Arche.

B. Il ne s'en ſaiſit pas, il l'achepta vingt mille eſcus.

Plus bas.

D. Il deſiroit auſſi de faire rebâtir le Fort de ſainte Catherine.

B. Que cét homme deuine les intentions! car il n'y en eut iamais aucune apparence.

Plus bas.

D. Pour tenter par force ou par argent le Havre de Grace.

B. Il parle de ce Mareſchal, comme d'vn Conquerant; quelle Armée auoit-il pour tenter le Havre par force?

Plus bas.

D. Il s'aduiſa de faire mettre

en liberté le Comté d'Auuergne.

B. Ie m'étonne bien comment toy qui en fais le Heros de ton Liure, ne ſçais pas que le Comte d'Auuergne eſtoit en liberté auant que Monſieur le Prince fuſt en priſon.

Plus bas.

D. Tout le monde ſçachant qu'il n'eſtoit detenu priſonnier que ſur le ſujet des mécontentemens que la Marquiſe de Verneüil ſa ſœur vterine, diſoit trop haut d'auoir du Roy Henry le Grand.

B. Maraut qui diffames la memoire de ce bon Roy, crois-tu qu'il euſt voulu faire prendre vn homme priſonnier, le mettre en Parlement, le faire iuger & condamner à mort; que ce grand Parlement en euſt declaré les cauſes dans l'Arreſt, dont la bonté du Roy ſuſpendit l'execution, pour

des cauſes ſi legeres, & dire encore que tout le monde le ſçait aſſez ?

Plus bas.

D. Il y dreſſa auſſi des Memoires de tout ce qui s'eſtoit paſſé.

B. S'ils ſeruent comme tu dis, d'vne iuſte & veritable Hiſtoire, elle ſera bien differente de celle-cy.

Page 141.

D. Richecourt, Rocroy, Sigigny & Chaſteau-Portien, ſe rendirent ſans reſiſtance.

B. Rocroy eſtoit obeïſſante au Roy, & Chaſteau-Portien ſe fit battre dix-huit iours.

Plus bas.

D. Qui firent de furieuſes ſorties, eſquelles les aſſiegez perdirent bon nombre d'hommes, & le Marquis de Themires, Praſlin & Baſſompierre y furent bleſſez.

B. Ils ne firent pas vne ſortie pendant les dix-huit iours qu'ils furent aſſiegez; mais venans eſcarmoucher à la faueur de certains rideaux, ils furent ſi viuement pouſſez, qu'ils perdirent l'enuie d'y plus retourner, & vn ſeul des aſſiegeans n'y fut tué. Quant à ces trois bleſſez qu'il nomme, le.....ne le fut point; Praſlin eut la cuiſſe percée en reconnoiſſant le foſſé, & Baſſompierre qui faiſoit cette année la Charge de grand Maiſtre de l'Artillerie par Commiſſion, eut vne bleſſure au ventre fort fauorable, en faiſant loger huit canons ſur le foſſé pour y faire vne batterie.

Page 142.

D. Et commence vne furieuſe batterie.

B. Comment eut-il commencé vne furieuſe batterie, qu'il n'auoit

pas seulement ouuert les tranchées quand la nouuelle de la Paix luy arriua ?

En suitte.

D. Qu'il estoit en terme de donner l'assaut general.

B. Il en estoit bien loin, puis qu'il n'auoit pas encores ouuert vne seule tranchée.

Et puis apres.

D. Le Duc de Mayenne en receut puis apres le premier la nouuelle, par vne Lettre que le Roy mesme luy en escriuit, & luy l'enuoya au Comte d'Auuergne.

B. Mon Dieu que cét Escriuain est menteur ! Le Comte d'Auuergne eut la nouuelle par vn Commis du President de Cheury, sur les neuf heures du soir, puis sur les quatre heures du matin Tauannes arriua de la part du Roy, & le Comte l'enuoya dire à Monsieur

du Maine, qui eſtoit bien aduerty dés le ſoir auparauant de la mort du Mareſchal d'Ancre, mais n'en eut nouuelles du Roy que le lendemain à midy.

Page 143.

D. Le Roy entendant que le Duc de Mayenne eſtoit preſſé dans Soiſſons par le Comte d'Auuergne.

B. Il eſtoit tres-mal aduerty, car cinq iours auparauant ledit Duc eſtoit ſorty tambour battant, traiſnant deux canons apres luy ; & auoit à vn quart de lieuë de Soiſſons battu & forcé Ruſſy-Lamet dans ſon quartier, défait ſon Regiment, pris le Meſtre de Camp & les Capitaines, auec les Drapeaux qu'il auoit arborez ſur les murailles de la Ville de Soiſſons.

Et en ſuitte.

D. Craignant de perdre ce Prince, vn des Heros de la France ſe

reſolut d'aller en perſonne à ce ſiege pour le ſauuer.

B. Oüy pour le prendre, car pour le ſauuer il n'auoit qu'à faire leuer le ſiege de deuant Soiſſons; ce qu'il fit cinq iours apres par vne ſimple Lettre.

Puis apres.

D. Et quoy qu'il diſſimulaſt ſon intention, c'eſtoit pour ſe ietter dans la Ville, & en deliurant ce Prince de cette oppreſſion, ſe mettre luy-meſme en pleine liberté.

B. Mon Dieu que dit cét homme! il figure le Roy priſonnier s'il fuſt venu à Soiſſons; le Comte d'Auuergne n'euſt-il point reconnu & obey à ſon Roy? ou s'il eut manqué de le faire, toute l'Armée y euſt-elle pas manqué? N'eſtoit-elle point au Roy; ou bien euſt-il eſté en plus grande ſeureté en vne Ville rebelle que dedãs ſon Camp?

quand il a commandé quelque part; a-t'il eſté deſobey horſmis par ces Princes reuoltez ? Quand il a fait tuer le Mareſchal d'Ancre, perſonne s'y eſt-il oppoſé ? Ou y a-t'on trouué à redire ? Vn homme comme l'Autheur qui ignore toutes choſes, peut bien auſſi ignorer quelle eſt la puiſſance d'vn Roy de France vers ſes Subjets.

Et en ſuitte.

D. Outre que de Luynes & peu d'autres luy en rapportoient la verité.

B. Il reduit ce pauure Prince en vn miſerable eſtat ; neantmoins uous auons veu qu'il a regné dés qu'il a voulu regner.

Et en fin.

D. Qui ne luy rendoit pas ſeulement la rcuerence & les reſpects exterieurs deus à la perſonne du Monarque.

B. Voila vne impoſture la plus meſchante du monde ; il luy en rendoit à reuendre, & s'il y euſt manqué, on ne l'euſt pas ſouffert; le Mareſchal d'Ancre auoit des imperfections, mais il n'eſtoit pas ſot.

Page 144.

D. L'on remarqua comme vn ſiniſtre preſage de ce que ſon Cuiſinier fut tué par des Villageois à Nanterre.

B. Ce fut vn ſiniſtre préſage pour le Cuiſinier.

En ſuitte.

D. Il prit reſolution d'éloigner du Roy tous les Fauoris de ſa Majeſté, & notamment de Luynes, à quelque prix que ce fuſt.

B. Quelle apparence y eut-il de cette reſolution ? ou quel effet eut-elle ? car il n'en fut aucun bruit.

En ſuitte.

D. Et Buiſſon y fut mis pour la fermer auſſi toſt que le Mareſchal ſeroit entré.

B. Voila bien débuter ; vn particulier comme Buiſſon, homme de peu, eut eſté bien obey par vn Capitaine de la porte & ſes Archers !

Page 146.

D. Et ne trouuant perſonne qui leur voulut porter le billet contenant le commandement de vuider de la Ville.

B. Il y a apparence qu'vn Prince abſolu ne trouue perſonne qui veüille aller porter vn billet.

Puis apres.

D. Fille de la nourrice de la meſme Reyne.

B. Tout ce qu'il dit eſt faux; Galigny eſtoit vn excellent Menuiſier, qui trauailloit aux machines de Bernard de.....fameux Inge-

nieur, aimé du grand Duc François, pere de la Reyne, lequel prenoit grand plaisir à voir trauailler à ces machines. Ce Menuisier supplia le grand Duc de prendre sa fille nommée Leonore, pour faire ioüer la plus ieune des Princesses, ce qu'il luy accorda; & ainsi cette Leonore Galigny vint auec la Princesse Marie, qui l'aima iusqu'à sa mort.

Et par apres.

D. Tant pour auoir succé mesme laict.

B. C'est Catherine femme de chambre de la Reyne, qui estoit fille de sa nourrice, & non la Mareschale d'Ancre.

En suitte.

D. Qu'elle receuoit ces dons & faueurs auec mespris, & ses refus auec iniures.

B. La Mareschale d'Ancre n'e-

stoit point hateuſe, mais elle ne manqua iamais de reſpect.

En ſuitte.

D. Aucuns ont voulu dire qu'elle eſtoit ſorciere.

B. Mais on ne l'a iamais creu, & n'y en a eu aucune apparence.

En ſuitte.

D. D'auoir communication auec les Iuifs.

B. Elle auoit communication auec Montalto Iuif, excellent Medecin de la Reyne.

En ſuitte.

D. En conſideration de ce mariage, Conchiny fut fait premier Eſcuyer de la Reyne.

Oüy bien dix ans apres, & apres la mort du Roy.

En ſuitte.

D. Qu'il eſtoit aſſez adroit aux armes.

B. Cette beſte le louë de ce qu'il

le deuroit blasmer, car il ne fut iamais nourry aux armes; il y estoit fort mal adroit, & l'auoüoit luy-mesme.

Et enfin.

D. Sçachant qu'il auoit esté arresté de ne receuoir aucun Officier de la Couronne, pourueu durant la minorité du Roy.

B. Cét animal croit que les Officiers de la Couronne prestent serment à la Cour; c'est entre les mains du Roy seul qu'ils le font, & ceux qui le veulent, font seulement enregistrer leurs Lettres au Parlement.

Page 147.

D. Tranchoit du grand, ou grand Capitaine.

B. Il auoüoit luy-mesme qu'il n'entendoit rien au mestier, mais qu'il tascheroit de le bien apprendre.

En

En ſuitte.

D. S'enſuiuirent tous ces troubles & mouuemens.

B. Tu l'entens bien, il eſtoit fort à craindre, comme il a paru.

En ſuitte.

D. Ils eſtoient capables de renuerſer toute la Monarchie.

B. Elle n'eſt pas ſi aiſée à renuerſer.

Plus bas.

D. Fut dépoüillé de ſes riches habits, & couuert de ceux de quelque beliſtre.

B. Il auoit vn habillement de ſatin tanné, duquel il ne fut point dépoüillé que pour l'enſeuelir.

Page 148.

D. Voyant cela, il y en eut qui s'écrierent que le diable l'auoit emporté.

B. Que cét homme remplit de ſottiſes vne telle Hiſtoire!

En ſuitte.

D. Si bien qu'ils bûrent trois poinçons de vin.

B. Voila vne belle remarque!

Finalement.

D. Auec tant de vanité, qu'ils faiſoient eſtat de la marier à vn Prince.

B. S'ils n'euſſent eu que cette fille, des Princes euſſent fait grand eſtat de l'épouſer.

Page 149.

D. Fut mis en la garde du Comte de Fieſque.

B. Il veut dire d'vn baſtard de Fieſque, que l'Eſcuyer de la Reyne tua depuis.

Plus bas.

D. Qu'il ſàiſit auſſi, & mit ſous la main du Roy.

B. De Luynes & Vitry les partagerent.

Page 153.

D. Villeroy, Puiſieux, de Geſure &.....reprirent leurs Commiſſions.

B. Ces deux derniers les auoient exercées ſans diſcontinuation iuſqu'alors.

Plus bas.

D. Chaſteauneuf, Pontcarré, Boiſſiſe, Bullion.

B. Il n'y eut que ce dernier qui fut chaſſé auec le Chancelier de Sillery, les autres auoienr toûjours aſſiſté au Conſeil.

Plus bas.

D. Et meſmes aucuns y furent maintenus, comme Maupeou, Arnaut, le Preſident de Cheury, & Caſtille.

B. Pourquoy les en eut-on oſtez?

Page 157.

D. Crea en ſa faueur vn Office

de Conſeiller de Robe-courte en la meſme Cour.

B. Il ne crea point d'Office, mais il luy donna l'entrée, ſceance & voix deliberatiue, comme Conſeiller de la Cour; Ce qui s'eſt fait à pluſieurs autres, & de noſtre temps à Monſieur le Grand, Souuré, Liancourt, & autres.

Page 160.

D. Que ce Prince auoit conceu de l'enleuer au feſtin du Bapteſme de ſon fils.

B. Cela ne fut iamais dit, & c'eût eſté vne mocquerie à Monſieur de Vendoſme de penſer enleuer le Roy dans Paris....., dit qu'il le vouloit empoiſonner, & pour cette calomnie eut la teſte tranchée.

Page 161.

D. Et demeura conſtant à ce refus, iuſqu'à ce que le Roy luy euſt donné l'Eueſché de Liſieux.

B. Cét Eueſché n'eſtoit pas vaquant lors que ce don fut ſcellé.

Page 170.

D. Et depuis ce iour-là, ſa Majeſté a continué d'y coucher quand bon luy ſemble.

B. C'eſt dequoy perſonne n'eſt en doute.

Page 171.

D. Le Roy luy-meſme voulut eſtre de la partie d'vn magnifique Balet.

B. Il y auoit dix iours qu'il eſtoit danſé quand la Reyne partit de Blois.

Page 172.

D. Qu'elle ne reuiendroit point trouuer le Roy, ſans qu'au precedent il en fuſt aduerty, & ſans qu'il y conſentiſt.

B. Auſſi n'en prit-elle pas le chemin s'en allant à Angouleſme.

Plus bas.

D. Et enuers le Duc de Luynes.

B. Qui ne fut Duc d'vn an apres.

Et en ſuitte.

D. Qui d'ailleurs auoit aſſez de diſpoſition à ruiner le Duc d'Eſpernon, lequel ſeul ſembloit faire ombrage au progrez de ſon ambition.

B. Tu t'y entens bien ; quel ombrage luy pouuoit il faire ? Eſtoit-il d'aage pour prétendre des faueurs ? N'auoit-il pas aſſez fait de fortune pour n'entreprendre ſur celle des autres, & n'y auoit-il que luy en France qui empeſchaſt de Luynes de s'agrandir?

Page 173.

D. Eſtant ainſi eſchapé des embuſches de ſes ennemis.

B. Cét animal ne ſçait ce qu'il dit ; on ne luy fit point d'embuſches, & meſmes ſes amis eurent

bien de la peine de le porter à ſe retirer de la Cour.

Et en ſuitte.

D. Et ce faiſant, qu'il ſeroit arreſté, & enuoyé à la Baſtille; & ne le faiſant pas, le Roy iroit à Metz, & le dépoüilleroit de ſon Gouuernement.

B. Beau ſtratagême certes, & bien raiſonné: Mõſieur d'Eſpernon eſt à la Cour, & il eſt au pouuoir du Roy de l'enuoyer à la Baſtille au moindre commandement qu'il en fera à vn Capitaine des Gardes, & il l'en fait ſortir pour puis apres ſimuler vn voyage en Champagne, afin qu'il y vienne ſalüer le Roy, & lors le prendre, ou bien l'aller forcer dans Metz; C'eſt ſe donner beaucoup de peine, & courre bien du peril à faire vne choſe que l'on pouuoit faire en ſe ioüant; mais le Roy n'en eut iamais la penſée, &

il y paroiſt de ce qu'il ne le fit pas, & ne voulut permettre à Monſieur d'Eſpernon de repaſſer à la Cour pour aller à ſon Gouuernement.

Puis enfin.

D. Eut quelque ſentiment du projet que le Duc faiſoit de ſortir de Metz, & en donna aduis au Roy.

B. Il n'en donna iamais aduis au Roy, car ce projet ſe faiſoit ouuertement, Monſieur d'Eſpernon ayant enuoyé demander congé au Roy, lequel il attendoit pour partir.

Page 186.

D. Mais il proteſte qu'il luy coûte plus de deux cent mille eſcus.

B. Et i'ay oüy autrefois proteſter à la Reyne Mere, & à Monſieur le Cardinal de Richelieu, que ſi Monſieur d'Eſpernon veut venir à compte & faire recepte de ce qu'il

a leué, & qui a par la Paix eſté validé au nom de la Reyne, qu'il en deura bien de reſte.

En ſuitte.

D. Et le meſme iour furent auſſi verifiées les Lettres d'érection du Duché & Pairrie de Leſdiguieres.

B. Comme cét homme confond toutes choſes, elles ne le furent de ſix mois apres.

Puis apres.

D. Qu'en auoit faite le Roy Henry le Grand à cét ancien ſeruiteur.

B. Il ſe trompe, car ces Lettres n'ont eſté données que par la Reyne Mere, prés de deux ans dans ſa Regence.

Page 187.

D. Moyennant cent mille francs, encore qu'il en trouuaſt beaucoup dauantage.

B. Il parle de cela comme d'vne

Charge, & ce n'eſt qu'vne Commiſſion.

En ſuitte.

D. Charles d'Albert, Duc de Luynes.

B. Cette beſte luy a fait ériger ſon Duché auant cette action, & il ne le fut qu'au retour de ce voyage, & en Octobre; il ne laiſſe pas neantmoins par anticipation de le nommer Duc, & continuë de meſme en ſuitte.

Page 188.

D. Laquelle par la gentilleſſe de ſon eſprit eſtoit fort auant dans les bonnes graces de la Reyne Mere.

B. N'eſt-il pas impertinent, de loüer la gentilleſſe de l'eſprit de cette vieille femme?

En ſuitte.

D. A cauſe qu'elle s'humilioit d'autant plus bas, que le Roy la vouloit honorer.

B. Tout cela eſt fort à propos.

En ſuitte.

D. En leur demandant comment elles ſe portoient.

B. Voila vne belle harangue à eſtre couchée par eſcrit!

Encores.

D. Et Meſdames apres elle.

B. Il n'y auoit que la Ducheſſe de Sauoye.

Et plus bas.

D. La Reyne s'aſſit en vne chaire qui eſtoit à main droite, & la Reyne Mere à vne autre qui eſtoit à gauche.

B. Ie ne le penſe pas, ou ce fut par mégard, ou que cette main gauche eſtoit le haut bout, car la Reyne Mere ne fait point ceremonie auec ſa belle fille, chez elle.

Page 189.

D. Qui d'ailleurs auoit fort peu de conditions propres au gouuer-

nement du Frere vnique du Roy.

B. Il n'en eſtoit pas lors iugé incapable, mais cét homme iuge par les éuenemens.

Plus bas.

D. Mais la recommandation de de Luynes l'emporta ſur le merite de pluſieurs autres.

B. Il n'y auoit pour lors aucun concurrent qui luy diſputaſt.

Page 190.

D. Il fut rauy de l'admiration de ſa beauté.

B. Rauy de l'admiration ; quel terme de parler eſt-ce-là ?

Plus bas.

D. Où il arriua apres minuit.

B. Cela eſt bien important à l'Hiſtoire !

Page 191.

D. Elle le fit mettre priſonnier à la Baſtille, & depuis au Bois de Vincennes.

B. La Reyne Mere le fit bien mettre prisonnier à la Bastille; mais ce fut le Roy, en apres, qui le fit transferer au Bois de Vincennes.

Plus bas.

D. L'obtint facilement du Roy.

B. Vn iudicieux Escriuain qui fait l'Histoire du Roy, ne deuroit point attribuer cette action à personne, qu'au Roy mesme.

Plus bas.

D. Il y auoit perdu trois petits Princes, vn seul & deux iumeaux.

B. Il ne perdit que ces deux iumeaux.

Plus bas.

D. Ie vous enuoye mon cousin le Duc de Luynes.

B. Il ment mesme en ce qu'il copie, car le Roy n'eust pas escrit alors, mon cousin le Duc de Luynes, qui ne l'estoit pas, puisque

Monſieur le Prince l'aſſiſta à ſa reception.

Page 192.

D. Des deniers de l'Eſpargne.

B. Il falloit bien que ce fuſt des deniers de l'Eſpargne, puiſque le Roy les donnoit.

En ſuitte.

D. Ne voulut pas pourtant ſortir le premier iour.

B. Cela ne dépendit pas de luy mais de de Luynes, qui auoit charge de le mener trouuer le Roy à Chantilly.

Plus bas.

D. Accompagné de tous les Grands de la Cour.

B. Tant qu'vn ſeul caroſſe en pût tenir ; & cét Autheur a ſi peu de iugement, qu'il fait preſenter par Monſieur le Prince vn hõme pour eſtre receu Duc, à qui il fait donner auparauant dans vne Lettre d

Roy cette qualité, lors que Monsieur le Prince estoit en prison.

Plus bas.

D. Mais cela n'empescha pas que la Salle de l'Audience ne fust peuplée de personnes de marque.

B. Il n'y en auoit pas vne douzaine.

Et enfin.

D. Mais pourtant il n'en fut fait que cinquante-neuf.

B. Combien eusse-tu voulu que l'on en eust fait ? vingt-huit & cinquante-neuf, n'est-ce pas le nombre remply des Cheualiers du S. Esprit ?

Page 195.

D. La Reyne assise sur vn Theatre.

B. C'est à dire, appuyée sur vne fenestre.

Page 196.

D. Lors qu'elle le vit reuenir

victorieux, ayant fait trois dedans en cinq iours.

B. Voila vne belle victoire & vne belle façon de parler ; faire trois dedans !

En suitte.

D. Elle fondant en larmes de ioye.

B. Quelles sottises dit cét Escriuain de Village !

Plus encore.

D. Non tant par les.....des Trompettes, que du peuple, criant *Viue le Roy.*

B. Mon Dieu que cét homme est sot!

Page 197.

D. On luy fit entendre qu'elle s'y estoit opposée, bien qu'elle n'en sçeust rien.

B. Elle le sçeut auant partir de Tours, & ne s'y opposa pas.

Plus bas.

D. Contenoit que son empriſonnement auoit eſté fait par violence, & auec iniuſtice.

B. La Declaration ne dit pas vn mot de cela, & le Roy ſe fuſt fait grand tort de le dire, puis qu'il l'auoit ſi long-temps retenu.

Et en fin.

D. On ne luy en auoit pas voulu accorder vn ſeul, & que tous auoient eſté nommez par de Luynes.

B. Quelle quantité d'eſtriuieres merite ce pendart, qui en décriuant la vie du Roy fait faire toutes les actions Royales par autruy, & ment fauſſement; car de Luynes n'en recommanda que quatre, qui furent Mony, Blainville.....& Rambure; tous les autres eſtoient nommez du feu Roy, de la Reyne Mere Regente, ou du Roy, qui

en laiſſa l'élection aux Cheualiers, & meſmes aux Officiers de l'Ordre, qui y mirent quelques-vns de leurs parens ; hors cela, la promotion fut fort belle, & de grands Seigneurs.

Page 198.

D. Entre lequel & le Duc de Luynes, il y auoit vne grande antipathie.

B. Cette beſte forge de ſa teſte toute cette antipathie; car ils n'eurent iamais en leur particulier aucune choſe à démeſler.

P*lus bas.*

D. Qui luy en furent faites par la Dame de Maintenon.

B. Tu l'entens bien! c'eſtoit bien de cela qu'elle luy parloit.

P*lus bas.*

D. Auoit épouſé l'heritiere de Pequigny, laquelle il recherchoit en mariage.

B. Monſieur du Maine n'a iamais penſé à ce mariage.

Puis en fin.

D. Fut que le Roy vint à Orleans auec armes.

B. Il y vint auec ſa Cour ordinaire, ſans aucun ſurcroiſt.

Page 199.

D. Pour arreſter ce qui venoit du coſté de Breſſe, Neufchaſtel & Sauoye.

B. Il ſçait bien la Carte, d'enuoyer en Champagne pour arreſter ceux qui viennent de ce païs-là.

En ſuitte.

D. Le Duc de Briſſac en Bretagne.

B. Il ne fut Duc que l'année ſuiuante.

En ſuitte.

D. Auec Monſieur le Mareſchal de ſainct Geran en Poictou.

B. Il ne ſongea iamais d'y aller,

ny le Roy de l'y enuoyer.

En ſuitte.

D. Le Comte de Schomberg, & les Vicomtes de Pompadour & de Bordeilles en Limoſin.

B. Schomberg eſtoit Chef des Finances, & ne bougea d'auprés du Roy; & Bordeilles n'a que faire en Limoſin.

Page 200.

D. Pas vn de ceux qu'elle auoit recommandez n'auoit eſté nommé.

B. Si furent bien, car elle n'en recommanda pas vn.

Plus bas.

D. Laiſſant ordre au Mareſchal de Baſſompierre.

B. Il ne fut Mareſchal de France que trois ans apres.

Page 201.

D. Et bien que la table fuſt deſia couuerte pour ſouper, il ne laiſſa

pas de leur donner Audience.

B. Il n'auoit pas crainte que l'on ſoupaſt ſans luy.

Page 202.

D. A Charles d'Auger de Serignac, Sieur de Belmont, Lieutenant au Regiment des Gardes, & premier Capitaine au Regiment de Chapes.

B. Lors qu'il parle de quelquē ſimple Gaſcon, il n'oublie pas ſes qualitez.

En ſuitte.

D. Le Roy les enuoya viſiter par Modene.

B. C'eſt vne choſe de grande importance à eſcrire, & à ſpecifier Modene.

En ſuitte.

D. Galleteau Valet de chambre de ſa Majeſté, receut commandement de prendre vn Trompette, & s'en aller ſommer Prudent.

B. N'auoit-il autre choſe à décrire, que la Commiſſion de ce Valet.

Page 203.

D. Verneüil, Dreux, la Ferté-Bernard, & Vendoſme.

B. Ces Places ſe rendirent à la veuë de l'Armée du Roy, conduite par Baſſompierre.

Page 205.

D. Leſquels firent autant leur deuoir, qu'il ſe pouuoit faire en telle occaſion.

B. Perſonne ne fit autre deuoir que de fuir.

En ſuitte.

D. Saint-Aignan combattant vaillamment y fut fait priſonnier.

B. Il ne combattit point du tout, & y fut fait priſonnier par vn Meſſager que le Roy enuoyoit à Crequy & Baſſompierre.

Et en fin.

D. Qui y fut bleſſé d'vn coup de pique dans la cuiſſe.

B. Mais bien d'vne mouſquetade dans l'épaule.

Page 206.

D. Le pria pluſieurs fois de le laiſſer au combat, auquel ſe trouua ſeulement le Baron de Pont-Chaſteau, depuis Marquis, à la teſte de ſa Compagnie.

B. Si le Mareſchal de Bois-Dauphin & le grand Prieur eſtoient à Angers, qui croyoient que le gros de l'affaire tõberoit ſur eux voyant paroiſtre l'Armée du Roy, comment eſt-ce que le grand Prieur vouloit aller au combat, & où aucune Caualerie ne combatit?

En ſuitte.

D. Et vingt-cinq Gardes de ſa Majeſté ſous la mazure.

B. Il n'y en eut iamais vn ſeul.

En ſuitte.

D. Auec les volontaires que Saint-Aignan conduiſoit, furent deux ou trois fois à la charge.

B. Aucune troupe ne fut à la charge, pluſieurs furent à la fuite.

En ſuitte.

D. Et ſe retirerent auec tout l'ordre qui ſe pouuoit.

B. Beautru confirma au Roy cét ordre, diſant que les Generaux eſtoient faits les premiers, puis les Mareſchaux de Camp, & en ſuitte le reſte.

Peu apres.

D. Le Baron de Meillancy perdit ſon cheual.

B. Il le nomme, parce que c'eſt vn Gaſcon, & ne dit mot des Chefs.

Page 208.

D. Auec leurs Drapeaux.

B. Aucun Capitaine qui ſe retiraſt du ſeruice du Roy, ne ſe

ietta

ietta à Metz, & n'y porta ſon Drapeau.

En ſuitte.

D. Furent portez à la Reyne Mere par le Sieur de Crequy.

B. Cela n'eſt point, car Crequy ne fut à Angers que le iour que la Reyne en partit pour venir à Briſſac.

Page 209.

D. La payant luy-meſme de ſes deniers aux preneurs.

B. Cela eſt faux encores, car la garniſon n'y fut rétablie que le iour que le Roy partit de Briſſac.

Page 210.

D. Ces deux Seigneurs ayans receu de grands mécontentemens du Duc de Luynes, qui redoutoit la main de l'vn, & l'eſprit de l'autre.

B. Le Duc de Luynes n'auoit eu aucune choſe à démeſler auec eux,

& auoit fait beaucoup de choſes pour Monſieur du Maine.

Enfin.

D. Et aucuns tenoient que par ce moyen il eſperoit de ſe faire Conneſtable de France.

B. Ie croy qu'il l'euſt bien deſiré, mais il ne l'eſperoit pas.

Page 211.

D. Lors que les plaintes des Eccleſiaſtiques de Bearn l'appellerent en ce païs-là.

B. Ce ne fut pas cela qui l'y appella, mais bien pour abaiſſer l'authorité de Meſſieurs du Maine & d'Eſpernon, & chaſtier quelques-vns des rebelles, comme il fit.

En ſuitte.

D. Receut les plaintes des Habitans contre le Duc de Rohan.

B. Ils ne luy en firent aucune plainte, car il eſtoit fort bien auec eux, qui l'auoient appellé.

Page 212.

D. Il y vint vn Exempt de ſes Gardes, & peu apres y enuoya le Duc d'Eſpernon, afin d'y pouruoir.

B. Tout cela eſt faux.

Peu apres.

D. Port & Place frontiere contre l'Anglois.

B. Elle l'eſt auſſi par meſme raiſon de ceux de Canada.

En ſuitte.

D. Dont François des Purbes de Luſſau, Marquis d'Aubeterre, eſtoit Gouuerneur.

B. Il n'oublie pas toutes les qualitez de ce Gaſcon.

En ſuitte.

D. Depuis Duc de Luxembourg.

B. Il l'eſtoit deſia deuant que partir de Paris, ayant épouſé la Ducheſſe.

En ſuitte.

D. Capitaine des Chaſteaux

de Caumont, & Fronſac.

B. Il l'eſtoit de Fronſac, mais non pas de Caumont.

Plus bas.

D. Permit qu'il fuſt arreſté dans le logis du Comte de ſainct Paul, où il croyoit eſtre comme dans vn azile.

B. Il fut arreſté dans le logis du Roy à l'Archeueſché.

Page 213.

D. Le peuple s'eſtoit ſi furieuſement émeu tant contre le Conſeil, que contre le Gouuerneur.

B. Ils ne parlerent iamais rien moins que de cela.

En ſuitte.

D. Toutesfois que la verification en auoit eſté faite mentalement, n'oſant pas le rediger par eſcrit.

B. Cela ne fut iamais dit, ny penſé.

En ſuitte.

D. Fut en termes de faire pendre ces deux impoſteurs.

B. Il n'en fut iamais parlé, ny penſé.

En ſuitte.

D. L'Aduocat du Conſeil de par luy, vint preſenter l'Edict verifié du iour precedent.

B. Cét homme ignorant des pratiques, ne ſçait pas que quand vn Tribunal a donné vn Arreſt de refus, il n'y peut plus toucher que par vne Iuſſion.

Page 214.

D. Que s'il n'y auoit vne Egliſe dans Pau.

B. Tout cela eſt faux.

Page 215.

D. Il eſt certain qu'elles ne furent iamais compriſes entre les Places de ſeureté accordées aux Religionnaires.

B. Il nous dit vne grande nouuelle ; car ceux de la Religion demeurent d'accord qu'elles ne ſont point Places de ſeureté, & que le Bearn n'eſt point compris dans l'Edict de Nantes.

Page 216.

D. Qui ſont d'enuiron huit mille hommes.

B. Il n'y auoit que quatre Parſans, & chaque Parſan n'auoit que mille hommes ſous luy.

Page 217.

D. C'eſt choſe notable, qu'en toutes les ſuſdites actions parlant de Bearn, on vſa de nouueau terme de ſouueraineté de Bearn.

B. Cét animal tient pour choſe notable le mot de ſouueraineté de Bearn, dont on vſe depuis le temps du Roy Louys XII. qui l'a reconnuë ſouueraineté.

Eu ſuitte.

D. Où i'ay cenſuré l'inepte opinion de ceux qui ont tenu que les Bearnois venoient du Canton de Berne en Suiſſe.

B. Perſonne n'a iamais eu cette opinion, s'il n'eſtoit auſſi ſot que toy, qui veux cenſurer vne choſe qui n'eſt point conteſtée, ny dite; car Berne eſt vne Ville baſtie depuis quatre cens ans par le Duc Bertolde dernier..... nommée Berne, à cauſe d'vn Ours qu'il y trouua comme il en iettoit les fondemens.

Enfin.

D. Non pas ſortant, comme i'ay creu autrefois, auec d'autres.

B. Tu crois bien d'autres impertinences.

Page 219.

D. Qu'elle eſtoit violente, & accõpagnée de rebellion & felonie.

B. Où trouues-tu cette poſſeſſion violente & rebelle ? puis qu'elle a eſté donnée par la Reyne Ieanne, confirmée par Henry le Grand, ſans alteration, rebellion, ny felonie.

Page 220.

D. Les Sieurs de Belrion, la Boiſſiere & Ioly, Miniſtres de la baſſe Guyenne.

B. Quelque chetif maraut que ce ſoit, pourueu qu'il ſoit ſon amy, il a part dans ſon Hiſtoire, & en bonne ſorte.

Page 223.

D. Cette raiſon eſt ſans repart, & tout à fait inuincible.

B. Au contraire, elle ne vaut rien ſur ton cas poſé ; car ſi le Roy leur a promis & permis de ſe r'aſſembler, qu'ont affaire les declarations contraires?

En ſuitte.

D. Et cependant dreſſer toutes

sortes d'appareils de guerre, leuer troupes, mettte garnisons.

B. Rien ne se fit de tout cela alors.

Page 224.

D. Ces offres du Clergé estoient de six cens mille escus par an; sçauoir deux cens mille par le Pape, deux cens mille par le College des Cardinaux, & deux cens mille par les Ecclesiastiques de France.

B. Y a-t'il rien plus fat que cela? Le Pape n'offroit aucun argent, & on ne luy en demanda pas aussi; le College des Cardinaux n'a aucun reuenu, & ne fournit iamais à aucuns frais, & le seul Clergé de France fournit cette année-là douze cens mille escus d'extraordinaire.

Puis en fin.

D. Offrant trente millions de li-

ures des confiſcations des Huguenots de deçà le Loire.

B. Ie le crois bien,& dauantage; mais on ne confiſque pas le bien des Subjets fideles & obeïſſans.

Page 225.

D. Tant parce que n'eſtans pas grands Capitaines.

B. C'eſt ce qui leur deuoit faire deſirer,puiſque l'vn auoit la Charge de Conneſtable , & l'autre de Mareſchal de France.

Page 227.

D. Et meſme fit battre de la monnoye à autre coin qu'à celuy du Roy.

B. Cela eſt faux, & euſt eſté inutile ; car cette monnoye n'euſt point eu de cours.

En ſuitte.

D. Elle projettoit de créer General du party le Mareſchal de Boüillon.

B. Cela eſt faux encores, car ils n'y penſerent point, & le Mareſchal eſtoit moribond.

Page 234.

D. N'eſtoit Place de ſeureté, ny de mariage.

B. Cela eſt faux, elle eſtoit Place de mariage; & le Sieur de Chambor, Seigneur d'icelle, l'y auoit fait mettte.

Page 236.

D. Qui eſtoit allé à Noſtre-Dame de Latran.

B. Il importe bien de mettre ce pelerinage de Monſieur de Montmorency, qui ne fait rien à l'affaire.

Page 240.

D. Thibaut de Montmorency, Conneſtable.

B. L'Hiſtoire de la Maiſon de Montmorency ne le nomme point

tel, & ceux de ladite Maiſon ne le ſçauent donc pas.

En ſuitte.

D. Laquelle le Roy fit tirer du cabinet de ſes armes.

B. C'eſt bien rencontré ! il y a bien de telles eſpées au cabinet de ſes armes ; c'eſtoit l'eſpée de diamant du feu Mareſchal d'Ancre, priſée à quelques dix mille eſcus.

Page 243.

D. Quarante-vn mille hommes de pied, & ſix mille cheuaux.

B. Tu metsvne belle Armée ſur le papier !

Page 248.

D. Auec deux mille hommes de pied, tous gens d'élite, & trois cens Maiſtres.

B. Il n'y eut iamais cinquante cheuaux & huit cens hommes de pied.

Plus bas.

D Haute-fontaine Capitaine de courage & d'experience.

B. Il n'estoit Capitaine, & n'auoit autre experience que celle qu'il s'estoit acquise à la suitte de Soubize, à qui il estoit domestique.

Page 249.

D. Brissac ceda le principal commandement à Lesdiguieres, en qualité de Mareschal general des Camps & Armées Royales.

B. Il ne luy ceda que la Charge de Mareschal de Camp general; car au reste, il le preceda aux conseils, & au commandement de la premiere attaque, qui estoit celle des Gardes.

Plus bas.

D. Cinq batteries furent dressées.

B. Il n'y en eut que deux; l'vne au quartier des Gardes, & l'autre en celuy de Picardie.

Et puis enfin.

D. Du Marquis de la Valette, de Zammet, de Baſſompierre.

B. Qu'a affaire Zammet d'eſtre là nommé deuant Baſſompierre, luy qui n'eſtoit que Meſtre de Camp, & l'autre Mareſchal & Colonel general des Suiſſes ?

Et apres.

D. La Vallée Lieutenant de l'Artillerie, y rendit par tout des ſignalées preuues de ſon courage & grande eſperance.

B. Il ſupprime les noms de pluſieurs Chefs qui y firent tres-bien, & fait vn éloge de ce fou étourdy, qui ne faiſoit rien qui vaille, s'il ne croit que ceux qui menent le plus de bruit ſont les plus braues & habiles.

Page 250.

D. L'vne, par laquelle il fit dreſſer des Oratoires par tous les

quartiers pour dire la Messe.

B. Le Roy ne fait iamais faire ces Ordonnances ; car chaque Regiment ne manque iamais dés qu'il campe, d'auoir son Oratoire dressé.

Plus bas.

D. Vn Hospital fut établi pour y receuoir les blessez & les malades.

B. Cela se fait en toutes les Armées sans Ordonnances.

Plus bas.

D. Et neantmoins il y en eut quinze qui se voulurent opiniastrer à forcer la troisiesme barricade.

B. Tout ce que dit cét homme est si fort changé, que la verité ne s'y peut reconnoistre.

En suitte.

D. Ne fit ny l'vn ny l'autre.

B. Il deuoit neantmoins faire l'vn ou l'autre, & le fit aussi ; mais cét Autheur se plaist à dire tout ce

qui ne ſe fait point, & à ſupprimer ce qui ſe fait.

En ſuitte.

D. Ne peut eſtre retenu d'aller reconnoiſtre la Place de ſi prés, qu'aucuns furent bleſſez proche de ſa perſonne.

B. Il ne fit point cela, parce qu'il ne le deuoit point faire, bien fut-il ſur vn haut voir hors de portée les attaques de la Ville.

Plus bas.

D. Il remarqua pluſieurs defauts aux logemens, tranchées, & ailleurs.

B. Il n'en pouuoit remarquer aux logemens, parce que hors les Suiſſes nul Corps n'eſtoit campé, ny aux tranchées, où il ne fut pas.

En ſuitte.

D. Ayant demeuré douze heures à cheual en cette fonction, ſans manger ny boire.

B. Il ne fit point cela, & quel beſoin euſt-il eu de le faire?

Et enfin.

D. S'en alla auſſi reconnoiſtre la place à ſon imitation.

B. Il n'y fut point, & s'il eut imité le Roy, il euſt eſté plus braue qu'il n'eſtoit.

Et enſuitte.

D. Vn de ſes Heraux d'armes, du titre de Champagne.

B. Vn bon Eſcriuain euſt dit le Heraut Champagne, & euſt mieux fait de dire ſeulement vn Heraut.

Et finallement.

D. De ſa Cotte d'armes de velours brun, ſemée de fleurs de Lys d'or.

B. Il ſe deuoit contenter de dire la Cotte d'armes ſans la ſemer, parce que l'on ſçait bien comme elle doit eſtre; & quand il n'euſt point ſpecifié de Cotte d'armes, il

eût mieux fait, parce qu'vn Heraut ne va point en charge ſans la porter.

Page 251.

D. Vn baſton marqueté de fleurs de Lys en la main, & vne tocque ſur ſa teſte.

B. A quel propos cette ſotte deſcription?

En ſuitte.

D. Car on ne l'oſa mener plus auant.

B. Tu ne ſçais ce que tu dis.

En ſuitte.

D. Sçachez que ny comme Capitaine.

B. Tout cela ne fut iamais dit de part ny d'autre.

En ſuitte.

D. Non comme de ſubjet, mais comme de party à party.

B. On enuoye des Heraux, aux Subjets & aux Villes rebelles.

En ſuitte.

D. Dont le Duc de Luxembourg leur Colonel, s'acquittoit dignement.

B. Cette beſte ignore la charge du Duc de Luxembourg, qui eſt de Lieutenant de la Compagnie de Cheuaux legers de la Garde du Roy.

En ſuitte.

D. Aſſiſté du Comte, &c.

B. Eſt-ce eſtre Hiſtorien de faire cette ample enumeration des Gentilhommes qui vont à la guerre auec vne Compagnie de Cheuaux legers, luy qui ne dit rien de ce qui ſe faiſoit au ſiege, ou n'en dit rien de vray?

En fin.

D. Vn iour ils enleuerent vn Mouſquetaire qui eſtoit en ſentinelle à la barriere.

B. Cette troupe ne s'approcha

iamais d'vne lieuë prés de la Rochelle.

Page 252.

D. Le Duc d'Eſpernon arriua au Camp auec quatre mille hommes de guerre.

B. Il n'en amena vn ſeul.

En ſuitte.

D. Afin de n'eſtre pas obligé de faire ſa charge ſous le Conneſtable, ny ſous le Mareſchal de Leſdiguieres.

B. Il eſt trop habile pour ne vouloir faire ſa charge ſous vn Conneſtable, puis qu'il la doit faire ſous tous les Mareſchaux de France, & autres Lieutenans Generaux.

En ſuitte.

D. De receuoir commandement du Mareſchal de l'Eſdiguieres.

B. Cét animal ne ſçait pas que là où eſt le Conneſtable, c'eſt à

luy seul à qui les hauts Officiers s'adressent, puisque l'Infanterie de chaque quartier n'obeït pas seulement aux Mareschaux de France qui les commandent, mais aux Mareschaux de Camp aussi.

Plus bas.

D. L'assaut general ayant esté resolu.

B. Que dit cét animal du costé de Saint Eutrope? On voulut seulement se loger sur vne demie lune auancée, & du costé des Gardes on estoit logé dans le fossé quand la Ville se rendit. Quelle apparence y a-t'il que l'on voulut donner vn assaut general, veu que l'on n'auoit pas le fossé, & que l'on auoit fait bréche?

Plus bas.

D. L'interceſſion tantoſt de Iammet, tantoſt du Chaſtellier Barlot, enuers le Conneſtable.

B..... du ſot, de faire choiſir de tels interceſſeurs à Soubiſe vers le Conneſtable.

Enfin.

D. Par vne nouuelle batterie dreſſée contre la porte de Niort, par l'auis du Duc d'Eſpernon.

B. Il n'y en eut point de dreſſée, ny le Duc d'Eſpernon ne donna aucun aduis.

Et puis.

D. Car voyant que la ruine de leur muraille entraiſnoit quand & quand leur porte.

B. Il y eut autant de ruine de muraille que de batterie.

Page 253.

D Sortirent enuiron quinze cens hommes, & deux cens Maiſtres.

B. Il ſortit quelque ſept cens ſoldats, & pas vne troupe de Cauallerie.

En ſuitte.

D. Et ſe iettant à genoux deuant ſa Maieſté.

B. Il ne le fit point, & le Roy ne luy fit la reſponce ſuiuante.

En fin.

B. Le Duc de l'Eſdiguieres, auec deux cens Maiſtres, le fit conduire en lieu de ſeureté.

B. C'eſt bien à propos ! vn Mareſchal de France, comme luy feroit bien cette fonction ; il en donna la charge à vn Mareſchal de Camp.

Page 256.

D. Le ſiege ayant duré ſix ſepmaines.

B. Il ne dura que vingt-trois iours.

En ſuitte.

D. Et le nom du Bourg-Louïs.

B. On ne penſa iamais de luy donner ce nom, & a couſtume de

s'appeller S. Iean d'Angely.

En ſuitte.

D. Le Mareſchal de Briſſac eſtant tombé malade ſe fit.

B. Il eut vne apoplexie dont il guerit, & mourut cinq mois apres d'vne recheute.

En ſuitte.

D. Les bleſſez furent, &c.

B. La pluſpart des bleſſez ne le furent point, dont ie puis répondre que le Prince de Ioinville, Saint Chaumont, Roüillac, Thermes, Breſſieux, Arnault, & Chaban, ne receurent en ce ſiege aucune bleſſure.

Page 255.

D. Il donna le Gouuernement de Poictou au Comte de la Rochefoucaut, & la Lieutenance generale au ſieur de Braſſac

B. Il ne donna de ſept mois ce Gouuernement, dont il pourueut

la

la Rochefoucault au retour de Guyenne; & ayant partagé la Lieutenãce du Roy, qu'il en auoit entre de la Chasteigneraye & de Brissac, ce premier refusa d'en accepter la moitié ; ce qui fut cause que l'autre l'eut toute entiere.

Page 256.

D. Esprouue que la conformité de Religion.

B. Quel ignorant ! le Marquis de Rhosny estoit Catholique trois ans deuant.

Page 257.

D. Et d'ailleurs la plus opulente de leur party.

B. Cette beste croit Nerac la plus opulente du party Huguenot.

Page 258.

D. Ayant exercé l'amitié sous le Roy Henry le Grand.

B. Il alloit à Nerac pour s'y ra-

fraiſchir, & pour s'éloigner de la guerre.

Page 259.

D. Le Sieur de Vignolles aduerty de leur depart de Nerac, les attendoit auec ſix-vingt Maiſtres.

B. Tout ce diſcours n'eſt que pour nommer ſon Heros Vignolles, auquel neantmoins il fait faire vne laſche piece.

En ſuitte.

D. Auec les troupes qu'il luy auoit laiſſées à ſon retour de Bearn.

B. Cét Autheur dit plus haut qu'il vint auec Monſieur d'Eſpernon quatre mil hommes de ſes troupes; puis icy il les fait encores mener par Vignolles à Monſieur du Maine; & moy ie dis, que Monſieur d'Eſpernon n'auoit en Bearn que quelque Nobleſſe volontaire, qui le ſuiuit auec ſes Gardes, & les garniſons que le Roy auoit

laiſſées en Bearn l'année precedente ; C'eſt pourquoy Monſieur d'Eſpernon ne les amena point à ſainct Iean d'Angely, & Vignolles n'en auoit point pour mener à Monſieur du Maine.

Page 260.

D. Vn iour entr'autres.

B. Tout ce conte eſt faux.

Page 261.

D. Sans la diligence du Sieur de Doudas.

B Cét amy, dont le nom eſt inconnu, a eu beſoin d'eſtre mis dans l'Hiſtoire.

Page 262.

D. Les Neraquois.

B. Tu deuois dire les Narquois.

Page 263.

D. Et le Duc de Mayenne ayant aduis que le Prince de Condé approchoit, vouloit receuoir les aſſiegez à conditions honorables, de

peur que le Prince luy vinſt rauir la gloire de la priſe de cette Ville.

B. Ie ne ſçay où cét homme a le ſens ; il dit plus haut que Monſieur le Prince fut deſtiné pour faire la guerre en Berry ; il dit auſſi qu'en ce temps dont il parle, ledit Prince faiſoit obeïr Sancerre, & prenoit Suilly ; & maintenant il le fait venir en Guyenne, & en donne ombrage au Duc de Mayenne.

Page 264.

D. Se diſpoſoit à punir leur orgueil, & à les rãger à l'obeïſſance.

B. Il donne vn employ à Monſieur d'Eſpernon, auec des forces qui ne furent point ſur pied.

Plus bas.

D. Que pour auoir induit ſon fils aiſné le Comte de Candale, d'abjurer la foy Catholique.

B. Ils n'ont garde de l'auoir fait,

car le Comte de Candale ne fut iamais à la Rochelle.

Page 265.

D. Où le Sieur de Boesse enuoya le Sieur Maleret, Gentil-homme Bordelois, Religionnaire.

B. Il est bien necessaire dans vne telle Histoire, de dire le nom des Messagers enuoyez par vn Gentil-homme au Roy! de specifier le lieu de sa naissance, la Religion qu'il professe.

En suitte.

D. Et Paniſſant gagne Desplan.

B. Ny l'vn ny l'autre ne meritoient pas d'auoir nombre dans l'Histoire.

Page 266.

D. Sa Majesté ne changea rien au Mont de.....

B Pourquoy y eut-elle rien changé, puisque la Place & le Gouuerneur estoient Catholiques?

Plus bas.

D. Ils furent les premiers de toute la France.

B. A quel propos faire vne grande diſgreſſion de l'origine du Lutheraniſme dans Clerac, & du nom de celuy qui l'y introduiſit.

Page 267.

D. Et nonobſtant Harage ne voulut point entrer en ſon caroſſe.

B. Ou il ne dit rien de particulier du Roy, bien que ce ſoit ſon Hiſtoire, ou il en dit des choſes de cette étoffe.

En ſuitte.

D. Où il ſoupa de ce qu'il trouua à l'auanture, & n'eut point d'autres cuiſiniers que les Seigneurs qui l'accompagnoient.

B. Voila pas de belles remarques qu'il fait du Roy! N'a-t'il pas eu de bonnes inſtructions & me-

moires pour escrire la vie d'vn tel Prince ?

Et plus bas.

D. Vray est que le commandement fut fait aux troupes de s'auancer & de se loger entre deux.

B. Comme si on logeoit le Roy à la teste des ennemis, sans faire des logemens auancez.

Page 268.

D. Il fut Prestre trois ans durant sans dire Messe.

B. Que trouuez-vous à redire à cela ? S'il n'a pas voulu (estant forcé de se détourner aux affaires de l'Estat) mesler les choses prophanes auec ce diuin mystere, ou s'il l'a fait par humilité, comme plusieurs autres.

En suitte.

D. Non plus qu'il fut Eueſque, sans prendre aucun soin de son Dioceſe.

B. Il en eût tout le ſoin neceſſaire, horſmis celuy de la reſidence que la Charge des Sceaux l'a empeſché de faire, & dont il auoit vne bonne diſpenſe.

Plus bas.

D. Attendant l'arriuée du Chancelier de Sillery, vieux & caſſé, qu'il auoit laiſſé à Paris pour les affaires ; & le Roy n'auoit point lors deſſein de les luy rendre, comme il parut.

Et puis encores.

D. Et Henry le Grand les ayant retiré des mains du Cardinal de Vendoſme, les commit au Mareſchal de Biron.

B. Cela eſt faux ; le Cardinal ne les eut iamais, ny le Mareſchal de Biron non plus : Bien eſt-il vray, que quād de Montholon les rendit, le Roy les laiſſa quelque temps entre les mains de ſon Conſeil, iuſ-

qu'à ce qu'il les rendit au Chancelier de Chiuerny ; & comme le Mareſchal de Biron eſtoit le plus ancien Conſeiller, c'eſtoit luy qui ſcelloit.

Et enfin.

D. L'ordre eſtoit tel.

B. Cét ordre & tout ce qui ſuit de ce Chapitre eſt fait à plaiſir ; & quand il ſeroit vray, cela eſt bien neceſſaire à eſtre rapporté en vne Hiſtoire où il obmet tant de choſes importantes.

Page 269.

D. De Leſdiguieres qui eſtoit dans ſa litiere.

B. Ce bon homme ne ſe mettoit point en litiere en pareilles occaſions, auſſi n'y eſtoit-il pas alors ; & toutes les fadaiſes que cét impertinent Autheur dit en ſuitte, ſont fauſſes.

Page 270.

D. A quoy ſeruit grandement l'induſtrie du Duc d'Angouleſme, qui trouua moyen de gagner vn des plus riches Habitans, nommé Galline.

B. Cét animal qui a pris le Duc pour le Heraut de ſon Prince, ne trouuant rien à dire pour le mettre en auant alors, l'employe à pratiquer ce celebre Galline, ſans lequel la Place n'euſt pas eſté ſi toſt renduë, laquelle le Roy aſſiegeoit viuement.

Page 272.

D. Le Baron de Maillot, Lieutenant de la Compagnie de Gens-d'armes du Conneſtable.

B. Le Baron de Maillot n'eſtoit que le Guidon, mais ce ſot a taſché d'eſtropier toutes choſes.

Page 275.

D. Qu'on pouuoit faire venir

encores six mille hommes de guerre que le Prince de Condé auoit en Berry.

B. Le Prince de Condé n'eut pas vn homme sur pied (aussi n'en auoit-il que faire alors) apres qu'il eust pris Suilly & Sancerre, & Monsieur de Vendosme n'auoit point de troupes reglées.

Plus bas.

D. Si l'Armée eust esté fortifiée des troupes de Berry & de Bretagne.

B Où il n'y en auoit plus vn mois auparauant.

Et en fin.

D. La dépense de la guerre épuisoit les finances.

B. Tu nous dis vne grande nouuelle.

Page 276.

D. Qui s'estoit promis de ruiner de fonds en comble l'ancienne &

grande Cité de Thoulouze, comme mal saine, & de transporter tous ses ornemens à Montauban, où l'air est plus salubre.

B. S'ils n'eussent esté aussi sots que cét Autheur, cette pensée ne leur eust pû entrer en la teste.

Page 277.

D. Le Comte de Fiesque y finit aussi ses iours d'vn coup de fauconneau prés des tranchées.

Plus bas.

D. Le Roy ordonna neuf batteries.

B. Voila bien debuté ! il n'y en auoit que trois.

En suitte.

D. Le feu prit aux poudres des batteries du Connestable, & du Duc de Chevreuse.

B. Malle-peste soit la beste ! le Connestable n'auoit point de batterie, & n'estoit pas au Camp,

ains à.....& le Duc de Chevreuſe n'auoit auſſi point de batterie, & eſtoit du coſté du Mouſtier où le feu ne prit à aucune batterie, ſi fit bien au quartier des Gardes, commandées lors par Monſieur le Mareſchal de Praſlin, & au quartier de Ville-Bourbon, où Monſieur du Maine commandoit.

D. La Vallée, Lieutenant de l'Artillerie, vn des plus experts & vigilans de ſon temps.

B. C'eſtoit vn fou eſtourdy, qui ne ſçauoit que crier & faire du bruit ſans effets; mais ce ſont des hommes comme il luy faut pour les loüer.

Page 278.

D. Car dés la nuit ſuiuante.

B. Il prend à taſche de dire tout au rebours; ce fut le ſoir precedẽt.

Et en ſuitte.

D. Dont on n'a pas ſceu encores

la cauſe, non plus que de ces deux precedens.

B. Oüy bien toy qui ignores toutes les cauſes; mais ceux qui y eſtoient, les connurent & ſçeurent fort bien.

Et enfin.

D. Meſſieurs, ſi i'auois l'honneur d'eſtre.

B. Il paroiſt à la ſtructure de cette harangue qu'elle n'eſt du Duc, mais de l'Hiſtorien.

Page 281.

D. Ayant perdu en cette attaque le Comte de Bourg-ferme, ſur la conduite duquel ils ſe repoſoient le plus.

B. Que cét homme eſt intelligent aux affaires! Maſoris & Bourfranc eſtoient gagnez par le Conneſtable, & ceux de Montauban le ſçeurent, qui luy firent donner par

derriere vne mouſquetade, qui le tua.

En ſuitte.

D. Il y eut vne furieuſe attaque d'vne demie-lune.

B. Il n'y eut iamais de demie-lune en cette attaque ; ce fut à gagner la contreſcarpe que cette furieuſe attaque ſe fit.

Et en fin.

D. La nouuelle d'vn heureux exploict d'armes fut publiée au Camp fait par le Duc d'Angouleſme.

B. Il fait faire à ſon Heraut vn grand combat, auquel il n'y eut pas dix hommes morts ; mais l'Hiſtorien qui taille en plein drap, fait d'vne mouche vn élephant.

Page 282.

D. Aucuns par erreur eſcriuent Combers.

B. Il nous importe de ſçauoir

ces conteſtatiõs Grammairiennes.

Page 284.

D. Il rendit l'ame trois heures apres.

B. Il la rendit au meſme inſtant, & ne remua iamais depuis.

Enfin.

D. N'ayant les conditions requiſes à vn Gouuerneur de Prouince.

B. Quelles conditions requiers-tu qui manquaſſent à celuy-là?

Page 285.

D. La premiere rencontre fut de vingt-cinq ou trente Cheuaux legers du Roy.

B. Voicy le plus extrauagant Hiſtorien qui ayt iamais eſté, qui affecte de telle façon d'eſtre Romant, qu'il falſifie toutes les choſes vrayes. La défaite du ſecours de Montauban eſt veritable, & la deſcription qu'il en fait eſt toute fauſſe. Apres que ſon Duc d'An-

gouleſme, enuoyé pour empeſcher ledit ſecours de paſſer, l'eut laiſſé venir iuſques dans l'Armée du Roy, ſans luy donner ny tour ny atteinte, il vint fondre en la plaine du Cormier, proche de Montauban; & les Cheuaux-Legers du Roy deſtinez à le combattre s'il paſſoit par là, ayant eſté diuertis par Modene, qui leur vint donner vn faux aduis ſur vn autre paſſage, cinq Cheuaux-Legers reuenans de vedette ayant rencontré ledit ſecours, le conduiſirent tirant touſiours quelques coups de piſtolets, pour nous donner aduis de ſa venuë, & du chemin qu'il prenoit. Il vint enfin fondre en vn quartier nommé le Carrero de Cuffe, qui auoit eſté retranché, & où on auoit logé cent hommes du Regiment de Normandie, commandez par le Veynes & la Salu-

die, lesquels receurent brauement les ennemis, & les empeschérent de forcer leurs retranchemẽs. Lors il tascha de passer à la droite, mais il fut rencontré par Bassompierre, Mareschal de Camp, qui estoit suiuy par deux cens Suisses, dont il estoit Colonel general, qu'il auoit menez auec luy, lesquels en firent vn grand chamaillis, demeurant deux cens cinquante hõmes morts sur la place, autant de prisonniers, entre lesquels estoit leur Chef Beaufort, & autant qui se retirerent, & furent suiuis & pris par le Comte.....deux heures apres. Le reste qui pouuoit faire trois cens hommes entra, la plus part blessez; mais ce secours n'approcha iamais de deux mille pas du quartier de Normandie, ny de mille de celuy des Suisses; & malgré cét infame Historien, le Roy &

toute l'Armée donna tout l'honneur de cette défaite à Baſſompierre, dont cét Autheur ne met pas ſeulement le nom, parce qu'il n'eſt point Gaſcon, ou qu'il ne le paye pas pour eſcrire de luy, dont il l'oblige fort, & ſe tiendroit heureux s'il en médiſoit.

Page 286.

D. Sur le peu de préuoyance duquel on reiettoit les defauts.

B. S'il euſt eu autant d'experience que de préuoyance & de bonne volonté, les affaires fuſſent mieux allées.

Page 287.

D. Voulut traiter generalement pour tous les rebelles, & demandoit des conditions indecentes au Roy.

B. On vouloit bien auſſi qu'il traitaſt generalement pour tous, & ne demandaſt point de conditions

indecentes, puiſque ce furent celles que le Roy accorda l'année d'apres ; mais le Roy fut diſſuadé par Schõberg, & par ceux du quartier du Mouſtier, qui reſpondirent au Roy ſur leur honneur & ſur leur vie, de prendre Montauban dans dix iours, dont ils ſe tromperent.

Plus bas.

D. Se reſolurent à faire vn dernier effort.

B. Cette reſolution fut priſe dés le commencement du ſiege, à la perſuaſion de Schomberg, qui demanda que tous les canons des quartiers fuſſent menez à celuy du Mouſtier ; moyennant quoy il reſpondit, & les autres Chefs dudit quartier, de forcer la Place dans douze iours, & ils n'entreprirent pas de cinq ſemaines apres de faire cette attaque, qui fut iugée inutile & vaine.

En suitte.

D. Il y auoit en bas vne tranchée profonde d'vne toise & demie, & large de deux, bien flanquée de tous costez.

B. Cette beste ne sçait ce qu'il dit; c'estoit le fossé qui estoit bien plus large; & ce qui estoit de pis, c'est qu'il s'en falloit plus de deux toises de muraille à bas, que l'on ne pût monter à la bresche.

En fin.

D. Et de fait, il n'en reuint pas vn ou deux de tous ceux qui s'y presenterent.

B. Il dit vray; car il ne s'y en presenta pas vn seul.

Puis apres.

D. Lesquelles toutesfois reüssirent fort mal, y ayant perdu plus que nous.

B. Ces deux sorties leur reüssirent si mal, qu'à la premiere, sans

faire perte, ils tuerent quantité de soldats, & quatre Capitaines du Regiment de Picardie, gagnerent & rompirent quatre cens pas de tranchées; & à la seconde, ils encloüerent trois pieces de canon, mal-menerent le Regiment de Villeroy, & en suitte celuy de Champagne, sans perdre aucun homme de marque de leur part, & peu ou point de soldats.

Puis encores.

D. Cependãt les maladies moissonnoient dans le Camp.

B. Cette belle dinumeration de personnes de qualité, qui moururent dés le commencement du siege, n'estoit point celle qui le deuoit faire leuer, veu leur condition Ecclesiastique, ou de Plaime & ce Pierre Matthieu meritoit bien d'estre mis auec éloge dans ce lieu-là.

Page 288.

D. Le Comte de Miolans & le Marquis de Montelac-Casteras, Capitaine au Regiment des Gardes; les Sieurs de Marillac & Baronde.

B. Cét animal oublie ceux qu'il deuroit mettre, & met ceux qu'il en deuroit effacer, & estropie tellement leurs noms, que l'on n'y connoist plus rien; car il n'y a point de Marquis de Montelac; le Comte de Miolans ne fut pas tué des ennemis, mais bien d'vne de nos mines, d'où il estoit à plus de quatre cens pas. Casteras n'estoit point Capitaine au Regiment des Gardes, comme il dit, mais domestique du Sieur de Bassompierre. Marillac n'eut qu'vn meschant coup de pierre, qui à vn autre que toy n'euſt pas fait peur; ny Chablais n'eut qu'vne égratigneure, &

n'eſtoit pas de qualité d'eſtre mis en l'Hiſtoire, où il ne deuoit pas oublier Lancheres Aide de Camp, Gohu Capitaine aux Gardes, Zammet Mareſchal de Camp, le Comte de Fieſque, & tant d'autres.

Page 289.

D. Ils auoient deſſein de faire tuer les hommes les plus genereux, & meſmement de la Nobleſſe.

B. Cela eſt faux; car quelles perſonnes ont eſté tuées qu'aux deux attaques de Ville-Bourbon ?

Plus bas.

D. Il enuoya le baſton de Mareſchal de France au Sieur de Chaſtillon.

B. Cela eſt faux; car il ne l'eut que l'année d'apres, par capitulation, en rendant Aigue-mortes.

factieux

Plus bas.

D. Il se separa pourtant du party factieux.

B. Cela est faux ; car lors il s'y engagea dauantage, appellé par ceux de la Ville de Montpellier; mais l'année d'apres, ils eurent ombrage de luy, & le chasserent de leur Ville ; Ce qui le fit ietter dans le seruice du Roy.

Plus bas.

D. Afin de faire auancer les Galeres du Roy.

B. Cela est encores faux, car les Galeres ne le reconnoissoient point ; & elles ne passerent que l'année d'apres, & luy partit au siege dés le commencement.

Page 288.

D. Il auoit vne entreprise sur Grenoble.

B. Mon Dieu quelle beste ! Le Comte de la Suze passoit dans le

Dauphiné pour taſcher, à ce que lo'n croyoit, de s'aller ietter aux places. Il fut arreſté à quinze lieuës de Grenoble, en paſſant.

En ſuitte.

D. Le Comte s'en allant ioindre Montbrun auec vne bonne troupe de Caualerie.

B. C'eſt auec la Caualerie que l'on prend les Places, & ce Comte n'en auoit point, mais fut pris auec ſon train, qui conſiſtoit en dix cheuaux.

Page 290.

D. Pour leſquelles ils auoient fait des dépenſes au deſſus de leurs forces.

B. Ceux de Tholoſe ne furent requis de faire aucune dépenſe pour ce ſiege; auſſi n'en firent-ils point. *En ſuitte.*

D. Et en termes de ſe faire Catholique.

B. Ceux qui ont connu Boëſſe peuuent s'aſſeurer qu'il n'eſtoit point en ces termes-là.

Page 292.

D. Accompagné tant ſeulement d'vn Preſtre.

B. Ny que ce fuſt là le train de Boëſſe.

En ſuitte.

D. Il s'eſtoit battu vingt-deux fois en duel.

B. Luy-meſme dit au Roy peu deuant ſa mort, qu'il s'eſtoit battu cinq fois.

Page 293.

D. Le Mareſchal de Rocquelaure & le Sieur de Gondrin, firent tres-bien leur deuoir en ce ſiege.

B. Tu és vn pernicieux homme, de dérober l'honneur à ceux qui trauaillerent bien à ce ſiege, pour le donner au Mareſchal de Rocquelaure, qui ne fut que ſur la fin

du siege, & n'y trauailla point ; & au Sieur de Gondrin, qui ne fut commander à la tranchée qu'vn seul iour ; Mais ie te le pardonne, ils sont Gascons.

Plus bas.

D. Mais le Sieur de Bresoles, Lieutenant de la Compagnie des Gens d'armes du Sieur de Rocquelaure.

B. Tu as voulu mettre ce Gascon dans ton Histoire, qui ne fut iamais où tu dis, & n'auoit garde d'y aller, ayant la riuiere entre-deux ; ce fut le Duc de Luxembourg qui alla auec des troupes faire teste de ce costé-là.

Page 294.

D. Neantmoins sa Majesté fit du bien à ses parens & amis, &c.

B. Beaumont, Palaiseau, Toiras, Palluau & Estissat, sont mis dans ce Liure comme creatures

du Conneſtable, parce que le Roy leur donna ou quelque choſe de la dépoüille, ou d'autres Charges.

Page 295.

D. D'vn puiſſant raiſonnement, & capable de grandes affaires.

B. Tu te connois bien en gens.

En ſuitte.

D. Auquel comme à ſon parent, le Duc de Luynes auoit entiere confiance.

B. Il n'eſtoit point parent de Modene, mais fils d'vn homme l'affaires de la Marquiſe de..... equel elle épouſa apresla mort de on mary clandeſtinement ; & le Colonel qui auoit épouſé la petite lle de cette femme, le mit auprés u Conneſtable, qui le tenoit pour n menteur & affronteur ; mais ſa cilité ne luy permettoit pas de ſe épeſtrer de l'importunité de cét omme.

Plus bas.

D. Dans Gontaut, petite Ville à vne lieuë de l'autre.

B. Au moins, ignorant, deurois-tu ſçauoir les diſtances des Villes de ton Païs ! Cette Compagnie eſtoit de là la Garonne, à trois lieuës de Monthart, qui eſtoit deçà.

Et enfin.

D. La deuoient attaquer auec le petard, comme ils firent.

B. Quelle impoſture ! il n'y eut iamais de petard en toute cette affaire, & on n'en auoit que faire car le lieu où eſtoit cette Compagnie n'eſtoit point fermé ; il y auoit bien vn petit Chaſteau qu'ils ne prirent pas.

Page 296.

D. Que d'auoir choqué les Grãds qui faiſoient ombre à ſa fortune.

B. Tout au contraire, il les auoit recherchez, fait pour eux, & pardonné à ceux qui s'eſtans ſoûleuez auoient eſté vaincus.

En ſuitte.

D. Maiſtre Eſtienne d'Aligre fut mis en concurrence auec luy.

B. Il n'en fut iamais fait alors de mention.

En ſuitte.

D. Si le Preſident Ieannin.

B. Il fait des conjectures de tout ce qui luy vient à la teſte, & les debite pour veritez, comme en cela que l'on euſt donné les Sceaux au Preſident Ieannin, qui eſtoit decrepite & plus vieux que le Chancelier, qui les eût depuis.

Page 299.

D. En quoy il eut de fortes conſiderations.

B. Au contraire, le Roy auoit deſſein d'aller par le Lyonnois

droit dans le Languedoc ; mais la mauuaiſe intelligence de Meſſieurs d'Eſpernon & de la Rochefoucault, qui donnoit loiſir au Sieur de Soubize de ſaccager le bas Poictou, forcerent le Roy d'y tourner teſte.

En ſuitte.

D. Qu'il tranchoit du ſouuerain, & deſia pluſieurs des ſiens le qualifierent Roy des Egliſes.

B. Cela eſt faux, & il euſt fallu eſtre auſſi ſot que cét Autheur, qui l'eſcrit pour le faire.

En ſuitte.

D. Signées par des Secretaires de ſes commandemens.

B. Il ignore que tous ceux qui cõmandoient les Armées, auoient leurs Secretaires, leurs Commiſſions, & leurs Ordonnances.

En ſuitte.

D. Ayant vn Regiment de ſes Gardes.

B. Il ignore auſſi que le premier Regiment fait garde deuant le General.

Plus bas.

D. Il s'en alloit emparer des Iſles de Ré, de Peries, & des Mon s.

B. Il luy eſtoit bien aiſé, car tous les Habitans eſtoient Huguenots.

Plus bas.

D. Ceux du païs les appellent Achenaus, & ceux des Bordelois Eſteis, comme qui diroit Stations.

B. C'eſt bien rencontré!

Page 300.

D. Pluſieurs eſtoient d'auis de fortifier ſon Armée, en ſejournant quelque temps à Nantes.

B. Il ment impudemment, perſonne n'en fut d'auis, car il ne fut

pas mis en deliberation; auſſi euſt-il eſté inutile de le propoſer, puis qu'aucunes troupes ne ſuiuoient ny n'eſtoient aux enuirons, & celles du Roy eſtoient plus que baſtantes pour défaire Soubize, comme il parut.

En ſuitte.

D. Auec huit cent cheuaux; mais la Caualerie croiſſoit tous les iours par le concours de la Nobleſſe.

B. Il n'y eut point de concours de la Nobleſſe, ny ces huit cens cheuaux qu'il ſuppoſe, puis qu'en tout au combat, le Roy ne pût mettre en rang trois cens cinquante cheuaux.

En ſuitte.

D. Et le Comte de Soiſſons auec vne émulation genereuſe, vouloit eſtre à la teſte de l'Infanterie vne pique à la main.

B. Il n'eut eu garde de deman-

der cette Place de bataille, qui n'eſt digne de luy, veu que l'Infanterie eſtoit diuiſée en bataillons de trois à quatre cens hommes chacun; & il en auoit vne bien plus honorable, de commander en cette action l'aiſle gauche de l'Armée du Roy.

Page 301.

D. Car encore qu'ils fuſſent ſujets tenanciers du Duc de Rohan, faiſans neantmoins profeſſion de la Religion Catholique.

B. Ils n'eſtoient ſubjets du Duc de Rohan, & eſtoient tous Huguenots.

En ſuitte.

D. Mais il n'en fut pas beſoin.

B. Si fut bien; car ſans ce renfort le Roy euſt perdu cette aiſle, & laiſſé échaper Soubize.

En ſuitte.

D. La Rochefoucault s'eſtant

joint à l'Armée Royale auec ſes troupes.

B. Il ne s'y ioignit point qu'apres la défaite de Soubize.

En ſuitte.

D. Ceux du Païs l'appellent le grand Pont.

B. Ceux du Païs l'appellent le Pont d'Oronet.

En ſuitte.

D. En abandonnànt l'Iſle des Monts.

B. Il n'auoit garde de l'abandonner, car il n'en approcha iamais.

En ſuitte.

D. Ils pouuoient aiſément arreſter l'Armée du Roy en cette longue & ennuyeuſe chauſſée.

B. Si les ennemis euſſent pû gagner l'Iſle de Peries, nous n'euſſions pas entrepris de paſſer ſur cette chauſſée.

En fin.

D. Voyant donc nos troupes dans l'Isle des Monts.

B. Il deuoit dire dans l'Isle de Peries.

Page 302.

D. Bassompierre alla sonder le guet.

B. Tu ne sçais ce que tu dis.

Plus bas.

D. Bassompierre & le Comte de Palluau.

B. Cettuy-cy estoit premier Mareschal de Camp, & l'autre Mestre de Camp sous luy.

En suitte.

D. Et par mesme moyen distribuer du pain.

B. Il eust fait vn grand miracle, car il n'en estoit point passé, & n'y en auoit point dans cette Isle.

En suitte.

D. Apres vn disner bien leger,

l'Armée fut miſe en Ordonnance.

B. Il ne ſçait ce qu'il dit ; l'Armée paſſa à minuit, & partit au iour pour aller combattre les ennemis.

En ſuitte.

D. Le Sieur Touſin, Lieutenant de Roy à Ardres ; & peu apres les Sieurs de Beaumont & Marchant venans de reconnoiſtre les ennemis.

B. Il ment, aucun de ſes trois n'y fut ; & quand ils y euſſent eſté, vn des Cheuaux Legers & deux autres particuliers ont bien affaire d'eſtre nommez là où il ne dit vn ſeul mot des Mareſchaux de Vitry & de Praſlin, qui menoient les coureurs, & des autres qui meritoient d'eſtre nommez.

En ſuitte.

D. Les priſonniers qu'ils amenoient au Roy témoignoient la meſme choſe.

B. Comme ces perſonnes n'eſtoient point où il dit, auſſi ne ramenerent-ils aucuns priſonniers, ny n'y en eut de pris qu'à la déroute.

Enfin.

D. De Tyrons, Biſoques, & nouueaux ſoldats.

B. Voila de belles formes de parler, & bien intelligibles!

Page 303.

D. Le Comte de la Rochefoucault auec ſa petite Armée.

B. Compoſée de quatre-vingts cheuaux, & ſix cens hommes de pied.

Plus bas.

D. Ne demandoit plus que la vie au Prince de Condé.

B. Le Roy eſtoit-il lors abſent!

Enfin.

D. Qui fit vn horrible maſſacre.

B. Tout ce que cét homme dit eſt falſifié.

Page 304.

D. Bayers Lieutenant du Comte de la Rochefoucault, les pourſuiuit.

B. Et à quoy penſes-tu que s'amuſoit alors l'Armée du Roy ?

Plus.

D. Auſquelles tout fut rendu, & notamment les cloches.

B. Il ſçait bien comme ſe rendent les choſes pillées par vne Armée ; & cét apoſtille de notamment les cloches, me plaiſt fort.

Enfin.

D. Enfin ſa Majeſté en donna le Gouuernement à de Toubongeau, premier Capitaine du Regiment d'Eſtiſſac.

B. Autant de mots, autant de fauſſetez, le Roy n'y ſongea pas,

& la Rochefoucault y mit qui il luy pleût.

Page 305.

D. Du Sieur de la Salle, du Port, du Palais, de ſainct Geruais ſes freres, du Baron d'Areſdaleſme, & du Sieur Lardinalis.

B. Voila pas des Commiſſions & des perſonnages qui meritent d'eſtre dans l'Hiſtoire de Loüis le Iuſte.

Page 309.

D. Les Sieurs de Molines, de ſainct Ram, de Languedoc.

B. Il met le nom des moindres ſuiuans de Soubize.

Page 312.

D. Accompagné tant ſeulement du Comte de Schomberg, du Sieur de Hallier, & de deux autres Gentils-hommes.

B. Ce maraut feroit, s'il pouuoit, cacher le Roy dans vn four:

Il venoit tous les iours aux tranchées auec les principaux de ſes ſeruiteurs, & ſe mettoit en tous les perils que les ſimples ſoldats euſſent pû faire.

Enfin.

D. Mais la playe de cettuy-cy ayant eſté empoiſonnée par vn Chirurgien Religionnaire qui le penſoit.

B. Cela eſt faux, il fut penſé par des Chirurgiens du Roy, & des Regimens tous Catholiques.

Page 313.

D. Le Marquis de Senecey, &c.

B. Il ne fut point bleſſé là, mais la nuict ſuiuante, faiſant reparer les debris de l'attaque & de la mine du iour precedent. Il eſtoit Mareſchal de Camp de l'Armée; mais parce qu'il n'eſt point Gaſcon, l'Autheur paſſe ſous ſilence ce braue homme, lequel ne mourut

point lors comme il dit, mais six mois apres à Lyon, où il eust esté fait Chef des Finances s'il eust vescu.

En suitte.

D. Il en sortit prés de mil hommes de guerre.

B. Ce fut donc en l'air; car par mer il ne s'en embarqua pas trois cens.

Page 314.

D. Qu'on appelloit l'auant-garde du Roy.

B. Il n'y a eu que luy qui luy a donné ce nom.

En suitte.

D. De Montpoüillon autrefois Fauory du Roy.

B. Il ne se douta jamais de l'estre, & personne n'en eut iamais opinion.

Page 315.

D. Maistre Iacques du Duc Con-

ſeiller ſortit la pique à la main en ruë.

B. Il fait heureuſement trouuer vne picque à ce Conſeiller arriué le ſoir meſme pour faire cette belle action, & digne de memoire, comme l'eſt auſſi le nom du Pere Herué Mamitet Ieſuiſte.

Page 306.

D. La ville de Tonneins fut priſe par les rebelles.

B. Cela eſtoit arriué quatre mois auparauant.

Page 318.

D. Vignolles ayant curieuſement reconnu la place, y dreſſa trois batteries.

B. Son ſecond Heros Vignolles, eſtoit Mareſchal de Camp ſous le Duc d'Elbœuf & le Mareſchal de Temines qui faiſoient ce ſiege.

Enfin.

D. Pontac, Pichon, & d'Arrerac.

B. Voila trois fameux Perſonnages, & qui firent de grands exploits pour les nommer en l'Hiſtoire.

Page 320.

D. Et eſtans rencontrez par le Vicomte d'Arpajou accompagné des Sieurs de Saint Chamaran, Perdrigal, la Serre, Brigantin, & dix ou douze autres.

B. Voila vne belle action, & des perſonnes fort conſiderables pour les nommer.

Plus bas.

D. Nous y perdiſmes trente Caualiers.

B. Ce combat fut bien beau, mais nous y perdiſmes en gens de condition plus que les Ennemis.

Page 323.

D. Et luy donnoit deux cens mil eſcus.

B. La capitulation ne fut que de

deux cens mil francs.

Page 324.

D. Laquelle le Duc de Mayenne fit à la volonté des assiegez, &c.

B. Cette beste persiste à dire que Monsieur du Maine fit bonne capitulation à Nerac, de crainte de la venuë de Monsieur le Prince qui ne songeoit pas de venir en Guyenne, ny le Roy de l'y appeller alors.

Plus bas.

D. Sommée par le Baron de Chabane.

B. Il affecte certaines gens de peu, qu'il cite où il peut.

Page 325.

D. Et n'est pas chose peu remarquable à ce propos.

B. Cela est fort remarquable que l'on face taire le Peuple lors que les Prestres chantent.

Page 326.

D. Le Sieur de Soyecourt, dit

vulgairement Saucourt.

B. Cela eſt bien à propos dans l'Hiſtoire.

Page 327.

D. Fut arreſté priſonnier par le Comte de Charlus.

B. Où diable va chercher cette beſte le Comte de Charlus ? ce fut par le Comte d'Orual ſon fils.

Plus bas.

D. Comme eſtant vn des plus pernicieux Seigneurs de France.

B. Y a t'il aſſez d'eſtriuieres pour ce pendart qui oſe parler de telle ſorte d'vn tel perſonnage?

Page 328.

D. Sa Majeſté ne voulant pas laiſſer impunie vne trahiſon ſi horrible & ſi hardie.

B. Le Roy n'auoit aucun deſſein de les chaſtier, & auoit pardonné leur faute à la conſideration du Duc de Boüillon leur Seigneur, &

cette faute n'eſtoit pas comme cét Autheur le dit, ains ſeulement les ſoupçõnoit-on d'auoir fauoriſé les Ennemis lors qu'ils r'entrerent dãs leur ville, & y tuerent ceux qu'ils trouuerent de ce ſuſdit Regiment. Le Roy vouloit aller par là pour aller à Saint Anthonin.

Plus bas.

D Ils les mirent dehors auec injures.

B. Ils ne les laiſſerent pas entrer, & tirerent ſur eux, ce qui fut cauſe de leur ruine.

Page 329.

D. Et auec vne ſi heureuſe reſſouuenance de ce qu'il y auoit remarqué l'année paſſée.

B. Il falſifie tout ce qu'il dit, le Roy n'auoit iamais eſté plus proche de Negrepliſſe que de Piccacos.

Plus

Plus bas.

D. Il y eut de furieuſes eſcarmouches aux approches.

B. Cela eſt faux, ils ne ſortirent iamais de leur place.

Plus bas.

D. Des noſtres y furent tuez trente-cinq ou quarante ſoldats, & peu de gens de marque, & entr'autres le Comte de Chaſteauroux & le Mouſtier.

B. Noſtre Hiſtorien dit le Comte de Chaſteauroux & le Mouſtier qu'il a veu cent fois depuis quinze ans ſe portant tres bien.

Enfin de 329.

D. Le ſac de la ville fut donné à l'armée, auec deffences de violer les femmes ny les filles, ny de mettre le feu aux maiſons

B. On ne donne point le ſac des villes priſes d'aſſaut; car cela s'entend de ſoy-meſme, & l'on ne le

ſçauroit empeſcher en ce cas, non plus que les autres inſolences & incendies, que bien mal-aiſément.

Page 330.

D. Receu & enuoyé le ſecours de Montauban.

B. Il s'en faut prendre à ceux qui le laiſſerent paſſer iuſqu'à Saint Anthonin, qui eſtoient logez au dedans de Saint Anthonin auec des forces pour ce faire, & non à ceux qui eſtant rebelles ſeruoient leur party, & n'eſtoient coupables que de leur premiere rebellion.

Plus bas.

D. La..... nauigable, &c.

B. C'eſt vrayement en ce lieu là vne belle riuiere.

En ſuitte.

D. Le canon y auoit eſté monté, & y trouuoit ſes plattes formes.

B. Il euſt mieux dit, y auoit eſté deſcendu; car il ne fut iamais

qu'au fond de la vallée.

Plus bas.

D. Les assiegez arborerent leurs drappeaux sur leurs bastions.

B. Oüy s'ils eussent eu des bastions; car il n'y a pour tout à la teste que deux méchantes demy-lunes pour flanquer vne borne qu'ils auoient faite.

Plus bas.

D. Y firent des efforts sur-humains.

B. Quelle façon de parler pour exprimer vn logement sur la pointe de la corne tenté par deux fois par vingt hommes à la fois, qui n'y firent rien qui vaille.

Plus bas.

D. Les battans de plusieurs flanes meurtriers qui estoient encore en deffence.

B. Il s'y connoist bien de dire qu'vne corne qui a esté battuë du

canon ait à la teſte des flancs meurtriers qui ſoient encores en deffence. *En fin.*

D. François de Barbiſy, Sieur de Leconuille, prés de Pontoyſe, ſe porta tres-valeureuſement à cette attaque, où il fut bleſſé & terraſſé dans le foſſé.

B. Malle-peſte du fat & de ſon Barbiſy, que peut il faire plus que les autres en cette attaque, où il ne ſe fit rien pour le nommer dans cette Hiſtoire.

Page 331.

D. Qui voyoit tout d'vn lieu éminent, non toutefois ſans peril.

B. La malice de cét Eſcriuain, qui pour diminuer la gloire du Roy, ne le nomme pas aux lieux où il eſtoit auec gloire & peril, & le fait eſtre aux lieux où il n'eſtoit pas, comme en celuy-cy; cette action ſe fit du matin, & le Roy

eſtoit à vne grande lieuë de là en ſon quartier de..... où il apprit les nouuelles du ſuccez.

En ſuitte.

D. La piece & la place demeura enfin aux noſtres.

B. Oüy bien la piece de corne ; mais la place ne ſe rendit que le lendemain que les Ennemis virent percer leur contr'eſcarpe.

En ſuitte.

D. Entre leſquels le Marquis de Senecey & le Sieur d'Arpajou rendirent preuue de leur hardieſſe.

B. Auſſi firent beaucoup d'autres que tu deuois plûtoſt nommer que ceux-là, afin de les faire connoiſtre ; car ces deux perſonnages ſont reconnus pour ſi braues & ſi genereux, que ta flatteuſe plume leur fait plus de tort qu'elle ne leur donne d'honneur.

En ſuitte.

D. Et les Ennemis y perdirent deux cens hommes, le Roy non gueres moins que ſix.

B. Cette attaque nous mit plus de ſix cens hommes hors de combat en morts & bleſſez, & nous affoiblit noſtre Armée; mais il faluſt forcement le faire ou leuer le ſiege. *En ſuitte.*

D. Et par cette aduerſité apprit ſi bien à prier Dieu, qu'il s'eſt enroollé depuis dans la Congregation des Peres de l'Oratoire.

B. Animal que tu és! ce fut ſon frere aiſné qui fut bleſſé, & non celuy qui s'eſt retiré auec ces Peres que tu dis.

Page 332.

D. Ces deux villes que les rebelles s'imaginoient deuoir reſiſter pendant quatre mois.

B. Il euſt falu qu'il euſſent eſté

auſſi mal-habiles que toy, pour ſe perſuader que des bicocques euſſent dû ſeulement tenir trois iours deuant vne Armée Royale, auſſi n'euſt pas fait cette derniere, ſi on l'euſt attaquée par où il faloit.

Puis apres.

D. Es monts Albanois en prirent là l'Armée.

B. Ils ſont bien plus habiles que cela, le Roy eſtoit outrepaſſé de dix lieuës, & auoit enuoyé deſia vne partie de ſa Caualerie en Languedoc.

En ſuitte.

D. On mit en déliberation ſi Montauban deuoit eſtre attaqué, les vns, & meſme le Prince de Condé, tenans que ce ſeroit choſe honteuſe de paſſer ſi prés ſans l'aſſaillir.

B. On ne mit iamais cela en déliberation, & meſme lors que l'on

eſtoit aduancé outre Montauban, que l'on n'euſt aſſiegée deuant les bicoques, ſi ç'euſt eſté le deſſein du Roy ; & Monſieur le Prince n'opina iamais ſur cela, mais cette beſte le controuue.

En ſuitte.

D. A cauſe que l'Armée du Roy n'eſtoit pas aſſez puiſſante pour l'attaquer.

B. Si eſtoit bien, mais ce n'eſtoit pas le deſſein du Roy.

En ſuitte.

D. Ayant ordonné au Mareſchal de Praſlin & au Sieur de Baſſompierre de mener ſon Armée deuant Carmany.

B. Au contraire, ils eurent ordre de mener l'Armée au Mas ſaincte Eſpuelles, pour aller au bas Languedoc ; mais paſſant prés de Carmany, & faiſant ſemblant de l'inueſtir, elle ſe rendit.

Page 333.

D. Alexandre de Gelas, Marquis de Leberon & d'Ambres, depuis Lieutenant du Roy en Languedoc, paſſant auprés auec ſa Compagnie de Cheuaux-Legers, fit éteindre le feu.

B. Corriger toutes les fauſſetez & impertinences de cét Autheur, il faudroit brûler le Liure, car il en eſt tout plein. Combien de titres il donne à cét Alexandre de Gelas, parce qu'il eſt Gaſcon; il luy donne vne Compagnie de Cheuaux-Legers, & il eſtoit volontaire alors en l'Armée, & cette bicoque fut petardée vne nuit, & les Habitans ſe ſauuerent par le haut en la montagne; ce qui fut cauſe que nos gens ne trouuans point de reſiſtance, la pillerent, & y mirent le feu, puis Baſſompierre les ramena la meſme nuit à Car-

many, qui se rendit au poinct du iour.

En suitte.

D. Le..... ..bonne & forte Ville, estoit en estat de resister.

B. C'estoit vn poüiller, qui ne fit autre resistance que de se rendre à la premiere sommation; sans quoy elle n'eust pû tenir quatre heures. Tout ce chapitre est faux.

En suitte.

D. De Carcassonne où de Montmorency vint ioindre sa Majesté.

B. Monsieur de Montmorency vint sans troupes aucunes, ny mesmes aucun train, auec Portes & Cramail, trouuer le Roy à Alsonne, au partir de Castelnaudary.

Puis en suitte.

D. Vne tres-magnifique entrée.

B. Il n'y eut en l'vne & en l'autre Ville aucun preparatif d'entrée, que du soir au matin.

Puis encores.

D. Car la nouuelle vint à Beziers, que Mansfeld & Halberſtard entroient en France.

B. Quel impudent menteur ! ils ne parurent que ſur la frontiere de France.

Enfin.

D. Et de retourner en Allemagne chargez de butin.

B. C'eſt bien à propos; ils eſtoiẽt chaſſez d'Allemagne, & ne ſçauoient où ſe ietter pour ſe ſauuer.

Page 335.

D. Car la Reyne Mere qui eſtoit à Paris aſſiſtée, &c.

B. Qu'y a-t'il à dire apres cela? La Reyne Mere à Paris, qui en eſtoit partie auec le Roy, & n'y retourna qu'apres le Roy, au commencement de l'autre année.

En ſuitte.

D. Et d'ailleurs les Religionnai-

res François ne leur amenans pas ces forces promiſes.

B. Ce badin s'imagine que Mansfeld auoit eſté appellé par les Huguenots, & il eſtoit chaſſé d'Allemagne & pourſuiuy viuement par le Baron d'Anholt, auec l'Armée de la Ligue Catholique.

En ſuitte.

D. Et fondant à l'improuiſte ſur l'Armée du Marquis de Spinola, luy fit leuer le ſiege de Berg-Obshom.

B. Ce ne fut pas luy qui luy fit leuer le ſiege, mais l'impoſſibilité de prendre la Place, où les Hollandois auoient ietté huit mille hommes de guerre, qui tenoient le dehors contre luy, & il n'approcha pas l'Armée, ny ne ſe fit en ſuitte effort ſur elle, mais s'en alla preſenter deuant Aymarck.

B. Aymarck eſtoit démentelée

auparauant, mais il fut assieger..... qui se rendit le cinquiesme iour, Monsieur le Prince estant arriué à ce siege auec l'Armée du Roy, dont le Mareschal de Praslin estoit Lieutenant general, Bassompierre premier Mareschal de Camp en titre d'Office, & sous luy Valançay, Senecey, Zammet & Marillac, Mareschaux de Camp.

En suitte.

D. Et en suitte mit le siege deuant Marsillagues.

B. Quel Historien de Village! Monsieur le Prince apres la prise de Marquialt, vint camper entre Linel & Marsillagues, prés d'vne Eglise ruinée, où il tint conseil pour sçauoir laquelle des deux Places il assiegeroit la premiere; & enfin se resolut de separer son Armée en deux, & de les atta-

quer toutes deux enſemble Pour cét effet, il enuoya auec Monſieur de Montmorency, Marillac, Mareſchal de Camp, & Zammet, & des forces de l'Armée, auec quatre Regimens que Monſieur de Montmorency auoit leuez; ſçauoir Fabreque, la Roquette, ſainct Breſt & Maſarques, pour aſſieger Marſillaques, il enuoya le Mareſchal de Praſlin auec Seneçay & Valençay & Lunel, Baſſompierre prenant le ſoin de l'vn & de l'autre ſiege, qui alla faire les approches de Marſillagues, puis camper les forces départies pour ce ſiege, & en ſuitte il fit les approches à Lunel, & campa l'Armée. Marſillaques ſe rendit le troiſieſme iour & lors tout ſe raſſembla deuant Lunel, & Monſieur le Prince fit razer les murailles de Marſillaques.

Page 336.

D. Et du Marquis des Portes, Mareſchal de Camp.

B. Le Marquis des Portes n'eſtoit point Mareſchal de Camp de l'Armée du Roy, ains conduiſoit ſeulement quelques troupes de Monſieur de Montmorency.

Plus bas.

D. Vne des plus fortes Places que les rebelles euſſent en Languedoc.

B. Elle eſt en belle aſſiette, mais nullement fortifiée.

Plus bas.

D. Les approches faites, &c.

B. Tout ce chapitre eſt faux, & c'eſt ce qu'il deuoit declarer; la uitte du ſiege durant neuf iours, e bon iugement de Garimny pour es tranchées & loges de pieces e canon, rendoit inutile vn re-anchement que les Ennemis fai-

ſoient; il ne s'y fit point de breſche comme ce menteur dit. Monſieur le Prince fut au deuant du ſecours à Cauuiſſon, qui entra cependant dans la Ville, qui ne laiſſa pour cela de ſe rendre le lendemain; & la capitulation mal gardée eſt fauſſement décrite par cét Autheur.

Plus bas.

D. Voyant d'ailleurs deux breſches faites par deux diuerſes batteries.

B. Il n'y auoit aucunes breſches faites, & ſes batteries n'auoient pas ſeulement encore leué les deffenſes quand la Ville ſe rendit, qui y fut forcée par la priſe de Riquaſſe, lieu éminent qui commande droit au Chaſteau.

Enfin.

D. A Malſie, Capitaine au meſme Regiment.

B. Il s'appelle..... Maliſſy n'eſtoit

point encores Capitaine au Regiment des Gardes, ains Lieutenant de la Mestre de Camp, n'estoit point à ce siege, parce qu'il n'estoit pas encore guery d'vne grande blessure à la gorge qu'il auoit euë à sainct Anthonin, bien que cette beste ne luy ayt pas nommée; mais c'est qu'il confond toutes choses.

Page 337.

D. Le Gouuernement de Xaintonge, Angoulmois, Limosin & pays d'Aulnis, fut donné au Comte de Schomberg.

B. Il ne sçait ce qu'il dit; ces Gouuernemens furent diuisez entre le Mareschal de Praslin, qui eut la Xaintonge & l'Aulnis, & Schomberg qui eut l'Angoulmois & le Limosin.

Page 339.

D. En quoy le Sieur d'Argencourt, l'vn des plus entendus de

ce ſiecle en ces ouurages.

En ſuitte.

B. Tout cét éloge d'Argencour eſt bien à propos.

D. Receut aduis que le Duc de Rohan mal ſatisfait des Eſpagnols, auec leſquels il traittoit, ſeroit bien aiſe d'entendre à la Paix

B. Perſonne n'a iamais crû n'a penſé que le Duc de Rohan traittaſt lors auec les Eſpagnols; mais le Duc de l'Eſdiguieres traittoit ſouuent auec luy de la part du Roy, & ce à l'inſceu du Prince de Condé, du Cardinal de Retz Schombery & de Vic qui eſtoient lors contraires à la paix, & fut lors concluë; mais Monſieur le Prince intimida de telle ſorte ceux de Montpellier, diſant qu'il feroit piller la ville ſi le Roy y faiſoit ſon entrée, qu'ils ne peurent iamais eſtre portez d'y laiſſer entrer le

Roy le plus fort, si bien Monsieur le Connestable, dont le Roy indigné s'opiniastra au siege.

Plus bas.

D. Estant arriué sans voir le Roy il s'aboucha auec le Connestable.

B. Il ne vint point à la Cour ny Monsieur le Connestable ne le vit point, si bien Monsieur le Mareschal de Crequy, & Bulion luy firent parler par diuerses fois dans Montpellier.

Plus bas.

D. En demandant que toutes ces fortifications demeurassent sur pied.

B. Au contraire, ils accorderent qu'elles fussent rasées; mais que le Roy fist prendre possession de leur ville par Monsieur le Connestable, pour la crainte qu'ils auoient d'estre pillez & leurs femmes vio-

lées, comme on les en menaçoit.

Plus bas.

D. Promettant d'y laisser vne bonne partie des fortifications.

B. Pourquoy l'eust il promis, puis qu'eux-mesmes ne le demandoient pas ?

Et enfin.

D. Gentilhomme Condonnois signalé par son courage & prudence.

B. En quoy s'estoit-il signalé auparauant de courage & de prudence ? mais il est Condonnois, c'est assez.

Page 340.

D. Considerant qu'il n'estoit fortifié que de deux redoutes.

B. Il n'y auoit aucune redoute ny fortification, si ce n'est que ce lieu estoit vû & commandé des bastions de la ville, qui y tenoit vn Corps de Garde auancé.

Plus bas.

D. Et n'y ayant laiſſé que deux nouueaux regimens, Frabreque & Saint Breſt.

B. On y laiſſa outre ces deux Regimens celuy de la Roquette qui y fut tué, deux cens hommes du Regiment de Piedmont, & cinq cens de celuy de Normandie, & auoit eſté ordonné cinquante Cheuaux de la Compagnie d'Eure qui n'y vint point ; ce qui cauſa la déroute des noſtres.

Plus bas.

D. Et ordonnant le ſecours.

B. Bien à propos il vid plûtoſt la déroute que le combat ; car des noſtres il n'y eut aucune reſiſtance que des Chefs, dont Fabreques, la Roquette, & Comballet y furent tuez.

Pnis en fin.

D. Pour auoir ſuiuy trop lege-

rement le Duc de Montmorency, tres-valeureux Seigneur, mais tres-mauuais Capitaine.

B. Tous ces Seigneurs croyoient encores eſtre parmy les noſtres, lors qu'ils furent enueloppez des Ennemis, & le Duc de Montmorency ne doit eſtre blaſmé en ce lieu de mauuais Capitaine par cét injurieux Eſcriuain, veu qu'il n'y eſtoit que volontaire. Toute cette narration d'attaque eſt tellement falſifiée que l'on n'y reconnoiſt plus rien de ſon eſtre.

Page 341.

D. Il n'eſtoit arriué au camp que le iour precedent.

B. C'eſt vn menteur, car il n'auoit point quitté le Roy depuis qu'il eſtoit arriué de Paris.

Plus bas.

D. Aagé de dix-huict ans, &

auoit desia rendu tant de preuues de sa generosité.

B. Cét âge qu'il cotte rend ridicule ce qu'il dit en suitte des preuues de sa generosité ; car c'estoit la premiere année qu'il auoit suiuy le Roy.

Plus bas.

D. Le Sieur de Comballet y ayant esté blessé & fait prisonnier fut assassiné de sang froid contre les loix de la guerre.

B. Cela est faux ; car il fut tué combattant vaillamment, & tomba chargé de coups.

Plus bas.

D. Mais le Roy y perdit Roquelaure-Dlaigne, Gentilhomme perigordin, valeureux & experimenté Capitaine, qui auoit esté general d'vne Armée Venitienne.

B. Il ne sçait pas comme les Venitiens se gouuernent de faire

Olaigne General de leur Armée.

En ſuitte.

D. Caſtelnau Capitaine au Regiment des Gardes.

B. Ce Caſtelnau fut tué quelques iours auparauant à cette attaque d'vn coup de canon dans la tranchée comme il déjeunoit.

En ſuitte.

D. Iean Zammet Mareſchal de Camp.

B. Pourquoy dire ce nom propre? ce n'eſt point la couſtume.

D. Fut bleſſé peu aprés d'vn coup, &c.

B. Il fut tué plus d'vn mois auparauant.

Page 342.

D. Par le bruit du ſecours qui deuoit venir tantoſt du coſté de Lunel, tantoſt du coſté des Seuenes.

B. Com

B. Comment euſt-il pû venir du coſté de Lunel, qui tenoit pour nous, & tout le Vauuage, & qui l'euſt enuoyé?

En ſuitte

D. Mais les Ennemis en ayant eu le vent, ſe retirerent.

B. Ils ne penſerent pas ſeulement d'y venir.

Plus bas.

D. Ayant demeuré continuellement armé iour & nuit durant cette caualcade.

B. Et au diable ſoit donné la peſte; le Roy ne fut iamais armé, & cette caualcade ne dura que quatre heures.

Plus bas.

D. Que le ſiege ne pouuoit plus ſubſiſter, ſi l'Armée n'eſtoit renforcée.

B. Auſſi l'eſtoit-elle tous les

iours, par les troupes qui y arriuoient.

Plus bas.

D. Quoy qu'auec beaucoup de regret de leuer le siege de Baristete.

B. Au contraire, auec beaucoup de ioye d'auoir ce sujet de le leuer, où il s'estoit morfondu vingt iours durant, & n'estoit pas prest de le prendre.

Plus bas.

D. Contoient mille sornettes de brocards contre les nostres.

B. Au contraire, il ne se peut dire comme ils estoient retenus en leur parler.

Page 343.

D. Incitoit encore à la conseruation de toutes ces fortifications

B. Iamais ceux de Montpellier n'ont demandé la conseruation de leurs nouuelles fortifications, s

bien de n'auoir point de garniſon.

En ſuitte.

D. D'autre part pluſieurs du Conſeil, &c.

B. Il ne fut point mis en deliberation, & cette affaire fut traitée & concluë par le Conneſtable & le Mareſchal de Crequy, qui en donna aduis ſecrets au Roy, qu'il ne communiqua qu'à deux perſonnes. Tout ce chapitre eſt faux.

Page 344.

D. Voulut que ce fuſt le ſoir bien ard en ſon cabinet.

B. Tout ce qu'il dit là eſt faux; ar ce fut tard que Monſieur de Rohan & tous ceux qui eſtoient ors au cabinet du Roy, y aſſiſteent.

Plus bas.

D. Luy dõna le breuet de l'exemtion de la Citadelle de Gouuerneur de la garniſon.

B. Cela eſt abſolument faux.

Page 345.

D. Sous quatre drapeaux ſuiui des Suiſſes.

B. Ils n'auoient point de dra peaux les vns ny les autres.

En ſuitte.

D. Il fit le lendemain ſon En trée en armes dans la Ville d Montpellier.

B. Cela eſt faux ; il vint ſans ce remonie ny armes , au logis qu luy eſtoit preparé.

En ſuitte.

D. Quand il fut queſtion , &c.

B. Tout ce chapitre eſt encore faux.

Puis enfin.

D. Baſſompierre pour auo bien ſeruy , &c.

B. Il fut fait Mareſchal de Fran ce douze iours auparauant.

Page 346.

D. Il honora Baſſompierre d'vn baſton de Mareſchal de France.

B. Il le fait encores vne fois faire Mareſchal de France en Prouence, où il n'eſtoit point, & ne ſe ſouuient pas qu'il a deſia dit que ce fut dans Montpellier ; Il n'eſt vray ny l'vn ny l'autre, car ce fut durant le ſiege.

Plus bas.

D. Il luy fit preſent d'vne eſpée & d'vn bouclier garnis de diamans.

B. Si bien vn harnois d'or enrichy de turquoiſes.

Plus bas.

D. Leſquels firent leur harangue à genoux à ſa Majeſté.

B. Cela eſt faux, ils parlerent debout.

Page 348.

D. Vers le Golphe de la Gi
ronde.

B. Cét ignorant prend vne Em
boucheure pour vn Golphe.

Page 349.

D. A ſept cens pas de la Mer.

B. Elle n'eſt pas à trois cens pa
du Canal.

Page 352.

D. Le Marquis de Roüilla
eſtant ſorty du Havre de Broüag
auec neuf Vaiſſeaux, faillit à for
cener de regret de ce qu'il ne vin
pas à temps pour ſe trouuer à l
bataille.

B. C'eſt vn de ſes Herauts qu'i
met dans l'Hiſtoire à tort & à tra
uers, lors qu'il s'en auiſe.

Plus bas.

D. Auec quinze cens ſoldats, &
deux cens Gentils-hommes.

B. C'eſt vn menteur, il n'y amena perſonne.

Page 353.

D. Sans que pas vn des leurs les pûſt cramponner.

B. S'ils ne les pûrent cramponner, (qui eſt vn beau mot) comment ſoûtint il leur effort? Tout le reſte de ce chapitre eſt ſi fort changé de ce qu'il doit eſtre, que rien ne s'y accorde auec la verité.

Page 355.

D. Car auãt la bataille ils eſtoient deſia aduertis de la Paix de Montpellier.

B. Ils n'en furent aduertis que deux iours apres, & n'euſſent pas hazardé ce combat s'ils l'euſſent ſçeu.

Plus bas.

D. Il eſt bien vray que le Duc de Guiſe auoit receu auſſi auant la bataille, la nouuelle de la Paix.

Cela eſt faux, il ne receut cette nouuelle que cinq iours apres.

Plus bas.

D. Car ils perdirent en cette bataille plus de quinze cens hommes, outre les bleſſez, les priſonniers, & la perte de dix Vaiſſeaux.

B. Cela eſt encores tres-faux; car il n'y eut que le Vaiſſeau de Monſieur de Guiſe, & celuy de Monſieur de ſainct Luc Vice-Admiral, qui combatirent main à main, & n'y eut pas le quart des hommes tuez qu'il dit; & n'y eut auſſi qu'vn ſeul Vaiſſeau des Ennemis coulé à fonds.

Page 356.

D. Tant à cauſe qu'il n'eſtoit pas bien ſatisfait des promeſſes de l'Eſpagnol.

B. Il eſt faux de dire que le Duc de Rohan euſt eu lors aucune pratique auec l'Eſpagnol.

En ſuitte.

D. Et iettant ſon Armée aux Seuennes pour y hyuerner.

B. Quel cheual de poſte ! de dire que le Roy eüſt ietté dans les Seuennes ſon Armée pour y hyuerner, qui eſt vn lieu qui n'a pas dequoy nourrir ſes propres Habitans en vn lieu plus aſpre que les Alpes.

Enfin.

D. Se voyant obligez par les Edicts de pacification de s'en dépoüiller.

B. Il y auoit dix fois plus de biens des Huguenots en la puiſſance des Catholiques, que de ceux des Eccleſiaſtiques entre les mains des Huguenots.

Page 357.

D. Leur malice paroiſſoit encore, &c.

B. Ce reſte de chapitre & tout

le suiuant, est faux ou impertinent comme aussi les deux subsequens

Page 358.

D. Les effects auoient desia deuancé, &c.

B. Tout ce chapitre est si défectueux & impertinēt que rien plus

Plus bas.

D. Tellement qu'ils échaperen en plusieurs lieux, & commiren des felonies insupportables.

B. Cela n'est point, & aussi n'et dénomme il pas vne particuliere

Plus bas.

D. Les Habitans de Montpellier se montrerent des plus insolens en cette conjoncture, &c.

B. C'est au contraire ; car Valençay exclut plusieurs Huguenots du Consulat, & le Duc de Rohan estant venu pour remedier à cette infraction de l'Edict, il l'arresta prisonnier.

Page 359.

D. Et le peuple par des fremiſſemens.

B. En témoigne ſa mauuaiſe volonté, par des fremiſſemens, en témoigne ſa crainte.

Plus bas.

D. Mais c'eſt qu'ils aimoient mieux auoir leurs ſurueillans renfermez en vn coin de la Ville, qu'épars par tous les quartiers, voire par toutes les maiſons particulieres.

B. C'eſt bien rencontré ! ils eſtoient fort aiſes d'auoir cette groſſe garniſon qui les enrichiſſoit, & ne les incommodoit point; mais cettte garniſon incommodoit le Roy, qu'il fit procurer de demander vne Citadelle par les Habitans; ce qu'ils firent, les Catholiques le requerans, & les Huguenots n'oſans y contrarier.

Plus bas.

D. Et de contenter leur esprit par la communication de leur malice les vns auec les autres.

B. Que cét homme est calomnieux, iniurieux & meschant! Les Habitans de Montpellier sont bonnes gens qui souffrent sans murmurer ce que l'on leur impose, & de qui le Roy a toute satisfaction.

Plus bas.

D. Que bien qu'il eût en cela sujet d'estre mal satisfait du Duc de Rohan, neantmoins il commanda à Valançay de luy oster ses Gardes.

B. Il y a bien de plus grãds exemples de la candeur du Roy, qu'en cette action; parce que sa Majesté n'auoit aucun sujet de mécontentement cõtre le Duc de Rohan, attendu que venant pour representer que l'on n'obseruoit pas la Paix

qui luy auoit eſté faite au nom de ceux de ſa Religion, Valençay l'auoit arreſté. Auſſi dés que le Roy ſçeut ſa detention, il dépeſcha à Valençay pour luy en ordonner la déliurance.

Plus bas.

D. Les pouuant tous enleuer comme d'vn coup de retz, auec autant de facilité que de iuſtice.

B. L'équitable & religieux Eſcriuain, qui conſeille au Roy contre ſa foy & ſa parole, d'enleuer ceux qui viuent dans ſa Cour ſur la ſeureté qu'il leur a donnée.

Page 360.

D. Auſſi eſtoit-il vn des plus accomplis Capitaines de ſon temps.

B. Quelles preuues en auoit-il renduës pour le faire ſi accomply?

En ſuitte.

D. Mais auſſi obligerent le Roy

de mettre le siege deuant leur Ville, apres l'auoir prise.

Page 372.

D. Et quelque temps apres sa promotion, la Sorbonne l'éleut.

B. Est-il possible que ce pendart ne sçache au moins que ce fut plus de trois mois auant sa promotion au Cardinalat, que la Sorbonne l'éleut pour son Prouiseur, puisque l'Autheur mesme dit que Monsieur le Cardinal estoit lors à Pragues; & ce ne fut qu'apres la Paix de Montpellier qu'il receut le Bonnet de Cardinal dans Auignon, de la main du Roy.

Page 376.

D. Qu'encores que le Prince de Piedmont eust esté preferé à Charles Prince de Galles, en la recherche de Madame Christine, sœur puisnée du Roy.

B. Il ne luy fut pas preferé, car

ils n'estoient pas concurrens ; & le Prince de Galles recherchoit lors l'Infante Marie d'Espagne.

Page 377.

D. Vit disner le Roy, &c.

B. Cela est faux ; il arriua à la nuit à Paris, vit le Roy dans son cabinet sans se faire connoistre, puis vit recorder le Ballet à la Reyne, & puis partit le lendemain auant iour.

En suitte.

D. Vserent de tant d'artifices pour le rompre.

B. La rupture vint du costé d'Espagne.

Page 378.

D. Cette longue negociation se faisoit donc par l'Espagnol, afin d'amuser & abuser l'Anglois iusques à ce que la troisiesme fille de France fut mariée ailleurs.

B. Voila vne raison tirée par les

cheueux, & qui eſtoit de longue haleine, veu qu'il ne ſe parloit point lors de la marier.

Plus bas.

D. Que la conſtitution dotale ſeroit de huit cent mille eſcus.

B. Il eſt menteur comme aux choſes plus viſibles; car le dot ne fut que de quatre cent mlile.

Plus bas.

D. A ſçauoir la moitié la veille des Fiançailles.

B. Cela ne fut pas ainſi ſtipulé.

Page 379.

D. Elle auroit vingt-huit Preſtres ou Eccleſiaſtiques.

B. Il n'en fut demandé & accordé que quinze.

En ſuitte.

D. Qu'en conſideration, &c.

B. Tout ce qui reſte de ce chapitre eſt faux; mais fut dit que les Catholiques Anglois receuroient

meilleur traitement qu'il n'auoit eſté promis par les articles projettez auec l'Eſpagne.

En ſuitte.

D. L'accord de ce mariage fut ſuiuy de réjoüiſſances publiques.

B. Il ne ſe fit aucune feſte publique à cette occaſion.

En ſuitte.

D. Tous les Eſtats & Nations de la Chreſtienté, excepté dans les terres de la domination de la Maiſon d'Auſtriche.

B. Ils ne firent ny pis ny mieux les vns que les autres.

Page 380.

D. Et aborda le lendemain à Douures.

B. Elle y arriua le iour meſme diſner ; mais cette beſte ſeroit bien marrie de dire les choſes comme elles ſont.

Enfin.

D. Dont il s'acquitta dignemen

B. Tu és le premier qui a dit qu Deſpeſſes s'acquitta dignement d cette Ambaſſade.

Page 383.

D. Qui eſt vn beau & gran Havre, baillé aux Eſpagnols durar la Ligue, par le Duc de Mercœu

B. Cét ignorant dit toutes cho ſes à la volée ! Le Duc de Mercœu ne donna point ce Port aux Eſpa gnols, & fut bien marry de ce qu'il le prirẽt. Ce furẽt eux-meſmes qu ayant reconnu l'importance de c lieu inhabité, y vinrent faire de cente, & apporterent tous les ma teriaux pour y conſtruire vn For

Plus bas.

D. Dont aucuns appartenoier au Duc de Neuers.

B. Il ne faut point dire aucun

car il n'y en auoit vn ſeul qui ne fuſt à luy.

Plus bas.

D. S'empara facilemẽt du Bourg qui eſt ſur le Port.

B. Cette beſte ne ſçait pas qu'il n'y a point de Bourg, mais bien ſept ou huit cabanes de peſcheurs.

Plus bas.

D. Le Marquis de Molac y accourut des premiers, auec plus de cent Gentils-hommes, auſquels il tenoit table.

B. Il n'en amena pas dix; & eſt bien à propos de ſçauoir dans cette Hiſtoire s'il leur faiſoit bonne chere, ou non, & tous les noms des Seigneurs qui y vinrent ſans troupes; parmy leſquels il nomme comme vn homme de qualité, le Baron de Chabane.

Plus bas.

D. Et par l'autre à la Roche de

Lamor, Village à l'oppoſite.

B. Cét homme a perdu le ſens, de faire des cables de demie lieuë de long, car autant y a-t'il de Blauet à Lamor; on attacha ces cables qui eſtoient tout à fait inutiles à vn poteau qui eſt à douze toiſes du Fort, & qui là ferme le Port.

Plus bas.

D. Auec lequel ils foudroyoient les Vaiſſeaux des Ennemis.

B. Ils ne leur firent point de mal, car ils n'eſtoient point à portée.

Plus bas.

D. Et plus de trois cens hommes tuez.

B. Quel menteur! à peine en pûrent-ils tuer vn.

Page 384.

D. Et craignant d'y eſtre bloqué s'il n'en échapoit promptement.

B. Eſt-il poſſible que l'on ait

permis à cét homme d'escrire l'Histoire du Roy ? Soubize attendoit le vent, sans lequel il ne pouuoit sortir de ce Port ; & dés qu'il l'eut fauorable, il s'en alla.

En suitte.

D. Le plus grand nommé Saint-François, coula à fonds à la sortie, & se perdit auec tout ce qui estoit dedans.

B. Il ne coula point à fonds, & ne se perdit que pour Soubize, car nous l'euſmes, & tout ce qui estoit dedans ; mais vne patache s'estant mise au costé droit, le Vaisseau de Saint-François pour se couurir du canon du Fort en sortant du Port, s'embaraſſa tellement auec les vergues dudit Vaisseau, qu'il le fit dériuer & donner l'vn & l'autre contre le ras prochain du Port, où ils se rendirent à nous le matin ensuiuant.

En ſuitte.

D. Cinq ou ſix autres échoüerent auſſi du coſté de Lamor, & ſe ſentant battus du canon, ſe rendirent aux noſtres, qui donnerent la vie aux hommes, & retinrent leurs Vaiſſeaux auec tout leur équipage.

B. Tout cela eſt tres-faux; aucun Vaiſſeau n'échoüa de ce coſté-là; tous paſſerent ſeurement au Port, ſans autre dommage, horſmis le Vaiſſeau de Saint-François, & la patache ſuſdite; par conſequent noſtre canon ne battit point les autres, ils ne ſe rendirent point, nous ne leur donnaſmes point la vie, nous ne retinſmes aucun Vaiſſeau ou équipage.

En ſuitte.

D. Non ſans vn extréme hazard, ſi les cables euſſent eſté aſſez tendus & bandez pour reſiſter.

B. Il eſt vray que les cables euſſent pû reſiſter, que les Vaiſſeaux ne ſeroient pas paſſez, s'ils ne les euſſent coupez; mais c'eſtoit vne mocquerie, de penſer auec des cables pouuoir empeſcher vn Vaiſſeau qui a flot, vent & marée fauorables, pour ſortir du Port.

En ſuitte.

D. Ils ſe delecterent ſur tout à prophaner l'Egliſe & les Autels.

B C'eſt vn conteur de ſornettes, il n'y a point de Bourg, par conſequent point d'Egliſe, bien vne ſimple Chapelle, qui n'a pas meſme de vitres. Tout ce conte eſt faux.

Puis en ſuitte.

D. Aucuns ont écrit qu'ils le firent ſeruir de but à leurs mouſquetades.

B. Qui ſont ces aucuns qui ont écrit cela, puiſque ceux qui eſtoiẽt

au Fort ou au ſecours, n'ont iamais oüy parler que l'on ait gardé le ſainct Sacrement dans cette petite Chapelle ? Tout ce qu'il dit eſt faux ; & pour authoriſer ſa menterie, il dit qu'aucuns l'ont écrit.

Plus bas.

D. Cinglant contremont le Golphe de Gironde.

B. Il ſe plaiſt à nommer Golphe l'emboucheure de la riuiere de Bordeaux.

Page 386.

D. Au lieu du Sieur de Breues, plus capable de l'inſtitution d'vn grand Prince que luy.

B. Il ne fut point mis au lieu du Sieur de Breues, mais par la mort du Comte de Lude, qui le gouuernoit. Et quelle capacité trouuois-tu plus grande en Monſieur de Breues

Breues, qu'à luy ? Cela alloit de Turc à More.

Page 393.

D. Qu'ils en fussent amortis.

B. Cela n'est point intelligible que par le bel esprit de l'Autheur.

Page 398.

D. Et mit de la Noblesse du païs qui seruoit le Roy à ses dépens.

B. Il n'eust iamais trois cens Gentils-hommes ensemble.

Plus bas.

D. Et vn d'entr'eux pour sauuer a vie ayant seruy de bourreau, & stranglé son propre pere.

B. C'est vne pure menterie.

Page 406.

D. Valais, Milsusb, Rotueil, & rienne.

B. Malle-peste du sot ! il dit ue les Valesans sont Grisons, qui n sont bien éloignez ; met Roeil pour estre des Grisons, qui

eſt vne Ville alliée des Suiſſes dans la.....le..... n'eſt en aucun lieu du monde, & Brienne auſſi peu, s'il ne veut entendre Bielle, qui eſt à quatre lieuës de Soleure, éloignée des Griſons. Eſt-il poſſible que l'on ait permis à ce marau d'écrire vne telle Hiſtoire ?

Plus bas.

D. Le Roy enuoya deuers eux ſon Ambaſſadeur le Sieur Gueffier pour les en diuertir, d'autant qu'ils ne ſçauroient fournir en meſme temps tant d'hommes â la France & à la Seigneurie de Veniſe.

B. Cét animal ne ſçait pas que les Venitiens contracterent Ligue auec les Griſons par ordre & conſentement du Roy Henry IV. & que ce dont il s'agiſſoit alors eſtoit de renouueller cette alliance que le Roy ne voulut plus, pour quelques particuliers reſpects.

Plus bas.

D. Mais ils rebuterent noſtre Ambaſſadeur, comme s'il ne fuſt venu que pour mépriſer leurs Forts.

B. Cela eſt faux ; & de fait, ils ne renouuellerent point cette alliance, mais ils ſe plaignirent de ce bel Ambaſſadeur qui eſtoit partial pour les Eſpagnols ; auſſi fut celuy qui cauſa tous les troubles depuis ſuruenus pour la Valteline.

Peu auparauant.

D. Le Comte de Fuentes, Viceroy de Milan.

B. S'il n'eſtoit du tout priué de ens, il connoiſtroit que l'on ne omme point Viceroy ceux qui ouuernent ces Duchez, mais ſeument Gouuerneurs. Ainſi nome-t'on en France Gouuerneur e Normandie, Bretagne, &c. & on Viceroy.

En ſuitte.

D. Mais nonobſtant cela, ils ne laiſſerent pas de renouueller leur alliance auec la France, en meſme temps que les Suiſſes, en l'année 1602.

B. Belle conſequence ! que la conſtruction du Fort de Fuentes en l'année 1606. n'empeſcha pas le renouuellement de l'alliance faite en 1602.

En ſuitte.

D. Si bien qu'auec l'intelligence de ceux-cy, il a trouué moyen d'entrer dans leurs terres, & en ſuitte de ſe ſaiſir de pluſieurs Places, & notamment en la Valteline.

B. Quand la reuolte ſe fit en la Valteline, ce furent veritablement les Catholiques qui égorgerent tous les Griſons qui ſe trouuerent dans la Vallée, car elle eſtoit tout

Catholique : Mais quand les Eſpagnols y vinrent, ils y furent appellez par les Planta-Ruynelly, & autres Huguenots.

Page 407.

D. Mais l'Archiduc Leopold d'vn coſté, & le Viceroy de Milan de l'autre, leur empeſchoient le paſſage.

B. Y a t'il rien de ſi impertinent, que de dire que Leopold ou le Comte de Fuentes, pûſſent empeſcher le paſſage des Suiſſes aux Griſons, ny que les Venitiens puiſſent entrer en la Valtoline. Ie n'oüis iamais parler, non pas d'vn tel homme, mais d'vne beſte telle que cét Autheur.

Page 408.

D. De ſorte que bien que le Marquis de Bagny, Colonel des troupes de ſa Sainteté, fuſt dans la Valteline, l'Eſpagnol retenoit toû-

jours en ſon pouuoir les Forts & les paſſages.

B. Que diront les Eſtrangers qui liront cette Hiſtoire, voyant cette impoſture? car les Eſpagnols n'auoient pas vne ſeule Ville, ny meſme vn pouce de terre dans la Valteline, ny nous ne nous en plaignons pas auſſi, mais bien de ce que le Pape ne la rendoit aux Griſons, y obſeruant les choſes qui concernoient la Religion, comme il auoit eſté ſtipulé, ce qu'il ne voulut faire; & ce fut ce qui occaſionna le Roy d'aſſiſter les Griſons à recouurer la Valteline. Le Marquis de Baqui eſtoit Gouuerneur de la Valteline pendant le depoſt du Pape, & non Colonel des troupes Papales, comme cét aſne dit.

Page 409.

D. Luy donc preſſé d'en reti-

rer toutes ſes forces, &c.

B. Tout ce paſſage eſt ſi abſurde & ſi faux, qu'il le faut entierement rayer pour le corriger; car il preſuppoſe que le Roy d'Eſpagne occupant lors la Valtoline, ce qui eſt faux. Il preſuppoſe, dis-je, que le Roy d'Eſpagne ne pretendoit aucun rembourſement de ſes frais, ce qui eſt encor faux. Il veut que le Roy d'Eſpagne prit lors la protection des Griſons, ce qui eſt auſſi faux; & finalement fait declarer par le Roy d'Eſpagne qu'il veut garder les Places & paſſages iuſqu'à ſon rembourſement, & il n'en tenoit point.

Plus bas.

D. Eſtant fait d'Ambaſſadeur, General de l'Armée du Roy.

B. Il n'eut cette qualité que ſeize mois apres, & meſme apres la défaite de Viſſer & Campo.

Plus bas.

D. Auec ſes forces noſtre General reprit en peu de iours tout ce que l'Archiduc Leopold auoit pris ſur les Griſons.

B. Il ne reprit rien, parce que l'Archiduc Leopold n'auoit rien pris.

Page 410.

D. Fauoriſant l'Eſpagnol, ſe preparoit à luy faire teſte.

B. Il ne fauoriſoit point l'Eſpagnol, qui ne tenoit rien dans la Valteline, de laquelle ce Marquis gardoit le dépoſt pour le Pape, & ne ſe prepara qu'à quitter la Valteline ſans reſiſtance, dés que les Frãçois & les Griſons y arriuerent.

En ſuitte.

D. Encores que la pluſpart de la garniſon fuſt Eſpagnole.

B. Cela eſt faux, c'eſtoient troupes leuées & enuoyées par le Pape.

En ſuitte.

D. Laquelle déliurée de l'oppreſſion Eſpagnole, &c.

B. Il continuë ſon impoſture, & cele tout ce qu'il deuoit raconter.

En ſuitte.

D. Où ils furent vertement chargez & rompus par les noſtres.

B. Il met la défaite de Viſſer & Campo immediatement apres l'inuaſion de la Valteline, & elle ne fut de huit mois apres, & qu'ils furent chargez & rompus par les noſtres, là où au contraire les noſtres ne rendirent aucun combat, perdirent tous leurs canons, toutes leurs barques armées, & trois cheuës de païs, qu'ils ne regagnerent iamais depuis.

Plus bas.

D. De ſorte que le Mareſchal, &c.

B. Il ne fut Mareſchal de France que quinze mois apres.

Enfin.

D. Auquel pourtant ils perdirent beaucoup plus d'hommes que les noſtres.

B. Ils n'en perdirent point du tout ; car les noſtres ne rendirent point de combat, & les noſtres en perdirent fort peu, car ils fuïrent ſans faire reſiſtance ; & le Prouiſeur Venitien dit à propos vn bon mot, que l'on n'auoit iamais donné bataille où l'on euſt plus perdu de canon que d'hommes, qu'en celle-là ſeule.

Page 411.

D. Craignant que cette Armée victorieuſe n'en demeureroit pas là, fit en ſorte que le Pape, &c.

B. Pourquoy veut cét Autheur que ce fut l'Eſpagnol qui moyenna cette Legation, veu que le Pape

qui en auoit receu l'affront, d'eſtre ſpolié du depoſt, y eſtoit ſi fort intereſſé ; & ce n'eſtoit pas de cette Armée victorieuſe de la Valteline, que le Pape auoit apprehenſion, mais de celle du Roy & du Duc de Sauoye jointes, qui eſtoient dans le Geneuois, dont ce fat ne fait encores aucune mention.

En ſuitte.

D. Pour obtenir du Roy que les Valtelins demeuraſſent libres, & hors de la domination des Griſons.

B. Ce n'eſtoit point l'effet & ſujet de ſa Legation, mais bien de faire vne ſuſpenſion d'armes, & d'arreſter les armes du Roy qui s'auançoient dans l'Italie.

Plus bas.

D L'Eſpagnol apprehendoit que ſi la longue guerre continuoit, il

fuſt entierement ſpolié de tout ce qu'il tenoit en Italie.

B L'effet fit bien voir qu'il n'auoit pas cette apprehenſion.

Page 412.

D. Le principal motif fut d'obliger par ce moyen l'Eſpagnol, à faire diuerſion de ſes armes employées à la conqueſte dans la Valteline.

B. Voila bien raiſonné! L'Eſpagnol ne faiſoit aucune conqueſte dans la Valteline, mais il maintint Riues à la barbe de noſtre Armée, où il mit le Papenheim auec deux mille hommes. C'euſt eſté à nous vne grande folie de faire vne telle dépenſe pour vn ſi petit ſujet, n'y ayant rien qui nous y obligeaſt. Il eſt aiſé à voir que cét Autheur n'a pas conſulté, comme il dit, toutes les pages de ſon Hiſtoire auec Monſieur le Cardinal; car s'il l'euſt fait,

ie ſuis aſſeuré qu'il n'auroit mis aucune page de ſon Hiſtoire ſous la preſſe.

Plus bas.

D. Car il prétendoit qu'ils auoient arraché les bornes qui limitoient & diſtinguoient les terres de Piedmont & des Genois, & les auoient auancées dans celles de ſon Alteſſe.

B. Au diable ſoit la beſte ! qui croit que les Eſtats des Princes ſoient limitez par des bornes, comme les champs des Villageois? Ce ſont les Montagnes, les Forts, les Riuieres & les Mers, qui diuiſent les Eſtats ; auſſi ne s'agiſſoit-il point alors de cela, mais bien du fief de Zuurel, que chacun d'eux prétendoit auoir achepté du veritable Seigneur, & le conteſtoient alors.

Plus bas.

D. Comme donc il s'eſtoit ſaiſi des Places des Valtelins, alliez de la France?

B. Les Valtelins ne ſont point alliez de la France, ce ſont les Griſons, Seigneurs de la Valteline.

En ſuitte.

D. Et auoit occupé les paſſages que les Griſons ſont obligez de tenir ouuerts pour l'Italie, aux François.

B. Mon Dieu que cét homme dit de ſottiſes & de menteries! Nous auons bien affaire des paſſages des Griſons pour entrer en Italie; il y en a bien d'autres plus aiſez & meilleurs, & les chemins plus courts, non ſeulement de la France meſme, mais encores des Suiſſes & Valeſans.

En ſuitte.

D. Auſſi ſe reſoluoient-ils de s'emparer de Gennes, qui eſt le paſſage par où l'Eſpagnol porte ſes armes par toute l'Italie, & delà en Allemagne.

B. Voila vne belle raiſon, parce que l'Eſpagnol qui n'occupoit lors aucune choſe de ce que cette beſte a dit aux Griſons: Mais quand ainſi il euſt empieté ſur eux, il falloit que le Roy fiſt la guerre à vne Republique qui eſt en Paix auec luy, & qui ne l'a point offenſé. Et de dire que c'eſt le paſſage par où les Eſpagnols entroient en Italie, ie ne puis comprendre qu'vn Port de Mer ſe puiſſe nommer paſſage, où toutes rades de la coſte d'Italie le ſont auſſi; & le Roy ne prenoit pas ce pretexte-là, mais bien celuy d'aſſiſter ſon beau-frere le Duc de Sauoye, qui eſtoit en guerre

ouuerte auec les Geneuois.

Plus bas.

D. Car ſa Majeſté deuoit retenir, &c.

B. Il fait vn partage imaginaire entre le Duc de Sauoye & le Roy.

Page 413.

D. Il y auoit long-temps que le Conneſtable faiſoit de grandes inſtances au Roy pour le recouurement & conqueſte de Gennes.

B. Il n'en fit aſſeurément iamais, car ce n'eſtoit pas ſon faict. Le païs du Duc de Sauoye eſt par terre, entr'eux & nous, & nous n'auons point eſté les plus forts ſur Mer pour l'executer ſur Mer; c'eſt pourquoy l'imagination de ce fol d'Hiſtorien vient de ſa teſte; & cette guerre du Geneuois n'arriua que parce qu'au meſme temps que nous auions de grands deſſeins en Italie, ils nous furent troublez &

diuertis par les Huguenots, qui prirent les armes & vinrent à Blauet; & nos troupes estant en partie sur pied & passées, on les voulut occuper à Gennes, sans ouurir la guerre à l'Espagnol.

En suitte.

D. Mais la commune opinion estoit aussi, que l'auarice en faisoit le plus grand effort en son ame.

B. La plus commune opinion n'estoit point celle-là, comme cét iniurieux Escriuain dit; car bien que le Connestable fut bon mesnager & eut amassé de grands biens, il faisoit la guerre pour l'honneur principalement, mais n'en rejettoit pas le profit quand il s'offroit.

Page 414.

D. Mais le Sieur de Gouuernon, Gentil-homme Dauphinois.

B. Tu te connois bien en Noblesse.

Page 419.

D. Et le Sieur de Vignolles.

B. Il n'oublie pas ſon Gaſcon.

Plus bas.

D. Et meſmes le Mareſchal, le Sieur de Vitry, & de Chapes.

B. Aucun des trois ne fut bleſſé en cette occaſion.

Page 422.

D. Si le Conſeil qui commençoit à eſtre affoibly par les diuiſions qui éclaterent quelque temps apres, n'y euſt fait naiſtre des empeſchemens.

B. Il n'eſtoit point affoibly, car Monſieur le Cardinal en eſtoit le Chef, & en auoit eu en main le gouuernail; & ces diuiſions que tu dis, n'eſtoient pas alors conceuës, ny plus d'vn an apres.

Page 423.

D. Ie ſçay de bon lieu.

B. C'eſt vne pure fauſſeté, Be-

rulle n'eſtoit lors qu'vn ſimple Capellan, n'auoit aucune part aux affaires, ou s'il en auoit, cela dépendoit abſolument de Monſieur le Cardinal, qui luy fit auoir le Bonnet vn an apres.

Page 426.

D. Afin que le grand Prieur, ou le Comte de Soiſſons, pûſt pretendre au meſme party.

B. Le grand Prieur pretendre d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier! Autre que toy a t'il iamais eu cette penſée? Il eſtoit Cheualier de Malthe, ayant fait ſes vœux; & quand cela neuſt pas eſté, luy cadet qui n'auoit rien, euſt-il eſté preferé à Monſieur le Comte de Soiſſons, ou à d'autres grands Princes Eſtrangers?

Plus bas.

D. Faiſoit par tout des plaintes du peu de bien faits qu'il auoit re-

ceus du Roy, & que l'air auec lequel il en parloit témoignoit vn grand creue-cœur interieur.

B. Cela eſt faux ; Chalais ne faiſoit aucune plainte du Roy, de qui il receuoit tres-bon accueil ; & auant la priſe du Mareſchal d'Ornano, le Roy en eſtoit bien ſatisfait.

Plus bas.

D. Qu'il auoit eu de ſecrettes conferences auec le Mareſchal d'Ornano.

B. Au contraire, il n'eſtoit pas bien auec le Colonel d'Ornano, ny n'eſtoit de cette cabale ; mais apres que le Mareſchal fut fait priſonnier, les Dames le porterent à parler de leur part à Monſieur, & luy donner les aduis qu'elles deſiroient qu'il euſt, ſans que l'on s'en apperceuſt, & ſe ſeruirent de ſon entremiſe.

Plus bas.

D. Chalais ayant pris grande habitude auec Monsieur, &c.

B. Tout ce chapitre est falsifié. Le faict est, que Chalais ayant esté d'vn Conseil où il fut resolu d'aller attaquer Monsieur le Cardinal à Fleury, voyant le Cheualier de Valençay tout à luy, le voulut mettre de la partie, & luy declara l'affaire; mais il l'en détourna, estant ce qu'il estoit domestique du Roy, & le porta à découurir l'affaire au Roy & à Monsieur le Cardinal; ce qu'il fit par crainte que le Cheualier ne le preuinst à le dire, comme il l'en menaça.

Page 427.

D. Au voyage de Bretagne on découurit que Chalais, &c.

B. L'affaire ne va pas ainsi; Les Dames qui employoient Chalais vers Monsieur, en peine d'où cette

resolution prise d'attaquer Monsieur le Cardinal à Fleury, auoit pû estre éuentée, Chalais leur dit ingenuëment comme c'estoit par son adueu au Roy, & à Monsieur le Cardinal, & ce qui l'auoit forcé de le faire, les asseurant de nouueau de sa fidelité, elles y reprirent confiance, & comme on faisoit voir à Blois, qui voyant Monsieur, on trouua que Chalais qui estoit logé proche de son appartement, luy venoit secretement parler la nuit. Lors on connut veritablement qu'il ioüoit les deux.

Plus bas.

D. Qu'à Tours vn homme enuoyé de Paris auoit esté caché en son logis.

B. Cela n'a point esté dit, & aussi personne n'auoit que faire de se cacher, car on alloit & venoit librement qui vouloit.

Plus bas.

D. Vn nommé la Lonuiere eſtoit allé faire vn voyage ſecret, dont on ne pouuoit découurir la fin & le ſujet.

B. Au contraire, la fin & le ſujet en furent découuertes au meſme temps du voyage; car Louuigny à qui la Louuiere auoit eſté auparauant domeſtique, & qui luy auoit tout découuert en partant, le vint dire au Roy à Ancenis, qui eſtoit en effet pour ſonder l'intention de Monſieur de la Valette, s'il voudroit receuoir Monſieur à Metz.

Page 428.

D. Et au Sieur d'Effiat.

B. Il ne demanda point à parler u Sieur d'Effiat.

En ſuitte.

D. Et les conſeils qu'il auoit onnez apres la priſe de Monſieur e Vendoſme.

B. Les conſeils auoient deſia eſté donnez auant la priſe.

Plus bas.

D. Et l'vn d'eux a oſé propoſer au Roy les moyens de la repudiation de la Reyne ſon épouſe.

B. Cela n'a iamais eſté dit alors, ny depuis, que par ce ſcelerat Eſcriuain, qui eſt puniſſable d'oſer mettre telle choſe dans vne Hiſtoire.

Plus bas.

D. Le Sieur de Marillac, Garde des Sceaux, receut ſecretement la dépoſition de ceux par qui il fut déferé.

B. Pendart que tu és, par qui pouuoit-il eſtre déferé que par le Roy, à qui tu dis fauſſement qu'il l'auoit propoſé? Eſt-ce de luy que le Garde des Sceaux receut la dépoſition?

Plus

Plus bas.

D. Mais cette penſée eſtoit ſi horrible & déteſtable, qu'on n'en voulut pas faire plus grand bruit par vne plus exacte procedure.

B. Meſchant ſi on a voulu étouffer cette penſée, bien qu'elle ne fut iamais penſée, car tu mens méchamment, pourquoy la découures-tu?

Enfin.

D. En ces entrefaites, Monſieur ayant reproché au Chancelier d'Aligre.

B. Le bon Hiſtorien, & qui accorde bien les temps! il fait aller le Roy à Nantes prendre priſonnier Chalais, & en ſuitte éloigner de la Cour, & oſter les Sceaux au Chancelier, à qui ils furent demandez auant que le Roy partiſt de Paris.

Page 429.

D. Ceux-là ont eſté mal inſtruits,

qui ont écrit que le grand Prieu
eut du Roy parole de seureté pou
son frere, ou commandement d
le faire venir à la Cour.

B. Qui est-ce qui l'a écrit, dit
ny pensé que toy ? Le grand Prieu
proposa de luy-mesme à Monsieu
le Cardinal, de faire venir son fre
re, tant pour remercier le Roy d
la permission qu'il pensoit auoi
de la recompense de l'Admirauté
que pour l'aider à trouuer de l'ar
gent pour cette recompense ; &
comme il n'auoit point lors d
doute, aussi ne demanda-t'il poi
de seureté.

Plus bas.

D. Sa Majesté ayant dit toûjou
que si le Duc de Vendosme auo
dit qu'il ne le verroit iamais qu'e
peinture, il ne luy conseilloit p
de changer de resolution.

B. Comme le Duc de Vendosm

ne dit iamais cela, auſſi le Roy ne fit iamais ce diſcours controuué par cét Autheur.

Page 431.

D. Ie ne m'arreſteray point à décrire les magnificences & les ceremonies de cette celebrité.

B. Ie m'en étonne, puis qu'il fait profeſſion d'écrire tout ce qui n'eſt point, car il n'y eut aucune ceremonie ny magnificence.

Page 432.

D. En conſideration de la Princeſſe de Chalais ſa mere.

B. Qui l'a iamais nommée ainſi que cette beſte?

Page 433.

D. Iean-Baptiſte d'Ornano eſtoit en termes de receuoir pareil châtiment que Chalais.

B. Qui te l'a dit, puis qu'il n'auoit pas eſté interrogé, qu'il n'auoit point de Iuges, & que tous

ceux qui auoient esté faits prisonniers auec luy, comme Chaudebonne, ses freres, Modene, & d'Argin ont esté élargis sans enqueste, sans interrogation, sans iugement, ny chastiment?

En suitte.

D. I'admire l'impudence & l'imposture de ceux qui ont esté publier que ses iours luy auoient esté auancez par poison.

B. I'admire ton impudence & ton imposture, de dire que l'on a osé publier, car cela n'a iamais esté, & l'on eust seuerement chastié tels publieurs, comme on deuroit faire toy-mesme, qui malicieusemēt veux faire douter d'vne chose dont on n'a iamais parlé, en l'exaggerant tout le long de ce Chapitre.

Page 334.

D. Pour son extraction, &c.

B. Voilà de belles fadaiſes pour mettre en ce lieu là, qui ie m'aſſeure ſont controuuées; car le ſtile des Lettres des Mareſchaux de France, ny des Lieutenans Generaux des Prouinces, ne ſont point de cette ſorte.

Page 435.

D. Ny dans les rebellions des Religionnaires.

B. Non pas de ces derniers, mais il en auoit touſiours eſté quarante ans durant auparauant.

Plus bas.

D. Et meſmes la pluſpart furent remis en liberté, comme Modene, Peagen, Marſillac, & Tronſon.

B. Quelle beſte d'Hiſtorien, & quelle belle Hiſtoire! Modene & Peagen ne furent point remis en liberté, & ne ſont ſortis de priſon que prés de cinq années apres. Quant à Marſillac & Tronſon, luy-

meſme dit auparauant qu'ils furen
ſeulement chaſſez de la Cour, &
ne furent iamais empriſonnez.

Page 446.

D. Le Sieur de Soubize qu
eſtoit en ce temps-là en Angleter
re, & autres François Religion
naires, trauaillerent auſſi à c
deſordre.

B. Cela eſt faux ; ils n'eſtoien
point à la Cour, & les domeſti
ques y trauaillerent plus que tous

D. Peu de iours apres arriu
Montagu pour executer ce preci
pité renuoy.

B Comment eſt-il poſſible d
ſouffrir cét animal, qui dit toute
choſes à l'enuers ? Ce fut le Milor
Carleton, qui fut enuoyé de la pa
du Roy de la grãde Bretagne pou
faire ſçauoir les cauſes de l'éloi
gnement des domeſtiques de l
Reyne ſa femme ; & peu de iou

apres le retour du Roy de Nantes à Paris, le Roy de la grande Bretagne enuoya Montagu vers Monsieur & Madame, pour se conjoüir de leur mariage; lequel pour quelques causes le Roy ne voulut point qu'il paruſt, & le fit reconduire iuſques à Calais.

Page 447.

D. Le Mareſchal ne les pouuant accepter, paſſa la Mer pour les rapporter au Roy ſon Maiſtre.

B. Il les accepta conformément à ſon inſtruction & à ſes ordres, remettant neantmoins à ſa Majeſté de les ratifier dans vn mois. Mais comme nous voyons deſia les preparatifs qu'ils faiſoient pour aſſiſter les Rochelois à reprendre les Iſles & les arreſts de Vaiſſeaux, faits de part & d'autre, on ne voulut rien conclure à demy.

Page 448.

D. Et notamment la Guyenne, à cauſe du bon vin qu'elle produit.

B. Voilà vn beau raiſonnement d'Hiſtorien, & vne belle cauſe du regret des Anglois.

Page 449.

D. La iuſtice de leurs armes à reconquerir l'ancien patrimoine de leurs Roys, qui leur auoit eſté oſté par violence.

B. Pour montrer que ce diſcours n'auoit point eſté fait, les Rochelois pour leſquels ils parloient, ſe vouloiet-ils remettre ſous l'obeïſſance des Anglois, non plus que les Religionnaires de Guyenne?

Page 451.

D. Les autres furent pris ſur les Marchands Eſtrangers çà & là ainſi qu'ils furent rencontrez ſur Mer, Flamans, Hollandois, Fran-

çois, tout se trouuant de bonne prise par les pirates.

B. Qu'il est impertinent, d'iniurier mesme les Ennemis ! Le Roy n'a-t'il autre moyen de se vanger d'eux que par des iniures ; C'est vne fausseté de dire, que les Anglois fassent leurs Armées de cette sorte, ayans vne prodigieuse quantité de Vaisseaux non seulement dans leurs Ports, mais sur la Tamise ; & quant aux Matelots, dés que l'Admiral d'Angleterre en commande, il en a plus qu'il n'en veut, seulement à dix milles au dessus & au dessous de Londres.

Plus bas.

D. Surquoy sa Majesté considerant, &c.

B. Tout ce chapitre est falsifié; le Roy dressa vne Armée, de laquelle il fit ses Lieutenans Generaux les Mareschaux de Bassom-

pierre & de Schomberg. Le Duc d'Angouleſme n'y fut ny nõmé ny conſideré ; mais le Roy en partant eſtant tombé malade à Marſeille, où ſe trouua le Duc d'Angouleſme, il brigua par le moyen de l'Eueſque de Mondes, d'eſtre enuoyé en Poictou pour receuoir l'Armée, diſant qu'il ne luy falloit qu'vne ſimple Lettre de Cachet, eſtant deſia Colonel general de la Caualerie legere, qu'il ne pretendoit point de qualité de Lieutenant General, ſçachant bien que cela appartenoit aux Mareſchaux de France, & qu'il y en auoit deſia de choiſis qui ſe retireroient à la venuë du Roy, n'y pretendant rien. Ainſi il fut enuoyé, mais ayant demeuré pendant la maladie du Roy; & meſmes lors que Monſieur y alla, lors que le Roy arriua à Niort, il luy enuoya dire qu'il

quittaſt l'Armée aux Mareſchaux de France ; & lors ſe plaignant que l'on luy faiſoit vn affront, y ayant trois mois qu'il la commandoit, il fit tant par ſes brigues, qu'il fut vn des trois Lieutenans Generaux, contre tout ce qui s'eſtoit toûjours auparauant obſerué, qu'il n'y en auoit iamais d'autres, le Roy y eſtant, que les Mareſchaux de France, Monſieur eſtant Lieutenant ſous le Roy.

Page 452.

D. Saint-Simon premier Eſcuyer, le plus fauory de ſa Majeſté.

B. Cela eſt bien à propos à dire.

Page 454.

D. Les Rochelois prenant cela pour argent comptant, en donnerent aduis aux Anglois.

B. Les Rochelois n'eſtoient pas

beſtes, ny mal aduertis qu'ils ne ſceuſſent à vn homme prés ce qu'il auoit de forces.

Plus bas.

D. Et neantmoins mirent vn Corps de Gardes à Bougraine, afin d'eſtre aduertis de ce coſté-là

B. Rare ſtratageſme de guerre, & digne d'eſtre mis dans l'Hiſtoire!

Plus bas.

D. Lequel ſans cela ils faiſoient eſtat d'emporter d'emblée.

B. Ils n'eurent iamais ce deſſein, & c'eſt vne fable inuentée par cét Eſcriuain.

Enfin.

D. Pour ſe mettre ſous la domination Angloiſe

B. Ils n'en eurent iamais enuie ny deſſein, & ne voulurent pas ſeulement receuoir aucunes troupes

Angloiſes dans leur Ville, pour leur ſecours.

Page 455.

D. Le Duc d'Angouleſme demeurant Lieutenant General ſous luy en la meſme Armée.

B. Il s'y fourra tellement quellement, & n'eut iamais Lettres ny pouuoir de Lieutenant General.

Plus bas.

D. Et trouuant le Sieur de Marillac preſſé des Ennemis, le dégagea.

B. Cela n'a point eſté dit ny ſoupçonné, & l'vn & l'autre ne s'engageoient pas inconſiderémẽt.

Plus bas.

D. Le Comte d'Aletz ſon fils, à la teſte de trois Compagnies de Cheuaux-Legers, y ſignala ſon courage.

B. Il l'a fait paroiſtre ailleurs, & eſt braue Prince, mais il n'eut point

d'occaſion de le faire en ce lieu-là, puis qu'il n'y eut pas de combat, & ne ſe meſla point.

Page 456.

D. Mais par bon-heur aucuns de leurs amis qui eurent le vent de cette querelle, arriuerent aſſez à temps pour les ſeparer, auant qu'il y en eut aucuns de bleſſez.

B. Tu le ſçais bien; ils ſe battirent tres-bien, & Pontgibaut fut extremément bleſſé & rapporté, croyant qu'il ne deût viure long-temps, ils ne furent ſeparez que par là, car perſonne n'y arriua.

Page 457.

D. Et le Duc de Nemours abſent, luy en eſcriuit.

B. Le Duc de Nemours eſtoit à Paris preſent, & n'en eſcriuit point.

En ſuitte.

D. Le Marquis de Molac.....

de celuy qui auoit ſi dignement ſeruy Henry le Grand, non pas du Baron de la Hunauldaye, comme aucuns ont eſcrit.

B. Quelle dignité de ſeruice auoit rendu celuy-là, pour le renouueller en ce lieu; & qui ſont ces aucuns qui ont eſcrit qu'il fut fils de la Hunauldaye?

Page 460.

D. Cét ordre n'eſtoit pas approuué de Roches-Baritaut.

B. C'eſtoit vn grand Capitaine & bien entendu, pour y donner ſon approbation.

En ſuitte.

D. En eſtant demeuré plus de quatre cent ſur la place.

B. Il n'y eut pas lieu de le faire, car l'Artillerie ennemie rompit l'Ordre de Thoiras, & luy tua ſes meilleurs hõmes, auant que l'on en vinſt au ioindre. Au reſte, cette

beſte d'Eſcriuain garde vn ſi mauuais ordre d'eſcrire cette Hiſtoire, qu'il fait préceder l'arriuée de Monſieur deuant la Rochelle, à cette deſcente de Retz.

En ſuitte.

D. Il n'auança pas l'ouurage auec tant de diligence qu'il eſtoit requis à vn Gouuerneur de Place.

B. Au contraire, c'eſt vne merueille qu'vn champ de terre labourée l'année precedente euſt eſté celle-là; vn Fort qui euſt tenu quatre mois contre vne Armée Angloiſe.

En ſuitte.

D. Au contraire, la meilleure partie de ſes hommes ayant eſté diuertie ou employée à montrer ſa magnificence à la Nobleſſe qui le venoit viſiter.

B. Cela auoit eſté ſi bien diuerty, que Thoiras auoit emprunté

du ſien plus de cinquante mille eſcus pour mettre cette Place en deffenſe.

En ſuitte.

D. Ou à pleurer la mort de ſes confreres.

B. Tu deuois plûtoſt dire à faire des réjoüiſſances de la victoire qu'il auoit euë ſur les noſtres.

Page 462.

D. Par des hauſſieres à mares, chaiſnes de fer, cordages, maſts, & groſſes pieces de bois attachées l'vne à l'autre, & à des groſſes amares.

B. Il n'y auoit rien de tout cela, & n'y en euſt ſceu auoir ; & pour preuue, tous les ſecours que l'on a enuoyé à ce Fort, ſont paſſez ſans rencontre.

En ſuitte.

D. Qui eſt pour le moins de deux lieuës de l'Iſle au continent.

B. Le trauers n'eſt pas d'vne lieuë.

Plus bas.

D. Nomme Pierre Laſnier d'Amet en Agenois.

B. Ce nom eſt bien neceſſaire à ſçauoir, ſi ce n'eſt parce qu'il eſt de ſon païs.

Page 465.

D. En quoy il fut grandement aſſiſté du Sieur des Roches-Baritaut.

B. Au contraire, vne des grandes peines de Thoiras eſtoit de contenter des Roches, & trente autres qu'il auoit emmenez, ne croyant pas que les Ennemis deuſſent deſcendre, ny eux eſtre enfermez quatre mois.

Page 466.

D. Leſquels ſe mirent ſur la deffenſe auec tant de courage, &

arresterent si long-temps la fureur des Ennemis.

B. Quel menteur en tout ce qu'il décrit ! Toutes les Barques passerent sans resistance ; celle-là seule s'embarassa dans les cordages d'vn Nauire, & se rendit aussi-tost, ne pouuant resister.

Page 467.

D. Fit faire vne si horrible descharge de toute son Artillerie sur la Flotte des Ennemis, qu'ils furent contraints de relascher.

B Cét animal croit que la Flotte Angloise fust à la portée du canon du Fort de sainct Martin de Retz.

Page 469.

D. Où ils rapporterent au Roy le déplorable estat de la Citadelle de Retz.

B. La Citadelle ne pâtit de rien depuis ce dernier secours, & pouuoit encores tenir vn mois.

Plus bas.

D. Le Mareſchal de Themines ambitionnoit de commander le ſecours.

B. Il met en jeu vn homme qui ſe mouroit d'vne longue maladie, & dont la nouuelle de la mort fut apportée auant le ſecours de Retz; mais il eſtoit Gaſcon.

Page 470.

D. Les Mouſquetaires du Roy, qui ſont l'élite & la fleur de toute la Milice Françoiſe

B. Ie les tiens pour l'élite de toutes les Compagnies des Mouſquetaires à cheual, mais non de toute la Milice Françoiſe.

Plus bas en ladite page 470.

D. Et entr'autres le Duc d'Angouleſme ſon Lieutenant general en l'Armée, le Mareſchal de Baſſompierre, Vignolles & du Hallier Mareſchal de Camp.

B. Monſieur Frere du Roy eſtoit Lieutenant general de l'Armée, & ſous luy le Duc d'Angouleſme & les Mareſchaux de Baſſompierre & de Schomberg, tous trois auec égale puiſſance, dont les deux Mareſchaux gronderent fort, que l'on leur euſt donné vn tiers compagnon.

Page 471.

D. Les exhortoient à dõner la bataille, & ne les y pouuant reſoudre.

B. Il n'y auoit point d'Ennemis deuant eux à combattre; car quand ils donnerent cét aſſaut, le Mareſchal de Schomberg n'eſtoit point encore paſſé.

Page 472.

D. Et le Sieur de Marillac auſſi, lequel y eſtant arriué au precedent, auoit eſté rappellé par ſa Majeſté.

B. Au contraire, il n'y eſtoit

point arriué, & le Roy fut tout preſt d'y en enuoyer d'autres, voyant que ceux-là n'y venoient point. Marillac meſme vint vne fois s'embarquer à Chef-de-Baye pour paſſer, & eut par chemin vne viſion d'vne Roberge, & rebrouſſa tout court à Calais, dont on ſe mocqua.

Plus bas.

D. Parce qu'il faut ou fuïr, ou faire conuerſion pour ſe deffendre; & cette conuerſion ſe faiſant à la haſte, apporte du deſordre.

B. Voilà bien parler de la guerre, de faire la conuerſion en vne retraite pour ſe deffendre? C'eſt demy tour à droit, beſte que tu és.

Page 482.

D. Pompée Targot Italien, Intendant des machines du Roy.

B. Voilà vn Office erigé de nouueau.

Page 483.

D. Le Canal de la Mer deuant la Rochelle, eſt quaſi de la forme d'vn fer de cheual, s'auance en étroiſſiſſant depuis Correille & Chef-de-Baye, iuſqu'aux murs de la Ville.

B. Qui a iamais oüy parler d'vne telle deſcription, ny ſi fauſſe, ny qui la peut comprendre?

P*lus bas.*

D. Qu'on pouuoit prendre dans le Païs circonuoiſin, fort peuplé & deſolé.

B. Ces deux choſes ſe contrarient.

P*lus bas.*

D. Sa platte-forme eſtoit de quatre toiſes, ſa baſe de deux ou trois fois plus large.

B. Qui eſt l'Architecte ou Maſſon qui puiſſe entendre ce jargon, & a-t'on accouſtumé en vne choſe

reglée de mettre deux ou trois fois.

Page 484.

D. Sous l'ordre de l'Isle-Droüet

B. Le Mareschal de Bassompierre auoit la charge de ce costé-là, & sous luy le Sieur de l'Isle-Droüet, à la construction de la Digue.

Plus bas.

D. Le troisiesme estoit de gros pieux fichez au fond de la Mer, és endroits où les distances des obstacles precedens sembloient trop ouuertes.

B. Il n'y eut iamais vn seul pieu fiché.

D. Il y auoit vne foreſt de toutes sortes de Vaisseaux à voile & rame

B. Cette foreſt est reduite à vingt-deux Pataches, s'il ne veut nommer Vaisseaux les Chaloupes.

Enfin

En fin.

D. Comme le Marquis de Tauannes.

B. Il fait vne longue énumeration de ces Gentils-hommes qui auoient des Chalouppes pour détourner les Brûlaux des Ennemis.

Page 485.

D Paroiſſant vingt-cinq beaux Nauires de guerre.

B. Il y auoit vingt-deux Pataches des grands Vaiſſeaux qui s'en eſtoient retournez, la plus groſſe deſquelles n'eſtoit pas de cent cinquante tonneaux de port.

Plus bas.

D. Et brûler noſtre palliſſade pour leur rendre le paſſage libre.

B. Si la palliſſade eſtoit au deuant de la Digue du coſté de la Mer, comment eſt-ce que les Rochelois la fuſſent venu brûler?

Plus bas.

D. On ordonna vingt-ſept Vaiſſeaux de diuerſes ſortes, &c.

B. Les Vaiſſeaux de diuerſes ſortes eſtoient des ſimples Chalouppes, & cette beſte prend peine à nommer ceux qui eſtoient deſſus, ne nommant pas deux fois en tout ſon Liure ceux qui commandoient l'Armée.

Plus bas.

D. Excepté la circonuallation qu'il trouuoit eſtre trop proche de la Ville.

B. Comment euſt-il pû parler de cela, puis qu'il n'y auoit aucune circonuallation commencée ?

Enfin.

D. Mais nous ſçauions bien que la garniſon n'eſtoit pas ſi forte, &c.

B. Si on le ſçauoit bien, pourquoy ceux du coſté d'Eſtrée fai-

ſoient-ils tenir le Roy toute la nuit à cheual, & Monſieur auſſi, ſous de faux bruits ?

Page 486.

D. Ce qu'il fit ſi mal à propos, qu'il demanda congé le meſme iour qu'il y auoit nouuelle que l'Anglois eſtoit en Mer pour venir ecourir la Rochelle.

B. Cét ignorant ne ſçait ce qu'il lit; il deuoit accuſer les Eſpagnols le n'eſtre venus à temps pour cõattre l'Armée Angloiſe deuant é ; car leur retardement empeſha que Monſieur de Guiſe, qui uoit nombre de Vaiſſeaux pour ioindre à eux, ne pûſt faire aun exploict, & les Eſpagnols ne ortirent hors de leurs Ports, que uand ils ſçeurent que les Anglois toient retournez en leur Païs; eſt pourquoy il parut qu'ils n'aoient pas voulu ou hazarder leur

Flotte, ou nous ſecourir à temps, ainſi qu'ils auoient promis. Mais lors que cét Autheur parle que les deux Flottes Françoiſe & Eſpagnolle vinrent rader proche de Ré, comme elles n'eſtoient plus neceſſaires, & que la ſaiſon eſtoit incommode, le Roy renuoya l'vne & l'autre, qui offrit de demeurer auſſi long-temps qu'il plairoit au Roy. *Plus bas.*

D. Firent ce qu'ils pûrent pour le détourner de s'en aller ſi precipitamment.

B. Ils ne firent aucun offre ſur ce ſujet, car ils n'en furent requis & le Roy voyant qu'il luy falloit fournir de victuailles à cette Flotte mal garnie, fut celuy qui preſſa Dom Fadrigue de s'en retourner. *Plus.*

D. Qui iuſtifia à tout le monde que les Eſpagnols ne vouloient

rien moins que la prise de la Rochelle.

B. Ie crois qu'ils ne la desiroient, mais neantmoins ils en desiroient faire le semblant ; & cette affaire-là ne faisoit pas découurir leur dessein couuert.

Plus bas.

D. Et de fait, ils auoient mis en deliberation s'ils la deuoient secourir ; mais soit qu'ils n'osassent l'entreprendre, ou qu'ils s'en aduisassent trop tard tard.

B. Il n'y a iamais eu que ce sot Escriuain qui ait dit ou pensé cela, ny qui ait oüy dire qu'en Espagne cette deliberation eust esté mise sur le tapis.

En suitte.

D. Ou bien comme i'ay oüy dire à Dom Lorenso Ramirez de Prado, que le Conseil de conscience du Roy Catholique s'y oppos̃a.

B. Premierement, cette beſt s'eſt imaginé qu'il y auoit en Eſpagne vn Conſeil de conſcience, c qui n'eſt point ; & quand il y eu auroit eu vn, que l'on l'euſt conſulté là deſſus : Car ſi le Roy Catholique euſt ſecouru la Rochelle il ſe fuſt entieremẽt decredité ver le party Catholique, qui eſt fo fort. Secondement, ce Lorrenſ Ramirez, qui ie m'aſſeure n'a iamais parlé à ce faquin, n'eſtoit pa ſi mal habile de dire que le Conſeil de conſcience euſt empeſch de faire cette action, que ſon honneur l'empeſchoit d'auoüer.

Page 487.

D. Et les Mareſchaux de Schomberg & de Baſſompierre.

B. Il deuoit ſçauoir que le Mareſchal de Baſſompierre eſt plus ancien que Schomberg.

Plus bas.

D. Ils ne pouuoient pas debattre de commandement auec le Cardinal de Richelieu.

B. Auſſi ne faiſoient-ils, mais bien d'auoir le Duc d'Angouleſme pour compagnon, Lieutenant general comme eux; ce qui n'eſtoit pas la couſtume.

Plus bas.

D. Mais auſſi qu'ils ne pouuoient pas eſtre rabaiſſez au troiſieſme degré d'authorité.

B. Il ne s'agiſſoit pas de cela, mais ils ne vouloient ſouffrir que le Duc d'Angouleſme leur fuſt aſſocié. *Plus bas.*

D. Encores que hors cette conſideration ils reconnûſſent le Duc d'Angouleſme pour Prince de naiſſance.

B. Il ne s'agiſſoit point de ſa qualité, qu'ils ne débattoient point.

Plus bas.

D. Et Capitaine de ſingulier merite.

B. Comme ils ne l'auoient point veu en commandement de Lieutenant general, horſmis deuant Soiſſons, qu'il ne prit point, ils n'en pouuoient que iuger.

Plus bas.

D. Moyennant les proteſtations que les Mareſchaux firent au Duc, de luy déferer en toutes rencontres les honneurs deus à ſa naiſſance, à ſa vertu & à ſon merite.

B. Ils ne firent aucune proteſtation, furent fort indignez de ce que le Roy contre la couſtume vſitée, luy auoit donné commiſſion conjointe à eux, & veſcurent auec luy comme par le paſſé, eu égard à ſa qualité de Prince.

Peu auparauanc.

D. Qui auoit eſté premier Ge-

neral de cette Armée.

B. Il ne le fut qu'alors auec eux, & n'eut iamais Lettres ny pouuoir de Lieutenant General.

Page 488.

D. De faire petarder le onzieſme de May la Porte de Maubec, laquelle euſt ſauté par l'effort d'vn petard.

B. Monſieur le Cardinal n'eut iamais deſſein de faire petarder cette Porte, & n'y euſt pas auſſi reüſſi ; car à ces fortereſſes, chaque Porte en a deux ou trois de ſuitte deuant que de pouuoir entrer dans la Ville ; mais il croyoit que ſi par la grille petardée il euſt pû faire entrer cinq cens hommes choiſis, comme il ſe le promettoit, qu'il euſt pû par eux faire ouurir cette Porte à coups de haches.

En ſuitte.

D. Reconnoiſſans d'auoir eſté

déliurez d'vn peril presque inéuitable, si ce dessein eust esté executé, il est sans doute qu'ils eussent couru fortune; mais il y a tousiours de la difficulté aux dessеins, & y en auoit de grandes en celuy-là.

En suitte.

D. Et comme ils offrirent de renoncer à la domination Françoise, pour se mettre sous celle du Roy de la grande Bretagne.

B. Toutes ces Lettres prises, & le contenu d'icelles, est faux.

Page 489.

D. Et en chemin faisant il rétablit la Religion Catholique par tout où l'exercice en auoit esté discontinué.

B. Quel rétablissement pouuoit-il faire de la Religion, autre que celuy que les Commissaires y auoient desia fait?

Plus bas.

D. Le Sieur de Vignolles alla acheuer la commiſſion que le Duc auoit heureuſement auancée.

B. Ny l'vn ny l'autre n'y fit rien digne d'eſtre mis dans cette Hiſtoire, ſinon parce que ce ſont ſes deux Herauts, ce dernier Gaſcon.

En ſuitte.

D. Pour leuer huit cent cheuaux.

B. Quel iugement! d'écrire que le Sieur de Bricqueville fut homme capable de leuer dans la baſſe Normandie contre le ſeruice du Roy, en ce temps-là, huit cent cheuaux.

Plus bas.

D. D'aller prendre poſſeſſion de ſon Gouuernement de Xaintonge, Angoulmois & Limoſin.

B. Cette beſte ne ſe ſouuient pas que durant ſa diſgrace il y auoit deſia demeuré prés de deux

ans , & maintenant ſeulement il luy en fait prendre poſſeſſion.

Page 490.

D. N'eſtoit pas moindre en nombre & grandeur de Vaiſſeaux , que la precedente.

B. Horſmis que celle-cy n'eſtoit que de quarante cinq Vaiſſeaux, & l'autre eſtoit de cent quatre-vingt.

Page 491.

D. Si bien que ſans les conjurations de la Dame de Rohan, mere du Duc.

B. Ce fut l'aſſeurance que le Roy de la grande Bretagne leur donna d'vn grand ſecours prochain , & non les inſtances de la Dame de Rohan.

En ſuitte.

D. Fut ſuiuy d'vne infinité d'imprecations que les Rochelois faiſoient contre les Anglois.

B. Au contraire , ils demeure-

rent cois sans murmurer, attendant le nouueau secours promis.

Plus bas.

D. Disoit que les Rochelois auoient promis de donner de leur costé sur la Digue, pour y faire ouuerture & faciliter l'entrée aux Anglois.

B. Comment les Anglois se pouuoient-ils plaindte de ce manquement, puisque lors ils ne tenterent rien contre cette Digue, & n'y firent aucun effect ?

Plus bas.

D. Chaisnes, palliſſades, scarades, chandeliers.

B. Il n'y auoit rien de tout ce que cét homme étale.

Plus bas.

D. Le vent leur pouuoit faillir en vn moment, & la marée au bout de deux heures.

B. Tout cela est vray, mais cela

ne deuoit pas empeſcher qu'ils ne l'entrepriſſent, eſtant venus de ſi loin à cét effet.

Plus bas en ladite page 491.

D. Et à toutes les deux fois on y remarqua des miracles. Ainſi le raporte en ſon Hiſtoire de la Rebellion le Sieur Bernard, Conſeiller d'Eſtat, & vn des Hiſtoriographes du Roy.

B. Il cotte vn auſſi ſuffiſant & veritable Hiſtorien que luy, & le cotte en des choſes ridicules comme celle-là, s'il l'a dit; car cela ne ſe trouuera en effet, ny en eſcrit, que dans leurs Liures, & ce ſont deux aſnes qui ſe gratent l'vn l'autre, en ce qu'ils expriment ces belles qualitez qui ſont indignes d'eſtre ſceuës du monde, ſi on en a honoré de telles gens. Tout ce reſte de chapitre eſt faux.

Page 492.

D. Maistre Dominique du Bourg, Conseiller au Parlement de Bordeaux, fut commis, s'estant trouué sur les lieux, pour rendre compte à sa Majesté d'vne autre commission qu'il auoit executée dans les Isles.

B. Nous auons bien affaire de sçauoir cela, & l'éloge de son compatriote.

Plus bas.

D. Le Roy l'alla visiter de nuit en personne, & y ordonna des parapels bien flanquez.

B. Maraut que tu és! oses-tu dire que le Roy qui estoit tous les iours sur la Digue, la fut alors seulement allé visiter la nuit? Est-ce comme tu l'honores dans ton Histoire, & la sienne?

En suitte.

D. Et quoy que le Cardinal eust

taſché de le diuertir de cette viſite, en laquelle il s'expoſoit au canon de la Ville, il ne le ſceut pourtant retenir.

B. Au dire de cét Hiſtorien, le Roy ne s'approcha iamais à quinze cent pas du canon ; car il y auoit-il autãt de la Ville à la Digue.

Page 493.

D. Iettoient des paroles de reddition, d'autres de ſedition.

B. Ce galant homme fait vn jeu de paroles.

Plus bas.

D. Entre cette illuſtre Compagnie, le Duc de la Trimoüille ſe fit ſignaler.

B. Il appelle ſe ſignaler, de ſe faire Catholique.

Plus bas.

D. Le baſton Royal en ſa main.

B. C'eſt le baſton du Roy d'armes, non le baſton Royal.

Page 495.

D. Le Roy permit à six de ses Vaisseaux, appellez Dragons, conduits par six Cheualiers de Malthe, de les aller harceller.

B. Ie croy bien que voire; c'estoient bien six beaux Vaisseaux à venir se presenter deuant la Flotte Angloise.

Page 496.

D. Et seuls détacherent quelques Brûlaux pour venir brûler nos Vaisseaux.

B. Quelque narration que cét homme fasse, il y a tousiours du méconte, ou de la faussété; Les Ennemis ne nous enuoyerent ce iour-là aucuns Vaisseaux à feu, mais l'Historien ne croit pas qu'ils soient venus attaquer nos Vaisseaux que ce seul iour, & ils y reuinrent encores deux autres fois, à sçauoir le lendemain, où ils nous

enuoyerent ces Brûlaux, & encores vne autre fois depuis.

Plus bas.

D. Le Milord Montagu qui auoit eſté fait priſonnier à la défaite de Ré.

B. Autant de mots, autant de fauſſetez; Montagu n'eſt point Milord, il ne fut point auec le Duc de Bukingham au ſiege de ſainct Martin de Ré, ny par conſequent à la défaite; & eſtoit lors de ladite défaite, dans la Baſtille-Bourbonne, ayant eſté pris priſonnier en Lorraine. *Page 500.*

D. Fut renuoyée à Niort auec ſes filles, ſous bonne garde; & iamais perſonne de ſa qualité ne fut plus proſnée & huée du peuple par tout où elle paſſoit, pluſieurs y adjoûtant des imprecations & maudiſſons execrables.

B. Cela eſt faux; elle ne paſſa en

aucun lieu où il y euſt du peuple, ſinon en ſortant de la Rochelle, où perſonne ne luy dit vn ſeul mot, & en entrant à Niort, où elle fut miſe priſonniere dans le Chaſteau, dont on en eut pitié. Au reſte, il nomme ſes filles, & il n'y en auoit plus qu'vne en vie.

Plus.

D. Et les Anglois de ſix cens reduits à ſoixante-deux, qui furent logez en vn coin de la Ville, attendant que leur Flotte démaraſt pour retourner en Angleterre.

B. Quel menteur ! il n'y auoit point de garniſon Angloiſe, par conſequent il n'en demeura point de reſte; & il ſe coupe luy-meſme, quand il dit que l'on les logea en vn coin de la Ville en attendant que la Flotte démaraſt; car on les euſt renuoyez plûtoſt à la Flotte, puis qu'ils ne ſçauoient pas quand

ils auroient le temps propre à démarer ; & que quand ils l'auroient, ils le deuoient prendre ſans attendre ces ſoixante-deux Anglois.

Page 302.

D. On aſſeuroit qu'vne mere s'eſtoit repeuë de la chair de ſa fille morte de faim, & qu'vne autre fille auoit rongé à belles dents le bout des doigts de ſon petit frere.

B. Cela ne s'eſt iamais dit ny aſſeuré, & n'eſt point veritable, ſi bien qu'ils ont conſtamment enduré ſans ſe plaindre & mutiner d'vne telle faim, que plus de trois mille perſonnes en ſont morts.

En ſuitte.

D. La diſette auoit fait la cherté ſi exceſſiue.

B. Tout le reſte de ce chapitre eſt impertinent & indigne d'vne telle Hiſtoire, s'il ne veut dire pour

s'excuſer, que toute ſon Hiſtoire eſt de meſme étoffe.

En ſuitte.

D. Il ordonna par ſon Teſtament que ſon corps y fuſt enterré.

B. Il ne fit point de Teſtament, & par conſequent.

Page 503.

D. L'Abbé de Marſillac qui auoit eſté comme ſecond & adjoint en ſes exploicts.

B. Quels exploicts !

En ſuitte.

D. Herroüart premier Medecin du Roy, auquel Bouuart ſucceda.

B. Heroüart mourut à Paris, & non à la Rochelle ; & l'Hiſtoire ne pemet pas de nommer ce ſucceſſeur premier Medecin.

En ſuitte.

D. Vne des plus ſignalées marques de la malice des Rochelois,

fut que voyant leur ruine prochaine, ils marierent la pluſpart de leurs filles qui ſe trouuerent nubiles, & notamment les heritieres & les mieux dotées, afin que la Ville eſtant renduë ou priſe, elles ne fuſſent point données en mariage à des Catholiques.

B. Quel excez de malice peut-on remarquer en cette action? N'eſt-ce pas bien fait de marier des filles nubiles? Eſt-ce pas bien fait à des peres & meres dans vn ſiege, de pouruoir s'ils venoient à mourir, que leurs filles fuſſent au ſoin des maris qu'ils leur auront donnez; de deſirer plûtoſt que leurs filles fuſſent mariées à gens de leur connoiſſance, qu'à des inconnus & gens de leur meſme Religion, que de celle qu'ils tiennent Heretique; à quelque homme ſortable, qu'à quelque vil ſoldat?

Plus bas.

D. Par Deſcanville Thomas.

B. Il eſt bien important de ſçauoir par qui vn ſimple Gentilhomme a eſté pris. Le chapitre ſuiuant eſt de la pure fabrique de l'Autheur.

Page 504.

D. Et les Habitans déclarez contribuables à la Taille.

B. Cela eſt faux.

Plus bas.

D. Ces remparts qui auoient eſté éleuez de la ruine des Egliſes & des Monaſteres.

B. Cela eſt faux.

Plus bas.

D. Dépeſcha en diligence Mercier, Secretaire du Duc d'Angouleſme, vers les riuieres de Garonne & de Dordogne, afin d'amener le plus grand nombre de batteaux

qu'il pourroit pour passer en la mesme Isle.

B. Pour montrer que cela est faux, & que ce discours est pour mettre ce Mercier dans son Histoire, c'est que l'on n'auoit garde de soupçonner les Anglois de prendre l'Isle de Ré, qui auoit vne fortereſſe imprenable garnie de toutes choſes en abondance, veu que n'y ayant l'année precedente que de ſimples retranchemens, ils ne s'en eſtoient ſceu emparer, on n'eut iamais cette apprehenſion, ny meſme allarme, ny aduis.

Page 505.

D. Y allant luy-meſme pour y receuoir les Anglois, vn iour qu'il auoit eu aduis qu'ils y deuoient entreprendre; qu'eux conſiderant que de l'attaquer ce ne ſeroit que chercher l'occaſion de ſe bien faire battre, ne ſongerent plus qu'à leuer

leuer l'ancre, à donner les voiles au vent, & à cingler vers leurs Coſtes Inſulaires.

B. Où va chercher cét homme tout ce qu'il dit ? Si les Anglois auoient eu deſſein auec leur Flotte d'attaquer Broüage, ſi bonne place, ſi bien munie & artillée, euſt-ce eſté par Mer? Par quelle apparence euſſent-ils fait vne deſcente en terre pour l'aſſieger, tandis que le Roy eſtoit à ſept lieuës de la Mer auec vne ſi puiſſante Armée, Monſieur le Cardinal voulut auant ſon retour à Paris, aller viſiter cette Place. Tandis qu'il y eſtoit, vne forte tourmente accueillit la Flotte Angloiſe, & en contraignit vne partie de relaſcher vers la riuiere de Seudre, où meſme vn aſſez beau Vaiſſeau s'échoüa.

Plus bas.

D. Apres auoir fait mille impre-

cations contre nos Religionnaires, quiles auoient appellez à leur ſecours, ſans auoir aucun moyen de fauoriſer leur deſcente.

B. Ce mot d'imprecations luy eſt familier, mais mal propre en ce lieu, puis qu'ils ramenerent auec eux & firent bon traitement à Soubize Laual, & autres Religionnaires qui les auoient conuiez de venir.

Plus bas.

D. Que quatorze de leurs Vaiſſeaux furent engloutis par les flots écumans.

B. C'eſt vn conte fait à plaiſir.

Page 509.

D. Ce qui luy euſt eſté fort aiſé, s'il euſt pû ſurprendre la Citadelle

B. Il eſt bien aiſé de prendre Montpellier, ſi on en auoit pris la Citadelle.

En ſuitte.

D. Cent vn qui ſe trouuerent attroupez.

B. Reduits à trente-quatre.

Page 520.

D. Auoit en ſa penſée les conqueſtes du païs circonuoiſin, pour s'étendre iuſqu'au Rhin, ſur lequel il bâtiſſoit deſia des Ponts imaginaires ſur le modele de ceux de Iules Ceſar, pour paſſer en Allemagne & retirer le ſecours de l'Empereur, pour s'en appuyer contre la France.

B. Que cét homme a peu de iugement, de dire que le Duc de Lorraine vouloit conquerir les Païs qui ſont entre ſes Eſtats & le Rhin, pour de là tirer du ſecours de l'Empereur! Ces Païs qui ſont entre luy & le Rhin, appartiennent à l'Empereur, qui n'euſt pas idé contre la France, auec laquel-

le il eſtoit en Paix, celuy qui luy euſt vſurpé ſon patrimoine ? Et quelles fadaiſes, dit-il, de ces Ponts imaginaires, comme s'il n'y en auoit pas deſia de conſtruits?

Plus bas.

D. Du coſté de ſa femme, qui eſtoit de la maiſon de Mantouë.

B. Il veut dire de ſa belle-mere, car ſa femme eſt de la maiſon de Lorraine.

Page 521.

D. Sous la conduite du Marquis d'Vxelles, qui auoit rendu de bonnes preuues de ſon courage, &c.

B. Il le fit bien paroiſtre au Val de ſainct Pierre.

Page 524.

D. Il y en eut beaucoup de perſonnes, &c.

B. Tout ce chapitre & le ſuiuant ſont faits à plaiſir.

Page 525.

D. L'Armée du Roy estoit de vingt-deux mille hommes de pied & de trois mille cheuaux.

B. Elle estoit de dix-sept mille hommes de pied, & de quinze cens cheuaux.

Page 526.

D. Le Prince Major y estant venu faire la reuerence à sa Majesté, ne la sceut retarder non plus par ses complimens & belles protestations, que par ses dissimulations & artifices.

B. Le Prince de Piedmont ne vid point le Roy, mais bien Monsieur le Cardinal, qui estoit auancé à Chaumont.

Page 527.

D. Mais enfin le Sauoyard n'ayãt pas voulu voir Comminge-Guitaut, enuoyé par le Roy.

B. Ce bel Historien nomme les

particuliers, & ne parle point du tout des Generaux, qui eſtoient les Mareſchaux de Crequy, de Baſſompierre & de Schomberg. Ce dernier y arriua ſeulement à l'heure du combat, & fut bleſſé par mal-heur d'vne arquebuzade tirée de la montagne.

Page 528.

D. Les Ennemis voyant fondre ſur eux le Comte de Sault.

B. C'eſt bien rencontré ! le Comte de Sault auoit eu charge d'aller d'vn autre coſté par derriere Galluſſe, attaquer les retranchemẽs d'vne autre Vallée; & ne ſceut rien de noſtre combat, qu'apres qu'ayant fait le ſien, il nous vint rencontrer à Suze.

Page 529.

D. Le lendemain le Roy ſe preſenta à Suze.

B. Il n'y vint pas de huit iours apres.

Page 533.

D. Plus par neceſſité que par inclination.

B. Mais bien plûtoſt par bienſeance, tous les Potentats d'Italie vinrent par leurs Ambaſſadeurs ſaluer le Roy, quand il fut de là les Monts.

Page 534.

D. C'eſt choſe notable qu'au meſme temps, &c.

B. Qu'y a-t'il de ſi notable, qu'en vn meſme temps on traite & conclud en deux diuers endroits?

Plus bas.

D. Tite-Liue rapportant, &c.

B. En ce temps les chemins n'eſtoient ny neceſſaires, ny frequentez, ny connus, maintenant ils le ſont. *Page 545.*

D. Fut adjoûté le ſupplice d'vn grand nombre, à la veuë du Fort de Toulon.

B. Au contraire, il n'y eut aucun des Ennemis pendus, qu'apres que nous fuſmes entrez dans Toulon.

Page 546.

D. Et enuoyerent leurs Deputez vers ſa Majeſté, auec les clefs des portes de leur Ville.

B. Cela n'arriua point, s'il ne veut prendre la Corſe, Valais, Veignas, & autres, pour Villes, qui ne meritent pas le nom de pouliers.

Plus bas.

D. Saint Ambrois, &c.

B. Ce ſaint Ambrois ne ſe rendit qu'à la veuë de l'Armée du Roy, par la perſuaſion du frere du Perron, leur Eueſque & Seigneur.

Plus bas.

D. La Ville d'Aletz, qui eſtoit auſſi proche de Priuas, qu'aucunes de celles-là.

B. Cela ne peut eſtre, puiſque toutes ces Bourgades ſont entre Priuas & Aletz.

Plus bas.

D. Le Duc d'Angouleſme, Comte de ce lieu, qui euſt volontiers employé ſon interceſſion pour eux, eſtoit celuy qui condamnoit le plus leur felonie.

B. Où diable va cét animal citer le Duc d'Angouleſme en ce lieu, qui eſtoit alors à Paris, qui ne ſçauoit ny que le Roy aſſiegeaſt Aletz, ny ne s'employa pour eux; mais il veut trouuer vn lieu propre pour ramenteuoir ſon Heraut.

Page 547.

D. Admiroient les ſaintes ceremonies de noſtre Religion.

B. C'eſt bien à propos, au contraire ils abhorrent nos ceremonies.

Plus bas.

D. Cette reddition d'Aletz étonna plus le Duc de Rohan.

B. Auſſi le Roy s'approchoit trop prés de luy.

Page 548.

D. I'eſtime que comme il eſt d'vn puiſſant raiſonnement, il leur parla en cette ſorte.

B. A quel propos mettre dans vne Hiſtoire ce qui n'a pas eſté dit, & la remplir de ce pedantiſme.

Plus bas.

D. En diſant, il pouſſoit dehors des ſoûpirs accompagnez de larmes.

B. Ce fat ne ſe ſouuient plus qu'il vient de dire qu'il eſtime qu'il deuoit faire cette harangue qu'il a compoſée à plaiſir, & il le paroiſt bien; & maintenant il le fait veritablement ſoûpirer & pleurer.

Page 551.

D. Afin que toute la maiſon d'Auſtriche pûſt ioindre ſes armes enſemble contre la France.

B. Il s'eſt bien dit que le Duc de Rohan traitoit auec l'Eſpagnol

pour auoir quelque ſecours d'argent ſous main, en reuanche de ce que nous donnõs aux Hollandois, mais iamais qu'il nous euſt voulu ouurir la guerre, ny ſa maiſon auſſi.

Page 552.

D. Ils firent vne tres-magnifique Entrée à ſa Majeſté.

B. Il n'y fut fait aucune Entrée ſolemnelle au Roy.

Page 553.

D. Quelque froideur qui euſt eſté auparauant entr'eux, ſembla s'éuanoüir à cette entreueuë.

Page 558.

D. Auec le Gouuernement d Orleans, Blaiſois, Vendoſmois, & païs Chartrain.

B. Celuy-là luy auoit eſté donné trois ans auparauant en appanage, & le Gouuernement en meſme temps; & pour marque, on don-

na la Touraine dés ce temps-là au Comte de sainct Paul, qui auoit le Gouuernement d'Orleans.

Page 562.

D. Il ne receut aucune satisfaction de son Alteſſe, s'éloignant grandement des termes du Traité, & desauoüant le Preſident.

B. Au contraire, le Duc enuoya le Prince son fils deçà les Monts, qui courut fortune de perir paſſant le petit Saint-Bernard, pour s'aboucher auec Monſieur le Cardinal; lequel Prince enuoya le Comte de sainct Maurice de sa part, trouuer Monſieur le Cardinal à Lyon, luy offrir paſſage & eſtapes par la Sauoye, & le prier d'vne entreueuë au Pont de Beauuoiſin; & que pour cõſideration, Monſieur le Cardinal ne voulut accepter en ce lieu limitrophe.

Page 563.

D. L'vne, qu'il ne fit point fournir aux François les munitions dont il auoit receu le prix à Suze.

B. Cét Autheur ignorant les affaires, & n'ayant pas de sens, forge à sa fantaisie les raisons de ce qu'il ne sçait pas ; car ce ne fut point pour manque de fournir ce qu'il auoit promis, parce qu'il fit tenir dans Cazal des viures pour défrayer vn mois nostre Armée; mais Monsieur le Cardinal considerant qu'il falloit rauitailler Cazal, demanda d'autres viures que ceux-là pour son Armée ; & le Duc qui vid que par ce moyen Cazal seroit muny, les luy refusa ; & de là vint la rupture.

En suitte.

D. Et mesme la monnoye de France fut décriée.

B. C'est vn menteur, il n'y eut

aucun nouueau décry de mõnoye.

Page 568.

D. Faiſant enſemble vingt-trois mille hommes de pied, compris ſix mille Suiſſes nouuellement leuez par le Mareſchal de Baſſompierre, quatre mille Liegeois, &c.

B. Le Mareſchal de Baſſompierre auoit bien fait vne leuée de ſix mille Suiſſes, mais il en enuoya trois mille en Champagne, & de ces quatre mille Liegeois, la leuée ne fut que de deux mille, ſous le Colonel Merdre, dont il n'en vint iamais huit cens en Sauoye.

Plus bas.

D. L'établiſſement en fut fait par Meſſire Paul Huy, Sieur de Chaſtellet, Maiſtre des Requeſtes, & Intendant de la Iuſtice en l'Armée du Roy.

B. Quand le Roy eſt en vne Armée, il n'y a point d'Intendant de

Iuſtice que le Chancelier & le Conſeil ; Auſſi eſtoit-ce Chaſteauneuf, Bullion, & autres, qui faiſoient cette Intendance, & donnoient commiſſion à des Maiſtres des Requeſtes d'aller çà & là pour ce qui eſtoit neceſſaire Ce furent eux qui établirent ce Conſeil ſouuerain, & non pas ce que tu qualifies de tant de titres.

Page 571.

D. De Soye..... ..dit Saucourt.

B. Au diable ſoit le pedant, & ſes fadaiſes !

Page 572.

D. Son Armée eſtoit compoſée de vingt mille hommes de pied, & de quatre à cinq mille cheuaux.

B. Quel menteur ! Le Duc n'eut iamais dix mille hommes de pied & quinze cens cheuaux.

Plus bas.

D. Qui furent preſentez au Roy, à Lyon.

B. Ils luy furent enuoyez deux iours apres à sainct Iean de Morienne, où il estoit.

Plus bas.

D. C'est chose notable, qu'vne Place de telle importance fut prise à la veuë de l'Armée des Ennemis.

B. Cette Place ne vaut du tout rien, & ouurit les portes sans faire resistance.

D. Et mesme Philippin Spinola.

B. C'est Dom Philippes Spinola qu'il se nommoit alors.

Plus bas.

D. A cause d'vne superstitieuse opinion qu'il auoit conceuë en son esprit, qu'il deuoit mourir incontinent apres la prise de Saluces.

B. Cela est controuué par l'Autheur, & n'a iamais esté dit ailleurs.

Plus bas.

D. Par vn Almanach ou Ephemerides.

B. Belle façon de parler!

Page 576.

D. Son nom estoit Charles Emanuel.

B. Il nous apprend ce que chacun sçait.

Page 577.

D. Il n'eut iamais l'affection qu'il deuoit pour les François.

B. Au contraire, il auoit le cœur François ; & iamais homme n'a plus affectionné la France que luy, depuis l'année 1605. iusques en 1628. *En suitte.*

D. Le Sieur du Chastellet, Intendant de la Iustice.

B. Il n'est point de l'Histoire de mettre ces particularitez.

En suitte.

D. Ayant passé le Lac prochain secrettement, auec des Gondoles.

B. Auec des Gondoles ? Ne deuroit-on pas donner les estriuieres à vn tel Historien ?

Page 580.

D. Dom Diego de Cordonas fils du Roy de Maquera, Vicero de Portugal.

B. Que les Eſtrangers ſe mocqueront de nous, de permettre à de tels ſots d'eſcrire l'Hiſtoire du Roy, quand ils verront le nom du Duc de Macquera, qui eſt Maqueda, Viceroy de Portugal, veu qu'il n'y en peut auoir qu'vn Prince de la maiſon d'Auſtriche, ou vn Portugais, & celuy-cy eſt Arragõnois.

Plus bas.

D. L'on attribuë ce defaut aux Allemans, leſquels ne voulurent iamais bouger de leurs poſtes.

B. C'eſt à ceux qui quitterent leurs poſtes & s'enfuirent, qu'il en faut attribuer la cauſe, & non à ceux qui tinrent bon.

Page 591.

D. Le Mareſchal de Baſſompierre, &c.

B. Tu montre bien que tu n'és pas du secret, puisque tu mets ces raisons en auant, qui sont fausses.

Page 594.

D. Et les Sieurs de Vignolles, du Plessis & Bezançon, &c.

B. Ce n'est pas ton Heraut Vignolles, celuy dont il se parle icy, mais vn Ayde de Camp; & ce Plessis & Bezançon que tu nommes pour deux, estoit le Plessis-Bezançon.

Page 603.

D. Car faisant couuerture de l'estomach d'autruy & du sien, il ne se pouuoit imaginer que le Roy vouluſt démordre les Places qu'il tenoit.

B. Ils n'ont point douté que le Roy ne fuſt pour accomplir ce qu'il auoit promis pour le bien de la Paix.

Plus bas.

D. Et de la seigneurie de Venise

B Où prend-il ce qu'il dit ? les Espagnols tenoient-ils quelque chose des Estats de la seigneurie de Venise?

Page 622.

D. Le Comte d'Issembourg Lieutenant de l'Empereur au Duché de Luxembourg.

B. Cét Historien ne sçait pas que le Duché de Luxembourg est vne des dix-sept Prouinces des Pays-bas, & que le Comte d'Issembourg en estoit lors Gouuerneur pour le Roy d'Espagne.

Plus bas.

D. Vn des plus puissans d'Affrique, quoy que Mahometan.

B. Comme s'il estoit deffendu en Affrique d'estre Mahometan.

Page 625.

D. Où Troisvilles donna le pre-

mier à la teſte des Mouſquetaires.

B. Cela merite bien d'eſtre mis dans l'Hiſtoire ; & puis c'eſt vne pure flatterie indigne d'vn bon Autheur.

Page 526.

D. Sainct Michel, les Lorrains diſent ſainct Miel, où eſtoit le Parlement de Lorraine.

B. Ce ne ſont pas ſeulement les Lorrains, mais les François, & toutes les autres Nations, horſmis ce fat Eſcriuain, qui la nomme ainſi, & ce Parlement de Lorraine n'eſt pas là, ſi eſt-ce bien vn Parlement établi pour le iugement des cauſes des terres qui ſont purement ſouueraines au Duché de Bar, car il eſt diuiſé en deux ; ſçauoir le Barrois de la mouuance, qui eſt celuy qui releue de la France, compris dans les Bailliages de Bar & du Baſſigny ; & le Barrois

ſouuerain compris dans le Baillia ge de ſainct Michel & dans celu de Clermont, auec quelques au tres terres enclauées dans la Lor raine, dont ce Parlement eſt Iuge

Plus bas.

D. Sur lequel ſa Majeſté preten doit droict.

B Il n'y pretend aucun droict, comme il appert par le Contract de vente ; Il eſt important au Roy pour aller à Verdun, en eſtant vn paſſage, & le Chaſteau qui eſt tres bon, pour luy ſeruir de frontiere.

Page 629.

D. Que le Duc n'aimoit pas, depuis qu'il eut obtenu du Roy vne commiſſion pour leuer vn Regiment de dix Compagnies.

B. C'eſtoit vn ſpecieux pretexte de haine ; mais on dit que s'il y auoit de la haine elle eſtoit ſimulée, & qu'ils s'entendoient bien.

En ſuitte.

D. Le Duc le querella vn iour, & le menaça de le tuer.

B. Cela n'a point eſté, & n'a meſme iamais eſté dit que par ce menteur.

En ſuitte.

D. Qu'il ſçauoit comment il faut bien mourir.

B. Comme le premier n'a point eſté dit, auſſi n'y a-t'il eſté fait cette repartie.

Plus bas.

D. Reuoqua ſa ſoubſcription, & continua de rendre de bons ſeruices à ſa Majeſté.

B. Voilà comment l'Autheur ſe coupe, qui nous a confeſſé mainnant que le Baron d'Ambres auoit ſoubſcrit auec les autres Seigneurs & Gentils-hommes qui eſtoient reuoltez contre le Roy auec Monſieur de Montmorency.

Page 631.

D. Auec la Roque-Naſſau.

B. Cette beſte ne ſçait pas qu'eſt la Roque-Machaut d'Auuergne ; & croit qu'il eſt de la maiſon de Naſſau.

Page 632.

D. Etoſon Chanoine de Noſtre-Dame de Paris.

B. Il ne l'a iamais eſté qu'en peinture.

Plus bas.

D. Auſſi au contraire, le bon deuoir que faiſoit le Duc d'Eſpernon.

B. Le Roy eſtoit bien en peine de luy, auquel il auoit mandé de ſe tenir vers Bordeaux ; & au contraire, il iugea plus à propos de ſe tenir auec force troupes vers Moyſac ; ce qui faiſoit ſoupçonner au Roy qu'il n'y euſt quelque ſecrette intelligence.

Page

Page 633.

D. Leur camarade Beauregard.

B. Ce nom merite bien d'eſtre mis dans l'Hiſtoire, & le ſujet auſſi.

Plus bas.

D. Et en reſolution de le coniurer de rechercher les bonnes graces du Roy, comme il fit dés lors, &c. *Depuis.*

B. L'impertinente excuſe que cét Autheur fait pour ſon amy; d'aller, Monſieur eſtant en armes, le trouuer pour le conſeiller de paix, luy qui eſt homme de fortune & de guerre, qui s'eſtoit auparauant engagé contre le Roy auec Monſieur du Maine; mais il eſt Gaſcon, & cela ſuffit.

Plus bas.

D. Mais ſa Majeſté en eut incontinent des preuues contraires par ſes actions.

B. Dés qu'il ſçeut que les affai-

res & les armes du Roy prosperoient, il ne manqua pas de l'enuoyer asseurer de son seruice.

Page 635.

D. Et le Sieur de Vignolles pour y seruir sa Majesté sous l'ordre du Prince, & commander ses armes en son absence.

B. Il tasche tant qu'il peut de faire son Heros Vignolles, Lieutenant general, & nous en laisse en doute par son escrit, lequel fut seulement Mareschal de Camp en l'Armée que Monsieur le Prince deuoit mettre sur pied en cas de besoin.

En suitte.

D. Et si quelque accident leur arriuoit, de prendre ordre du Premier President de Thoulouze.

B. Tu l'entens bien! Le Comte hait de telle façon le Premier-President, qu'il eut plûtost com-

mandé à ſes ſujets d'auoir recours au diable, qu'à luy.

Page 636.

D Apres auoir fait reconnoiſtre par les Sieurs de l'Iſle & d'Eſpenan.

B. Quand on enuoye le narré particulier d'vn combat, on peut nommer les ſimples perſonnes, & les ſimples commiſſions, mais à vn Hiſtorien qui ne met point le détail d'vne affaire, cela eſt impertinent ; mais ils ſont Gaſcons, ie luy pardonne.

Plus bas.

D. Ie fus vn mois apres ſur les lieux.

B. Cela eſt fort neceſſaire à ſçauoir, pour le mettre dans l'Hiſtoire.

Plus bas.

D. Auec deux coutelats, & vn à la main.

B. Cét Eſcriuain arme plaiſam-

ment Monſieur de Montmorency.

Page 637.

D. Le Sieur de Puiſlaurens, la Roche Dagon eſtoit ſon Eſcuyer, & ne ſçait comment il ſe pût retirer, voyant Monſieur de Montmorency ſon Maiſtre par terre, & pris.

B. Quant à Hoüillay, ſa Charge de Capitaine des Gardes de Monſieur ne luy permettoit pas d'abandonner ſon Maiſtre, qui ne fut point à la charge; & pour Puiſlaurens, il ne penſa pas ſeulement d'aller au combat; c'eſt pourquoy il dit fauſſement que ces deux derniers furent bleſſez.

Plus bas.

D. Les Sieurs de Lauriers pere & fils, Arnault & Bidran, y ſignalerent leur courage.

B. La Caualerie dont ceux-cy eſtoient ne fit rien; mais ie l'excuſe d'auoir nommé ſon amy Bidran.

Page 639.

D. Arriuoit à Louze.

B. C'eſt Alſonne, impertinent.

Page 650.

D Il fit appliquer vn poteau par l'Executeur de la haute Iuſtice.

B. Au diable ſoit le ſot! qui croit que Monſieur de Montmorency ait eſté attaché à vn poteau par le bourreau ; car à Thoulouze on coupe la teſte ſur vn bloc auec vne hache, mais l'Executeur ne l'approcha iamais que pour luy donner le coup.

Page 651.

D. De Quenillon, ou Ganelon.

B. Cét animal a bien affaire d'écrire cela en ce lieu-là.

En ſuitte.

D. Le Lecteur curieux le pourra voir, &c.

B. Il faut eſtre bien curieux pour lire les ſottiſes de cét homme,

ſi ce n'eſt pour les conuaincre.

Page 653.

D. Et ſe plaiſoit à la lecture des bons Liures, & notamment des Hiſtoriens celebres, au lieu que la pluſpart de la Nobleſſe perd le temps auprés des Romans fabuleux.

B. Voilà pas vn bel éloge à ce grand homme de guerre, de le faire lire des Liures, & vn beau reproche, de faire reprimande à la Nobleſſe, qui Dieu mercy ne s'adonne point à la lecture de ces Romans, qu'il croit n'auoir pas aſſez expliqué, s'il ne dit en ſuitte, fabuleux. Sçaches qu'ils ne peuuent lire aucun Roman, parce que la pretenduë Hiſtoire dont le ſujet admirable eſt gaſté, eſt peruertie par ton impertinence.

En ſuitte.

D. Le Sieur Suffirte qui auoit

ſuiuy ledit Duc, fut compris aux meſmes Lettres, pour joüir de ſon rétabliſſement.

B. Voilà vn habile homme, de mettre dans vne telle Hiſtoire le rétabliſſement d'vn ſuiuãt de Monſieur de Bellegarde.

Page

D. Les noms deſquels exprimeront aſſez leurs merites.

B. Si en vne choſe ſi publique & ſi connuë par la Gazette & les Eſcrits imprimez, celuy-cy falſifie les noms, que fera-t'il en des affaires obſcures? car il met au nombre de ceux qui furent faits Cheualiers, le Mareſchal de Toiras, qui ne le fut point; & oublie d'y mettre Meſſieurs de Liancourt, & l'aiſné ſainct Simon, qui le furent.

Page 663.

D. Et en ſuitte Cauiremy, Mercourt & Eſpinal.

B. Ie ne penſe pas qu'il y ait iamais eu vne ſi lourde beſte que cét Hiſtorien ! il met Cauiremy pour vne des Villes de Lorraine, & ce Cauiremy eſt vn homme qui fut mis dans Mirecourt par le Roy.

Page 664.

D. Et meſme luy promit de faire mettre entre ſes mains la Princeſſe Marguerite ; & ayant obtenu paſſe-port de ſa Majeſté pour faire ſortir ſon équipage de Nancy, il la fit éuader ſecrettement & frauduleuſement.

B. Le Roy ne s'eſt iamais plaint du Cardinal de Lorraine, ny qu'il luy ait manqué de foy ; il ne luy auoit pas promis de luy remettre en main la Princeſſe Marguerite, & s'il l'euſt fait, & qu'il luy euſt manqué, il ne fuſt pas venu retrouuer le Roy, ou s'il l'euſt fait, le Roy l'euſt retenu ; auſſi ne fut-ce pas

luy qui la fit éuader, mais le Roy fut fort faſché contre Sainct-Chaumont, à qui on auoit donné ordre d'auoir l'œil au guet pour l'empeſcher, & qui ne l'auoit pas fait.

Page 677.

D. Et apres auoir roulé par l'Italie, il s'en vint en Flandres.

B. Y a-t'il rien de plus ſot ? il partit de Sauoye, & s'en vint par le Comté de Bourgogne & la Lorraine en Flandres, plûtoſt que l'on euſt eu nouuelles de ſon éloignement ; & ce fat dit qu'il roula par l'Italie.

En ſuitte.

D. En auoit eſcrit en ſa faueur au Marquis d'Aytonne.

B. Il eſt couſin germain du Roy d'Eſpagne ; & cette beſte fait que le Roy le recommande au Marquis d'Aytonne pour luy donner quelque employ.

Page 679.

D. La Motte eſt vne petite Ville en Lorraine, à deux lieuës de Nancy.

B. Malle peſte du fat! La Motte eſt en Barrois, & ſe nomme la Motte aux Ducs de Bar; & c'eſt à vingt lieuës de Nancy.

Plus bas.

D. Qui eſt l'onzieſme du ſiege.

B. Qui ſçait s'il entend l'onzieſme mois, ou l'onzieſme iour.

Page 680.

D. Qu'vn Religieux nommé Euſtache.

B Il deuoit dire Pere, ou Frere Euſtache.

Plus bas.

D. En ietta ſeul plus de dix charretées ſur le Regiment de Tonnains, en moins de ſix heures; & qu'il y en auoit grand nombre qui peſoient iuſqu'à cent & cent cinquante liures.

B. Ne deuroit on pas donner cent cinquante coups d'eſtriuieres à cét impudent menteur?

Page 700.

D. Au Sieur Arnaut, Colonel des Carabins de France.

B. Sot que tu és! il ne fut iamais que Meſtre de Camp, & les Carabins ſont non ſeulement ſous le Colonel de la Caualerie legere, mais encores ſous le Meſtre de Camp des Cheuaux iegers.

Page 702.

D. Le Roy ayant receu diuerſes plaintes.

B. Y a-t'il Hiſtorien au monde qui fit vn regiſtre des Ordonnances & Arreſts, des Reglemens & autres choſes de pratique, que celuy-là, qui a tant de belles choſes à remplir?

Page 715.

D. S'en eſt reſerué le comman-

dement, & étably Capitaine Lieutenant le Sieur de Troisvilles.

B. Quelles sottises dit cét Autheur, qui nomme les Lieutenans sous-Lieutenans, & simples Officiers d'vne Compagnie de Mousquetaires à cheual.

Plus bas.

D. Et le Sieur Goulart, Cornette de la mesme Compagnie.

B. Les Carabins & Mousquetaires à cheual n'eurent iamais de Cornettes, & mesmes cette Compagnie n'a qu'vn Tambour; c'est pourquoy il faudroit vn Enseigne s'il y auoit vn Drappeau; mais il n'y a qu'vn Mareschal des Logis, lequel cét Autheur specifie par son nom.

Plus bas.

D. Le Parlement de Paris est de si grande étenduë.

B. A quel propos de mettre

dans l'Hiſtoire l'origine & établiſſement des grands Iours de Poictiers, leur fruict & autres fadaiſes, & de remplir deux feüillets tant de cela, que d'vn projet d'vne Commanderie pour les ſoldats eſtropiez, de la deffenſe des paſſemens & dentelles, des Exempts des Tailles, vn aduis impertinent ſur les réelles & les perſõnelles; le Iardin des ſimples du Faux-bourg ſainct Victor, les mines de charbon & autres mines, qui ne ſont rien à cette Hiſtoire, en laquelle il deuroit décrire mille bonnes choſes qu'il obmet pour ne les ſçauoir pas?

Page 710.

D. Vne des Places plus muguettées entre le Rhin par les Imperiaux, c'eſt Heildelberg, capitale du Palatinat.

B. Elle eſt ſi peu muguettée, que

l'on n'en a iamais fait aucun eſtat auſſi ne vaut elle rien du tout, ny meſme le Chaſteau, qui fut abandonné par les Imperiaux aux Suedois, auec pluſieurs autres Villes qu'ils ne iugerent pas propres à garder à leur arriuée ; neantmoins le Chaſteau en fut brauement deffendu, iuſqu'à ce que l'Armée Francoiſe qui eſtoit proche de là, vint faire retirer les aſſiegeans plus viſte que le pas.

Pour concluſion, ce Liure qui traite de la vie illuſtre d'vn ſi grand Roy, qui a executé heureuſement, mais encores plus genereuſement, tant de hautes entrepriſes, n'eſt remply que de choſes baſſes, vulgaires, peu dignes d'vne Hiſtoire, & à plus forte raiſon d'vne telle Hiſtoire ; leſquelles en outre ſont tellement falſifiées qu'elles n'ont plus leur propre vi-

age ; & l'Autheur qui eſt entierement ignorant de toutes bonnes choſes, eſt encores impertinent en toutes ſes narrations, n'a aucun choix ny diſtinction de ce qui eſt bon, d'auec ce qui ne l'eſt pas, ou qui eſt inutile ; & s'étend ſur ce qu'il deuoit décrire legerement, & paſſer pardeſſus ; ou au contraire, paſſe & décrit en peu de mots les choſes vraymẽt dignes de l'Hiſtoire, flatte ſeruilemẽt ceux qu'il louë auec vne affectation découuerte ; il les cite hors de propos pour les faire tomber dans ſon diſcours, étalle leurs actions outre meſure, cache ou ſupprime leurs defauts, iuge indiſcrettement des deſſeins des autres, fait donner des aduis pour & contre, qu'il inuente ; fait parler des perſonnes au contraire de ce qu'ils ont dit, cele les bonnes actions de ceux qui ne luy

agréent pas, ou qui n'ont pas captiué ou achepté sa plume venale; parle insolemment de plusieurs personnes d'honneur & de respect, il est iniurieux outre mesure; & enfin il a tous les vices contraires aux vertus qui se requierent en vn bon & iudicieux Historien.

FIN.

No. 464942
The Public Library of the City of Boston